
U d'/ of Ottawa
39003002768330



LES

BOURGEOIS CÉLÈBRES

DE PARIS

HISTOIRE

DE

LA BOURGEOISIE DE PARIS

LES

BOURGEOIS CÉLÈBRES

DE PARIS

PAR

M. FRANCIS LACOMBE



PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX.

PRÉFACE.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire, dans ce volume, la biographie de tous les Bourgeois célèbres de Paris. Ce travail dépasserait véritablement les forces, le courage et l'existence entière d'un seul homme. Pour l'accomplir, il ne faudrait pas moins que les recherches, le savoir et la solitude pieuse des religieux de l'ancienne congrégation de Saint-Maur et de Saint-Vannes, qui élevèrent, jour à jour, dans l'Abbatial de Saint-Denis, tant de monuments historiques et littéraires dont l'exécution a duré plusieurs siècles.

Partout où des entreprises collectives ont pu se fonder, la notice biographique est devenue l'auxiliaire de l'histoire. C'est ainsi que certaines villes ou provinces ont consacré, parmi nous, des publications importantes à la mémoire de leurs grands

hommes. Mais Paris, dont toutes les célébrités de la France, et, souvent, celles de l'Europe, sollicitent le droit de Bourgeoisie, Paris n'a pas même songé à se constituer une biographie propre !

Vainement, l'Académie française a-t-elle eu soin de proposer, pour la plupart de ses concours d'éloquence, l'éloge des personnages les plus illustres, parce que leur nom caractérise certaines phases de notre histoire nationale ; il n'est venu à la pensée d'aucun éditeur sérieux de recueillir ces travaux si remarquables, formant déjà une vaste galerie de peintures, où l'on remarque surtout les figures grandioses des parlementaires et des magistrats du XVe et du XVIe siècle. Elles ont été dessinées d'après le beau portrait de L'Hospital : large composition où M. Villemain a montré toutes les richesses merveilleuses de sa palette (1).

Notre littérature historique présente donc une lacune digne de fixer l'attention du monde savant, qui seul est appelé à la combler. Quant à nous, obligé de nous entourer d'une grande quantité de documents et de matériaux pour écrire l'*Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, il nous a été impossible

(1) *Mélanges historiques et littéraires*, tome II.

de les faire tous entrer dans les trois premiers volumes déjà publiés, parce qu'ils auraient ralenti la rapidité de nos démonstrations ; mais comme ces matériaux peuvent, jusqu'à un certain point, tenir lieu de pièces justificatives, nous les rassemblons dans ce quatrième volume, sous la forme d'études biographiques.

Ces études concernent les personnages les plus divers ; quelques-uns sont très-connus, quelques autres le sont moins. En cela notre choix n'a pas été libre, car, il est vrai de le dire, nous avons eu la main forcée par notre sujet. De quoi peut-il être question, en effet, dans ce livre, si ce n'est des anciens prévôts des marchands ou des conseillers au Parlement, des réformateurs ou des révolutionnaires, qui tous, depuis le moyen-âge jusqu'en 1789, ont contribué, soit individuellement, soit collectivement, par leurs actes, par leurs discours, par leurs découvertes, par leurs vertus, par leurs vices et même par leurs crimes, à l'élévation graduelle de l'ancien Tiers-État, au progrès continu de notre société civile, et à la conquête permanente de nos libertés publiques ?

Nous n'avons, jusqu'à ce jour, étudié l'*Histoire de la Bourgeoisie* que dans les événements et dans

les idées ; nous allons, maintenant, l'étudier dans les caractères.

Ce cadre pourrait être immense ; nous le bornerons d'autant plus qu'il ne s'agit d'y montrer qu'un certain nombre de portraits. Autour des individus qui personnifient un âge entier de notre civilisation, nous grouperons plusieurs individualités secondaires, non pour faire nombre, mais pour signaler quelques-unes des innombrables variantes de ce grand livre qu'on nomme le cœur humain. Ainsi, nous verrons à l'œuvre sociale ou anti-sociale tous les chefs des diverses factions qui subjuguèrent notre ancienne société, depuis Estienne Marcel et Robert-le-Coq, jusqu'à Pascal et Turgot : ces deux fondateurs ou réalisateurs des deux partis politiques, — celui du droit divin et celui du droit humain, — aujourd'hui en présence, de l'un à l'autre bout de l'Europe contemporaine, où ils constituent une *antinomie* formidable et problématique dont la solution implique le salut ou la perte de l'humanité.

Mais, nous dira-t-on sans doute : que faut-il entendre par ce mot : ANTINOMIE , tant de fois employé pour et contre le socialisme, et si rarement défini ?

La philosophie politique appelle *antinomie* une contradiction naturelle et inévitable entre deux propositions qui se nient l'une l'autre réciproquement par des arguments d'égale valeur, non au moyen d'un sophisme puéril, mais parce que cette contradiction résulte nécessairement d'une application légitime des lois de la raison.

Or, le parti du droit humain et le parti du droit divin, — ces deux antithèses qui expriment l'antinomie sociale du XIXe siècle, — se nient l'un l'autre réciproquement, et ils peuvent néanmoins être affirmés réciproquement par des arguments d'égale valeur, non au moyen de la sophistique, mais parce que leur contradiction absolue résulte nécessairement de l'application légitime des lois de la raison.

Il ne nous suffit pas de définir l'antinomie sociale, nous devons encore prouver qu'elle existe. Cela fait, nous pourrons lui attribuer positivement la crise actuelle, car il sera facile de comprendre alors pourquoi, dans l'état présent des sciences morales et politiques, l'humanité se trouve incapable de prendre une détermination rationnelle quelconque, puisque cette détermination serait sur-le-champ combattue et conséquemment annihilée

par une détermination tout-à-fait contradictoire et également rationnelle.

La certitude absolue de l'antinomie sociale peut être démontrée par l'histoire et par la logique (1).

Malgré l'innombrable variété des motifs particuliers et des intérêts généraux qui s'y produisent, l'histoire n'est, à vrai dire, que le développement de la raison humaine par la révélation lente et progressive de la spontanéité créatrice de l'homme, sous un rapport, et, sous un autre rapport, contradictoirement, par la fixation même de cette spontanéité. Considérées de la sorte, les annales des peuples se réduisent donc à deux grandes oppositions bien précises et bien caractérisées, — celle du Mouvement et celle de la Résistance, — qui, dès l'origine des sociétés, combattent l'une contre l'autre avec un égal succès, et déterminent finalement la marche de l'humanité sur la route immense du progrès.

La première manifestation historique de ces deux oppositions, constituées à l'état de partis politiques également en contradiction, et par la ma-

(1) Les idées générales de cette préface nous ont été inspirées par la lecture des grands ouvrages philosophiques de M. Hoëné Wronski, l'illustre auteur de la *Réforme du savoir humain.*

nière dont ils envisagent leurs intérêts terrestres ou droits sociaux, et par la manière dont ils comprennent leurs intérêts célestes ou devoirs religieux, s'effectua en Angleterre à l'époque de sa Révolution. Toutes les sectes et tous les partis créés par ce vaste mouvement d'opinion, parlementaires, cavaliers, républicains, niveleurs, etc., quelles que fussent d'ailleurs leurs divisions et leurs subdivisions infinies, parvenus au terme de leurs luttes politiques et religieuses, se réduisirent à un dualisme célèbre, et ne formèrent plus, au sein de la société générale, que deux vastes camps où se groupèrent d'un côté, les Wighs, et de l'autre, les Torys : les partisans du droit humain et les partisans du droit divin.

Il entrait dans la destinée de la France, pays de propagande sociale ou anti-sociale, religieuse ou anti-religieuse, révolutionnaire ou anti-révolutionnaire, car elle est aussi puissante pour le bien que pour le mal, de s'affranchir des vieux usages et d'imprimer une impulsion irrésistible à cette nouvelle tendance de l'humanité. On sait avec quelle énergie et avec quelle violence l'opinion publique se précipita dans la voie révolutionnaire, après la double production de la théorie mystique

et janséniste de Blaise Pascal, et de la théorie matérialiste et économique de Turgot, ou mieux, dès que l'idée anglaise eut franchi le détroit pour essayer de prendre corps en France, durant la crise transformatrice de 1789. Néanmoins, cette évolution de l'esprit humain ne put s'accomplir, ni sous le régime anarchique et sanglant de la Convention, ni sous le régime autocratique et arbitraire de Napoléon, parce que l'Empereur et l'Assemblée, en écrasant les partis, éléments indispensables de toute société politique, méconnurent le véritable but du Pouvoir, qui consiste à prévenir leurs conflits et à les identifier en lui-même, pour imprimer une direction unitaire aux forces multiples de l'État.

L'établissement européen des deux grands partis politiques et sociaux qui président maintenant ou qui veulent présider aux gouvernements des peuples, put s'effectuer sous la Restauration, parce qu'elle se proposa de terminer la Révolution française, en inaugurant un régime plus conforme à nos mœurs : édifice remarquable auquel elle donna la liberté pour base et l'autorité pour sommet. Une paix propice et durable s'établissait alors dans tout le monde civilisé, après vingt années de guer-

res et de bouleversements. L'antagonisme des nations avait cessé; l'antagonisme des partis allait recommencer, au sein de l'Europe, en s'y généralisant. L'opposition matérielle des hommes du droit divin et des hommes du droit humain, manifestée dans les parlements ou diètes, dans la presse, dans les lettres, partout, préoccupa et préoccupe d'autant plus les gouvernements, que chacun des deux partis cherchait et cherche encore à établir contradictoirement dans les États, sa fortune ou sa propre existence, par tous les moyens physiques et intellectuels dont il peut disposer, parce qu'ils ont l'un et l'autre, en agissant l'un contre l'autre, une certitude identique de faire l'œuvre de la civilisation.

En effet, la logique nous apprend que cette contradiction des deux partis du droit humain et du droit divin, formant deux grandes existences collectives, résulte des conditions physiques de l'homme, existence individuelle. Chez l'homme, l'influence du savoir est double, puisqu'il agit sur les autres et sur lui-meme : c'est ce qui constitue sa propre réalité. De là, deux facultés désignées sous les noms de *cognition* et de *sentiment*. Par la première, on cherche à acquérir naturellement et

de soi-même, une connaissance quelconque; par la seconde, on reçoit une connaissance quelconque au moyen d'une communication surnaturelle, c'est-à-dire, d'une révélation. Évidemment, la spontanéité de l'homme, principe de sa propre réalité, peut s'identifier tour-à-tour avec la cognition et avec le sentiment, qui manifestent cette réalité. Donc, il résulte de l'opposition inévitable de ces deux facultés, une opposition également inévitable, c'est-à-dire, une *antinomie*, sinon dans la raison elle-même, du moins, comme nous l'avons dit plus haut, dans l'application légitime des lois de la raison.

C'est cette antinomie, nécessaire dans la raison de l'homme, qui est devenue le fondement inébranlable des deux grands partis du droit humain et du droit divin; du parti de la cognition ou de l'expérience et du parti du sentiment ou de la révélation. Scission nécessaire et qu'on a rendue fatale, aussi est-elle empreinte en caractères sanglants dans l'histoire européenne, depuis l'époque de son origine jusqu'à nos jours. Il importe d'en fixer le vrai but, si l'on veut empêcher le retour des catastrophes révolutionnaires et assurer le développement régulier de l'humanité.

En effet, la solution de cette antinomie formidable est le problème posé devant toute l'Europe.

Voilà la vérité.

Nous l'avons déjà dit : suivant que cette solution sera négative ou affirmative, les États civilisés y trouveront leur salut ou leur ruine.

Pour nier ce caractère sinistre de l'époque actuelle, il faudrait prouver que l'antagonisme du parti du droit humain et du parti du droit divin n'existe pas, ou bien qu'il n'a aucune valeur intrinsèque; c'est-à-dire, affirmer qu'il exprime, purement et simplement, un fait accidentel, transitoire, destiné, par conséquent, à mourir avec l'opinion qui le fit naître. Et alors, il y aurait folie vraiment à s'en préoccuper outre mesure! Les conflits des deux partis, quelque barbares qu'ils fussent dans certaines circonstances, ne compromettraient en rien le but suprême des sociétés, puisque, loin de marquer pour elles une phase critique sans exemple dans les annales humaines, ils ne représenteraient tout au plus que le caprice d'un moment : chapitre d'histoire très-curieux, sans doute, mais n'exerçant qu'une influence presque négative sur le caractère propre du XIXe siècle.

De bonne foi, quel est l'homme sérieux, en Europe, qui oserait tenir un pareil langage?

Chacun est obligé d'avouer que la contradiction actuelle des hommes et des opinions met en péril les destinées universelles. Il est donc vrai que cette contradiction, fixée dans la raison humaine, est providentiellement nécessaire pour l'accomplissement du sort des États civilisés.

C'est parce qu'ils avaient méconnu cette haute vérité, qui nous dévoile aujourd'hui l'erreur respective des deux grands partis actuels, que, depuis un demi-siècle, nos législateurs n'ont rien fondé de stable sur le sol mouvant de la société. Chaque parti, sous un nom ou sous un autre, est venu la subjuguer à tour de rôle, tantôt en faveur de la Monarchie, tantôt en faveur de la République; et toujours l'un essayant de détruire l'autre, sans jamais y parvenir : lutte inexorable et permanente qui a déjà dévoré plusieurs générations, qui en dévorera beaucoup d'autres encore, la civilisation entière, sans contredit, si le problème fondamental de la science politique ne reçoit une solution péremptoire et décisive.

Les événements se pressent de manière à ne laisser de place à aucun doute. Ce n'est pas, d'ailleurs, dans un siècle qui vient à peine de fournir la moitié de sa carrière et qui déjà s'affaisse sur lui-même comme un vieillard décrépit qu'il est, tant il a fait de besogne, mais de mauvaise besogne pour l'histoire, que quelqu'un oserait nier le péril extrême des sociétés. Les chefs des États ont eux-mêmes conscience de cette situation critique, puisque l'un d'entre eux s'écriait naguère :

« Je n'ai plus que deux ans pour vaincre la ré-
» volution en Europe ; mais après ce temps je ne le
» pourrai plus. »

Ces paroles, que l'on attribue à Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, indiquent le vrai caractère de notre temps et la haute sagacité de ce monarque, placé, par la Providence, en dehors du mouvement révolutionnaire qui agite l'Europe, afin de l'arrêter et de le contenir.

Quoi qu'il en soit, l'état présent du monde civilisé est si grave, que l'on se prend à trembler malgré soi-même, en songeant à l'avenir prochain de l'Europe, où le manque absolu de raison dans le parti du droit divin, et le manque absolu de foi dans le parti du droit humain, — ces deux condi-

tions suprêmes de la vérité, — font que les plus monstrueuses erreurs servent d'aliment aux esprits actifs et acquièrent, chaque jour, une prépondérance de plus en plus redoutable.

Après cela, comment prévenir les catastrophes? N'est-il pas à craindre que l'Europe ne succombe; que ce foyer de toute lumière ne finisse par s'éteindre; et que ce berceau des nations chrétiennes ne soit bientôt leur propre tombeau?

Certes, la question vaut bien la peine qu'on l'approfondisse.

Les hommes d'État les plus sérieux de tous les pays, obligés de compter avec les événements qu'ils n'avaient su ni prévoir, ni empêcher, parce qu'ils ignoraient les premiers principes qui servent ou doivent servir de base à la politique moderne, ont cherché la cause de cette crise révolutionnaire dans la rivalité des peuples entre eux et dans la rivalité de leurs gouvernements.

D'autres, au contraire, intelligences étroites et mesquines comme il s'en rencontre tant en France où ils ont formé, pour ainsi dire, une pépinière de ministres, au lieu de se préoccuper de la marche de l'humanité dont ils étaient responsables, n'ont eu qu'une idée exclusive : celle de perpétuer leur

domination personnelle, dussent-ils sacrifier toute la sociabilité à leur égoïsme !

Et cependant, quelle était la situation respective du parti du droit divin et du parti du droit humain vis-à-vis de la société générale?

De part et d'autre, on niait tout, faute de pouvoir affirmer la moindre chose, parce que leurs chefs les plus habiles ou réputés les plus savants, ne comprenaient absolument rien à ce qui se passait autour d'eux. Ouvrez leurs livres et leurs journaux, relisez leurs discours ; le parti de l'ordre et le parti du désordre ne s'accordent-ils pas à dire : « Le sphynx effrayant est depuis longtemps devant » nous ; et il ne se trouvera aucun Œdipe qui sache » déchiffrer l'énigme ? »

Ainsi, dans les deux camps ennemis, avec les mêmes termes, et aux applaudissements unanimes, on proclame l'inefficacité de la science, comme celle du libre-arbitre de l'homme et des sociétés ; on remplace positivement, ici en faveur du christianisme, là en faveur de l'athéisme, la Providence par la Fatalité ; enfin, de part et d'autre, on semble croire, en s'y résignant à l'instar du juste païen qu'Horace chantait un demi-siècle avant la naissance du Sauveur, que la création

est entièrement vouée à la chute, à la destruction, au chaos !

Depuis lors, le parti du droit humain et le parti du droit divin ont-ils mis à profit les grands enseignements qu'on a essayé de leur donner ou qu'ils peuvent avoir recueillis d'eux-mêmes, à la suite des événements transformateurs qui se sont accomplis sous nos yeux? Pas le moins du monde. Ils ne reconnaissent encore, ni l'un ni l'autre, aucune règle de sûreté pour les États; aucun principe, ni aucun homme capable de garantir le salut des sociétés. Grâce à l'éducation qu'ils nous donnent, le temps a beau marcher en nous et parmi nous, la science humaine reste stationnaire. Toujours la même superstition ou la même impiété, le même non-sens ou la même utopie, le même désordre sous le nom de progrès ou la même routine ! On dirait vraiment qu'un être mystérieux, fatal, ennemi du monde, a mis sur le front de l'Humanité contemporaine cette sombre inscription que le Dante grava sur les portes de l'enfer : *Ici plus d'espérance* !

Eh bien ! c'est cette inscription même qu'il faut détruire, si nous voulons mériter le titre de conser-

vateurs, appliqué, non pas à telle ou telle forme de gouvernement, changeante et périssable comme l'opinion qui l'a produite, mais aux éternels principes généraux de la société. *Dieu n'efface que pour écrire*, a dit Joseph de Maistre. C'est aussi la mission de l'humanité sur la terre : elle doit effacer le mensonge pour écrire la vérité.

Que les hommes du droit humain et les hommes du droit divin se pénètrent bien de cette pensée et ils agiront, les uns et les autres, d'une manière conforme à leur véritable destinée. La coexistence permanente de leurs deux partis, qui triomphent ou succombent tour-à-tour, aujourd'hui dans le gouvernement et demain dans l'opposition, suivant les circonstances politiques, ou bien suivant les divers accidents de la vie des peuples, ne prouve qu'une seule chose ; savoir : que l'un et l'autre de ces deux partis, malgré leur antagonisme et par leur antagonisme lui-même, sont également appelés à concourir, dans leurs voies respectives, aux développements généraux de l'humanité.

Les esprits étroits, pour qui une idée plus ou moins large ressemble à un dédale où ils n'osent s'engager, de peur de s'y perdre, crieront peut-

être au paradoxe ; mais cela ne nous empêchera point de dire et de répéter autant de fois que possible, ce que nous croyons être une irréfragable vérité.

Quels que soient les caractères distinctifs de ces deux partis politiques essentiellement opposés dans leurs principes et dans leurs fins, il est certain que chacun des deux forme une partie intégrante de la société. Nous devrons donc les considérer comme deux éléments essentiels de la politique, lorsque nous voudrons en faire une science positive, c'est-à-dire, propre à formuler une règle de sûreté pour les États.

Si ce résultat n'a pas encore été obtenu parmi nous ; si la permanence de l'état révolutionnaire, au sein de l'Europe, sème l'inquiétude dans les meilleures intelligences de tous les pays, c'est que l'on comprend enfin d'où vient le péril. Or, ce péril émane de la fausse direction que l'on a imprimée à ces deux grands partis ; et l'on craint, par le temps de routine qui court, que l'histoire d'hier ne soit l'histoire de demain.

Rassurons-nous donc mutuellement et regardons l'avenir sans crainte, mais sans optimisme. Après avoir vu, depuis trois siècles, chacun de ces

grands partis chercher vainement à se détruire par des réactions réciproques, essayons de voir s'ils ne sont pas destinés à vivre parallèlement l'un avec l'autre, non pour s'affaiblir en se heurtant l'un contre l'autre, mais bien pour se fortifier l'un par l'autre, au sein de l'unité conciliatrice que la politique doit créer au XIXe siècle.

Le parti du droit humain et le parti du droit divin sont fondés actuellement sur une négation réciproque ; c'est là un vice profond qui résulte de la fatale direction qu'on leur a imprimée dès leur origine. Il importe donc aux sociétés que ces partis puissent adopter une direction rationnelle, et se fonder finalement sur un principe tout-à-fait opposé : celui de l'affirmation réciproque. De cette manière, ils conduiront les peuples à la conquête de l'unité morale et politique, en marchant eux-mêmes dans la voie intellectuelle où ils doivent s'identifier.

Cette identification du parti du droit humain et du droit divin est-elle réellement possible, en fait et en principe ?

Oui, sans aucun doute, car les deux antithèses, expression de l'antinomie sociale, sont et ne peuvent être, en toute réalité, que le résultat du pro-

grès de la civilisation. Nous avons déjà indiqué le véritable rôle que la Providence assigne à chacun de ces deux partis, en prouvant que l'un développe et doit développer, en théorie et en pratique, la cognition, et l'autre le sentiment. Celui-ci n'a donc pour but que le triomphe du *bien;* celui-là, que le triomphe du *vrai.* Leur antinomie ne saurait donc être insoluble, puisque le *bien* et le *vrai* peuvent absolument s'identifier sur la terre. Ainsi ramenés à leur détermination raisonnable et rationnelle, ces deux partis, en vertu de leurs caractères distinctifs et par la nature même de leur contradiction, expriment, en dernière analyse, une tendance providentielle, puisque le bien et le vrai forment les deux éléments primordiaux de l'univers.

Telle est aussi la loi du progrès de l'humanité : loi positive, que la routine et l'utopie ont essayé de nier, mais que la raison de l'homme affirme, parce qu'elle a conscience de ses hautes destinées ! Jusqu'à ce que cette direction supérieure, conforme aux vues de la Providence, ait été imprimée aux sociétés humaines, attendons-nous à rester les témoins ou même à devenir les victimes

des plus effroyables catastrophes. La prédiction sacrée de Gog et de Magog, accueillie par l'apôtre aimé du Sauveur des hommes, et représentant ces deux personnages symboliques sous la forme de deux nations ennemies des chrétiens, qui doivent être exterminées selon la volonté formelle de Dieu ; cette prédiction formidable devra s'accomplir. Alors seulement le monde providentiel du Bien et du Vrai aura RAISON du monde que le Faux et le Mal ont perverti.

En attendant cette heure solennelle, que la science la plus pure devienne enfin notre bouclier, puisque le glaive le mieux trempé ne peut l'être! Je ne crains pas que la science remplisse parmi nous le triste rôle de Cassandre, si elle va puiser sa force régénératrice dans la connaissance même de Dieu. Aussi ai-je le courage d'adresser cet appel aux deux grands partis sociaux, quelque divisés qu'ils soient, afin qu'ils concourent ensemble, dans leur sphère respective, au rétablissement de l'unité morale qui deviendra leur propre salut en même temps que celui des sociétés.

Toutes ces réflexions devaient trouver place en

tête du dernier volume de l'*Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, car elles nous donnent le droit de protester contre les attaques incessantes, dont les classes moyennes sont aujourd'hui l'objet. N'a-t-on pas essayé de créer un mot nouveau, celui de *Bourgeoisisme*, pour donner pleine satisfaction à de vieilles et sottes rancunes ; et pour demander littéralement *la mort de la Bourgeoisie*, parce que l'on craint, sans doute, qu'elle ne soit appelée, tôt ou tard, à régler les conditions pratiques de notre existence future?.. Mais fermons l'oreille à ces discours insensés : on ne parle pas raison avec les fous. D'ailleurs, ils auront beau crier, ils auront beau faire, la Bourgeoisie, expression absolue des forces actives du pays, sera toujours l'arbitre de ses destinées.

Un ancien et glorieux ministre disait hier : « L'esprit court aujourd'hui, parmi nous, bien des » risques d'abaissement, et, comme la société, il a » besoin d'être relevé. »

Déjà ces paroles sévères n'ont été que trop justifiées! Quelles que soient pourtant les calamités qui accablent l'intelligence, tâchons de la maintenir dans ses droits augustes et respectables, sinon respectés. Soyons hommes de cœur, de rai-

son et de bonne volonté! Si nous nous laissions aller au découragement, c'est alors surtout que la chute serait profonde, terrible, irréparable! Vouons-nous donc, résolument, à la recherche du bien et du vrai; et l'esprit se relèvera librement, spontanément, dans toute sa virtualité créatrice, ayant le monde pour témoin de ses luttes pacifiques, et Dieu lui-même pour rémunérateur! Placés désormais, par le fait et par la pensée, non pas dans les basses régions du servilisme et de la personnalité, mais en un lieu supérieur d'où nous pouvons dominer les deux partis fatidiques toujours prêts à se combattre, nous suivrons d'un œil attentif le mouvement qui passe de l'un à l'autre, afin de le rendre, s'il se peut, salutaire aux peuples et de prévenir les catastrophes. C'est ainsi que nous deviendrons hommes d'autorité, tout en restant hommes de liberté.

Francis LACOMBE.

Paris, 10 mai 1852.

LES

BOURGEOIS CÉLÈBRES

DE PARIS.

ESTIENNE BOYLEAU.

1204 — 1269.

Si l'on veut connaître, d'une manière positive, la tendance générale d'une époque, il suffit d'étudier avec sang-froid le caractère des personnages illustres qui servent de drapeau à ses passions.

Plus un peuple s'élance impétueusement vers l'avenir, espérant y découvrir le berceau d'un nouveau monde; et plus il a besoin de se cramponner aux monuments de son passé, hommes ou institutions, quels qu'ils soient d'ailleurs, car il les croit toujours bons à retirer de leur sépulcre, lorsqu'ils expriment certains intérêts ou certaines idées révolutionnaires. De là ces menaces de mort sociale qu'on prend souvent pour les symptômes d'une renaissance! De là encore ces alternatives providentielles et fatales qui manifestent tour-à-

tour l'esprit de destruction ou de conservation, de restauration ou de bouleversement, et qui se traduisent par des vertus ou par des crimes, par le progrès ou par la décadence, quoiqu'émanant d'un principe unique, mal compris et défiguré : celui du développement successif de l'espèce humaine.

Hier encore, on balançait, devant nous, l'encensoir de Robespierre, après avoir essayé de célébrer l'apothéose de Marat, au nom de la *jeune France* qui devait exprimer la dissolution future de l'État et de l'Église. Aujourd'hui, la scène change; et, pour hâter l'œuvre de réparation qui doit s'accomplir en faveur de l'Église et de l'État, au nom même d'une rénovation sociale, on invoque le nom auguste des grands hommes dont la vieille France s'honore, parce qu'ils l'ont faite ce qu'elle est, ou mieux, ce qu'elle a été et ce qu'elle veut redevenir, c'est-à-dire, libre et glorieuse, chrétienne et monarchique, respectable autant que respectée, redoutable autant que magnanime : l'intelligence du siècle et le principal organe de la civilisation.

Avouons-le franchement : c'est là un but aussi noble que fécond ; et le XIXe siècle était bien digne de le fixer, après tant de révolutions stériles qui

ont fait dévier l'humanité de sa route, car il importe de la ramener vers des destinées plus hautes et meilleures ! Mais le mal était descendu trop bas pour qu'on ne remontât pas, en quelque sorte, dans la voie traditionnelle, à la source même du bien. Aussi voit-on maintenant une popularité toute nouvelle s'attacher à la mémoire d'Estienne Boyleau, qui fut, au XIIIe siècle, et sous l'œil de Saint-Louis, le type du magistrat intègre, du réformateur intelligent et du vertueux citoyen, qui refit la morale de son époque, et qui constitua la Bourgeoisie de Paris, selon les principes et sous la forme d'après lesquels tous les peuples avaient prospéré dans l'univers.

Louis IX, à peine âgé de vingt-un ans (1235), venait d'être reconnu majeur et commençait à régner pour la gloire de la monarchie.

Or, il trouva, dit Joinville, qu'il *y avait tant de malfaiteurs et de larrons à Paris, que tout le pays en était infesté*.... « Et sachez, » ajoute l'historien du monarque pieux, « qu'au temps passé, l'office » de la prévosté de Paris se vendoit au plus offrant, » dont il advenoit que plusieurs pillériеs et maléfi» ces s'en faisoient, et étoit totalement justice cor» rompue par faveur d'amys, et par dons et pro-

» messes. Quoy voyant le roy Louis IX ne voulut » plus que la prévosté fust vendue, mais bien de- » vînt un office qu'il donnoit à quelque grand sage » homme, avec bons gages et grands..... qui, doré- » navant la garderoit; et il abattit toutes les mau- » vaises coutumes dont le peuple pouvoit estre » grêvé..... Il fit enquérir dans tout le royaume et » partout le pays où il pourroit trouver un homme » qui fît bonne et roide justice, et qui n'épargnât » pas plus le riche homme que le povre. »

En ce temps-là, toute la ville d'Angers célébrait les louanges d'un de ses habitants, qui, quoique jeune encore, avait su acquérir, par son intelligence pratique des affaires et par l'austérité de sa vie, une grande renommée de sagesse, de prudence et de fermeté. Il s'appelait Estienne Boyleau, ou Boileaüe, ou Boylesve. On le désigne en ces termes, dans un compte des baillis de France relatif à l'année 1266 : *Stephanus bibens aquam.*

Issu d'une noble famille d'Angers, au commencement du XIII[e] siècle, il avait épousé, en 1225, Marguerite de la Guerle; et, trois ans après, ayant à partager la succession de son père avec ses deux frères, Geoffroy et Robert, Estienne Boyleau l'avait fait avec tant d'équité, que l'union de la fa-

mille devint encore plus étroite, à la suite de ce partage. On voyait déjà que, si la Providence l'appelait un jour à dicter des lois à la société, il saurait unir les vertus publiques aux vertus privées, et qu'alors il réaliserait le vrai type du législateur.

Par une belle matinée du mois de juin 1236, la ville d'Angers s'éveilla au bruit des cloches de sa cathédrale et de ses églises, qui sonnaient à toute volée. Grand fut l'émoi du populaire, ne sachant à quoi attribuer tant de liesse et de festivité, car l'heure de l'*angélus* était passée. Chacun s'interrogeait du geste et de la voix; mais les commères de tous les quartiers se trouvaient elles-mêmes prises au dépourvu. Tout-à-coup, des fanfares bruyantes retentirent aux portes de la ville; et une nombreuse cavalcade s'avança bientôt dans les rues étonnées d'un pareil spectacle.

Rien, en effet, de plus solennel que la marche de ce brillant cortége. On apercevait d'abord (1) quatre sergents-d'armes, avec leur bâton d'ébène à tête d'or et recouvert de velours fleurdelisé, qui

(1) Tous les détails suivants sont empruntés à un travail historique extrêmement intéressant, encore inédit, et dû à la plume habile de MM. Alboize et Maurice Alhoy qui ont bien voulu nous communiquer leur précieux manuscrit. Cet ouvrage aura pour titre : *Histoire des Prévôts de Paris.*

écartaient le menu peuple ; les principaux gentilshommes de l'Anjou, armés de toutes pièces, venaient ensuite ; ils précédaient messire le maréchal de Châtillon, gouverneur de la province, qui parut, à son tour, monté sur un cheval de bataille richement caparaçonné et entouré d'écuyers, de pages, de varlets et de damoiseaux portant la livrée de la maison de France. Le maréchal était suivi de tous les échevins de la ville, en costume officiel, des notables bourgeois d'Angers, du corps des métiers et des marguilliers de chaque paroisse marchant bannières déployées.

Ce cortége magnifique traversa plusieurs quartiers silencieusement et en bon ordre : il ne se dirigeait ni vers la cathédrale, ni vers l'Hôtel-de-Ville ; aussi le vit-on, non sans ébahissement, s'arrêter devant la maison d'Estienne Boyleau. Sur l'ordre de messire le maréchal de Châtillon, un sergent-d'armes frappa respectueusement, de sa masse d'or, les ais de la porte, en s'écriant :

— Ouvrez, au nom du roy Louis IX, nostre sire.

A ces mots, les portes roulent sur leurs gonds, et Estienne Boyleau paraît aussitôt. Il avait à peine trente-deux ans. Sa figure expressive, majestueuse et sévère ; ses traits, d'une beauté mâle, tempérés,

en ce moment, par je ne sais quelle douce mélancolie ; son œil intelligent et vif; son regard pénétrant ; son front, large et plein de pensées profondes, à peine caché par sa toque bleue ; son costume sans broderies : tout semblait révéler en lui un de ces hommes que la Providence a formés pour accomplir de grandes choses, et dont la destinée exceptionnelle, unique et multiple en même temps, peut faire marcher de front la vie méditative des cloîtres, la vie militante des cours et la vie active des camps.

Estienne Boyleau descendit rapidement le perron de sa maison, s'approcha du maréchal, et, mettant sa toque à la main, lui parla en ces termes : — « Monseigneur, je suis prêt à entendre » les ordres du roy, nostre sire ; parlez et j'obéi» rai. »

« — Sachez, Estienne Boyleau, répondit le ma» réchal de Châtillon, que nostre sire le roy Louis » IX a fait chercher partout son royaume un grand » et sage homme pour lui confier une charge aussi » éminente que périlleuse, et que son choix s'est » arrêté sur vous. Je viens donc vous annoncer, en » son nom, que le roy, nostre sire, par sa volonté

» suprême, vous a nommé et vous nomme prévost
» de sa bonne ville de Paris. »

» — Que la saincte voulenté de Dieu soit faicte,
» répliqua Estienne Boyleau, et que celle du roy,
» nostre sire, soit faicte également. »

Aussitôt, les écuyers, les pages, les varlets et les damoiseaux, qui entouraient le maréchal, s'avancèrent vers Estienne Boyleau et le revêtirent d'un collier d'or et d'une armure dorée. Ensuite, deux échevins lui mirent sur la tête un casque ombragé de plumes blanches, noires et rouges, formant, à cette époque, les trois couleurs de la ville de Paris. Le maréchal de Châtillon descendit alors de son cheval, ainsi que tous les autres gentilshommes; et il ceignit de ses mains une épée large et splendide au nouveau Prévôt de Paris, tandis que deux pages lui chaussaient les éperons d'or.

Dès qu'il l'eut entièrement armé, le maréchal tira son épée du fourreau; tous les gentilshommes Angevins l'imitèrent pour former, en croisant leurs glaives, comme une voûte d'acier, au-dessus de la tête d'Estienne Boyleau. Celui-ci mit genoux en terre devant le vieux maréchal qui le frappa sur l'épaule de son épée, en lui disant d'une voix encore éclatante :

« — Moi, André de Châtillon, maréchal de » France, gouverneur de Picardie et du Hainault, » en vertu des ordres du roy Louis IX, nostre sire, » et par le privilége de ma charge et de mon âge, » je vous fais, messire Estienne Boyleau, et vous » déclare à tous, amis et ennemis, fidèles et infi- » dèles, prévost de la bonne ville de Paris. »

D'unanimes acclamations accueillirent ces paroles qui, par ce titre de prévôt de Paris, transformaient un humble gentilhomme de province, en premier sujet du roi, — *quasi a rege præpositus*, — lui donnaient le pas sur les baillis, sur les sénéchaux et sur tous les juges du royaume, et le rendaient l'égal du plus haut comme du plus puissant chevalier.

Estienne Boyleau fut porté en triomphe depuis la petite place où sa maison était située, jusqu'à la porte principale de la ville d'Angers où un cheval, superbement caparaçonné, l'attendait. Il y monta, prit la droite du maréchal André de Châtillon et se dirigea vers Paris en ce magnifique appareil. Quelques jours après, il était déjà installé dans le *Palais-en-l'isle*, — l'île du Palais, — demeure ordinaire des prévôts ; et Saint-Louis lui octroyait le titre de *Bourgeois de Paris*, avant de le mettre *à la*

teste de la cour et auditoire du Chastelet, parce qu'il était *bien renommé de prudhommie.*

On le voit : le prévôt de Paris, homme du roi et chevalier, devait être, en même temps, aux yeux de Saint-Louis, homme du peuple et bourgeois.

Nul, mieux que Estienne Boyleau, n'était digne de réaliser cette haute pensée du monarque populaire, dans l'exercice de sa magistrature. Certes, au point où les choses en étaient venues, la tâche du prévôt de Paris présentait d'énormes difficultés; mais plus la charge devenait lourde, moins le cœur d'Estienne Boyleau se sentait faiblir. D'ailleurs, faire succéder le règne du droit et de la justice à celui de la violence et de l'impunité ; substituer l'ordre au désordre ; châtier le crime et récompenser les nobles actions, est un trop beau rôle à jouer sur la scène du monde, pour qu'un homme de foi et de bonne volonté ne le remplisse pas, lorsqu'il en a l'intelligence et qu'il l'obtient de son roi, c'est-à-dire, selon l'esprit de cette époque, presque de la main de Dieu !

Le premier soin d'Estienne Boyleau, en arrivant à Paris, fut de s'instruire des devoirs de sa charge et de reconnaître, en détail, la situation exacte de cette capitale. Elle renfermait environ soixante-

quinze mille habitants; mais un gros tiers de cette population se composait de Juifs, de Truands, de Hutains, vivant d'usure, de rapines et de brigandages. Comme, depuis la minorité de Saint-Louis, la prévôté avait été comprise dans les fermes du roi, et se vendait par conséquent, au plus offrant, le tribunal suprême de justice, loin de réprimer les prévarications, était lui-même tombé au dernier degré de l'iniquité. Le plus grand souci du prévôt qui entrait en charge, était et devait être, dans cette situation déplorable, de regagner d'adord au plus vite l'argent qu'elle lui avait coûté : ensuite de doubler sa fortune personnelle, sans se préoccuper des désordres qui se commettaient, ni de la misère publique.

« Pour cela, dit Joinville, le menu peuple estoit » foulé et ne pouvoit avoir droit contre les riches » hommes, à cause des grands présents et dons » que ceux-ci faisoient aux prévosts. Dans ce » temps, celui qui disoit la vérité devant le prévost, » ou qui vouloit garder son serment pour n'estre » point parjure touchant aucune dette ou autre » chose, dont il fust tenu de respondre, le prévost » levoit amende sur lui, et le punissoit des gran- » des injustices et des grandes rapines qui estoient

» faictes en la prévosté. Le menu peuple n'osoit de-
» mourer en la terre du roy et alloit demourer en
» d'aultres prévostés et aultres seigneuries ; et la
» terre du roy estoit si déserte que, quand le pré-
» vost tenoit ses plaids, il n'y avoit pas plus de dix
» personnes ou de douze. Mais il y avoit tant de
» malfaiteurs et larrons à Paris et dehors, que tout
» le pays en estoit plein. »

Malheur au riche bourgeois qui aurait voulu se risquer, sans une forte escorte, soit de jour, soit de nuit, non pas seulement dans la rue des Lombards, centre du commerce infesté de faux monnoyeurs et de rogneurs d'espèces ; mais dans quelqu'autre quartier ou carrefour que ce fût, car Paris était entièrement livré aux Truands, aux Hutains, aux tire-laine et aux coupe-bourses. L'épouvante régnait partout. A chaque instant, on n'entendait parler, ici et là, que de bourgeoises battues et violées, de boutiques enfoncées et pillés, ou d'artisans détroussés et tués. La société avait donc besoin d'un vigoureux système de répression criminelle, pour se défendre contre tant d'assaillants et triompher d'un pareil désordre. Aussi, quelques jours après son installation dans le *Palais-en-l'isle*, Estienne Boyleau, profondément pé-

nétré de la grandeur de sa tâche, accourut-il auprès de Saint-Louis, et lui parla-t-il en ces termes :

« — En face de tant de maux, sire, j'ai demandé » à Dieu des inspirations ; maintenant je viens demander au roy des forces et de l'autorité. »

« — Messire Boyleau, répondit Louis IX, c'est » parce que je connaissois très-bien tout ce qui se » passe que je vous ai mis à la tête de ma bonne » ville de Paris pour remédier au maux, ulcères et » lèpres qui l'a dévorent. Vous tenez l'épée de pré- » vost, de moi ; usez-en pour la gloire de Dieu, le » bien de mon peuple et l'honneur du trône. Jugez » et frappez, sire prévost ; voici qui vous servira de » garant, ainsi que m'a parole royale. »

Et prenant alors un feuillet de parchemin, le jeune monarque y traça, de sa main, cette maxime célèbre : TOUT POUR JUSTICE !

Estienne Boyleau mit un genou en terre pour recevoir ce diplôme qui lui conférait des pouvoirs immenses, et promit d'en faire son unique devise. Il tint parole ; car cette maxime fut le principe régulateur de toute sa vie. Après avoir exprimé aux bourgeois de Paris ses intentions, bienveillantes pour les bons et très-énergiquement sévères con-

tre les méchants, il renouvela le corps des archers de la prévôté, organisa une police vigilante et fit élever, sur les bords de la Seine, douze potences à trois branches chacune. Elles servirent toutes durant quatorze jours consécutifs, pendant lesquels on donna une chasse terrible aux larrons et aux malfaiteurs.

Cependant, les truands, les vide-gousset, les coupe-bourses, etc., étaient trop nombreux pour fuir devant les archers du prévôt, sans essayer de leur opposer la moindre résistance. Une émeute éclata bientôt dans les rues les plus mal famées: celles du Trou-Punais, Coupe-Gueule, Mau-Détour, Fosse-aux-Chiens, Mauvais-Garçons, Tire-Chappe et Coups-de-Bâtons. L'insurrection avait sans doute, pour quartier général, la célèbre *Cour-des-Miracles.* Estienne Boyleau ne s'en effraya nullement. Homme d'action, d'énergie et de succès, il se mit à la tête de la population saine de Paris pour écraser cette population gangrénée, et *fist merveille.*

Le triomphe du prévôt fut complet. « Tellement, » ajoute Joinville, que désormais n'y avoit » larron, meurtrier ni autre malfaiteur qui osast » demourer à Paris que tantost qu'il en avoit co-

» gnoissance qui ne fust pendu, ou puni à rigueur » de justice, selon la qualité du malfaict. Et finalement, par laps de temps, le royaume de France » se multiplia tellement pour la bonne justice et » droicture qui y régnoit, que le domaine, censif, » rentes et revenus du royaume croissoient d'an » en an de moitié, et en amenda moult le royaume » de France. »

En opérant cette merveilleuse transformation, Estienne Boyleau avait déployé une intelligence et une activité extraordinaires. C'est surtout durant les trois premiers mois de sa magistrature qu'il se montra véritablement infatigable. Après avoir consacré toute sa journée à faire bonne et prompte justice au Grand-Châtelet, il y restait encore la nuit, dormant à peine sur un lit de camp dressé dans la salle prévôtale, revêtu de ses insignes et son épée nue à la main. Les archers avaient-ils pris un coupe-bourse dans leur ronde nocturne? ce malfaiteur lui était amené; le prévôt se levait aussitôt, écoutait ou questionnait le prisonnier, noble ou bourgeois, ouvrier ou truand, avant de rendre son arrêt; et la justice était immédiatement satisfaite, quelle que fût d'ailleurs la condition sociale du coupable.

La Providence, vers cette époque, soumit Estienne Boyleau à deux rudes épreuves. Au dire de Joinville : « il fist pendre un sien filleul par ce » que la mère lui dist qu'il ne se povoit tenir de » rober. — Item, un sien compère, qui avoit nié » une somme d'argent que son hoste lui avoit baillé » à garder. » — Poursuivant le vol sous toutes ses formes, avec le même esprit de justice et d'impartialité, Estienne Boyleau poursuivit rudement les rogneurs d'espèces et les faux-monnoyeurs : classe nombreuse où vivaient, pêle-mêle, gentilshommes et manants, juifs et chrétiens. Les bourgeois eurent bientôt la joie de voir leurs cadavres se balancer à la même potence. L'égalité du crime entraînait donc, aux yeux de Saint-Louis, l'égalité du châtiment.

Le passage suivant d'un vieux manuscrit de la vie de Louis IX, cité par Eloin et reproduit par les auteurs de la *Biographie universelle,* nous montre combien ce monarque était satisfait de la *prud-hommie* de son prévôt. « Et alloit souvent le roy » Saint-Louis audit Chastelet se séoir près Estienne » Boylesve, le prévost de Paris, pour l'encoura- » ger à donner l'exemple aux autres juges du » royaume. »

Après avoir ainsi rétabli, sous l'œil bienveillant du roi, l'action générale de la justice et des principes au sein de la société parisienne, Estienne Boyleau s'occupa sérieusement des intérêts, afin de résumer, en l'accélérant, tout le mouvement moral et matériel de son époque. Cette deuxième phase de son existence publique était encore plus difficile à traverser que la première: il ne l'accomplit pas moins de façon à se créer une place à part entre tous les grands hommes d'État qui ont dirigé les destinées de la France.

A cette époque, les arts et métiers n'étaient presque plus protégés par leurs règlements ou usages, car, ces règlements n'étant pas écrits, on les interprétait arbitrairement, lorsqu'on ne les violait pas avec impunité. Il en résultait une anarchie complète qu'il fallait faire rentrer dans l'ordre. Le travail populaire languissait frappé d'impuissance, au lieu de prendre une belle activité sous l'égide du pouvoir royal. La Bourgeoisie tout entière s'appauvrissait donc, faute de trouver la richesse qu'elle était en droit de chercher dans son industrie; et cette situation désastreuse, pour le peuple, réagissait sur le gouvernement, puisqu'il ne répondait

plus, sous ce rapport, au but de sa propre institution.

Estienne Boyleau conçut alors la pensée d'affranchir le gouvernement et le peuple, en reconstituant l'ordre social sur le principe de leur solidarité réciproque; et de briser les obstacles qui s'opposaient au libre développement de la richesse publique, en sauvegardant tous les intérêts. A cet effet, il convoqua, dans la salle d'audience du Grand-Châtel, les prud'hommes de chaque mémétier; et un clerc écrivit, sous leur dictée, les us et coutumes suivis dans les diverses corporations, depuis un temps immémorial. Ces usages, ayant été soumis à une enquête solennelle, furent convertis en ordonnances que l'on retranscrivit sur des peaux entières, cousues et roulées. On leur donna le titre de : *Livre des Métiers* ou *Registres des métiers et marchandises de la ville de Paris* (1). C'est le premier recueil qui ait été fait des ordonnances relatives aux corporations industrielles et le plus ancien monument de notre législation commerciale, appliquée aux communautés d'arti-

(1) Nous avons longuement analysé le *Livre des Métiers*, dans le 1er volume de l'*Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, chapitre IV; il nous suffit donc d'y renvoyer nos lecteurs, et d'appuyer notre propre jugement sur l'autorité de plusieurs critiques aussi savants que recommandables. (*Note de l'auteur*).

sans. L'original fut détruit en 1737, dans l'incendie de la chambre des comptes ; mais il en existe encore plusieurs copies. La plus précieuse est un manuscrit de 290 feuillets de vélin, format in-4°, relié en maroquin rouge, aux armes du cardinal Richelieu. Il est du temps d'Estienne Boyleau. Ce manuscrit a appartenu à la Sorbonne dont il porte l'estampille ; on le trouve maintenant à la Bibliothèque nationale. M. Depping l'a publié pour la première fois, en 1837, dans sa belle *collection des documents inédits sur l'histoire de France.*

Pour distinguer les ordonnances d'Estienne Boyleau de celles des autres prévôts de Paris qui lui succédèrent jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les bourgeois désignaient ordinairement le recueil de ses règlements sous le nom de *Premier Livre des Métiers* ou de *Livre blanc*. Voici le jugement qu'en a porté un de nos écrivains les plus érudits et les plus judicieux, M. F. Barrière, dans le principal journal de notre époque.

« Nul ne réglementa plus sagement, dit-il, ce qui touchait toutes les industries qu'Étienne Boileau, le prévôt de Paris, dans son *Livre des Métiers*. On voit dans ce livre que Paris, à cette époque, comptait déjà vingt-quatre maîtres gantiers et soi-

xante drapiers. Mais ce qui annonce une civilisation fort avancée, Paris comptait soixante notaires. Tout prospérait à l'ombre de l'autorité monarchique. Sous un magistrat tel que Boileau, avec un prince aussi charitable que Saint-Louis, comment le faible serait-il resté sans défense, la pauvre sans secours et sans asile ? Oh ! certes ils trouvaient assistance, et j'en donnerai la preuve d'après des monuments du temps.

» On lit en effet dans le règlement de l'Hôtel-Dieu, sous Saint-Louis : « Le malade nouvellement » admis sera porté dans nos lits et traité comme le » maître de la maison ; il sera servi, avant les Frè-» res, de tout ce qu'il souhaitera s'il se peut trou-» ver, et s'il ne lui est pas contraire. » Comme le maître de la maison ! Voilà pour les soins donnés au malade ; voyons pour la protection du faible. — Annuler les charges féodales n'était pas au pouvoir du roi, mais il voulait du moins que les seigneurs tinssent leurs obligations. En plein jour on vole un marchand sur un chemin de la seigneurie de Vernon. Arrêt au profit du marchand contre le seigneur, parce que, touchant un péage, il devait sûreté sur la route jusqu'au soleil couché. — Aider le pauvre, punir l'oppresseur! quels scé-

lérats que tous ces rois et leurs ministres (1)! »

Estienne Boyleau avait donc parfaitement compris qu'il ne suffit pas à l'homme d'État de remédier aux maux du présent, mais qu'il lui faut encore assurer la charité et le bien-être, l'ordre et la sécurité publique d'une manière inébranlable, et déterminer, sous tous ces rapports, les tendances de l'avenir. « De là » dit M. S. Laurentie, jeune et brillant écrivain (2), « l'organisation en jurandes » ou corporations de toutes les branches des commu- » nes et de l'industrie. De là, le *Livre des Métiers*, » œuvre immortelle, titre de gloire que partagent » le saint roi et le bourgeois ministre... C'est, à » vrai dire, la constitution complète de la Bour- » geoisie. A cette époque tout s'organise ; rien ne » reste éparpillé et solitaire. Or, quoi de plus dé- » mocratique que le système des corporations? Le » pouvoir ne paraît pas. Tout se fait par l'élection. » L'État n'est qu'un protecteur, ce n'est pas un » maître. C'est bien là le rôle de L'État dans une » société réglée. Mais à mesure que les liens com- » muns se relâchent, le despotisme de l'État s'ac-

(1) *Journal des Débats* du 3 octobre 1851 (1er article).
(2) *Journal l'Union*, 13 novembre 1851.

» croît. Quand ils se dissolvent, il ne reste plus dans » le monde que des individus épars, sans appui. » L'État les absorbe. Le communisme est le triste » corollaire de l'isolement des individus.

» L'organisation de la Bourgeoisie était loin d'être » purement humaine. Dans les âges de foi, comme » on les a appelés, il n'y avait rien de purement hu- » main. L'homme seul ne se croyait capable de rien » fonder qui eût chance de vie. Il aimait à mêler » la main de Dieu dans ses luttes laborieuses. Cha- » que corporation est une communauté républi- » caine; mais elle veut un chef céleste, et vous la » voyez aussitôt se ranger sous la bannière d'un » saint, qui sera le patron de la *confrérie* chré- » tienne. On sait que la naïveté spirituelle de nos » pères sut le plus souvent trouver, dans le choix » de ses protecteurs, des analogies piquantes. L'ar- » mée des cieux avait ses ouvriers; n'était-il pas » juste que le travail allât s'encourager aux autels » des travailleurs béatifiés? »

Enregistrons maintenant l'opinion de M. Louis Blanc, qui parodia naguère, en plein Luxembourg, au nom d'une république anti-sociale et commu- muniste, l'œuvre sociale et réformatrice du célè-

bre prévôt de Paris; cela ne l'empêche point de rendre pleine et entière justice aux institutions de notre ancienne monarchie.

« Lorque, rassemblant les plus anciens de chaque métier, dit-il (1), Étienne Boileau fit écrire les vieux usages des corporations, le style même se ressentit de l'influence dominante de l'esprit chrétien. Souvent la compassion pour le pauvre, la sollicitude pour les déshérités de ce monde se font jour à travers la concise rédaction des règlements de l'antique jurande. « Quand les maîtres » et jurés boulangers, y est-il dit, iront par la » ville accompagnés d'un sergent du Châtelet, ils » s'arrêteront aux fenêtres où est exposé le pain à » vendre, et si le pain n'est pas suffisant, la four- » née pourra être enlevée par le maître. » Mais le pauvre n'est point oublié, et les pains qu'on trouve trop petits, on les distribue au nom de Dieu : « Ceux que l'on trovera trop petits, lé juré feront » doner por Dieu le pain. »

» Le pieux législateur, ayant surtout à cœur de protéger les faibles contre les forts, avait voulu expressément que les denrées exposées au marché,

(1) *Hist. de la Rév.* Tom. 1[er], pag. 478.

fussent *bonnes et loyales* et que les marchands ne pussent acheter des vivres qu'après tous les autres habitants de la cité, afin que le pauvre en pût obtenir sa part au meilleur prix. Il avait recommandé la probité aux mesureurs, de même qu'il avait défendu au tavernier, sous quelque prétexte que ce fût, de hausser le prix du gros vin, commune boisson du *menu populaire*.

» Et si, en sortant du marché et en pénétrant au sein des jurandes, on y reconnaît, ajoute M. Louis Blanc, l'empreinte du christianisme, ce n'est pas seulement parce qu'on les voit, dans les cérémonies publiques, promener solennellement leurs dévotes bannières et marcher sous l'invocation des saints et du paradis ; ces formes religieuses cachaient le sentiment que fait naître l'unité des croyances. Une passion qui n'est plus aujourd'hui, ni dans les mœurs ni dans les choses publiques, rapprochait alors les conditions et les hommes : la charité ; l'église était le centre de tout ; autour d'elle, à son ombre, s'asseyait l'enfance des industries. Elle marquait l'heure du travail, elle donnait le signal du repos. Quand la cloche de Notre-Dame ou de Saint-Méry avait sonné l'*angélus*, les métiers cessaient de battre, l'ouvrage était suspendu, et la



cité, de bonne heure endormie, attendait le lendemain que le timbre de l'abbaye prochaine annonçât le commencement des travaux du jour.

» Ainsi, l'esprit de charité avait pénétré au fond de cette société naïve. On ne connaissait point alors cette fébrile ardeur du gain qui enfante quelquefois des prodiges, et l'industrie n'avait point cet éclat, cette puissance qui, aujourd'hui, éblouissent; mais du moins la vie du travailleur n'était point troublée par d'amères jalousies, par le besoin de haïr ses semblables, par l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant. Quelle union touchante, au contraire, entre les artisans d'une même industrie! Loin de se fuir, ils se rapprochaient l'un de l'autre, pour se donner des encouragements réciproques et se rendre de mutuels services. Dans le sombre et déjà vieux Paris du XIIIe siècle, les métiers formaient comme autant de groupes; les bouchers étaient au pied de la tour Saint-Jacques; la rue de la Mortellerie rassemblait les maçons; la corporation des tisserands donnait son nom à la rue de la Tixeranderie qu'ils habitaient; les changeurs étaient rangés sur le Pont-au-Change, et les teinturiers sur le bord du fleuve. Or, grâce au principe d'associa-

tion, le voisinage éveillait une rivalité sans haine. L'exemple des ouvriers diligents et habiles engendrait le stimulant du point d'honneur. Les artisans se faisaient, en quelque sorte, l'un à l'autre une fraternelle concurrence. »

Ainsi, de l'aveu même de tout le monde qui confirme notre jugement particulier, l'organisation du travail humain, dont on a tant parlé de nos jours, avait autrefois pour mobile un principe d'ordre et de progrès qu'Estienne Boyleau substitua à l'esprit de routine et d'anarchie; et pour but, le libre développement des intérêts et des éléments de richesse dont la France était déjà douée. Le *Livre des Métiers* disait, en effet, aux ouvriers qui voulaient faire acte de maîtrise et sortir du prolétariat pour entrer en bourgeoisie : *Il est permis à cil qui voudra ;* et mieux encore : *Le puet franchement.* Mais, dans la suite, les fâcheux écarts de la civilisation ayant porté aux mœurs, telles que le célèbre prévôt les avait rétablies, une atteinte profonde, on opposa aux formules libérales, cet axiôme de l'oppression : *S'il a de coi.* Aussitôt, une perturbation fatale, provoquée par les passions, l'ignorance et la cupidité des individus, régna dans l'ordre social qui

exige pour se développer, selon la loi de sa création, une stabilité conservatrice et une marche régulière, de même qu'une grande liberté de mouvement, communiquée aux hommes et aux choses elles-mêmes.

Tel était le but qu'Estienne Boyleau se proposait en établissant la solidarité réciproque du Gouvernement et du peuple : base fondamentale de notre ancienne monarchie ; principe générateur et régénérateur de tout corps politique ou État régulièrement constitué ; car il lui assure le présent d'une manière infaillible et, en même temps, la durée, l'existence prospère, la grandeur, la prépondérance dans l'avenir.

Ce noble remaniement de tous les usages et de toutes les institutions, qui forme le caractère distinctif d'Estienne Boyleau et de son époque, loin de blesser les intérêts, produisit, au contraire, les plus heureux résultats. « La terre du roy com-
» mença à amender, dit Joinville, et le peuple y
» vint, à cause du bon droit qu'on y faisoit ; il s'y
» multiplia tant et tant, s'y amenda si bien, que
» les ventes, les saisies, les achats et les autres le-
» vées versoient le double que le roy y prenoit par
» avant... » C'est que le prévôt de Paris, faisant à cha-

cun la part de ses droits et de ses devoirs, veillait à la défense ou à l'accomplissement des uns aussi bien que des autres; et que le peuple, étant sûr de trouver, dans l'autorité vénérable et vénérée de ce magistrat suprême, tous les principes d'une régénération morale et d'une progression de bien-être physique, se félicitait de participer à l'entier développement de la civilisation.

L'histoire générale n'a jamais enregistré d'aussi vastes réformes ni d'événements aussi remarquables, que le furent ceux qui se résument dans la vie d'Estienne Boyleau; ils forment la véritable gloire, non-seulement du règne de Saint-Louis, mais encore de notre monarchie. Peu de temps suffit au roi et à son ministre pour fixer, sur des bases inébranlables, — car elles exprimaient les conquêtes progressives de toute l'humanité, — la théorie des droits et des obligations de l'État ou de la société vis-à-vis de l'individu, et ceux de l'individu vis-à-vis de la société et de l'État, fondés sur une loi nouvelle, c'est-à-dire le principe de la solidarité humaine. L'application de ce principe indiquait à la Bourgeoisie de Paris le seul but digne de son existence ici-bas. Elle s'efforça de l'atteindre. L'ordre succéda, comme par en-

chantement, à l'anarchie ; la sécurité à la crainte, la justice à l'iniquité, le bien-être à la défaillance morale et physique, la fortune publique à la misère, la liberté à la violence. Lorsque ces derniers résultats furent obtenus, Estienne Boyleau, n'ayant en quelque sorte plus rien à faire dans sa prévôté de Paris, put suivre Saint-Louis à sa première croisade (1248). Soldat intrépide autant que sévère magistrat, il tint un rang si éminent dans l'armée chrétienne, par son courage et par sa chevalerie, qu'ayant été fait prisonnier au siége de Damiette (1249), les Sarrasins exigèrent pour sa rançon la somme de deux cents livres d'or, somme énorme en ce temps-là.

Estienne Boyleau mourut vers l'an 1269; mais son œuvre constitutive, exprimée par l'établissement de la police de Paris et par le *Livre des Métiers,* vécut aussi longtemps que la monarchie, ou mieux, vit encore, sinon dans le domaine des faits, du moins dans la pensée des hommes. Il a fallu l'abattre en 1789, pour démolir notre ancienne société ; il faut qu'on la relève aujourd'hui si l'on veut jeter les fondements d'une civilisation nouvelle. Pour créer un état social durable, n'est-il pas nécessaire, en effet, de rétablir la so-

lidarité morale de toute l'espèce humaine et de garantir son existence, en faisant, non du mensonge, comme cela se pratique depuis un siècle, mais de la vérité, l'unique lien de toutes les relations des hommes entre eux, quelles qu'elles soient d'ailleurs, ou quelles qu'elles puissent être.

Remarquons-le avant de finir : la législation qu'Estienne Boyleau promulgua au XIII[e] siècle renfermait un si grand principe de vie et une forme tellement en harmonie avec les besoins permanents de l'humanité, que la Révolution a pu la renverser, mais non l'anéantir, ainsi que nous le prouverons plus loin (1). C'est qu'il y a, pour tout ce qui est dans le monde, comme pour tout ce qui doit y être absolument, des conditions d'existence nécessaires et, par conséquent, immuables : telles sont les règles fondamentales de l'ordre et de la justice au sein de la civilisation. Quelques prétendus législateurs ont eu beau vouloir détruire ces règles et ces conditions, elles survivent encore à leurs décrets, parce que le temps, qui modifie l'homme et les sociétés selon les époques et les circonstances, n'est pourtant que la manifestation

(1) Voir à la fin de ce volume notre étude sur TURGOT.

et le développement des lois éternelles, primordiales et finales sur lesquelles Dieu a bâti notre univers.

Le grand mérite d'Estienne Boyleau, celui qui a fait la fortune de sa mémoire ou de son nom historique, c'est d'avoir reconnu cette haute vérité, en dehors de laquelle toute résolution du problème social devient impossible. Il n'en fallait pas davantage pour marquer sa place parmi les instituteurs des peuples.

La statue de cet homme célèbre figure, avec celle de plusieurs autres prévôts ou bourgeois, sur la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; très-bien : mais il ne suffit pas d'honorer ainsi des vertus et des talents d'un pareil ordre, il faut encore dire et répéter aujourd'hui, bien haut, de quelle manière ils ont agi sur tant de siècles pour les préserver de l'anarchie !

L'auteur de l'article *Estienne Boyleau,* dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud, nous assure que sa famille s'est perpétuée jusqu'à notre époque, après s'être disséminée successivement, à Paris, en Anjou, en Touraine et en Angleterre;

et il ajoute même que Boileau Despréaux, l'auteur satirique du XVII[e] siècle, était un descendant du fameux prévôt de Paris du XIII[e]. Quoi qu'il en soit, le lieutenant de Saint-Louis fut plus véritablement artiste que le poète servile de Louis XIV. Celui-ci poursuivait les travers de son époque, en meurtrissant l'amour-propre de quelques hommes ; celui-là, au contraire, châtiait sévèrement les forfaitures individuelles ; mais, du moins, il assurait le bien-être à tout un peuple en lui créant des institutions.

ROBERT-LE-COQ.

1328. — 1368.

Pour les sociétés politiques, de même que pour l'homme considéré sous le rapport individuel, les destinées sont bien diverses!

Tantôt, sûrs l'un et l'autre de leur propre but ici-bas, chacun d'eux se repose, en quelque sorte, dans le bonheur de tous. L'individu et la société marchent alors de conserve, traversant avec allégresse un long âge de prospérité matérielle et de foi, sous l'égide tutélaire d'un gouvernement respectable autant que respecté : emblême humain de la Providence.

Tantôt, au contraire, la société et l'individu sont incertains, l'un autant que l'autre, de leur tendance mal définie ; et l'individu se révolte contre l'ordre général de l'univers. Aussi, chacun marche-t-il alors, contradictoirement, dans les sen-

tiers les plus obliques ; et l'humanité traverse une ère de calamités, de misère, de doute ou de négation, en l'absence d'une autorité morale quelconque, et sous la pression sanglante de l'anarchie : emblême terrifiant de la Fatalité.

A voir ces revirements étranges, accomplis quelquefois en une heure ou en un jour, et détruisant le travail accumulé de plusieurs générations ou de plusieurs siècles, l'auguste loi du progrès s'oblitère au fond de notre conscience. Faut-il donc croire que toute l'histoire de l'humanité se résume et trouve son explication dans l'ouvrage symbolique de Pénélope ?

Loin de nous une pareille pensée, car elle est contraire à l'esprit du christianisme : principe et fin absolus de l'homme aussi bien que des sociétés. Quelque triste que soit le spectacle de tant de contrastes sociaux qui se déroule souvent dans la vie d'un seul personnage, nous devons l'envisager sans découragement comme sans joie, mais avec fermeté; car le passé peut servir quelquefois de leçon et d'exemple à l'avenir.

Tel est le sentiment que nous éprouvons en pré-

sence de Robert-le-Coq, figure terrible et sinistre, qui traversa le milieu du XIV[e] siècle pour scandaliser l'Église et pour bouleverser l'État. Avocat et tribun, homme de cour et prélat, il fut successivement, ou à la fois, serviteur égoïste des princes et chef de faction, méchant évêque et mauvais citoyen. Né à Montdidier, d'une famille bourgeoise, « ledit Robert, combien que il ne fu pas estrais de » grans gens, ne de riches d'ancienneté (1) », n'en devint pas moins, dès sa jeunesse, l'objet particulier des faveurs royales. « Son père a touz » jours esté au service de roys de France, et de ce » a eu toute sa chevance et son estat. » Il dut à la libéralité de Philippe-de-Valois, auquel il était personnellement attaché, de pouvoir soutenir le jeune Robert aux écoles d'Orléans : ville savante, d'où sa famille était originaire.

Au sortir de ces écoles, si célèbres durant une grande partie du moyen-âge, Robert-le-Coq voulut se fixer à Paris ; il entra dans la corporation des avocats ou praticiens. « Si tost comme il vint

(1) *Articles contre Robert-le-Coq, évesque de Laon*, pièce conservée à la Bibliothèque nationale au cabinet des manuscrits et publiée par M. Douët d'Arcq, Biblioth. de l'École des Chartres, 1[re] série. Tom. II.

» d'Orliens, il vint au parlement du roy, auquel il » a gaaignié toute sa chevance et son estat, qui par » avant estoit assez tenue et petite. Et y a long » temps esté advocat du roy; et li donna le roy » Philippe, que Dieux absoille, la provende de Pa- » ris, et li fist plusieurs autres biens.

» Après la mort du roy Philippe », ajoutent *les commissaires rédacteurs des articles contre Robert-le-Coq* (officiers royaux dont les États obtinrent la destitution au temps des troubles et qui nous ont transmis les détails les plus précieux sur la vie de ce redoutable agitateur), « après la mort du roy Phi- » lippe, le roy, nostre sire, qui est à présent, le fist » maistre des requestes de son hostel, et le premier » des clercs. Et pour la grant amour qu'il avait à » li, et la grant loyauté que le roy y cuidoit en lui, » il le mena à Avignon avec lui, et quant le roy » s'en parti, il le laissa à Avignon pour ses be- » songnes. »

On trouve, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, certaines lettres écrites par Jean-le-Bon, qui autorise le receveur de Nîmes à payer à Robert-le-Coq et à Mathieu Guéhéri, secrétaire du roi, *ce qu'ils demanderont pour leurs dépenses*. Ces lettres portent la date du 30 janvier

1351, et la quittance porte celle du 22 juillet de la même année. Au reste, la munificence du roi, à l'égard du *maistre des requestes de son hostel*, était sans bornes. Après l'avoir fait préchantre de l'église d'Amiens, il lui conféra encore la trésorerie de l'église de Rouen, vacante en régale, par lettres du 18 janvier 1351.

Sur ces entrefaites, « l'éveschié de Laon vacqua » par la translation de messire Hugue Darcy faite » à l'archeveschié de Reins; à laquelle avoit le dit » Robert tendi de tout son povoir. Et pour ce que » le roy pria moult affectueusement pour maistre » Regnaut Chauviau (protégé du connétable Charles » d'Espagne), lors évesque de Chalon; et pour » ceste cause y envoya messire Simon de Bucy à » Avignon, le dit Robert tint et cuida que sa pro» motion et son estat fussent retardez et empeschiez » par le roy et par la messagerie du dit messire » Simon. »

S'il faut en croire le témoignage de ses accusateurs,— le seul que nous puissions invoquer, puisqu'il n'en existe pas d'autre, — quoique Robert-le-Coq eût obtenu l'évêché de Laon, et, par suite, le titre de pair qui y était attaché, malgré l'opposition des puissants protecteurs de Régnaut Chauviau,

ardents à soutenir la candidature de ce dernier, il n'en conçut pas moins dès lors « grande rancune » contre le roy et son estat, contre le dit Simon, et » contre tous les conseillers du roy. » Le nouvel évêque ne fut consacré qu'à son retour d'Avignon, après qu'il eut assisté, le 27 octobre 1351, aux préliminaires de paix arrêtés dans cette ville, entre le dauphin de France et Amé VI, comte de Savoie. Disons-le en passant : les hostilités de ces deux princes avaient pour cause une délimitation de territoire. Humbert, dernier dauphin de Viennois, ayant cédé son pays au fils aîné du roi de France (1349), les petits États de la maison de Savoie se trouvaient enclavés dans ceux de notre monarchie, déjà grande et puissante. Pour obtenir une paix désirable, le roi Jean offrit sa médiation aux deux princes qui l'acceptèrent. Les premières négociations eurent lieu à Avignon, et les dernières à Paris, dans la chambre du parlement, où fut signé un traité définitif par lequel le comte de Savoie dut renoncer à toutes ses possessions territoriales situées entre le Rhône, l'Isère et le Guiez ; en compensation, le Dauphin lui céda les seigneuries de Faucigni et de Gex. Robert-le-Coq assista à cette assemblée, qui eut lieu le

31 juillet 1354; mais son nom ne figure pas dans l'acte authentique dressé le 5 mars 1355. Après être monté si rapidement au faîte des grandeurs, serait-il déjà tombé en disgrâce?

Les monuments historiques semblent l'attester.

Nous lisons dans l'article 13 de son accusation: « Que quand il fu retourné d'Avignon, il mist » grant paine à estre avanciez à la court: et senti » bien l'indignacion que le roy avait a li. Et pour » ce que il peust estre si avant comme il vousist, » et que il veoit qu'il en estoit eslongiez, et aussi » que il sceust bien qu'il avoit esté en grant indi- » gnacion du roy, pour les paroles qu'il avait dist » du connestable. Et grant envie et haine contre » ses officiers. »

Dès ce moment, Robert-le-Coq, dont l'orgueil et l'ambition augmentaient à chaque succès comme à chaque défaite, et qui, *par spécial, a touz jours tendu à estre chancelier de France,* chercha des protecteurs parmi les adversaires du roi et les ennemis du royaume. Passant, en un jour, de la soumission hautaine à la révolte sournoise, notre évêque se montrait déjà disposé à tout saccager dans la société pour la satisfaction de son égoïsme. « Il savoit » que le roy de Navarre étoit grant et puissant, s'ac-

» cointa de lui, et sema la discorde de lui et du
» connestable. Et li dist que par lui estoit-il déshé-
» ritez, et qu'il y empêchoit toutes ses besongnes
» en court, et que il ne joïroit du roy tant comme
» ledit connestable vesquist. Et tant l'esmut et
» enflamba contre le connestable, qu'il fu son
» mortel anemy. »

Non-seulement Robert-le-Coq provoquait personnellement le Navarrais à la haine et au mépris des grands officiers de la couronne, mais encore « par plusieurs fois li envoia messagier par maistre
» Robert de Bréteville, augustin, afin de li mou-
» voir et machiner contre le roy nostre sire et con-
» tre sa personne. » En vain Jean-le-Bon espéra-t-il le détourner de ses mauvais desseins, en l'associant de nouveau à sa politique ; Robert-le-Coq, au lieu d'apporter tout son zèle et un peu de probité dans le gouvernement, n'y apporta que la trahison et le parjure.

Après avoir été désigné, en sa qualité de conseiller du roi, avec Jean d'Esqueri, doyen de l'église de Noyon, et trois autres maîtres des requêtes, pour aller recevoir l'hommage-lige que la comtesse de Hainaut devait à la couronne de France (année 1353), parce qu'elle possédait la

terre d'Ostrevant, Robert-le-Coq fut envoyé à Mantes, le 6 janvier 1354, avec le Guy, cardinal de Boulogne, oncle du roi, Pierre Ier, duc de Bourbon, Jean VI, comte de Vendôme, Geoffroy de Charny et Lorris, pour y traiter avec Charles-le-Mauvais, relativement à l'assassinat du connétable Charles d'Espagne. Le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon étaient munis de *pleins pouvoirs;* mais Robert-le-Coq et les autres, simples commissaires, n'avaient été délégués qu'au seul effet d'assister à la négociation.

Loin de s'acquitter dignement de sa charge en défendant les intérêts de son prince, l'évêque de Laon ne songea qu'à suborner ses collègues et leur fit signer une convention entièrement défavorable à la monarchie. « On négocia pen-
» dant quelque temps, dit Secousse; et enfin,
» il fut conclu un traité qui fut très-avantageux,
» en tous ses points, pour le roi de Navarre... Ce
» traité ne pouvait être plus avantageux au Navar-
» rois : aussi ceux qui le conclurent, au nom du
» roi, furent-ils, non-seulement soupçonnés, mais
» même en quelque sorte convaincus d'avoir
» trahi ses intérêts pour favoriser le Navarrois...
» Peu de temps après, le cardinal de Boulogne

» perdit les bonnes grâces du roi, et ce fut sans » doute par cette raison. Et le roi ayant promis par » le traité de Valognes de pardonner à tous les » adhérents du roi de Navarre, on en fit une liste à » la fin de laquelle il y a : *et tous ceux qui étoient de » par le roi au traité de Mantes; à sçavoir, le cardi- » nal de Boulogne, le duc de Bourbon*, *l'évêque de » Laon, Geoffroy de Charny et Lorris* (1). »

La liaison de Robert-le-Coq avec le Navarrais n'était plus un mystère, ni pour le roi Jean, ni pour personne dans le monde officiel; aussi le ministre infidèle jura-t-il une haine implacable au prince régnant et à la société monarchique. D'abord, il essaya de brouiller le Dauphin avec le roi, car il savait que le meilleur moyen de bouleverser un État politique, c'est de diviser la dynastie qui le gouverne. Tous ses efforts furent dirigés vers ce but unique.

Le Dauphin se trouvait alors à Rouen avec le Navarrais. Celui-ci l'engageait à se séparer de son père et à se retirer chez son oncle, l'empereur, d'où il donnerait le signal d'une révolte à la faveur de laquelle on s'emparerait de tous les conseillers du roi. L'évêque de Laon était l'âme de cet odieux complot.

(1) *Histoire de Charles-le-Mauvais*, tom. 1er, pag. 41-43.

« Par le moïen du roy de Navarre, le dit Robert
» devoit estre chancellier du dauphin, et aler avec
» lui et porter son scel. Et si tost comme le chan-
» cellier seroit prins et déposé, il devoit estre chan-
» cellier de France, à quoi il a toujours tendu de
» tout son povoir. »

Ces trames perfides n'échappaient point à l'œil vigilant de Jean-le-Bon; mais, loin d'être sévère envers son fils, il voulut lui donner une nouvelle preuve d'affection en le nommant duc de Normandie. C'était porter un coup mortel à la faction naissante. Robert-le-Coq, si orgueilleux naguère, *quant il vit qu'il avoit failli à s'entente,* en fut atterré.

Toutefois, il y avait trop de haine dans son cœur, pour qu'il n'espérât pas encore étouffer l'amour filial dans celui du Dauphin. « Assez tost que
» Monseigneur le duc fu fait duc de Normandie, il
» ala par devers lui et li dist en plourant ces paro-
» les ou semblables en substance :

» — Ah! mon très-chier seigneur, vous estes un
» enfant et un innocent. Certes, le roy ne vous a fait
» duc que pour vous endormir; car soïez certains
» que il vous quiert que à vous faire morir, et vrai-
» ment il vous fera murdrir et tuer un de ces jours,

» vous et vostre frère de Navarre. Pour Dieu! ne » laissiez pas ce voïage que vous aviez entrepris » par devers monseigneur vostre oncle l'empereur.

Le Dauphin, malgré son extrême jeunesse, ne se laissait pas émouvoir par ces artificieuses paroles; mais Robert-le-Coq n'en continua pas moins:

« — Certes, votre père dissimulera et feindra son co- » rage, disait-il, jusques à tant que vous l'aïez oublié, » et puis vous fera morir; car il n'a conscience ne » comme un chien, ne feroit conscience de faire » morir vous et vostre frère de Navarre par le con- » seil de ce bouchier messire Simon de Bucy, qui » n'a désir fors de espandre le sanc de France. »

Lorsqu'il vit que le Dauphin restait inébranlable dans ses devoirs de fils et de prince royal envers le roi son père, l'évêque de Laon *se doubta bien que le duc ne li en sçeust mauvais gré, si regarda comment il pourroit nuire au duc et lui diffamer;* il est vrai que Jean-le-Bon, étant venu à Rouen pour s'emparer de la personne de Charles-le-Mauvais, et le conduire prisonnier au Louvre, mit ses alliés dans la nécessité d'ajourner leurs criminels projets (1).

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. 1er, chap. V, pag. 186-187.

Plus que jamais suspect au roi, son ancien protecteur, qui, de simple avocat et conseiller-clerc, l'avait fait évêque dans l'Église et pair dans l'État, Robert-le-Coq se voyait contraint de renoncer momentanément à la vie politique, ou, tout au moins, de s'isoler, lorsque l'ordonnance du 28 décembre 1355 proclama la convocation immédiate des États-Généraux. L'heure des grandes crises avait sonné pour la France, menacée à la fois, dans son propre territoire, et par les lances anglaises et par les complots des factieux ; mais le roi Jean espérait encore pouvoir repousser ces deux redoutables agressions, et triompher, par suite de l'anarchie, en faisant éclater, dans son expression la plus majestueuse, l'alliance intime de l'autorité avec la liberté : principe et fin de tout ordre social.

Si les amis du bien public applaudirent à cette politique généreuse, les factieux, au contraire, toujours égoïstes, multiplièrent leurs obstacles. Robert-le-Coq fut de ce nombre. Devenu membre influent des États-Généraux, en sa qualité de pair, il ne recula devant aucune audace contre le gouvernement, et se mit à la tête de l'opposition la plus avancée. Jusqu'à présent, il n'a employé les ressources de son intelligence ténébreuse qu'à

nouer et à dénouer des intrigues de cour; maintenant il va l'appliquer au jeu terrible des révolutions, où ceux qui gagnent sont toujours moins estimés que ceux qui perdent.

A peine fut-il entré dans cette voie fatale et si fertile en forfaitures, qu'il se trouva face à face avec Étienne Marcel, le téméraire prévôt des marchands : nature bien digne de celle de l'évêque, et certainement supérieure sous le rapport brutalement révolutionnaire. Ces deux hommes s'entendirent très-vite ; ils étaient faits l'un pour l'autre. Correspondant secrètement avec le Navarrais, encore prisonnier au Louvre, ils en recevaient le mot d'ordre, ou mieux, le mot de désordre, conformément aux rôles qu'ils se distribuaient en public. Robert-le-Coq lui avait promis d'intéresser à la cause de ce prince le clergé de Paris et de l'assemblée, ainsi que la noblesse, avec laquelle il s'était mis si souvent en contact, soit à la cour, soit dans les ambassades ; et Étienne Marcel se chargeait de rallier à son parti l'échevinage de Paris et les députés des *bonnes villes*. Enfin le but de cette conspiration était, dans la pensée de l'évêque de Laon, sinon dans celle du prévôt des marchands, d'agir « afin que le roy de Navarre fust roy de

» France, et le roy, nostre sire, et sa ligniée fus-
» sent deshéritez du royaume de France, spéciale-
» ment que il se doubtoit bien que jamais il ne fust
» bien en la grace du roy, nostre sire (1). »

Mais, pour qu'une semblable révolution pût avoir lieu, il était nécessaire de bouleverser toutes les idées reçues, jusqu'alors, en matière de gouvernement. Les meneurs s'efforcèrent donc d'augmenter leurs adhérents par des promesses, et de capter la majorité des États pour faire voter une série de décrets qui changeraient les rapports des sujets avec leur propre souverain, en donnant à l'assemblée des trois ordres, devenue l'expression des sentiments les plus anarchiques, un pouvoir constituant que les siècles avaient constamment laissé entre les mains de la royauté. Or, le succès des factieux dépassa leurs espérances. Cachant leur but personnel sous le masque du patriotisme, ils ne montrent que des intentions avouables en apparence, et réclament le principe de l'égalité des suffrages, qui émancipe le tiers-état à l'égard des deux premiers ordres, ou mieux, qui les affranchit tous ensemble de leurs

(1) Article 15e de l'acte d'accusation constamment cité dans la présente étude biographique.

devoirs envers le trône. Lorsque cette législation révolutionnaire eut été adoptée, grâce à l'influence toute-puissante de Robert-le-Coq et d'Étienne Marcel, le roi Jean fut obligé de la sanctionner, parce qu'il avait hâte de se mettre à la tête des troupes et de se mesurer avec les Anglais, espérant bien recouvrer la plénitude de son pouvoir, seul véritablement émancipateur, par le vote d'une future assemblée qui devra défaire l'œuvre despotique et usurpatrice des précédents États, lorsqu'il aura lui-même rétabli le royaume dans l'intégrité de son territoire (1).

On le sait : la victoire de la faction, à Paris, fut le résultat de la défaite de Poitiers. Dès que Robert-le-Coq eut appris que le roi Jean, fait prisonnier sur le champ de bataille, avait été conduit à Londres, il répéta tout haut, à qui voulut l'entendre, ce qu'il disait depuis longtemps tout bas à ses complices; ajoutant « que il n'estoit pas di-
» gne de venir au royaume, et que l'on essauçast
» ce vray et bon sanc de Navarre, et cette bonne
» et saincte ligniée; et que au roy de Navarre estoit
» deu le royaume de France. »

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. 1er, chap. V, pag. 192-193.

Sur ces entrefaites, il apprend que le duc de Normandie, échappé au désastre de Poitiers, accourt bravement à Paris, pour y représenter, s'il se peut, l'autorité absente; et il l'accuse d'*avoir lâchement déserté en présence de l'ennemi.* Plus la calomnie s'attaque à ses actes, et moins le Dauphin montre de méfiance à l'égard de l'esprit public; aussi, ne craint-il pas de faire un loyal appel au pays, durant cette crise, en convoquant de nouveaux États-Généraux, qui l'aideront, sans doute, à réduire une révolte locale.

Mais la situation politique se compliqua, au lieu de se simplifier; car Robert-le-Coq, dont l'influence fatale pesait déjà sur toute la société, « fist » tant par son pourchas que les esleuz et la plus » grante partie estoit de la secte du roy de Navarre » et tendans à sa délivrance; » nullement à celle du roi de France, captif entre les mains de l'Anglais.

A peine les trois ordres furent-ils réunis en la chambre du Parlement (octobre 1356) que Robert-le-Coq, désireux de jouer un des premiers rôles avec Estienne Marcel, sur la scène révolution-

naire, conseilla aux députés de délibérer et d'agir en secret, *que chose que il feissent ou traictassent.* Il les lia tous à ses projets au moyen d'un serment, *ce qui est une manière de conspiration;* ensuite, il se chargea de porter lui-même leurs doléances à la tribune; de blâmer, en leur nom, ce qui avait été fait jusqu'alors, et, finalement, d'exiger la délivrance du Navarrais, la destitution d'un certain nombre d'officiers du conseil royal, surtout celle du chancelier Simon Bucy, et la formation d'un autre conseil uniquement pris dans les rangs des trois ordres, c'est-à-dire : le bouleversement complet de l'État monarchique.

Le Dauphin essaya de négocier avec les principaux meneurs, afin d'obtenir le concours de l'assemblée et le rétablissement de la paix publique à de moins dures conditions ; mais Robert-le-Coq *engendroit* tant de *sedicions, descors*, *divisions et rebellions au peuple*, qu'il fallut se résigner en apparence. Un premier jour avait été fixé pour répondre aux demandes impératives des États-Généraux : c'était le lundi, 31 octobre; et l'on savait que Robert-le-Coq devait porter la parole. Au jour dit, les députés se rendirent en la chambre du Parlement, et *grant foison* de peuple les y suivit.

Une indicible fermentation régnait dans les esprits; mais le Dauphin, calme et résolu, devant le danger, au lieu de venir à la séance, manda par devers lui les membres les plus influents de l'assemblée, au milieu desquels il distingua la figure sombre, atrabilaire, menaçante de l'évêque de Laon. Le prince leur déclara qu'en raison des nouvelles qu'il avait reçues du roi, son père, et de l'empereur, son oncle, il ajournait sa réponse au jeudi suivant. Ce délai fut accepté, non sans peine, car les meneurs de la faction avaient hâte de frapper un coup décisif contre le Dauphin; mais celui-ci ne leur en laissa pas le temps. Sur l'avis de son conseil, le mercredi, 2 novembre 1356, il ordonna aux États de se séparer.

Le Dauphin devait être obéi.

Cet acte d'autorité ruinait les projets de l'évêque de Laon, qui avait promis la couronne de France au roi de Navarre. Néanmoins, craignant qu'il ne lui arrivât malheur, le cauteleux chef de la révolte « s'inclina devers Monseigneur, li supplia » que, se il avoit dit ou fait aucune chose qui li des- » pleust, il li vousist pardonner. Et entre les autres » choses, monseigneur le duc li dist qu'il s'en alast » en son éveschié... ce non-obstant le dit Coq, de

» son autorité et à son pourchas, le lendemain, qui » fu le jeudi après la Toussains, fist assembler aux » Cordeliers les personnes des trois États, et là, » publiquement, leur fist un grant sermon et pres- » chement, pour entremouvoir contre le roy, con- » tre monseigneur le duc, et contre l'onneur du » royaume et de la couronne de France. Et combien » que pour coulourer son mauvais propos, il leur » dist aucunes bonnes paroles, toutes voies leur » dist et il prescha plusieurs choses qui n'estoient » pas vraies, et plusieurs choses des qu'elles le » commun des trois États n'avait oncques oy par- » ler, et de quoy riens n'avoit esté chargé à leurs » députez... notamment qu'on avait bien vû autre- » fois que les Trois-États du royaume avaient des- » posé le roy de France. (1) »

Lorsque cette « fausse et mauvaise parole lui fut issue de la bouche, » un de ses amis lui marcha sur le pied. Robert-le-Coq vit bien qu'il était allé trop loin ; il se rétracta de la manière suivante : « Ce que j'ay dict que autrefois les Trois-États des- » posèrent le roy de France, je entendois à dire » que le peuple le desposa à la requeste des Trois-

(1) *Articles contre Robert-le-Coq.*

» États. » Mais les députés, reconnaissant eux-mêmes que leur *congrégation* était *illicite* et que *toute l'autorité qu'ils avoient de eulz s'assembler estoit failli*, depuis la veille, préférèrent obéir aux ordres du Dauphin que suivre les inspirations révolutionnaires de Robert-le-Coq. Ils se séparèrent donc, attendant, pour se réunir et pour rentrer dans la voie de l'illégalité, une convocation légale qui eut lieu le 5 février 1357.

Abandonné par les députés des trois ordres, l'évêque de Laon se retourna du côté de la multitude avec l'espoir d'y fomenter de nouvelles séditions. « Il dit à aucuns bourgeois de Paris : — Gardez-» vous bien que vous ferez. Certes, l'en ne vous » fait que endormir, car certes quelque pardon ou » rémission que l'en vous face, ne quelque lettre » que l'en vous baille, encore vous en fera-t'en mo-» rir de male mort; et supposé que l'en ne deist » pas que ce fut pour ceste cause, si querroit l'en » avant buquettes contre vous. » Ces *preschements* provocateurs exercèrent une influence très-grande sur l'esprit de la bourgeoisie et du menu populaire, qui se prononcèrent bientôt contre les actes du Dauphin et pour ceux de la faction. L'émeute grondait chaque jour dans Paris, depuis la publi-

cation d'un édit relatif à l'altération des monnaies: triste ressource au moyen de laquelle on espérait prendre aux artisans l'argent refusé par les baillis royaux. Tous les corps de métiers, rangés en armes autour d'Estienne Marcel, prévôt des marchands, et fidèles à l'appel révolutionnaire de l'évêque de Laon, se disaient : « Or, il est temps d'a» gir pour conserver notre fortune particulière et » empeschier la ruine publique. »

L'autorité du Dauphin était fatalement compromise; aussi fut-il obligé de rappeler les États-Généraux en ce moment critique où il ne pouvait plus compter sur la fidélité ni sur le désintéressement de personne. On sait déjà, car nous l'avons dit ailleurs, quelle fut la situation respective des partis au sein de cette assemblée (1) si profondément révolutionnaire; ne mentionnons donc ici que la position prise par Robert-le-Coq vis-à-vis du gouvernement.

A la séance du 3 mai 1357, en présence du Dauphin et de ses frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers, devant tous les députés des États réunis

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. 1er, chap. VI, pag. 210.

dans une salle du Parlement, l'évêque de Laon, orateur du clergé, prononça d'une voix altière sa trop fameuse harangue, véritable programme de révolution qui semblait dicté par l'amour du peuple et qui n'exprimait que sa propre haine contre le prince. Après avoir fait le plus sombre tableau des calamités actuelles du pays, dont il ne trouve la source que dans les dissipations de la cour, dans les dilapidations des finances, dans les prévarications des juges et dans quelques autres vieux abus, il en rejette l'odieux sur la tête de vingt-deux officiers du roi, qu'il dénonce nominativement à la vindicte publique. S'étant résumé en ces termes : « Il y a tant de mauvaises herbes que les bonnes » ne peuvent fructifier ni amender, » Robert-le-Coq ajouta qu'il fallait suspendre tous les officiers du royaume de France et nommer des réformateurs-généraux par voie de scrutin, attendu que c'était aux trois ordres réunis qu'il appartenait désormais de décider souverainement toutes les questions relatives à la guerre et aux finances publiques.

Jehan de Pecquigny, au nom de la noblesse, Estienne Marcel et Colart-le-Caucheteur au nom du Tiers-État, approuvèrent « toutes les paroles

» issues de la bouche de monseigneur l'évêque de
» Laon. »

En conséquence, dès le vendredi 10 mars, les États décrétèrent l'établissement du fameux conseil des Trente-six qui fut investi de tout pouvoir (1). On épura le Parlement ; la chambre des comptes, entièrement dissoute, se trouva remplacée par quatre factieux qui, reconnaissant bientôt leur propre inexpérience dans ce nouvel emploi, se retirèrent pour rendre leur place à quelques anciens maîtres.

Sur ces entrefaites, le roi écrivit une lettre pour défendre aux États de se réunir durant la quinzaine de Pâques, ainsi qu'ils l'avaient résolu par un décret, et pour s'opposer au paiement des subsides qu'ils avaient voté. L'ordre du roi-captif fut méconnu ; les États, où l'opinion républicaine se trouvait déjà représentée par le prévôt des marchands, foulèrent aux pieds toutes les lois de la monarchie et firent prévaloir tous leurs décrets révolutionnaires. La Bourgeoisie de Paris fémissait durant ces jours de crise; mais Estienne Marcel et Robert-le-Coq, devenus maî-

(1) Voir à la fin de cette Étude les noms des membres de ce conseil, et quelques détails biographiques qui les concernent.

tres de la situation, étaient à l'apogée de leur puissance. Moment redoutable pour les tribuns; car, dès qu'ils ne peuvent plus monter sur la brèche des événements, ils tombent!

C'est une terrible épreuve que celle du gouvernement, lorsqu'on parvient à le conquérir au moyen d'une opposition violente ou à la suite d'une révolution! En effet, on a dit si longtemps au peuple que la direction imprimée aux affaires publiques était mauvaise et funeste à ses intérêts les plus chers, qu'il accueille d'abord avec joie tout changement qui semble devoir lui être favorable. Les meneurs habiles peuvent, alors, intimider ou proscrire les agents du pouvoir, sur qui retombe toujours le poids des iniquités réelles ou fictives; et s'investir eux-mêmes d'une autorité absolue, aux applaudissements de la grande multitude. Mais bientôt la scène change; et les applaudissements se transforment en sifflets, parce que les nouveaux acteurs savent moins bien jouer leur rôle que les anciens. Ils ont promis au peuple de guérir toutes ses souffrances morales et physiques, comme par enchantement; toutefois, loin de diminuer, les impôts augmentent et le travail disparaît avec le crédit; aussi les chefs de la faction ne voient-

ils plus autour d'eux qu'une défiance générale. L'allégement des revenus publics a été la cause de leur élévation primitive, et les voilà menacés d'une chute définitive, parce qu'on impute à leur mauvaise volonté ce qui n'est que le résultat de leur impuissance.

Telle était la situation de Robert-le-Coq et d'Estienne Marcel, peu de temps après l'établissement de leur dictature personnelle, quoiqu'ils eussent fait manœuvrer, à leur guise, tout le conseil des *Trente-Six*. Non-seulement la Bourgeoisie de Paris ne leur épargnait déjà aucun signe de répulsion ; mais encore de nombreuses défections avaient lieu, au sein même des États, parmi le clergé, la noblesse et le tiers ; de sorte que tout le monde se retournait du côté du Dauphin, prêt à lui prêter main-forte, au cas où il voudrait renverser l'omnipotence des factieux.

Lorsque le duc de Normandie eut reconnu qu'il n'avait qu'à vouloir énergiquement pour accomplir le salut de la société, il manda au Louvre Estienne Marcel et Robert-le-Coq, leur parla d'un ton ferme, et leur défendit de se mêler désormais des affaires du royaume. C'était agir en maître avant que de l'être : mais il devait plus

tard le devenir. Après cet acte de vigueur, le Dauphin s'éloigna de Paris; il allait se mettre à la tête de l'armée, afin de mieux dominer les événements. Robert-le-Coq jugea prudent alors d'abandonner une partie qu'il croyait avoir perdue : « et s'en ala le dist évesque de Laon en son éves- » chié, car il véoit bien qu'il avoit tout honny. (1) »

Le prévôt des marchands resta seul, ou à peu près, au milieu de la Bourgeoisie de Paris qui partageait, en ce moment, l'entraînement des bonnes villes de province pour le Dauphin. Aussi essaya-t-il de l'attirer sous sa main en lui faisant les plus belles promesses. Il s'engageait, par exemple, à contribuer à la paix de l'État au moyen des subsides, et à ne plus demander l'expulsion des officiers, ni la délivrance du roi de Navarre.

Ces propositions parurent sincères au cœur honnête du Dauphin, qui rentra dans Paris vers le 1er octobre 1357 ; mais les factieux qu'il épouvantait de loin, reprirent aussitôt de l'audace. Loin d'exécuter leurs engagements, ils devinrent plus exigeants qu'auparavant; c'est ainsi qu'ils contraignirent le duc de Normandie à faire une convocation immédiate des États-Généraux et à rappeler Robert-

(1) *Grandes Chroniques de France*, chap. XXXVII.

le-Coq. Celui-ci fit d'abord quelques difficultés hypocrites ; mais enfin il consentit à reprendre le chemin de Paris pour venir siéger au conseil du prince. « Et n'y avoit lors homme au conseil » du dist monseigneur le duc qui luy osast contre- » dire (1). » Dès ce moment, l'autorité du Dauphin s'efface positivement devant la fougue révolutionnaire de l'évêque de Laon, qui répond pour lui aux demandes des meneurs de Paris, qui le trahit pour mieux servir le roi de Navarre, et qui le force à passer par tout ce que voudra ce mauvais génie de la civilisation !

« Et toutes voies, ajoutent les Grandes Chroni- » ques (2), le dist évesque de Laon, par lequel les » diz de Paris se conseilloient et gouvernoient prin- » cipalement et qui tout estoit au roy de Navarre, » estoit principal conseiller du dist duc et estoit tout » fait par luy et par son ordenance. Moult de gens » estoient esbahis, et disoit l'en que il estoit la be- » saguë qui fiert des deux bous. Et vraîment » l'en disoit que le dist evesque faisoit savoir au dist » roy tout ce qui estoit faict au conseil de Monsei- » gneur le duc. »

(1) *Grandes Chroniques de France*, chap. XLI.
(2) *Ibid.* chap. XLV.



Robert-le-Coq ne retenait ainsi le Dauphin sous son propre joug que pour délivrer plus vite Charles-le-Mauvais, alors détenu au château d'Orleux, dans le Cambrésis. Il donna ses ordres de manière à ce que l'élargissement du Navarrais coïncidât avec la réouverture des États-Généraux. Les députés se réunirent le 7 octobre; et le lendemain, Jehan de Pecquigny, gouverneur de l'Artois, enlevait le roi prisonnier et lui rendait une liberté qui devait être si fatale à la monarchie!

Dès que cette nouvelle fut connue, le parti du Dauphin comprit que la situation lui échappait; aussi les députés de Champagne et de Bourgogne, abandonnèrent-ils leur poste, préférant céder la victoire à leurs ennemis, plutôt que de s'exposer à une défaite certaine. Le duc de Normandie, n'étant plus entouré que de révolutionnaires, brava seul le danger et se montra toujours prêt à sacrifier sa personne pour sauver le principe de l'autorité.

Quoique le Navarrais eût été délivré le 8 octobre 1357, et qu'il se trouvât, par le fait, à la tête d'un grand mouvement d'opinion, il n'osa point faire son entrée à Paris, avant le 29 novembre suivant. Robert-le-Coq attendait son arrivée avec

impatience pour agir révolutionnairement. Estienne Marcel, Robert de Corbie et une foule d'autres factieux, se présentèrent, le 1er décembre, au palais du Dauphin, et le sommèrent de rendre ses bonnes grâces au roy de Navarre. L'évêque de Laon leur parla au nom du conseil, et engagea le duc de Normandie, malgré lui-même, en répondant à ses complices, que, de son propre « plaisir et voulenté, le dist duc feroit au Navarrois comme bon frère à aultre doibt faire. »

Cette réconciliation ne pouvait paraître durable aux yeux de personne, car les deux princes représentaient, vis-à-vis de tout le monde, l'antagonisme de deux dynasties. Sur ces entrefaites, le bruit courut, à Paris, que le roi Jean venait de signer, à Londres, un traité qui lui rendait sa liberté et son royaume. Aussitôt le roi de Navarre prit la route de Rouen; et, Robert-le-Coq, ayant en vue de lui donner un prétexte d'armer au plus vite, fit ordonner par le Dauphin des levées de troupes. Les événements allaient se précipiter.

Jusqu'à présent, l'évêque de Laon a joué le principal rôle sur le théâtre de la révolution ; maintenant, c'est le tour du prévôt des marchands. Il ne s'agit plus, en effet, pour trancher le nœud d'une

situation aussi problématique, d'organiser une guerre de tribune plus ou moins parlementaire ; il faut, au contraire, soulever le peuple, armer les gens sans aveu, épouvanter tout le monde par l'assassinat de quelques officiers royaux et de quelques partisans du Dauphin, et généraliser la révolte, en faisant de chaque ville, de chaque commune de France un centre d'insurrection formidable où l'idée plébéienne luttera, pour la première fois, contre le principe monarchique; où les *vilains* et les *manants*, sous le nom de Jacques, sortiront de leurs cabanes pour envahir les châteaux et massacrer les gentilshommes; où l'on interprétera enfin, la société régulière par le chaos; la propriété par le pillage, l'ordre par l'anarchie, et la vie humaine par la destruction physique et morale de tout ce qui constitue l'humanité. Cette œuvre révolutionnaire, longtemps incomparable, et restée sans analogue jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, fut réalisée par Estienne Marcel !

Nous avons tracé ailleurs le portrait de cet homme fatalement célèbre, pour qui Robert-le-Coq et le parti du roi de Navarre ne furent qu'un double instrument et dont le seul but était de substituer une république à la monarchie de Clo-

vis, de Charlemagne et de Saint-Louis. Dans cette situation, si absolument subversive et si largement conduite, il n'y a place que pour Estienne Marcel! L'évêque de Laon disparaît, derrière cet homme et derrière les événements terribles qu'il soulève, à ce point que son nom ne figure presque plus dans l'histoire.

Pour le retrouver, en effet, nous devons quitter Paris avec les députés des bonnes villes que le régent convoque à Compiègne. Robert-le-Coq ose s'y montrer sans vergogne, espérant peut-être que le ressentiment des calamités qu'il avait attirées sur la nation, s'était éteint dans la conscience publique, aussi bien que la notion du devoir, dans son propre cœur. « Mais plusieurs nobles, dit Secousse, prié» rent instamment le régent de ne plus admettre, » dans son conseil, un homme qui le trahissait de» puis si longtemps, et qui était la principale cause » des maux qui affligeaient le royaume (1). » Robert-le-Coq ne comprit toute la répulsion morale qu'il inspirait autour lui, que lorsqu'il eut couru personnellement de grands dangers. Alors, ajoute Secousse, « il se retira secrètement à Saint-De-

(1) *Histoire de Charles-le-Mauvais*, tom. 1er, pag. 219.

» nys, d'où il envoya demander une escorte pour » l'amener à Paris. »

En ce moment, Estienne Marcel, ayant lui-même épuisé toutes les ressources révolutionnaires que donne la dictature, à vouloir réaliser son plan de République, était obligé de revenir à une combinaison semi-monarchique et traitait avec Charles-le-Mauvais. L'évêque de Laon servit, une dernière fois, de trait d'union entre ces deux hommes fatalement voués à la discorde. On sait que cette alliance, appuyée sur les lances anglaises, ne porta bonheur ni à l'un, ni à l'autre. Une émeute sanglante éclata contre les Anglais à Paris (21 juillet 1358); le roi de Navarre, le prévôt des marchands et l'évêque de Laon firent des efforts inutiles pour désarmer les bourgeois de Paris, *qui avaient toujours l'épée à la main* (1). Ceux-ci frappaient les alliés de la faction, en attendant l'heure de frapper la faction elle-même, dans la personne d'Estienne Marcel, l'aïeul de nos révolutionnaires.

Robert-le-Coq, voyant que Paris ne lui offrait pas plus de sécurité que Compiègne, se rendit aussitôt à Laon dans le but de livrer cette ville aux Navar-

(1) *Hist. de Charles-le-Mauvais*, tom. 1er, pag. 303.

rais. « Aussi, assez tost après la punition de la » ville d'Amiens, en 1358, dit Froissart, par cas » semblables en furent traînés et justiciés, six des » plus grands bourgeois de la ville; et si l'évesque » du lieu eust esté tenu, il eust esté mal pour luy ; » car il en fust accusé, et depuis ne s'en vint-il » point excuser. Mais il se partit adoncques se- » crètement ; car il eust amis en voie qui luy an- » noncèrent ceste avenue. Si se traist tantost par » devers le roy de Navarre à Maante-sur-Seyne, qui » le recust liement (1). »

L'évêque de Laon ne partagea donc point le sort tragique du prévôt des marchands et de la plupart de ses complices. Il parvint à sauver sa tête; mais il ne sauva pas sa renommée, car voici en quels termes les conseillers du Régent ont résumé leur acte d'accusation contre lui, dans le 91[e] et dernier article de ce manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale :

« ... Que par les choses dessus dictes appert la » trahison, desloiauté, fausseté, et parjure du dist » Robert ; que il a desservi de estre déposez et pri- » vez de tout office, dignité et parrie, estat et bé-

(1) Livre I[er], part. 2[e], chap. LXXVIII.

» néfice, et de estre comdempnez, puniz et miz en » chartre perpétuelle, si comme raison le donne.

» Et si on vouloit parler des prévarications que » le dist Robert a fait au temps qu'il fu advocat » du roy, et de celles qu'il a faites depuis qu'il fu » du conseil du roy, et autres estats que d'avoca- » tion, et de révélacions de consaulz du roy, qu'il » a faites tant par bouche que par escript, et aussi » des oppressions et extorsions qu'il a faites en » son éveschié, et aussi des détractions et mespar- » lements qu'il a fais et dis de toutes bonnes per- » sonnes, a painnes pourroit estre contenu en xx » peaux de parchemin. »

Ce document important, qui confirme, à chaque ligne, le précieux témoignage de nos grandes Chroniques nationales, nous donne le portrait fidèle de Robert-le-Coq ; aussi n'avons-nous rien à y ajouter, et, encore moins, à y retrancher.

Lorsqu'après avoir signé la paix de Pontoise (21 août), le Régent, rentré dans Paris, demanda à la bonne Bourgeoisie de recevoir Charles-le-Mauvais ; Jehan Desmaretz, avocat au Parlement, insista au nom de la ville pour que Robert-le Coq ne pût jamais y rentrer. La municipalité parisienne fut satisfaite ; car nous lisons, au second article

de la confirmation du traité de Calais, portant la signature du roi de Navarre et la date du 12 décembre 1361 : « — Quant est de l'évesque de » Laon, il joira de l'espiritualitez *et sera translatez* » *hors du royaume de France;* et ses gens, qui, à » cause de l'espiritualitez auront à faire, pourront » venir seurement sans aucun empeschement. Et se » en la dite espiritualitez est mis aucun empesche- » ment de par le roy, le roy l'ostera ; et s'il y estoit » mis par autre, il procurera qu'il sera ostez. »

A la suite de ce dernier traité, le Navarrais remit au Régent une liste de trois cents personnes qui avaient suivi son parti et auxquelles on promettait d'accorder des lettres de rémission. Le nom de Robert-le-Coq avait été inscrit dans cette liste, mais seulement au second rang. Le Régent ne tomba pas dans ce nouveau piége que lui tendait son ancien adversaire ; l'évêque de Laon, rayé du rôle, n'obtint ni grâce, ni pardon. Charles-le-Mauvais, ne sachant plus qu'en faire, l'envoya dans l'Aragon et le recommanda vivement à Pierre-le-Cruel, qui lui confia l'évêché de Calahorra. C'est là que mourut, plus ou moins pieusement, ce prélat conspirateur dont l'*Orbis christianus* a recueilli l'épitaphe : *Robertus privilegia firmavit anni* 1366.

Congregatione burgensi sub rege Petro Crudeli adfuit obiit anno 1368.

Pour résumer d'un seul mot l'existence entière de cet évêque tribun, dont l'âme fut si perverse et le cœur si corrompu, nous dirons avec saint Augustin, qu'il tomba en lui-même, — *incidit in semetipsum,* — et qu'il ne parvint jamais à se relever dans l'esprit de l'humanité. Chargé de conduire chrétiennement son pays vers le salut, à la manière des apôtres, il le conduisit odieusement vers sa perdition, à la manière de Satan. Après avoir détruit les rapports qui existaient ou devaient exister entre Dieu et lui, par le sacerdoce, il bouleversa tous les rapports des hommes entre eux, qui constituent ou doivent constituer l'ordre positif dans les sociétés.

Le malheureux! comme il n'avait aucune de ces vertus qui servent de base à la véritable grandeur, parce qu'elles émanent de l'humilité chrétienne, il voulut posséder tous les vices qui dégradent les individus, parce qu'ils émanent de l'égoïsme et de l'orgueil! ennemi de toute autorité, parce qu'il craignait de perdre la sienne propre, et jaloux de toute lumière depuis sa chute morale, il ne répandit que mensonges et séditions autour de lui,

en haine de la vérité. Autant aveugle que coupable, de quelque manière qu'on le considère, ce prélat mérite d'être réprouvé, car les ténèbres de son âme, intérieures et guérissables quant à lui-même, avant sa mort, ne l'étaient déjà plus pour son pays, puisqu'elles étaient devenues, selon les menaces de l'Évangile, *extérieures et inguérissables dans la vie à venir.*

En effet, si les bourgeois de Paris remontent à Estienne Marcel pour trouver l'origine des révolutions qui, tant de fois, ont déchiré notre pauvre France ; nous devons remonter à Robert-le-Coq pour découvrir la source de l'esprit de secte et de parti qui travaille depuis si longtemps notre société et la submerge presque périodiquement dans un fleuve de sang et de pleurs, après y avoir détruit le but suprême de toute civilisation.

NOTE A.

Conseil des Trente-Six.

Le décret des États-Généraux qui organisa cette sorte de gouvernement républicain au sein de notre ancienne monarchie, portait que le *Conseil des Trente-Six* serait formé de douze prélats ou abbés, de douze nobles et de douze bourgeois, pris au sein des trois Ordres. Toutefois, il se trouva constitué de la manière suivante : douze évêques ou abbés, six nobles et dix-huit bourgeois. Voici la liste de ses membres, telle qu'elle a été publiée par M. Douët d'Arcq, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartres* (1). Il nous a été impossible de la compléter.

Gens d'Église.

L'ARCHEVESQUE DE RAINS.
L'ARCHEVESQUE DE LYON.
L'ÉVESQUE DE LANGRES.
L'ÉVESQUE D'ÉVREUX.
L'ÉVESQUE DE LAON.
L'ABBÉ DE FERRIÈRES.
L'ABBÉ DE SAINCT-RIQUIER.
L'ABBÉ DE SAINCT-OMER.
LOUIS THÉZART.
JEHAN DE GONNELIEU.
PIERRE D'AUGERAUT.

Nobles.

WALERAN DE LUCENBOURC.
MARESCHAL DE CHAMPAIGNE.
JEHAN DE PICQUEGNY.
REGNAUT DE TRIE PATOULLART.
MATHIEU DE TRIE MONCY.
PHILIPPE DE TROIMONS.

(1) Tome II, à la suite des *Articles* contre Robert-le-Coq.

Bonnes Villes.

ESTIENNE MARCEL, prévôt des marchands, CHARLES TOUSSAC, échevin GILE MARCEL, échevin, } pour Paris.

GRIMER, maistre en théologie, JAMIN DARIOT, avocat du roy, } pour la Normandie et Rouen.

COLART DE COURLIÉGIS, de Laon, JEHAN DE BEAULIEU, maire de Noyon, } pour le Vermandois.

ROBERT DE CORBIE, maistre en divinité, GUILLAUME DE LA QUARRIÈRE, d'Amiens, COLART LE CAUCHETEUR, d'Abbeville, } pour Amiens.

Maistre GUILLAUME DE MARCHIÈRES, de Meaulx, pour la Champaigne et Brie.

GUILLAUME D'AVALON, pour Orliens.

Maistre ELYE BAUGIS, pour La Rochelle.

JEHAN LOUVET, Maistre REGNAULT MARIAVALE, } pour Senlis.

JEHAN DE SAINCTE-HAUDE, pour Sens.

La destinée de la plupart des membres de ce *Conseil des Trente-Six*, est trop dramatique et trop curieuse pour que nous ne reproduisions pas ici quelques détails biographiques sur les plus célèbres d'entr'eux.

JEHAN DE CRAON, archevêque de Reims, fut entraîné par Robert-le-Coq, dans le parti du roi de Navarre. Il tomba, comme tant d'autres gens d'Église, dans beaucoup d'excès condamnables à tous égards ; mais après la fin des troubles, il se releva noblement et devint ,sous Charles V, le plus ferme appui de l'ordre et de l'autorité.

RAYMON SAQUET, archevêque de Lyon, fut un des trois légats que le pape envoya à Paris, durant cette époque révolutionnaire. Ses pouvoirs furent confirmés par une bulle datée du 14 juillet 1358. Il mourut à la fin de cette même année.

GUILLAUME DE POITIERS, évêque de Langres. Il assista au sacre de Charles V, en qualité de pair.

ROBERT DE BRUCOUR, évêque d'Évreux, mort le 24 janvier 1374.

Jean de Sartenay, abbé de Ferrières. Il devint plus tard conseiller du roi et mourut à Paris, le 16 septembre 1360.

Pierre de Aloengiis, abbé de Saint-Riquier. Il entra également dans le conseil du roi.

Louis Thézart. Ce député parvint à gagner les bonnes grâces de Charles V. Non content de lui avoir donné le titre de conseiller du roi, ce prince le nomma conseiller de la régence au cas où il trépasserait durant la minorité de son fils. Louis Thézart mourut le 12 octobre 1375.

Pierre d'Augeraut. Celui-ci devint conseiller-clerc, en 1359.

Messire Jehan de Conflans, maréchal de Champagne. Il fut égorgé, le 22 février 1358, par ordre d'Estienne Marcel, dans l'appartement du duc de Normandie, et sous les yeux de ce prince, dont la populace avait envahi le palais.

Jehan de Picquegny. Gouverneur de l'Artois et partisan énergique du roi de Navarre, il délivra ce prince, le 8 novembre 1357. Ce fut lui qui apporta ses demandes au Dauphin, en février 1558, et qui, en août de la même année, après la chute d'Estienne Marcel et de Robert-le-Coq, mais avant le traité de Pontoise, essaya de mettre la ville d'Amiens au pouvoir du Navarrais. On sait quel châtiment il attira sur les bourgeois de cette ville. Voici maintenant celui qu'il reçut lui-même. Il mourut en 1359, « au châtel de la Harelle, raconte Froissart, à trois lieues » d'Amiens, si, comme on dist, et l'estrangla son chambellan. » Ses biens furent confisqués, en 1369, et donnés à Bernard de Paillard.

Regnaut de Trie Patoullart. Son attachement au roi de Navarre était connu bien avant que les troubles n'éclatassent, car il osa demander au roi Jean-le-Bon de lui pardonner le meurtre du connétable, lors de la comparution de Charles-le-Mauvais au Parlement. Il est présumable aussi que sa liaison avec Robert-le-Coq remontait à cette époque.

Mathieu de Trie Moncy. Il était sénéchal de Toulouse et d'Albigeois et devint membre du *Conseil secret* en 1350. Mort vers la fin de 1359.

Philippe de Troimons. Ce baron resta fidèle au roi et au Dauphin, malgré les menaces et les séductions que les meneurs de la faction employèrent près de lui, pour l'entraîner à leur

suite. Son nom se trouve mêlé aux plus grandes affaires de cette époque, soit avec le seul titre de conseiller du roi, soit aussi avec ceux de maistre des comptes, en 1355, et de membre du grand conseil, en 1356 et en 1363.

Selon le témoignage du père Anselme, généalogiste des grands officiers de la couronne, Philippe de Troimons fut envoyé, en 1357, avec Jehan de Conflans, maréchal de Champagne, vers le roi de Navarre, *pour certaines grosses besognes touchant le fait des guerres* (1); puis vers le comte de Poitiers; puis encore dans le Languedoc. En récompense de tant de services rendus noblement à la monarchie, durant les guerres civiles et sociales, Charles V, au rétablissement de la paix, lui donna cent mille francs d'or et le combla d'honneurs.

Gile Marcel. Frère d'Estienne Marcel, il en partagea les destinées et fut l'un des plus énergiques chefs de la faction. Comme député de la ville de Paris, il exerça une influence positive sur les actes des bourgeois et sur les votes des États-Généraux, qui le nommèrent membre du *Conseil des Trente-Six.* Après la chute et la mort de son frère, inévitable prélude d'une réaction monarchique à la suite de tant de bouleversements et de crimes démagogiques, Gile Marcel fut pris et condamné à la peine capitale. Il marcha au supplice entre Charles Toussac, échevin; Joseran, de Macon, trésorier du Navarrais, et Jehan de Lisle, qui était, comme lui, *clerc de la marchandise de Paris* (*cela signifie, apparemment,* dit Secousse (2), *greffier de l'Hôtel-de-Ville*). Gile Marcel, Jehan de Lisle, Charles Toussac et Joseran, furent décapités en place de Grève, le 2 août 1358; c'est-à-dire, le lendemain de la mort d'Estienne Marcel, et le jour même où le Régent de France fit sa rentrée solennelle dans sa bonne ville de Paris.

Si la populace autrefois applaudissait à leur triomphe révolutionnaire, maintenant elle bat des mains à leur supplice expiatoire. « Les Parisiens qui avaient toujours l'épée à la main, »ajoute Secousse, renouvelèrent à haute voix, en les voyant »passer, le cri qui avait été comme le signal de la révolution. »

(1) *Hist. générale et chron. de la Maison de France et des grands officiers de la Couronne*, par Pierre de Guibours, dit le Père Anselme. Tom. II, pag. 669.

(2) *Hist. de Charles-le-Mauvais.* Tom. Ier, pag. 302 et 303.

Tous les biens de Gile Marcel furent d'abord confisqués; ensuite on en fit deux parts. On en donna une à la ville de Paris pour l'indemniser de ses pertes ; on rendit l'autre à la veuve du supplicié.

Colart de Courliégis. Député de la ville de Laon, il prit une part très-active à tous les mouvements révolutionnaires, quoiqu'étant plutôt partisan du roi de Navarre que d'Estienne Marcel, et, conséquemment néo-royaliste plutôt que républicain. Sorti de Paris, aussitôt après la chute du prévôt des marchands, il rentra dans la ville de Laon, avec Robert-le-Coq, n'ayant tous deux qu'un seul but, celui d'en ouvrir les portes aux Navarrais. Leur trahison fut découverte. Colart de Courliégis et cinq autres principaux bourgeois de Laon, qui avaient participé à cette conjuration, furent décapités.

Robert de Corbie. Comme presque tous les membres du *Conseil des Trente-Six* qui s'étaient fait remarquer à la tête de la faction, celui-ci n'échappa point, après les événements du 1er août, aux poursuites légales ou extra-légales motivées par les circonstances. Tous ses biens furent d'abord confisqués, de même que tous ses bénéfices ; mais, après la paix de Pontoise, on lui rendit les uns et les autres.

Guillaume de la Quarrière. Il se trouve rangé dans le petit nombre de ceux qui échappèrent aux périls de la réaction, malgré le rôle qu'il avait joué sur le théâtre révolutionnaire. En février 1359, il obtient du roi des lettres de rémission qui furent confirmées.

Colart le Caucheteur. Cet avocat d'Abbeville, ayant voulu résister aux événements, eut une toute autre destinée. Esprit inquiet et violent, il quitta Paris, comme tant d'autres, après le 1er août 1358, et revint à Abbeville qu'il désirait livrer aux Navarrais. Accusé et convaincu d'avoir vendu la ville au capitaine de Saint-Valery, il fut condamné à mort par le mayeur et les échevins. —Colart partagea donc le sort de ses principaux complices.

Jehan de Saincte-Haude. C'était un avocat de Sens; il fut l'un des meneurs de la faction, et put survivre à cette génération révolutionnaire, car il avait obtenu la vie sauve, quoiqu'il eût trempé dans les plus sanguinaires complots. Nommé par les États au nombre des gouverneurs-généraux chargés de la ma-

nutention des subsides, il signala sa carrière politique et ad ministrative par une haine ardente contre les officiers du Régent. Dans l'assemblée populaire, que Estienne Marcel convoqua à l'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital, Jehan de Sainte-Haude osa déclarer, en présence du Dauphin et de ses officiers, qu'on n'avait pas reçu les subsides, ajoutant, sur cet argent, que plusieurs de ces officiers avaient retenu entre leurs mains des sommes qui s'élevaient de quarante à cinquante mille moutons.

Les Grandes Chroniques ont recueilli bien des faits et gestes concernant ce factieux. On y verra quelle fut son audace, alors que tout cédait, avec terreur, aux décrets du *Conseil des Trente-Six*. Après la défaite de son parti, Jehan de Sainte-Haude prit la fuite. Ses biens furent confisqués et donnés, quelque temps après, à une dame qui était attachée au service de la duchesse de Normandie.

Jehan de Sainte-Haude figure, avec Robert-le-Coq, au nombre des révolutionnaires que Jehan Desmaretz supplia le Régent de ne plus laisser revenir à Paris. Toutefois, son nom est inscrit dans la liste des trois cents personnes amnistiées le 12 décembre 1361, après la confirmation du traité de Calais (1).

(1) Voir les Grandes Chroniques, chap. CXV. — Le Trésor des Chartres. Rig. 89, pièce 495. — Chambre des Comptes. *Mém.* : D. f° 21.

CHARLES TOUSSAC.

1356 — 1358.

Deux grandes figures, Estienne Marcel et Robert-le-Coq, remplissent, pour ainsi dire, à elles seules, toute la scène révolutionnaire du XIV[e] siècle : aussi l'histoire générale a-t-elle peu tenu compte des autres personnages qui, sans occuper le premier rang, puisqu'ils n'ont pu sortir du second ordre, n'en ont pas moins joué un rôle assez considérable durant ces troubles.

Quelques-uns d'entre eux ont mérité pourtant qu'on les étudiât de près, car les Grandes Chroniques de France deviennent, à cette époque, une véritable galerie de portraits où paraissent, tour-à-tour, les redoutables champions des divers partis qui se trouvaient alors en présence pour le malheur de la société.

Aujourd'hui même, quoique séparés par tant de

siècles, par tant de règnes ou de régimes et par tant de métamorphoses politiques et sociales, n'ayant donc plus rien de commun, en apparence, avec les mœurs, les passions et les lois de cette génération humaine qui se mit trop souvent au-dessus de l'humanité, il semble néanmoins y avoir, dans le rapprochement de tels hommes, un intérêt presque de circonstance. N'avons-nous pas vu, en effet, de nos jours, comme en ces temps éloignés, les propres chefs de la Bourgeoisie de Paris soulever les masses populaires et donner pour base à la civilisation, je ne sais quel droit impie, barbare et sauvage, en s'écriant que l'insurrection était le plus saint des devoirs ?

Charles Toussac est bien le représentant de cette classe d'hommes toujours trop nombreuse à l'heure des crises sociales et des bouleversements politiques. S'il ne tient pas une grande place dans l'histoire, assurément ce n'est pas sa faute, car il ne laissa pas d'influer beaucoup sur les événements comme échevin de Paris, comme membre des États-Généraux, comme faisant partie du conseil des *Trente-six* et comme appartenant aussi, avec Robert-le-Coq, Estienne Marcel et tous les autres meneurs de la faction, au conseil du duc de Nor-

mandie : ce noble Dauphin qui fut longtemps leur esclave et qui ne put jamais devenir leur maître.

Malgré les recherches que nous n'avons pas négligées à ce sujet, il nous a été impossible d'entrer dans la vie intime de ces hommes : aussi ne pouvons-nous les connaître que par leurs actes publics. Tout porte à croire cependant que Charles Toussac, dont l'échevinage avait fait la fortune politique dans un temps plein de catastrophes, suivit plutôt le parti du prévôt des marchands que celui du roi de Navarre, ou mieux, servit tour-à-tour l'un et l'autre, selon la pression des événements et la nécessité des transactions imposée par eux aux individus et aux partis, lorsqu'il leur faut chercher une voie de salut dans la grandeur même de leur péril.

C'était un hardi compère que ce Charles Toussac ; et on le connaissait pour tel à l'Hôtel-de-Ville et aux Halles, dans les divers corps de métiers et dans les compagnies de *gaitteurs*: milice révolutionnaire commandée par le prévôt des marchands, ou, en son absence, par les échevins. Homme de mœurs violentes, soit dans sa vie privée, soit dans sa vie publique, si rien en lui ne le rendait propre à discipliner un parti ou à diriger les masses

populaires ; tout, au contraire, le portait à se charger des entreprises les plus aventureuses et à pratiquer, avec une audace farouche, sur une grande échelle, ce que nos socialistes contemporaines ont nommé : *la théorie du tour de main !*

Lorsque, suivant les conseils de ses officiers, le Dauphin eut dissous les États-Généraux et quitté Paris pour lever une armée en province, dans le but d'écraser la faction, Charles Toussac fut spécialement désigné, par Estienne Marcel, pour hâter la mise en défense de la ville, soit au moyen de fortifications neuves ou anciennes remises en état, soit au moyen de barricades : les premières qu'on ait vues s'élever dans Paris, où l'on en a si souvent dressé depuis ! On le sait : Estienne Marcel n'ordonnait de si grands préparatifs de guerre qu'afin de traiter plus avantageusement de la paix avec le Dauphin, de le faire rentrer dans la capitale, où il l'aurait toujours sous sa main et de l'empêcher d'agir, jusqu'à ce qu'il pût lui-même jeter son dernier défi, en exploitant l'ambition du roi de Navarre, car la partie pouvait alors devenir belle pour ce hardi joueur.

A cet effet, il résolut de presser la délivrance du Navarrais. Charles Toussac y concourut avec toute

l'ardeur qu'imprime l'entraînement révolutionnaire. L'évêque de Laon avait promis d'obtenir du Dauphin, par persuasion ou autrement, *un très-fort et seur sauf-conduit* en faveur de Charles-le-Mauvais et de l'envoyer à Amiens où se trouvait ce prince, pour qu'il pût venir à Paris. « Et lors, disent » les Grandes Chroniques, au conseil de Monseigneur » le Duc estoit principal et souverain le dist éves- » que de Laon qui les choses dessus dictes avoit » toutes préparées et faictes par la puissance et ayde » du devant dict prévost des marchands et de dix » ou de douze de la ville de Paris. Si n'estoit pas » merveille sé le dict Monseigneur le Duc estoit » conseillé à faire tout ce qui estoit bon au roy de » Navarre. Lequel sauf-conduit fu porté à Amiens » par un clerc appelé Mahi de Picquegny, et du » dict Monseigneur Jehan de Picquegny, et par un » eschevin de Paris appelé Charles Toussac (1).

Quelque temps après, ce dernier, de retour à Paris, envahisait l'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital, suivi *par spécial de grand foison* de séditieux, précédé par Jehan de Sainte-Haude et par Estienne Marcel. Celui-ci, faisant de sa cause personnelle

(1) XXXIX.

une question d'intérêt public, s'écria qu'il était prêt à sacrifier sa vie pour *le sauvement de tous;* celui-là dénonça les officiers du Dauphin comme ayant détourné l'argent des subsides; et Charles Toussac, à son tour, « dit mille choses couvertes » contre le duc; ajouta que le prévost des mar- » chands estoit prud'homme et avoit fait ce qu'il » avoit fait pour le bien, profit et sauvement de » tout le peuple, ce qu'avoit dist Estienne, » et résuma son long discours en déclarant que si « ceulx » qui estoient présents et les aultres de Paris ne le » voulsissent porter et soutenir » il chercherait « son sauvement là où il pourroit. »

L'empressement que mettaient les chefs de la faction à soulever les tempêtes populaires, prouve le peu de calme et de confiance qu'ils avaient en eux-mêmes. C'est que la haute Bourgeoisie, lasse des violences, désirait le rétablissement de l'ordre et cherchait à réagir contre les fauteurs d'anarchie. Ceux-ci furent contraints aussitôt de lui opposer, non-seulement le *menu populaire*, mais encore tout le rebut de la société. Redoublant d'audace, pour se préserver des atteintes de la peur, ils appelèrent le crime au secours de leur félonie. Cette situation terrifiante se résuma, nous l'avons

dit, dans le triple meurtre du comte de Clermont, du seigneur de Conflans et du prévôt de Paris. La populace ameutée sur la place de Grève, *advoua le dit faict d'une voix;* et le Dauphin lui-même, sous les yeux duquel on avait commis ces abominables attentats, fut obligé de les approuver. Peu de jours après, le duc de Normandie prit le titre de Régent; mais on ne lui accorda pas pour cela plus d'autorité, car « furent mis au con-» seil du dict régent, le prévost des marchans, mais-» tre Robert de Corbie, Charles Toussac et Jean de » l'Isle, maistres et principaux, après le dict éves-» que de Laon, qui tout gouvernoit (1). »

Ceci se passait le 14 mars 1358. Neuf jours après, le Régent, doublement prisonnier des factieux, et dans son palais et dans son conseil, parvint enfin à leur échapper. Il se rendit à Compiègne avec l'intention d'y lever une armée et de traiter tout-à-fait en ennemis *ceulx de Paris*, après les avoir encore une fois *prié*, mais toujours en vain, *que ils voulsissent estre ses amis.*

La guerre était déclarée : on se prépara, de part et d'autre, à la poursuivre avec une extrême

(1) *Grandes Chroniques*, LXV.

vigueur. L'échevinage de Paris fit sortir de prison tous les malfaiteurs qui s'y trouvaient, et les enrôla sous sa bannière anarchique. Dès ce jour, la terreur n'eut plus de bornes ; les honnêtes bourgeois, qui ne pouvaient approuver moralement les crimes de la faction, furent menacés à chaque instant du supplice ou de l'assassinat.

Ouvrons les Grandes Chroniques ; nous y trouverons la page suivante, datée du 29 mai 1358 et qu'il faut reproduire. « Le prévost des marchans et » les autres gouverneurs de Paris firent couper les » testes et après escarteler les corps en Grève, à Pa- » ris, au maistre du pont de Paris appellé Jehan » Peret, et au maistre charpentier du roy, appellé » Henry Metret, à tort et sans cause ; pour ce, se » comme il disoient, que il devoient avoir traicté » avec aucuns du dit duc de Normandie, aisné fils » du roy de France, et Régent le royaume, de mettre » gens d'armes dedans la ditte de Paris pour le dit » Régent, et firent pendre les quartiers des dits » maistres aux entrées de la ditte ville de Paris. Et » je qui ceci escris vi que quand le bourel, appellé » lors Raoulet, veult coupper la teste au premier

(1) LXXV.

» maistre, c'est assavoir audit Peret, il chaï et fu
» tourmenté d'une cruelle passion tant que il ren-
» doit escume par sa bouche ; dont plusieurs de
» Paris disoient que ce estoit miracle et que il des-
» plaisoit à Dieu de ce que on les faisoit morir sans
» cause. Et lors un avodcat du Chastelet, appellé
» maistre Jehan Godart, lequel estoit aux fenestres
» de l'Hostel-de-Ville, en la place de Grève, dist
» haultement, oïant le peuple qui la estoit :

« — Bonnes gens, ne vous veuilliez pas en
» esmerveiller se Raoulet est ainsi cheu de mau-
» vaise maladie, car il en est entéchié (*affecté*) et
» en chiet souvent. »

Nous avons tracé ailleurs (1) le tableau de Paris à cette époque fatale, où la disette, la guerre civile et la guerre étrangère, trois fléaux nés de cette seule révolte, décimèrent la Bourgeoisie. Les troupes du Régent menaçaient d'écraser les factieux et, pour échapper à une défaite probable, ils furent obligés d'appeler à leur secours un corps d'Anglais, commandé par le roi de Navarre. Ce prince, accompagné du populaire, vint à l'Hôtel-de-Ville, où « prescha Charles Toussac, et dist que le

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. 1er, pag. 233 et suiv.

» royaume de France estoit un petit point et avoit » mal esté gouverné, et encore estoit, si estoit mes» tier que il y feissent un capitaine qui mieux les » gouverneroit, et le y sembloit que meilleur po» voient-il avoir du roy de Navarre. »

Le populaire applaudit au discours de Charles Toussac; et il acclama le *Navarrois qui fu eslu capitaine de la ville de Paris.* Aussitôt, Estienne Marcel parut à son tour et dit que « ceulx de Paris escri» roient à toutes les bonnes villes du royaume pour » qu'il devint le dit roy capitaine universel partout » le royaume de France. » L'orgueilleux tribun se flattait encore de tout créer à nouveau; mais quoi qu'il pût faire avec son audace, il ne devait pas même lui être permis de tout détruire.

Nous sommes au 15 juin 1358. Les halles savent que Charles-le-Mauvais, en prenant le titre de *capitaine-général*, a promis de s'ensevelir sous les ruines de Paris; et pourtant elles se sont tenues à l'écart des joies révolutionnaires qui éclataient, tout-à-l'heure, sur la place de Grève. Un morne abattement règne au cœur de la Bourgeoisie, honteuse d'être asservie au joug du prévôt des marchands, maintenant qu'il s'appuie sur les lances anglaises. Le sentiment national réveille peu à

peu un noble courage. Le bourgeois armé attaque et repousse le soldat anglais qui vient l'insulter jusque dans son propre foyer, 31 juillet. On n'attend plus que l'occasion d'écraser d'un seul coup tous les terroristes. Encore dix jours, et la civilisation se relèvera, parce qu'un homme sera tombé. Il est vrai que cet homme s'appelle Estienne Marcel !

Mais laissons parler nos Grandes Chroniques : « ..... Le 31 juillet (jour de la mort d'Estienne » Marcel), furent pris et mis en Chastelet de Pa- » ris, Charles Toussac, eschevin de Paris et Joce- » ran de Mascon, trésorier du roy de Navarre. Et » le peuple qui les mesnoit, crioit haultement le » dessus cry (que c'estoit ordennence de Dieu), » et avoit chacun du dit peuple une épée au » poing.....

» Le jeudi, secont jour d'aoust, ala le duc de » Normandie, Régent du royaume, à Paris où il fut » reçu à très grant joie du peuple de la dite ville. » Et celui jour, avant que le dit Régent entrast à » Paris, furent les dit Charles Toussac avec Joce- » ran, traisnés du Chastelet jusques en Grève, et » là furent décapités. Et longuement après demou- » rèrent en la place sur les quarreaux, et après en » la rivière furent jetés. »

Le supplice de Charles Toussac fut donc l'œuvre d'une réaction populaire : inévitable contre-coup des haines qu'il avait personnellement semées entre les diverses classes de citoyens. Chose remarquable ! nul ne plaignit son affreuse destinée, pas même sa veuve, qui ne témoigna aucun regret de sa mort, tant il parvint à lui inspirer peu d'amour durant sa vie ! Les chroniques nous apprennent que Marguerite Toussac se remaria cinq mois après, avec Pierre de Dormans, échanson du Régent et neveu du célèbre chancelier de ce nom ; et qu'en cette circonstance, le Dauphin rendit à Marguerite les biens de son premier mari, qui avaient été confisqués (1).

Charles Toussac et ses complices, dont la plupart furent condamnés à la peine capitale, subirent le sort commun à presque tous ceux qui, comme lui et comme eux, jouèrent, dans le sang, aux époques les plus diverses, l'existence même des sociétés. Sans doute, il est beau de tenir, en qualité d'homme d'État, de tribun, ou de dictateur, un grand peuple dans sa main, pour le diriger vers le bien ou vers le mal ; mais l'ingratitude est trop

(1) *Recueil du Trésor des Chartres*, M. S. C. tom. XXVI, déclaration du 7 janvier 1359.

souvent la récompense du premier, et l'expiation est toujours le juste châtiment du second : loi nécessaire et providentielle, car le bien, outre qu'il trouve son salaire en lui-même, reçoit son apothéose dans le ciel ainsi que sur la terre, c'est-à-dire, dans toute la création ; tandis que le mal, quel qu'il soit d'ailleurs, est l'anéantissement de toutes les facultés humaines, et ne peut signifier, ici-bas et là-haut, qu'une seule chose : *la destruction du propre but de l'humanité.*

JEHAN MAILLART.

1356 — 1372.

A chaque époque périlleuse de son histoire; à chaque révolution qu'elle rencontre sur la route du progrès, quelles que soient d'ailleurs les réactions sauvages des partis qui l'envahissent et la subjuguent tour-à-tour, par le despotisme ou par l'anarchie, la société française trouve toujours un sauveur.

Les événements se chargent donc de justifier notre devise nationale : *Dieu protége la France*!

En aucun temps cette auguste protection ne fut plus manifeste qu'au milieu du XIVe siècle. Tous les pouvoirs publics étaient tombés, pour ainsi dire, aux pieds de la prévôté des marchands, qu'occupait alors un homme dont la pensée indomptable engendra notre premier âge révolutionnaire. C'en était fait, en apparence, de la royauté

française, doublement tombée, à Paris, sous les coups mortels de l'esprit de la révolte; à Poitiers, sous les coups des lances anglaises. Il ne s'agissait pas seulement, à cette époque ainsi qu'à la nôtre, de changer l'ordre de succession au trône ou de substituer la forme républicaine au principe monarchique, sous prétexte de régénérer le gouvernement : ce qui eût donné pour but aux factieux le triomphe exclusif du parti de Charles-le-Mauvais ou du parti d'Estienne Marcel ; mais bien de bouleverser toutes les conditions d'existence du pays, même par le massacre et le pillage des *Jacques*, dont le nom est devenu si fatalement générique !

On comprend maintenant pourquoi la révolution du XIVe siècle, comme toutes celles qui l'ont suivie jusqu'en ces derniers jours, trouva des adversaires parmi ses premiers chefs ou soldats, qui, ne voulant plus prendre part à cette destruction incommensurable, se retournaient contre elle par devoir patriotique ; c'est-à-dire, pour préparer une régénération des anciens pouvoirs publics : œuvre féconde, salutaire, progressive, propre enfin à rétablir la solidarité morale du peuple et du gouvernement.

Telle fut celle de Jehan Maillart. Ayant été du du nombre des bourgeois de Paris qui commencèrent la révolution, il lui appartenait de la finir.

Subjugué, en quelque sorte, par les événements et par certains hommes qui semblaient les diriger, Jehan Maillart, de même que toute ou presque toute la Bourgeoisie, servit hommes et choses de bonne foi, ne croyant pas pouvoir mieux faire, au début de cette révolution qu'il devait abattre en lui coupant la tête. L'audacieuse fécondité d'esprit des meneurs populaires l'éblouit pendant longtemps; et il se laissa bercer de toutes les illusions publiques, jusqu'à ce qu'une réalité affreuse eût fait ouvrir les yeux à tout le monde.

Au reste, Jehan Maillart, « estant garde par le » gré du commun, d'un des quartiers de la ville, » qui estoit ordonnée par quatre capitaines », relevait plus directement du prévôt des marchands et de l'Hôtel-de-Ville, que de l'hôtel Saint-Pol et du roi ou du Régent. Sous ce rapport purement municipal, il était aux ordres d'Estienne Marcel; et c'eût été manquer à la discipline que de refuser de le suivre ou de rester son *allié*. D'un autre côté, il avait des raisons de famille pour ne pas se brouiller avec Robert-le-Coq relativement à la politique,

puisqu'il avait marié sa propre fille Jacqueline à Jehan-le-Coq, neveu de l'évêque-tribun. Tout contribua donc à faire entrer Jehan Maillart dans les rangs de la faction ; rien à l'en faire sortir. Il y resta tant qu'il crut pouvoir s'associer plus ou moins honorablement au but qu'elle poursuivait ; mais il résolut de s'en éloigner moralement, sinon matériellement, dès que les moyens qu'elle mit en œuvre ne purent plus être acceptés par sa conscience d'homme probe et d'honnête bourgeois.

Selon toute probabilité, Jehan Maillart prit cette résolution après l'odieux massacre des trois officiers royaux qui furent égorgés, par ordre d'Estienne Marcel, dans le propre palais du Dauphin et sous les yeux de ce prince. Quoi qu'il en soit, il agissait de la sorte, non pour s'abstenir de prendre un parti, ce qui est un crime alors que l'existence de la société tout entière se trouve en péril ; mais pour en choisir un, le seul propre à amortir les passions, à donner pleine satisfaction aux idées progressives comme aux idées conservatrices, et à rassurer les intérêts en mettant d'accord la contradiction politique du passé et de l'avenir. Dans la rectitude de son jugement, il comprenait que la révolution serait contrainte de

choisir ses héros parmi les ambitieux pervers, mais habiles; et parmi les dupes stupides, mais sincères. Jehan Maillart devait aspirer à une plus belle gloire et obtenir un plus grand titre : celui de libérateur de la société!

Pour réussir dans une tentative aussi hasardeuse, Jehan Maillart compte plus sur les événements que sur lui-même. Il ne brusque rien, pour que tout puisse concourir au succès. D'une part, il modère les impatiences des royalistes, en leur montrant les cadavres de Jehan Peret et de Henri Metret, décapités en place de Grève, parce qu'on les croyait favorables au parti du Régent; d'autre part, il dissipe les méfiances qui pouvaient s'élever dans l'esprit des chefs de la faction, en leur montrant les lettres-patentes par lesquelles Charles, Régent de France, donne à « Jehan de » Chastillon, comte de Porcien, cinq cents livres » de revenu en rente ou en terre, à prendre sur » tous les biens qu'a possédés Jehan Maillart dans » le comté de Dampmartin et qui ont esté confis- » qués sur le dist Maillart, pour ce qu'il a esté et » est rebelle, ennemi et adversaire de la couronne » de France, de monseigneur et de nous, — c'est le » Régent qui parle — ; et se arme en la compagnie

» du prévost des marchans, eschevins et bourgeois
» de la ville de Paris, rebelles et adversaires de la
» dite couronne de nostre dit seigneur et de nous,
» en commettant le crime de lèze-majesté royalle. »

Ces lettres-patentes, datées *en l'ost devant Paris, au mois de juillet* 1358, ont été reproduites par Secousse; mais l'historien de Charles-le-Mauvais n'est point dupe de cette confiscation, car il déclare qu'elle *cache peut-être quelque mystère de politique* à l'aide duquel le Régent *mettait à couvert son ami*, en lui donnant *la possibilité de le servir, et dissipait les soupçons de Marcel, en feignant de l'indignation.*

Malgré toute sa patience et son apparente inertie, Jehan Maillart ne laissait pas que d'être fort actif, ayant à surveiller ses amis tout autant que ses adversaires, afin de prévenir les fautes des uns et de profiter de celles des autres, jusqu'à ce que l'événement donnât raison à son louable calcul et à ses nobles espérances.

Estienne Marcel, assiégé dans Paris par le Régent, avait préféré livrer la capitale de France au roi de Navarre et aux Anglais plutôt que de se soumettre au Régent. La Bourgeoisie de Paris ne pouvait approuver une pareille trahison. Le 21 juillet,

une rixe sanglante s'éleva entre les bourgeois et les Anglais, qui laissèrent trente-quatre morts sur le pavé. On leur fit quarante-sept prisonniers que l'on enferma, le soir même, dans les cachots du Louvre. Ce succès ne désarma pas la colère des Parisiens; Estienne Marcel et le roi de Navarre se virent contraints, le lendemain, de se mettre eux-mêmes à leur tête pour les conduire contre une autre troupe d'Anglais qui occupaient Saint-Cloud et Saint-Denis, et qui commettaient toute sorte de brigandages dans la campagne.

Les Parisiens furent moins heureux en cette occasion. Soit trahison, soit autrement, la déroute se mit bientôt dans leurs rangs, et six cents d'entre eux restèrent sur le champ de bataille. Charles-le-Mauvais n'osa pas rentrer dans la ville, car il n'augurait rien de bon d'une pareille défaite; aussi prit-il le chemin de Saint-Denis, abandonnant le prévôt des marchands, qui revint à Paris avec ses *alliez*. Il ne recueillit sur sa route que des murmures.

« Et furent, quant ils rentrèrent à Paris, disent » les *Grandes Chroniques*, forment hués et blas- » més de ce qu'ils avoient ainsi laissié mectre à » mort les bonnes gens de Paris sans les secourir.

» Et dès-lors commencièrent ceulx de Paris for-
» ment à murmurer et faisoient forment garder les
» quarante-sept prisonniers anglois qui estoient
» au Louvre par le commun de Paris, et volentiers
» les eust le commun de Paris mist à mort ; mais
» le prévost des marchans et les autres gouver-
» neurs de Paris ne le povoient souffrir. »

Plus les événements se précipitent, en renversant tous les projets d'Estienne Marcel, plus Jehan Maillart persévère dans les siens et modère sa conduite,en dépit des impatiences de la Bourgeoisie et des méfiances du parti révolutionnaire. Néanmoins, son influence redouble à chaque crise qui ruine celle de son adversaire. Celui-ci n'agit ouvertement qu'au seul but de sauver sa personne par un bouleversement social ; tandis que Jehan Maillart n'agit secrètement qu'au seul but de sauver la société en la pacifiant. Il sait, d'une manière positive, que le prévôt des marchands, à bout d'expédients, s'est rendu auprès du roi de Navarre pour lui offrir, outre des sommes extrêmement considérables, la délivrance des Anglais faits prisonniers par les bourgeois de Paris et la

couronne de France ; il sait qu'il doit lui livrer Paris dans la nuit du 31 juillet au 1er août ; il sait que les Navarrais et les Anglais doivent trouver, durant cette même nuit, la porte de la Bastille Saint-Antoine ouverte, entrer dans la ville et massacrer tous les partisans du Régent, dont les maisons leur seront désignées par une marque particulière ; il sait enfin que Charles-le-Mauvais n'est pas homme à reculer devant aucun de ces moyens atroces que la révolution lui propose par la bouche d'Estienne Marcel !

Jehan Maillart comprend que l'heure est enfin venue de se prononcer. Déjà le pacte conclu entre le roi de Navarre et le prévôt des marchands a reçu un commencement d'exécution, puisque celui-ci a délivré les prisonniers anglais (27 juillet). Ainsi, la trahison n'est plus douteuse : d'ailleurs, tout le monde l'affirme hautement, à l'Hôtel-de-Ville, sur les places publiques, aux halles, dans les ateliers, partout où l'opinion publique trouve un organe. L'exaspération est universelle, selon le témoignage des *Grandes Chroniques :* « Si en estoit le peuple de Paris forment » esmu en cuer contre le dit prévost des marchans » et contre les autres gouverneurs ; mais il n'y

» avoit homme qui osast commencer la riote. »

Cet homme existe, au contraire, et il va paraître.

Dès qu'il est initié aux secrets complots d'Estienne Marcel, Jehan Maillart se met ouvertement à la tête de cette réaction patriotique, en faveur de laquelle il peut maintenant disposer de toute la Bourgeoisie de Paris; et, conséquemment, des destinées de la France. Le dénoûment approche. La journée du 31 juillet a éte employée, par le prévôt des marchands et *ses alliez*, à expédier les ordres nécessaires pour l'accomplissement de son odieuse trahison ; par Jehan Maillart et *ses alliez*, à organiser une résistance, ou, mieux, une agres-s ion définitive : de part et d'autre, il s'agit, cette fois, de vaincre ou mourir.

Une ordonnance d'Estienne Marcel défend qu'on ne veille près les portes et les rues de Paris en *ceste nuit;* mais « cil Jehan Maillart » ne voult mie que cilz qui en son quartier » estoient establiz pour veiller, laissassent leur » garde, dont Phelippe Gieffart et autres moult » alliez à la trahison le blasmèrent, et voulzent » avoir les clefs de la porte de sa garde, et ses gens » faire retraire, et ses gaitteurs et leur garde lais-

» sier. Lors cilz Jehan Maillart aperçeut bien la » trahison, et manda Pépin des Essarts et plusieurs » autres bourgeois, et fit drecier la bannière de » France, et crièrent, il et ses gens : *Au Roy et au » duc Régent!* et avec eulx assembla li peuples de » Paris ; et alèrent veoir aux portes et les forte- » resses visiter, et advint que vers la porte Sainct- » Anthoine, ils trouvèrent le prévost des marchans » et aucuns de ses alliez, qui par couverture » crioient : *Montjoye au Roy et au Duc*! si comme » li aultre. A donc Jehan Maillart requist au prévost » des marchans, par devant le peuple, que il mon- » trast les lettres que le Régent leur avoit envoiées. » Mais il ne les montroit mie volentiers, pour ce » que li mandemens lui estoient contraires, et se » cuidoit excuser par paroles (1). »

Comme la discussion se prolongeait inutilement, et que, d'ailleurs, « le prévost des mar- » chans et plusieurs aultres avecques luy estoient » tous armez, » Jehan Maillart fit signe à son frère Simon de monter à cheval; ensuite, il y monta lui-même. A peine était-il raffermi sur ses étriers,

(1) Jehan de Noüelles, abbé de Saint-Vincent de Laon, auteur d'une chronique inédite, compilée en 1388, et s'arrêtant à l'année 1380. Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 98[e] du supplément.

qu'il « se mut à la riote, tant que aucuns qui là
» estoient coururent sus à Phelippe Gieffart qui
» estoit avecques ledit prévost, lequel se deffendi
» fortement, car il estoit fort armez, et le bacinet en
» la teste ; mais toutes voies il fu tuez. Et après fu
» tué le dist prévost et un autre de sa compaignie
» appelé Simon-le-Paonnier ; et tantost furent dé-
» pouillez et estanduz tous nuz sur les quarreaulx
» en la voie (1). » Le parti révolutionnaire parta-
gea, cette nuit même, la destinée de son chef, et
Paris, qu'on allait livrer au roi de Navarre, fut
rendu, le jour suivant, au roi de France et au
Régent !

Quant à Jehan Maillart, le *Deus ex machinâ* de
ce drame célèbre, il voulut rentrer dans l'obscu-
rité, après avoir attaché son nom à la restaura-
tion de la monarchie ; mais le prince, qui devait
monter sur le trône avec le nom de Charles-le-
Sage, ne lui permit point de se confondre dans la
foule. Jaloux d'honorer, aux yeux du peuple, tant
de mérite et tant de modestie, le Régent récom-
pensa Maillart en lui donnant, « outre cinquante
» livres de terre à Parisis, à sa vie, sur le tabel-

(1) *Grandes Chroniques*, manuscrit de la Bibliothèque na-
tionale, n° 8395.

» lionnage et le sel de Meaux (1), » de grandes possessions immobilières et territoriales, à perpétuité, pour lui et ses descendants; l'envoya, en qualité de plénipotentiaire, à Brétigny; devint le parrain d'un de ses fils, pour établir entre le prince héritier de la couronne de France et le bourgeois de Paris un lien religieux, alors presque aussi puissant que celui du sang, et multiplia, dès son avénement, les dons qu'il avait faits à *son cher compère.* En effet, il lui octroya les droits de haute, moyenne et basse justice; il accorda des titres de noblesse à sir Jehan Maillart, à sa femme Isabelle, à leurs deux fils Jehan et Charles, et à leur fille Jacqueline, mariée au neveu de Robert-le-Coq; et il donna à Simon Maillart des preuves positives *de véritable affection*, pour avoir coopéré à la grande entreprise contre le « faict des rebelles et traistres existant » à Paris, » avec intention de sauver l'ordre social et la monarchie.

A vrai dire, Jehan Maillart n'a paru qu'un seul jour, sur la scène politique; mais ce jour a suffi pour lui acquérir une gloire dont il doit jouir assurément durant tous les temps. Nos chroniqueurs

(1) Voir l'*Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. Ier, chap. VII, pag. 241 et suiv. où l'on trouvera divers extraits des ordonnances royales.

et nos historiens, ceux qui écrivaient au XIVe siècle, comme ceux qui écrivirent beaucoup plus tard, sur les événements de son temps, avaient rendu justice à ce noble bourgeois de Paris, lorsque, le 28 avril 1778, Dacier vint lire, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un Mémoire pour prouver que Paris n'avait pas été délivré par Jehan Maillart, mais bien par Pépin-des-Essarts et Jehan de Charny (1). Cette erreur historique, ayant obtenu depuis lors quelque crédit, un savant professeur de l'école des Chartes, M. Léon de Lacabane a cru devoir la réfuter scientifiquement dans un exellent travail que nous avons souvent consulté (2).

Il reste donc acquis à l'histoire que Jehan Maillart fut le héros de la contre-révolution du 31 juillet 1358 ; qu'il arracha Paris et le trône de France d'entre les mains des factieux, et qu'il réconcilia la royauté avec la Bourgeoisie, non pour faire opprimer celle-ci par celle-là, mais pour les ramener ensemble à leur véritable but : l'émancipation et le progrès!

(1) Recueil des Mém. de l'Académie des Inscript., etc. t. XLIII, pag. 563.

(2) Mémoire sur la mort d'Estienne Marcel, Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re série, tom. Ier, pag. 80.

HUGUES AUBRIOT.

1360 — 1381.

Lorsqu'une société a été plus ou moins longtemps aux prises avec l'anarchie et que les idées révolutionnaires, à la suite des voies-de-fait les plus formidables, ont prévalu jusque dans le gouvernement, il est bien rare que l'ordre renaisse, d'une manière définitive, à sa première restauration.

L'histoire, dès le XIVe siècle, nous offre, sous ce rapport, des analogies frappantes avec celle du XIXe.

La révolution semblait être morte avec Estienne Marcel ; et la société, régénérée par la sagesse d'un glorieux monarque, vivait, en apparence, dans la plénitude de ses forces. Charles V avait parfaitement compris, en restaurant l'autorité monarchique et en renouvelant tous les pouvoirs

publics, que la main seule de l'insurrection était désarmée, et qu'il lui restait encore un devoir suprême à remplir : celui d'en désarmer l'esprit.

Toute sa vie de Régent et de roi fut consacrée à réaliser cette haute pensée qui lui valut le surnom de *sage*. Pour mieux relever le gouvernement dans l'opinion publique, il n'entoura son trône que d'hommes énergiques, instruits, vertueux, nobles de cœur et d'intelligence plutôt que de nom et de race, parmi lesquels on remarquait Hugues Aubriot, né à Dijon, d'une famille bourgeoise tout-à-fait obscure et mort également dans l'obscurité, après avoir exercé, d'une manière éclatante, la plus grande magistrature de France.

Avant de paraître à la cour, Hugues Aubriot s'était fait distinguer, par son mérite, dans sa ville natale, où il rendit la justice au nom du roi, en sa qualité de bailli, depuis l'an 1360 jusqu'en 1365, époque à laquelle Charles V l'appela auprès de lui pour lui donner successivement les titres de sous-intendant des finances, de capitaine ou gouverneur et de prévôt de Paris.

A cette époque, Paris quittait sa physionomie presque barbare et s'efforçait de prendre un caractère plus en harmonie avec les progrès déjà

obtenus par la civilisation. Hugues Aubriot favorisa énergiquement cette tendance. « Comme il avoit
» reconnu, dit le moine anonyme de Saint-Denis,
» que le roy se plaisoit fort à la décoration des
» villes, il employa pour celle de Paris la troisième
» partie des subsides que sa majesté lui avoit libre-
» ment remise... Il vint à bout avec une dépense
» presque incroyable, de la construction du Pont-
» Neuf, autrement appelé le pont Saint-Michel,
» qu'il fit soutenir de bonnes arches de pierre ; et
» de celle du Chastelet du Petit-Pont ; et pour da-
» vantage presser l'aschèvement de ces grandes en-
» treprises, il emprisonna tous les bordelliers et
» brelandiers, et tous les filoux et gens sans aveu,
» qu'il y fit travailler sous la conduite des princi-
» paux ouvriers. Par cette belle et utile police, il
» ne pouvoit qu'il ne gagnât les bonnes grâces du
» roy Charles V et l'amour du peuple. »

Après avoir résolu de transformer toutes ces classes fainéantes et perverties, qui dégradent la société, en éléments d'appropriation morale et d'utilité publique, Hugues Aubriot ne pouvait mieux faire que de les occuper. C'est pour cela qu'il continua le plan d'Estienne Marcel, relatif aux fortifications de Paris, dont on exhaussa les murail-

les, en les hérissant de tours solides, et qu'il compléta ce large système de défense en creusant les fossés de la ville.

Estienne Marcel avait fait bâtir la porte et la Bastille Saint-Antoine dans le but de protéger la faction parisienne contre les attaques du Régent : Hugues Aubriot la construisit sur un plus vaste plan et dans le but de protéger la Bourgeoisie de Paris, ainsi que le gouvernement, contre les agressions de ses ennemis, soit de l'intérieur, s'il en existait encore; soit de l'extérieur, où il en existait toujours.

Le système d'Hugues Aubriot défendait l'entrée de Paris, par la Seine, tant du côté d'amont que du côté d'aval, au moyen de fortes chaînes en fer, placées sur des bateaux. Du côté d'amont, une chaîne partant de la Tournelle, château-fort situé sur le pont qui portait ce nom, traversait le bras de la Seine et l'île de Saint-Louis, scindée en deux parts distinctes par un fossé profond et dominée par la tour de Loriaux; elle allait aboutir à la tour de la porte Bachel. Du côté d'aval, une autre chaîne traversait la Seine, entre la tour de Nesle, située sur l'emplacement actuel du pavillon orien-

tal du palais de l'Institut, et entre une tour de la ville alors nommée : *la tour qui fait le coin.*

Cette enceinte, dans sa partie septentrionale, c'est-à-dire, depuis la tour de Billy jusqu'à la tour du Bois, couvrait deux mille cinq cent soixante-cinq toises ; et, dans sa partie méridionale, c'est-à-dire, depuis la Tournelle jusqu'à la tour de Nesle, quinze cent trente-neuf toises. Si l'on ajoutait à cette étendue la largeur entière de la Seine, et du côté d'amont qui était alors de deux cent seize toises, et du côté d'aval qui était de cent trente-cinq toises, il en résulterait que Paris, à cette époque, avait quatre mille quatre cent cinquante-cinq toises de circonférence. Dulaure prétend que « ces notions sont fondées sur le calcul de celui » qui, sous le règne de Henri II, a levé un plan de » Paris, dit *plan de tapisserie* (1); » mais il n'ose pas en garantir l'exactitude.

Quoi qu'il en soit, Hugues Aubriot poursuivait sans relâche la construction de cette vaste enceinte qui fut, pendant très-longtemps, le principal embellissement de Paris. Certes, l'entreprise n'était pas facile, car il avait à surmonter d'innombrables

(1) *Histoire de Paris*, tom. III. pag. 81-82.

difficultés morales et matérielles, résultant des lois ou des prétentions féodales que lui opposaient sans cesse les possesseurs de fiefs ecclésiastiques ou séculiers, et de la nature même du terrain sur lequel il construisait. Hugues Aubriot brisa ces obstacles, mais il se créa d'autant plus d'ennemis, qu'il sortait souvent des considérations étroites de la simple légalité, à l'effet de prendre un droit absolu, peu pratiqué à cette époque, et en vertu duquel il procédait, sous certains rapports, à l'égard des propriétaires, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

« Pendant que l'on estoit occupé à la nouvelle » clôture de Paris, dit Félibien, le grand pont de » Paris étant rompu, Hugues Aubriot, prévôt et » capitaine de Paris, qui avoit la sur-intendance de » ces ouvrages, fit amener à Paris, pour aider à la » réfection du pont, l'un des bacs que les religieux » de Saint-Denis avoient à Neuilly. Les religieux » s'en plaignirent au Parlement comme d'un » attentat à leurs priviléges, et d'un tort » considérable qui leur estoit fait. Le prévôt ré» pondit qu'il n'avoit rien entrepris que comme » juge ordinaire et capitaine de Paris, et pour l'u» tilité publique, dans une nécessité pressante;

» que les religieux avoient encore un autre bac à » Neuilly, qui suffisoit, eu égard à la saison (c'es- » toit au mois d'avril), qui rendoit le passage » moins fréquenté que dans le temps des vendanges » ou du landit; enfin qu'il offroit de rendre le bac en » bon estat, quand la ville n'en auroit plus affaire, » et de payer tous les intérêts et le dommage. »

Hugues Aubriot, dans cette circonstance, avait tellement bien posé la question de droit que le Parlement rendit un arrêt conforme le 27 avril 1375. Mais un procès était à peine terminé avec plus ou moins de bonheur pour le prévôt, qu'il lui en fallait bientôt recommencer un autre.

« Dans ces temps de féodalité, dit Dulaure, il » n'est presque aucun établissement de Paris qui » n'ait trouvé des oppositions de la part des sei- » gneurs de cette ville. La construction de ce pont » (le pont Saint-Michel), était avancée; déjà deux » maisons s'élevaient sur les premières arches, lors- » que les moines de Saint-Germain-des-Prés vin- » rent s'opposer à la continuation des travaux, et, » déclarant que le pont, les maisons qu'on bâtis- » sait dessus, la rivière, son fond, ses rives, ainsi » que leurs revenus, leur appartenaient en vertu » de la donation que leur avait faite le roi Childe-

» bert; il fallut plaider. Le procès fut de longue » durée, et n'était pas terminé en 1393. On ignore » quelles concessions, quels arrangements mirent » fin à cette affaire; mais l'on sait que le pont fut » continué et terminé en 1387 (1). »

Quelque nombreux que fussent les obstacles, Hugues Aubriot ne se laissa pas décourager. Après avoir mis la dernière main aux travaux de l'enceinte de Paris, il en entreprit d'autres moins grandioses, peut-être, mais également utiles, dans l'intérieur même de la capitale. C'est ainsi qu'il facilita l'écoulement des eaux stagnantes dans l'ancien lit du ruisseau de Ménilmontant, qu'on nommait de son temps et qu'on nomme encore aujourd'hui *le Grand-Égout*. La stagnation de ces eaux délétères occasionnait de fréquentes maladies parmi les bourgeois et le peuple de Paris; mais dès que, par les soins du prévôt, elles purent s'écouler le long de l'enceinte septentrionale et venir se perdre dans la Seine au-dessous de Chaillot, l'état sanitaire de la ville s'améliora considérablement. Bientôt après, on fit creuser d'autres égouts particuliers qui viennent se joindre à cet égout

(1) *Histoire de Paris*, tom. Ier, pag. 91.

principal ; mais, dès l'origine, ils ne furent pas recouverts de maçonnerie, si ce n'est pourtant une partie de l'égout du Pont-Perrin, passant sous la Bastille pour aller se perdre dans les fossés du Temple, d'où il incommodait étrangement la cour, qui résidait alors, soit à l'hôtel Saint-Paul, soit à l'hôtel des Tournelles.

En donnant aux travaux de l'architecture une impulsion aussi considérable, Hugues Aubriot provoqua, dans l'art de bâtir, divers changements qui firent prendre à Paris un aspect nouveau et grandiose. Il régnait, en ce moment, une telle émulation parmi les architectes ou *maistres-ès-œuvres*, que c'était, entre eux, à qui créerait une forme artistique plus savante ou d'un meilleur goût ; à qui rendrait sa pensée monumentale avec une expression plus ingénieuse et plus coquette ; à qui cisèlerait sur ses édifices les sculptures les plus riches et les plus élégantes figures. Heureuse époque pour l'art ! car la foi lui inspirait alors ces pages merveilleuses que nous aimons à lire sur le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois ou dans l'église Saint-Étienne-du-Mont ; et que nous admirons encore dans l'hôtel de Cluny, parce qu'elles expriment la

plénitude du sentiment et du génie qui animèrent tout le moyen-âge !

Hugues Aubriot, le conservateur si énergique des droits du peuple et de ceux du roi, dans le domaine administratif, judiciaire et politique, fut l'âme de cette révolution architecturale. Déjà Paris lui doit, outre la physionomie imposante qu'il vient de prendre par son enceinte fortifiée et par ses monuments, la salubrité dont il jouit depuis la construction de ses égouts; maintenant il va lui devoir encore des ordonnances propres à relever son caractère moral aux yeux du monde chrétien et policé.

Durant les troubles qui signalérent l'administration et le gouvernement de Paris sous Estienne Marcel, tous les règlements relatifs à la prostitution étaient tombés en désuétude. Il devenait d'autant plus urgent d'y remédier que les femmes publiques, richement vêtues, se répandaient dans tous les quartiers de la ville, où elles se trouvaient confondues avec les plus honnêtes bourgeoises qui couraient ainsi le risque d'être insultées à chaque heure et chaque jour. Hugues Aubriot, désirant surtout restaurer l'ordre moral dans la capitale et y effacer les dernières traces de l'anarchie,

remit en vigueur les anciens règlements de Saint-Louis. Il ordonna, aux femmes publiques, de rester à *l'abreuvoir de Mascou* (allant de la rue de la Huchette au pont Saint-Michel) ; *en la Boucherie* (près la rue de la Huchette) ; rue *Froid-Mentel* (près le carrefour du Puits-Certain); *près du Clos-Brunel en Glatigny* (rue nommée aussi *Val d'Amour*); *en la court Robert-de-Paris* (rue du Renard-Saint-Merry); *Tyron* (près l'église du Petit-Saint-Antoine) ; *en la rue Chapon* (allant de la rue du Temple à la rue Transnonain) ; et *en Champ-Fleury* (près du Louvre).

« Si les femmes publiques, ajoutait l'ordonnance » du prévôt, se permettent d'habiter des rues ou » quartiers autres que ceux ci-dessus désignés, » elles seront emprisonnées au Chastelet, puis ban- » nies de Paris, et les sergens, pour salaire, pren- » dront sur leurs biens huit sous parisis.

Mais pendant que Hugues Aubriot travaillait, avec tant de zèle, à réformer la vie générale de cette époque, la mort de Charles V vint tout bouleverser. Un enfant de douze ans montait sur le trône de France; et le conseil de Régence, composé des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, les trois frères du feu roi, après quelques dissidences,

ne s'était mis d'accord qu'en promettant, le jour même de l'avénement de Charles VI, la suppression de tous les impôts et subsides, qui devait s'effectuer après la cérémonie du sacre.

Dès que cette consécration religieuse de l'autorité monarchique eut été faite, le peuple réclama sérieusement des princes l'exécution de leur folle promesse. Or, le duc d'Anjou, prince avare et suspect à toutes les classes bourgeoises, ayant été nommé président du conseil de Régence, ne put tenir un pareil engagement. Le bruit courut bientôt, à Paris, que, non content de retirer sa parole, relativement à la suppression des subsides, et quoiqu'il se fût emparé, disait-on, de tous les trésors de Charles V, il avait encore le dessein d'augmenter les impositions publiques.

Cette nouvelle, vraie ou fausse, devait être ouvertement exploitée par les vieux débris des factions, qui vouaient un culte secret à la mémoire d'Estienne Marcel et qui voulaient faire revivre sa tradition révolutionnaire avec d'autant plus d'acharnement, qu'on avait détruit, à l'Hôtel-de-Ville, toutes les pièces relatives à l'administration du fameux prévôt des marchands. D'ailleurs, quel levier puissant qu'un pareil bruit, pour soulever

les masses populaires! Il ne s'agissait donc plus que de raviver le feu qui couvait depuis si longtemps sous la cendre, à l'effet d'enflammer l'esprit toujours incandescent de la Bourgeoisie de Paris. Les factieux y réussirent au-delà même de leurs espérances. Bientôt l'exaspération du peuple fut à son comble ; on pilla les caisses publiques ; on dispersa brutalement les commis chargés de recueillir les impôts ; on accusa les grands officiers de la couronne de pactiser avec les juifs pour mieux se gorger de richesses, et de conspirer avec le duc d'Anjou l'appauvrissement de tout le royaume.

En sa qualité de prévôt et de capitaine de Paris, Hugues Aubriot avait assez de forces pour résister à une émeute ; mais il n'en avait pas assez pour combattre et vaincre une révolution. Dès ce jour sa réputation d'énergie et d'habileté fut définitivement compromise. On ne vit plus en lui ce magistrat intelligent, actif et dévoué, qui consacrait ses soins à des travaux et à des réformes dignes de fixer les sympathies, les applaudissements et l'estime de tout le monde ; chacun, au contraire, faisait retomber sur sa tête les malédictions que l'on était en droit d'adresser au duc d'Anjou.

Comment se fait-il que le ministre, si populaire

naguère, partage maintenant toute l'impopularité du chef de l'État?

C'était l'époque où l'Université de Paris, corporation distincte du droit commun, exerçait une influence absolument prépondérante sur les pouvoirs publics et sur l'opinion. Hugues Aubriot, homme de gouvernement et d'autorité, résolut de mettre des bornes aux envahissements politiques de ce corps célèbre, et de surveiller le Pré-aux-Clercs, centre des mutineries les plus effrénées. A cet effet, il voulut étendre sa juridiction jusque dans le domaine de l'Université. Il fit construire au Petit-Châtelet deux cachots, qu'il appelait par allusion : *le clos Bruneau* et *la rue du Fouare*, du nom des deux endroits où s'attroupaient séditieusement chaque jour les écoliers les plus tapageurs, en sortant de boire à la taverne Notre-Dame. Or, *le conservateur des priviléges desdites Universités, ayant seul le droit*, comme nous l'avons dit (1), *de mander devers luy, en vertu de mandement et de commission, les estudiants* coupables de quelque délit que ce fût, plaida contre Hugues Aubriot en se fon-

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. II, pag. 30.

dant sur telle ordonnance de Philippe-Auguste qui défendait à la justice prévôtale de les arrêter et de les juger, car *c'était encore un de leurs privilèges d'être pendus chez eux*. Hugues Aubriot n'en tint pas compte ; il passa outre, et fit emprisonner quelques écoliers pris en flagrant délit de sédition.

Dès ce moment, l'animosité du recteur et de tous les docteurs contre le prévôt devint implacable. Habiles à saisir l'occasion qui leur était offerte de s'immiscer dans les affaires de l'État, ils exigèrent qu'on informât de sa vie et de ses mœurs. Hugues Aubriot s'en moqua d'abord ; mais le conseil royal, menacé par les passions populaires toujours prêtes à réagir contre lui-même, crut les détourner en autorisant toutes les poursuites, et en livrant à la fureur des mécontents un magistrat qui lui était odieux, parce qu'il avait mérité l'estime de Charles V.

L'Université cita le prévôt devant l'évêque de Paris, et se rendit partie civile. On conduisit cette procédure avec tant d'artifices et tant d'acharnement, que Hugues Aubriot fut mis en prison, malgré sa qualité de prévôt de Paris. Abandonné du gouvernement et de ses amis, les partisans de la maison d'Orléans, en haine de celle de Bourgogne,

se joignirent à ses persécuteurs. « On profita, dit
» Petitot, de l'envie qu'excitaient ses richesses pour
» attaquer sa vie privée ; on prétendit qu'il entretenait un commerce scandaleux avec de jeunes juives, et ce crime, qui passait alors pour énorme,
» fixa pour quelque temps la curiosité avide des Parisiens (1).

Certains mémorialistes ont déclaré que Hugues Aubriot fut reconnu coupable d'hérésie ; Courtépée, prêtre-historien, a repoussé cette assertion dans les termes suivants : « Il fut victime de
» son amour pour l'ordre public. Ayant fait mettre
» en prison des écoliers insolents, l'Université jura
» sa perte en 1381. Voilà la cause de sa disgrâce,
» et non pas pour s'être fait *juif* et *rénégat*, comme
» l'avance Piganiol et le laisse entendre Crévier
» dans son *Histoire de l'Université* (2). »

Ces deux derniers avaient sans doute adopté la version de Félibien, que nous devons retranscrire.

« Lorsque les princes qui le protégeoient davantage, dit-il, virent qu'il estoit atteint de crimes
» énormes, ils l'abandonnèrent à la justice de l'é-

(1) *Collect. des Mém. rel. à l'Histoire de France*, tom. VI, pag. 185.

(2) *Descript. du duché de Bourgogne*, liv. VII, pag. 163-164.

» vesque. Il fut pris, mis en prison, et son procès » instruit ; d'où il résulta (*si on ne l'accuse pas à » faux*) qu'il estoit coupable d'infamies et d'im- » piétez punissables du fer. Mais ses juges modé- » rèrent sa sentence, à la sollicitation de quelques » seigneurs. Il fut conduit au parvis de Notre- » Dame, où estant monté sur un échaffaut, il de- » manda, à genoux et sans chaperon, l'absolution » de l'évesque, avec promesse de satisfaire à tout » ce qui lui seroit imposé. Le recteur de l'Univer- » sité et les docteurs estoient présents aussi bien » que l'inquisiteur de la foy, qui fit publiquement » la lecture des crimes et impiétez dont le coupable » avoit esté convaincu. Après quoy l'évesque, re- » vestu de ses habits pontificaux, lui donna l'abso- » lution, et pour pénitence, le condamna à une » prison perpétuelle, et à jeûner au pain et à » l'eau (1). »

Et pendant que Hugues Aubriot était ainsi dégradé publiquement, l'Université, sans pitié pour sa noble victime, célébrait son propre triomphe par des chansons, où le prévôt de Paris se trouvait insulté de la manière la plus grossière (2).

(1) *Histoire de Paris*, tom. II, liv. XIV, pag. 670.
(2) *Voir* la note B, pag. 130.

On le renferma d'abord à la Bastille ; ensuite, on l'en fit sortir brutalement pour le transférer dans les prisons de l'évêque de Paris, désignées alors sous le nom d'*oubliettes*. La Régence, qui avait lâchement abandonné cet auguste magistrat aux rancunes de l'Université, le livrait, pour ainsi dire, une seconde fois au pouvoir ecclésiastique. Le peuple devait le délivrer, non pour lui faire subir des tortures nouvelles, mais pour lui donner un commandement révolutionnaire pendant l'insurrection dite des Maillotins que le poète Eustache Deschamps a très-bien caractérisée dans une ballade (1).

Le duc d'Anjou qui inaugura dans l'État, envahi par son égoïsme, le règne de la cupidité, avait remis de nouveau le gouvernement royal à la merci des classes populaires insurgées. Les portes de Paris se trouvaient fermées : on massacrait les Juifs et les partisans qui paraissaient, à tort ou à raison, complices du conseil de régence. Toute la Bourgeoisie, prise de terreur, et, par conséquent, impuissante pour le rétablissement de l'ordre, suivait avec anxiété les progrès de l'anar-

(1) *Voir* la note C, pag. 134.

chie. La révolution était donc plus que jamais triomphante; mais, quoique le gouvernement fût en fuite, les meneurs de ce mouvement comprenaient qu'ils avaient besoin d'un chef habile, afin d'assurer leur propre succès. Comme le principal instrument de leur victoire consistait dans les *maillets* qui avaient été faits, sous le règne de Charles V, par les ordres de Hugues Aubriot, ils se souvinrent de lui et résolurent de l'arracher de sa prison pour le mettre à leur tête. C'est ainsi qu'après avoir été victime des fureurs universitaires, il devint accidentellement le héros des enthousiasmes démagogiques.

Hugues Aubriot avait trop d'expérience et, surtout, il se respectait trop lui-même, pour qu'il se fît la moindre illusion sur l'issue et la moralité de cette révolte. Heureux de reconquérir sa liberté, il s'en servit de manière à ne pas se rendre l'esclave d'une multitude furieuse et aveugle. Contraint de se mettre à la disposition des factieux, il n'accepta cette condition de salut qu'à contre-cœur et avec l'arrière-pensée de s'en affranchir au plus tôt. Hugues Aubriot employa le jour de sa délivrance à donner quelques ordres insignifiants; et, la nuit suivante,

il se déroba furtivement aux ovations redoutables de ses libérateurs. Revenu à Dijon, sa patrie, il y mourut oublié de ses contemporains, mais non pas de l'histoire qui devait réhabiliter sa renommée.

En remplissant ce pieux devoir envers Hugues Aubriot, elle ne fait que rendre justice au magistrat dont l'administration, intelligente et créatrice, a laissé des monuments encore debout, et qui constitua, durant cette civilisation ténébreuse, un système de police digne des temps les plus éclairés (1).

Le XIVe siècle, si fécond en catastrophes générales et en catastrophes particulières, fit subir, à plusieurs personnages historiques, tant de cruelles vicissitudes et tant de supplices, que le sort de Hugues Aubriot, quelque déplorable et scandaleux qu'il fût, sous tous les rapports, passa presque inaperçu. La plupart de ces illustres victimes, honneur et gloire du Tiers-État, avaient été longtemps ministres de la royauté, sans cesser d'être néanmoins les protecteurs désintéressés du peuple. Prévôts, conseillers ou officiers royaux, quels que fussent d'ailleurs les services qu'ils eussent rendus

(1) *Hist. de France*, par. M. Laurentie, tom. IV, pag. 81.

au pays et au monarque, ils périrent pour n'avoir pas voulu favoriser les spoliations du conseil de Régence ni s'associer, eux, hommes de liberté autant que d'autorité, à un régime despotique incompatible avec les mœurs de la nation.

Cette crise était d'autant plus fatale, que l'esprit humain, bien loin de suivre sa course providentielle dans la voie du progrès, semblait s'immobiliser au milieu des ruines ; et que personne, en considérant la succession des événements, ne voyait flotter, au-dessus de cet immense désordre, tombeau du présent, l'idée nouvelle destinée à être le berceau de l'ordre à venir.

Note B.

Nous trouvons, à la fin des *Grandes Chroniques de France*, publiées par M. Paulin Pâris, une chanson assez curieuse, relative au jugement de Hugues Aubriot. Elle est extraite d'un manuscrit du Fonds latin, coté n° 4,641 — B, f° 150.

« Cy s'ensuit un dit rimé qui fu fait pour un prévost de Pa-
» ris nommé Hugues Aubriot, lequel ot moult de fortunes en la
» fin de ses jours. Et de chascun article (couplet ou stance) es-
» crit est au derrain vers qui fait un notable (proverbe). »

Hugue Aubriot bien me recors
Quand fus prévost premièrement,
Que j'oïs à cris et à cors
Dire de ton avenement :
« Bien me viengne par qui haultement
» Dès or justice regnera,
» Or est venu qui l'aimera ! »

Lors les droits garder tu juras
Du roy et d'université,
Et puis après asséuras
Maintenir ceux de la cité.
Or, n'as pas tenu vérité ;
Car chascun de toy se démente.
Trop tost se vente qui aulx plante.

Ce fu très bon commencement :
Sé amés éusse prudence.
Ne t'y tenis pas longuement
Par ta fole oultrecuidance
Qui ores te met en balance
De fenir ta vie à grant honte.
Cil prent mal coup qui trop hault monte.

Quant en hault degré te véis
De tout te voulus entremettre,
Et trop d'ordonnance féis
Sur femmes (1) et gens saichans lettres,

(1) On sait que Hugues Aubriot avait rendu, en 1367, de célèbres ordonnances contre les prostituées pour les chasser de la plupart des rues de Paris. Le chansonnier fait ici allusion à ces règlements.

Pour ce, en prison t'ont fait mettre
Comme raison les y contraint.
Qui trop embrasse pou estraint.

Tant com le grant Charles a vescu
Tu t'es porté trop fièrement,
En tous cas estoit ton escu.
Or va maintenant aultrement;
Car par ton fol dévoiement
Aucun ne t'aime né ne prise.
Tant va le pot à l'eau qu'il brise.

Par Paris aler tu souloies
Sur mule et frison d'Allemaigne;
Gras coursiers, gros roussin avoies
Et tes sergens à la douzaine;
Or n'y a nul qui ne se paine
Toy grever festes et dimenches :
Bon fait bas voler pour les branches.

Tu souloies emprisonner
Les gens, or es emprisonnés;
Riens ne vouloies pardonner;
Ne sçay sé riens t'iert pardonnés.
De rigueur fus abandonnés
Contre chascun plus qu'à sa coulpe.
Bien dois avoir d'autel pain soupe.

Je vis ta chambre bien parée
De riches dras moult noblement,
Et ta maison bien painturée
Et hault et bas communelment;
Mais tu es logiés autrement
Et as petite compaignie :
Hélas ! au dessoubs est qui prie.

Courrouciés es de tes oiseaux
Qu'oïr ne pues chanter, en caige;
Mais bien pues faire les appeaulx
Pour chanter en ton géolaige;
Tu as perdu ton poil volaige
Par trop estre à vent et à pluie,
Et dist-l'en : Beau chanter ennuye.

Je ne voy pas nulle manière
Coment tu puisses eschapper;
Car cil qui puissance a plenière

Mieulx ne t'en pourroit destrapper.
Bien a esté fait toy happer
Pour justicier et mettre en cendre,
En la fin faut-il rendre ou pendre.

Tu t'es mellés en toute guise,
Par ton barat particulier,
De descort mettre par l'Église
Encontre le bras séculier.
En mauvaistié es singulier
De ton ventre nuls biens n'en vist,
Tant gratte chievre que mal gist.

A Petit-Pont as ordené
Faire un chastelet fort et rude ;
Et aux chartres (1) les as donné
Les noms des rues de l'Estude (2) ;
Tu y sera mis, bien le cuide ;
Car chascun dist que bien avient,
Tant crie l'en Noël qu'il vient.

Tu as fais mains faus jugemens
Par ta pure forsennerye,
Et si as mené proprement,
Tout ton temps, de Néron la vie,
Créssus es qui ne sumilie
Que fortune jus abatti :
Medium tene beati.

Tu te plains de faulx heresie
Qui est en toy très grant diffame ;
Tu es maistre de Sodomie,
Si com dient homes et femmes ;
Tu as dampné de ceulx les âmes
Que tu as aux Juifs rendus :
Dignes es d'être ars ou pendu.

Et quant aucun te disoit : « Sire,
» De raison faites le contraire, »
Tu respondoies par grant ire :
« Or voie, or voie, laissiez-me faire ;
» Laissiez crier qui vouldra braire. »

(1) *Chartres*-prisons.
(2) Hugues Aubriot renfermait, comme on l'a vu, les écoliers condamnés dans des cachots qu'il avait fait construire au Petit-Châtelet et qu'il appelait dérisoirement le *clos Bruneau* et *la rue du Fouare*, du nom des deux plus fameux endroits du Pré-aux-Clercs.

Plus n'en vouloies escouter :
Mais seure chose est tout doubter.

Tu as fait le moine voler
Par force de tes grans richesses ;
Mais riens n'y vaut le flaioler
Ne te fie point en promesses :
Pour toy aidier ne t'esléeses,
Savoir faut de toy n'auront cure :
Tant vault amour come argent dure.

Bien l'a fait Turquain parcevoir
Ton bon amy espécial ;
Par or as cuidé decevoir
Et parvetir l'official,
Mais le vaillant juge et loyal
L'a mis en prison sans poursuite.
Selon seigneur magnie duite (1).

Je croy bien tu as ainsy fait
A tieulx qui n'en font pas semblant,
Afin d'anéantir ton fait ;
Mais ils n'en parlent qu'en tremblant,
Et aucunes fois en emblant.
Car tel cuide abaissier sa honte,
Ou vengier, il acroist et monte.

Avise sé de l'autrui bien
As pensé, de le bientost rendre ;
A ceulx ne donne pas tes biens
Que cy ne te pevent deffendre ;
Tes faits sont de si grant esclandre
Ne sçay comment il en ira.
Mal acquis, mal départira.

Quant tu aloies par les rues ,
Ne sçay sé t'en es advisés,
Chascun en disoit, neis tes drues (2) :
« Bien doit estre cil desprisiés. »
Si es-tu ore et pou prisiés.
Et disoient aucuns souvent :
Petite pluye abat grant vent.

Laisses maisons, femmes, nepveus,
Et soies pour t'ame esveilliés,

(1) Tel maître , tel valet.
(2) *Neis tes drues*, même tes maîtresses.

De rendre à Dieu graces et veus ;
Mieulx ne pues estre conseilliés.
Je tien ton corps pour essilliés,
Car chascun le dit, bien y pert (1) :
Qui trestout convoite tout pert.

Je ne te veuil plus faire plait,
Aubriot, à Dieu te commant ;
De tes folies me desplait,
Or en ira ne scay coment.
L'en feroit bien un grant romant
De tes fais, mais cy je m'afin :
De bonne vie bonne fin.

Note C.

Ballade d'Eustache Deschamps sur l'insurrection des Maillotins. 1382.

L'an mil CCC ung avec quatre vins
Le premier jour du doulteux mois de mars,
Leva grant vent de pillars et coquins
Qui à Paris couru de toutes pars.
Es halles fu leur douloureux essars (2),
Les Chastellet despouillèrent adonc
Les prisonniers. Lors me dist uns coquars (3) :
« Fuiez ! fuiez ! pour les maillés de plonc ! »

Esbahy fu ; de là au bois m'en vins ;
Ne demourasse à Paris pour cent mars ;
Mais, Dieu mercy, chevaulx et harnoiz prins,
Et m'en fouy comme lièvres couars.
Là veissiez les gens du roy espars
Qui fuioient au travers et au lonc
Pour yssir hors. Lors crioient les gars :
« Fuiez ! fuiez ! pour les maillés de plonc ! »

(1) *Y pert*, y paraît.
(2) *Essart*, ravage, destruction.
(3) *Coquarts*, synonyme pour nous de dandys ; ainsi nommés parce qu'ils portaient des chapeaux redressés à la façon d'une crête de coq.

Prélas, noble conseil, par les mastins,
Laissent Paris, fuient comme renars,
L'une par Saine, l'autre à autres chemins.
Telz fu gouteux, qui saut com lipars (1),
Chaude yane craint cilz qui a este ars;
Il fault ploier cotre force le jonc,
Et, quant temps yert, c'om die à telz paillars :
« Fuiez ! fuiez ! pour les maillés de plonc ! »

Au derrenier sera male leurs fins.
Sur ces poins ait le prince ses regars,
Et que faveur, ne amitié, n'or fins,
Contre s'onneur ne soit escu, ne dars
Aux malheureux, fors tant qu'à male hars
Soient pendus ou taillez sur le tronc
Pour l'exemple monstrer à telz musars :
« Fuiez ! fuiez ! pour les maillés de plonc !

Car pis ont fait que ne font Sarrasins ;
Saint Germain ont assailli les sotars (2),
Destruiz les biens et gourmandez les vins,
Maisons faictes, mortes ygnoscens chars
Cloz leur portaulz, et retenus les chars
L'oncle du roy, de Bourgongne. Et selonc
Ce que je voy, à dire me départs :
« Fuiez ! fuiez ! pour les maillés de plonc ! »

Prince, je suis à vous d'escripre enclins
Que long-temps fu justice sans affins,
Que tout ala de travers et de lonc (3),
En la cité où votre nom fu prins.
Pugnisseiz ceulx disans (qui ont mesprins):
« Fuiez ! fuiez ! pour les maillés de plonc ! »

(1) Léopards.
(2) *Sotars*, augmentatif de *sot*, insensés. Ils envahirent l'abbaye de Saint-Germain.
(3) *De lonc*, sans doute.

JEHAN DESMARETS.

1350 — 1382.

Il n'est pas toujours bon, pour un homme raisonnable, de se tenir à l'écart des partis au moment de leur plus folle colère, c'est-à-dire, en temps de révolution, quoiqu'on ait la conviction profonde que l'ordre positif des sociétés se trouve en dehors de leur étroit domaine. Le seul exemple de Jehan Desmarets suffirait pour le prouver, quand bien même nous n'aurions pas vu mille fois les partis les plus opposés, triomphant à tour de rôle sur la scène politique, envelopper dans leurs sanglantes réactions, non-seulement leurs propres vaincus, mais encore les intelligences d'élite qui, à l'instar de ce bourgeois célèbre, n'intervenaient en ces tristes débats qu'au nom de l'humanité.

Jehan Desmarets, jurisconsulte, magistrat, di-

plomate et philosophe, ne fut jamais homme de parti; mais il fut toujours, auprès des rois et des princes, comme auprès de la Bourgeoisie de Paris et de la multitude, homme de liberté. Il vécut avec ce sentiment du droit humain jusque sur l'échafaud où le conseil de Régence fit rouler sa vénérable tête, sachant très-bien qu'il ne la courberait pas devant ses iniquités!

La biographie ne dit rien sur la vie privée de Jehan Desmarets; aussi faut-il avoir recours à l'histoire générale si l'on veut trouver quelques détails qui lui soient particuliers.

Le premier trait qui nous frappe en contemplant cette figure austère, embellie par le rayonnement d'un noble cœur, c'est la mansuétude : emblême de la tolérance qu'il professait pour les opinions honnêtes et conciliatrices. C'est là une vertu bien rare à toutes les époques révolutionnaires, surtout lorsqu'elle n'exclut pas la fermeté. Jehan Desmarets la possédait au plus haut degré; aussi, quoiqu'élevé au milieu des partis, ne prit-il jamais d'engagement qu'envers la société.

Pendant les troubles nombreux qui agitèrent Paris et la France, après la bataille de Poitiers, la vie de Jehan Desmarets fut pleine, calme, active, in-

dépendante, une. Elle s'écoula majestueusement, à côté des révoltes sanglantes, des prises d'armes de toute sorte, des complots les plus monstrueux, sans rien perdre de sa sérénité. Le conseiller du Parlement ne subit le joug d'aucune faction. Il servit le roi Philippe et le roi Jehan; mais il ne servit ni Estienne Marcel, ni Robert-le-Coq. Si le crime impuni marchait tête haute sous la protection impitoyable du chef de la Bourgeoisie de Paris, notre légiste, dont la voix avait déjà tant d'autorité au sein de l'ordre des avocats, se tenait également à l'écart des hommes et des événements pour ne pas être confondu dans les rangs de l'anarchie. C'est alors qu'il entreprit son recueil, longtemps célèbre, des Décisions notoires, *establies par enquestes*, *par Tourbes*, de 1300 à 1381, et auquel il travaillait encore la veille de sa mort. Les textes et la tradition le consolaient ainsi des dures épreuves subies dans le présent et des conditions cruelles que l'esprit novateur imposait à la société; mais il se promettait bien de refouler ce débordement de la dépravation humaine, si la Providence lui en offrait les moyens dans l'avenir.

Étranger aux intrigues également coupables, soit du parti populaire, soit du parti de la cour, il

ne recherche que ce qui est légitime et se lie, dans ce but, avec quiconque partage, sous certains rapports, la supériorité de son esprit pratique ou de ses sentiments. Il est probable qu'il fut initié, dès l'origine, aux projets de Jehan Maillart et qu'il en favorisa le succès, puisqu'il fut désigné, en quelque sorte, comme arbitre entre la Bourgeoisie et la cour, pour qu'il opérât lui-même le rétablissement du pouvoir royal après le renversement de la faction municipale.

« Lors de la pacification du royaume, dit Se» cousse (1), le régent convoqua les Parisiens, » leur disant, en leur récitant le traité de paix, — 23 » août 1359, — qu'il ne vouloit pas faire venir à Pa» ris le roi de Navarre, sans en avoir parlé aux ha» bitants, et, si ce n'étoit *de leur bon gré*, et qu'il » ne feroit jamais à l'égard de ce prince et de ses » gens, rien qui dût leur déplaire.

» Maître Jehan Desmaretz, avocat au Parle» ment (où se tenait la réunion), lui répondit au » nom du prévôt des marchands et de la ville, que » la paix nouvellement conclue avait répandu une » joie générale parmi tous les habitants de Paris,

(1) *Histoire de Charles-le-Mauvais*, tom. 1er, pag. 394-395.

» qu'il leur *plaisoit* bien qu'il fît revenir le roi de » Navarre lorsqu'il le voudroit, mais ce que les » *bonnes gens* de la ville le supplioient de ne pas per» mettre qu'il y amenât certains traîtres qu'il nom» ma tout haut; et il ajouta que s'ils y venoient, il » pouvoit assurer que le peuple ne souffriroit pas » qu'ils y restassent. Les traîtres que Desmaretz » nomma au régent, étoient maître Robert-le-Coq, » évêque de Laon, maître Michel Tasce, chancelier » de l'église de Noyon, Jean de Saint-Ade, Pierre » de la Court, messire Vincent du Maurichier, » Pierre des Barres, Geoffroy le Flamant du porche » Saint-Jacques et quelques autres. Le régent ré» pondit qu'il n'avoit point intention de faire reve» nir ces traîtres à Paris; que le roi de Navarre » lui avoit demandé grâce pour eux, mais qu'il » avoit refusé et qu'il refuseroit toujours de leur » pardonner leurs crimes. »

A partir de ce jour, le régent traita Jehan Desmarets, comme l'avait déjà fait le roi son père, avec faveur et distinction ; et toute la Bourgeoisie de Paris, qui se sentait honorée dans sa personne, l'élut prévôt des marchands, aux lieu et place de Gencian Tristan, le remplaçant immédiat d'Estienne Marcel. Un an après, — le 8 mai 1360, —

il se trouvait en compagnie de Jehan Maillart et de Guillaume de Dormans, à Brétigny, pour signer, avec le titre de plénipotentiaire, un traité de paix entre Édouard, prince de Galles, et Charles, dauphin de France, relativement à la délivrance du roi Jehan, délivrance qui ne s'effectua jamais, car le monarque français était destiné à mourir prisonnier de l'Angleterre.

A l'occasion de son avénement, Charles V récompensa Jehan Desmarets des nombreux services qu'il avait rendus à l'État, en lui accordant le titre d'avocat-général au Parlement et en lui octroyant des lettres de noblesse transmissibles à sa famille. Nul magistrat ne montra, dans l'exercice de ses fonctions personnelles, plus de zèle et de dévouement au bien public; aussi appuya-t-il Hugues Aubriot de toute la force des lois, dans tout ce que le prévôt royal voulut entreprendre pour la réforme si intelligente de la justice et de l'administration.

La mort seule du roi pouvait devenir fatale à ces deux grandes existences, et compromettre, d'une manière terrible, les destinées du royaume. Après les funérailles de Charles V, qui se firent « en l'église de Saint-Denis, patron du royaume,

» les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, frè-
» res du feu roy, et le duc de Bourbon, son beau-
» frère, encore qu'ils fussent dans les premiers
» iours de leur deuil, dit le Laboureur, ne laissè-
» rent pas d'assembler au palais les prélats, les ba-
» rons, et plusieurs autres personnes de sçavoir et
» d'expérience, pour prendre leurs conseils, et
» mandèrent pareillement à la délibération quel-
» ques notables, tels que Présidens des chambres
» du Parlement. Ce seroit une nouveauté merveil-
» leuse, qu'une affaire de ceste importance, et où il
» se rencontroit tant d'interest si différents, se fût
» terminée par une prompte uniformité de suffra-
» ges. Le duc d'Aniou, le plus âgé des trois frères,
» prétendoit que son droit d'aînesse lui devoit
» donner la régence du royaume et la tutelle du
» roy son neveu, iusques à ce qu'il eust atteint
» l'aage de quatorze ans selon la loy, depuis peu
» establie en France, et après qu'il eut proposé ses
» raisons avec beaucoup d'eloquence, maistre Jehan
» Desmarets obtint permission de donner son advis,
» et fit ce discours à l'assemblée :

« C'est en cette occasion icy, très grands et
» très illustres princes, que je devrois particuliè-
» rement souhaitter que Dieu m'eût fait quelque

» part des talens du Père des Orateurs, pour louër
» dignement la prudence du feu Roy de très glo-
» rieuse mémoire, et pour vous faire admirer cet
» esprit pénétrant, qui le porta à suppléer à la
» prévoyance de ses prédécesseurs par une Loy
» nouvelle pour la succession de nos Roys. Après
» avoir si heureusement maintenu cet Estat contre
» les secousses terribles de tant de tempêtes, après
» l'avoir encore accreu par votre valeur et par vos
» grands exploits, il le voulut establir contre les
» hazards de l'avenir ; et considérant sagement les
» inconveniens des minoritez, il fit reflexion sur
» les advantages d'une naissance royale, qui a fait
» dire au Poëte, que la vertu des Césars devance
» les années. Il en jugea par sa propre expérience,
» et il y fut confirmé par l'Histoire sainte, et décida
» par l'exemple de Joas et de Jonathan, qui régnèrent
» tous deux, l'un à huit, et l'autre à sept ans, que
» tous les grands courages, et que ceux qui nais-
» sent pour le commandement, n'ont pas besoin
» d'un aage si avancé pour commencer leur des-
» tinée, et pour estre capable de gouverner. Cette
» vérité n'a pas moins pareu dans notre Histoire,
» où c'est assez s'arrêter sur le bonheur du règne
» de St Louis, et souvenez-vous s'il vous plaist,

» messeigneurs, que le feu Roy vous a toujours fait » ressouvenir à dessein, et pour le sujet qui nous » tient icy assemblez, que St Louis avoit esté cou- » ronné à l'aage de 14 ans. Comme il rapportoit le » futur au passé, ou bien, s'il m'est permis de dire » la vérité, comme il considéroit les progrès conti- » nuels de la malice humaine ; cet Estat s'estoit » touiours mal trouvé d'un gouvernement étran- » ger ; ce fut pour y pourvoir, et ce fut encore par » vos sages avis, messeigneurs, qu'il ordonna par » une Loy désormais inviolable, que les enfans » des Roys qui leur succéderoient à l'aage de 14 » ans, seroient déclarés majeurs, et habiles à ré- » gner par eux-mesmes. Monseigneur d'Aniou icy » présent, voudroit de tout son cœur que ce temps » prescrit par la Loy fust écheu ; mais, en atten- » dant ce bonheur-là, son honneur l'oblige, moins » par avarice et par ambition, que par le seul inté- » rest du droit d'aisnesse qu'il se doit conserver » incontestablement de vous représenter ses iustes » prétentions à la régence de ce royaume. »

Malgré un discours très-habile de messire Pierre d'Orgemont, qui parla en faveur des ducs de Bourgogne et de Bourbon, l'opinion de Jehan Desmarets prévalut. On sait de quelle manière le

duc d'Anjou pratiqua le gouvernement que la loi lui attribuait. Au lieu de maintenir l'ordre dans le royaume en s'inspirant des véritables droits et devoirs qui incombent à toute autorité, il ne sut que compromettre la sienne propre à force d'avarice, de violences, d'iniquités; et donner, pour ainsi dire, une raison d'être à l'anarchie.

Au milieu de ces pénibles circonstances, le rôle de Jehan Desmarets devint sublime. Alliant dans son âme le respect de la légalité avec le sentiment le plus pur de la justice, il voulut être et il fut réellement un médiateur désintéressé entre le peuple et le régent, dont la scission s'aggravait de plus en plus. Une première révolte ayant éclaté au sujet des impôts, les insurgés s'étaient rendus en foule chez Jehan Culdoë, prévôt des marchands, et l'avaient entraîné malgré lui au Palais. Jehan Desmarets se hâta d'intervenir, en cette occasion, pour éviter des catastrophes; et il obtint du duc d'Anjou un édit qui abolissait tous les subsides établis depuis le règne de Philippe-le-Bel. L'ordre reparut dans Paris après la publication de cet édit; et le nom de Jehan Desmarets, plus populaire que jamais, semblait exprimer une phase gouvernementale plus conforme aux vrais intérêts du pays.

Cependant le duc d'Anjou n'avait pas renoncé à ses cupides espérances. Il assembla, coup sur coup, les notables de la ville et s'adressa particulièrement à Jehan Desmarets, qui, par son influence, pouvait seul faire accepter de nouveaux impôts à la Bourgeoisie, sans qu'elle se soulevât de colère. Ces démarches impolitiques et cette persévérance à suivre un système odieux, amenèrent la révolte des *Maillotins*. La cour fut obligée de quitter Paris; mais Jehan Desmarets y resta pour empêcher le pillage, prévenir de plus grands désastres et sauver encore une fois, s'il était possible, la cause de la liberté, en la séparant de celle de l'anarchie, dans ce conflit suprême qu'elle soutenait contre la tyrannie du Régent.

Dès que l'armée royale reparut sous les murs de Paris, précédée par la victoire de Roosebecke et par le récit des châtiments qu'elle avait fait subir à la ville de Rouen, pour s'être déclarée, comme tant d'autres, en faveur de la capitale, une grande terreur s'empara de tous les esprits. « L'U-
» niversité de Paris, dit le Laboureur, fille de nos
» roys, creut qu'il estoit de son devoir d'opposer
» ses prières aux premiers mouvements de la co-
» lère de ce prince, et elle obtint de sa bonté

» qu'on procéderoit *avec moins de chaleur* pour le
» discernement d'entre ceux qui lui avoient esté
» fidèles ou désobéissans. Après cette première grâce,
» les plus sages et les principaux bourgeois s'as-
» semblèrent avec les plus célèbres docteurs pour
» aviser aux moyens d'appaiser la iuste indigna-
» tion du roy. » Mais le conseil de Régence impo-
sait les plus dures conditions.

Le roi, disait-il, ne pouvait rentrer à Paris que lorsque ses habitants auraient consenti à déposer leurs armes, à ouvrir les portes de la ville et à ne plus tendre les chaînes, la nuit, tant que le monarque y séjournerait. Les Parisiens avaient trois jours pour accepter ces propositions; leur réponse devait être apportée à Melun par six ou sept d'entre les plus riches et les plus notables bourgeois de la capitale.

Toute la Bourgeoisie de Paris fut convoquée en assemblée générale pour entendre la lecture de ces conditions, qui soulevèrent une répulsion énorme parmi les *petites gens*, dont *le nombre* était *le plus fort*. Ils allèrent jusqu'à menacer les principaux de la ville « du massacre et du pillage s'ils
» doubtoient seulement. Si bien qu'à grand peine
» s'en put-il trouver six qui osassent accepter la

» commission de s'aller présenter au roy avec une
» si mauvaise nouvelle. »

Les commissaires ne trouvèrent à Melun que menaces et incrédulité ; aussi la cour envoya-t-elle à Paris messire Pierre de Villiers, dont le nom était populaire, avec ordre de ne parler que du droit de gabelle et de la douane ; « mais, tout aimé qu'il fût » de la ville, sa prudence lui défendit d'en faire » aucune ouverture. » Il dut repartir au plus vite, et représenter au Régent l'état révolutionnaire de Paris sous des couleurs encore plus sombres que les commissaires n'avaient osé le faire ; car, selon lui, la force armée pouvait seule en triompher.

Le duc d'Anjou préféra ne rien brusquer et tout attendre de sa diplomatie cauteleuse. Une conférence devait avoir lieu à Saint-Denis sous le double prétexte de prévenir le pillage de Paris, où s'agitaient les hordes les plus menaçantes, et le pillage de la banlieue où les troupes royales *coupaient les blés* et menaçaient l'existence des habitants. Armand de Corbie, premier président du Parlement, fut désigné *de la part du roy*, et messire Jehan Desmarets fut désigné *de la part des Parisiens*, pour ménager un accommodement. Désirant donner à cette affaire un caractère solennel, le conseil de Régence

voulut que la conférence s'ouvrît en présence « des grands et illustres personnages, dans la grand' » salle de l'abbaye, c'est à sçavoir l'evesque de Pa- » ris, l'abbé de Saint-Denis, messire Iacques le- » Riche », Enguerrand sire de Coucy et Pierre de Villiers.

Messire Armand de Corbie ouvrit la discussion et n'*oublia rien*, ajoutent les Chroniques (1), *pour faire les affaires du roy*. Messire Jehan Desmarets, lui répondant avec une noble éloquence, « remontra l'amour et l'affection des Parisiens, » dont il étala les exemples, et, pour preuve, offrit » cent mille francs qui furent acceptés ». « Ainsi fi- » nit la conférence, dont on alla aussitôt rendre » grâce à Dieu devant les corps des bienheureux » martyrs; où tant de religieux se rendirent, et où » l'on chanta avec beaucoup de joie le *Te Deum* de » la paix, qui fut le lendemain publiée dans toutes » les places et carrefours de Paris. »

A son retour de Saint-Denis, Jehan Desmarets, prévoyant des réactions terribles, songea non-seulement à sauver les personnes compromises, mais encore à garantir les libertés publiques

(1) *L'anonyme de Saint-Denis, traduit par le Laboureur.*

menacées par le despotisme de la cour. Sur sa prière, l'évêque de Paris et les chefs de l'Université se rendirent auprès du jeune roi, et le prièrent de pardonner aux habitants de sa bonne capitale. Une amnistie générale fut promise ; on ne devait en excepter que les plus *meschantes gens*, désignées à la justice pour avoir forcé les prisons du Châtelet.

Persuadé qu'aucune mesure violente ne serait prise Jehan Desmarets se fit porter en litière dans les rues de Paris, pour annoncer aux bourgeois cette heureuse nouvelle ; et grande fut la joie de tout le monde. Les Parisiens ne pensèrent plus qu'à fêter le retour du roi. Le prévôt des marchands, à la tête d'une députation de notables au milieu desquels on apercevait la noble figure de l'avocat-général au Parlement, et suivi de vingt mille bourgeois avec armes et bannières, vint supplier le monarque d'entrer dans sa capitale à *son plaisir et voulenté;* mais le connétable de France les reçut durement. Il leur enjoignit de mettre bas les armes, *s'ils vouloient que le roy descendît à Paris.*

Quoique les tuteurs du roi eussent refusé de recevoir la soumission du prévôt des marchands et

de la Bourgeoisie, l'entrée de Charles VI donna lieu pourtant à des réjouissances *qui ne peuveut se descrire.* « Chaque maison des rues où il passa, dit le » Laboureur, estoit un chœur de musique pour » loüer sa clémence et ses autres vertus, mais cela » ne put adoucir la fierté toujours opiniâtre et re- » gimbante d'un tas de factieux, ennemis de l'ordre » et de la paix qu'ils avoient troublée, qui demandè- » rent arrogamment, le jour suivant, que le clergé » portât sa part de l'imposition des cent mille francs » qu'on avoit promise. Les malheureux qu'ils estoient » ne prévoyoient pas qu'ils hastoient la punition » qu'ils avoient méritée, et qu'ils faisoient eux- » mêmes violence à la nécessité d'étouffer dans leur » sang le venin de leur rébellion. »

Heureux d'avoir un prétexte pour n'accorder aucune amnistie, malgré leur engagement formel, les princes ne songèrent plus qu'à satisfaire tous leurs désirs de vengeance par des mesures violentes. Une morne et silencieuse terreur se répandit dans Paris, où des bourgeois accusés d'avoir tenu de *mauvais langages*, dit Juvénal des Ursins, « furent pris aussitôt » et pendus à leurs fenestres. » Il faut entendre de la bouche du même chroniqueur, le récit de cette sanglante réaction pendant laquelle les duc de Berry et

de Bourgogne « chevauchèrent dans la ville et firent » pendre bien trois cents habitants. » Parmi eux se trouvait le prévôt des marchands lui-même, Nicolas-le-Flamand « qui eust aux Halles le col » couppé : » triste symbole de la liberté politique et de la liberté civile qu'on immolait à la fois pour conserver le despotisme dans toute sa plénitnde !

« C'estoit pitié de voir la perturbation qui es» toit à Paris, » surtout lorsque les bourgeois apprirent que « messire Jehan Desmaretz, conseil» ler et advocat du roy au Parlement, avoit été » saisi et emprisonné au Châtelet. Il ne lui fallut » guères de procès, et à peine sans examiner, ni » dire les motifs, il fut déclaré qu'il auroit le col » couppé (1). »

L'attitude de l'illustre accusé que l'on traitait comme un criminel, resta noble, digne, admirable devant ses juges comme devant ses bourreaux. Ce n'est pas la main qui frappe, en des circonstances pareilles ou analogues, qu'on a le droit de maudire, mais bien l'esprit qui la dirige et la volonté coupable dont elle n'est que l'instrument :

(1) Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, pag. 41 et suiv.

Jehan Desmarets le comprenait à merveille. « Il » n'avoit rien négligé pour sauver sa teste, dit le » Laboureur ; mais toutes voies il eut beau récla- » mer le privilége de cléricature pour estre ren- » voyé par devant l'ordinaire, une seule faute l'em- » porta sur toutes les considérations et de la prati- » que judiciaire, et de son propre mérite. Il avoit » esté presque toute une année l'arbitre entre le » roy et le peuple, il avoit souvent calmé la fureur » populaire, ou du moins peut-on dire qu'il l'avoit » arrestée, et qu'il avoit souvent conservé le res- » pect qu'on devoit au roy et aux princes par de » belles remontrances. On remarque encore qu'il » avoit toujours retenu les factieux par la terreur » des supplices que mériteroit leur emportement, » et parmy tant de précautions pour autruy, il se » laissa réellement surprendre à la créance que » cette folle multitude avoit en luy, que de demeu- » rer dans Paris, à jouïr de l'applaudissement du » peuple, au lieu d'en sortir comme firent tous les » autres de sa profession. On l'accuse aussi d'avoir » parlé trop librement, et d'avoir conseillé de mu- » nir la ville et de se défendre : et tout cela ne pou- » voit que déplaire aux princes.

» Voilà ce que l'on allégua pour le rendre digne

» de la mort. Ainsi celuy qui avoit honorablement » employé soixante-dix années d'une heureuse vie, » parmy les roys et les princes, et qui jouïssoit d'une » belle réputation qu'il avoit acquise dans le mi- » nistère des plus grandes affaires du royaume. Ce- » luy, dis-je, qui ne devoit rien de ses honneurs à » la fortune, ne laissa pas de tomber sous sa tyran- » nie comme une de ses victimes, et d'expier sur » un échafaud le malheur de s'estre trop fié aux » engagements de la cour. »

D'autres écrivains contemporains prétendent que Jehan Desmarets ne fut pas tué pour avoir osé vivre à Paris, pendant et après l'insurrection des *Maillotins;* mais pour avoir soutenu, lors de la formation du conseil de Régence, contre les ducs de Berry et de Bourgogne, le duc d'Anjou qui avait quitté Paris et se trouvait alors en Italie, où il tâchait de conquérir le royaume de Naples. C'est aussi l'opinion de Juvénal des Ursins ; l'histoire doit donc en tenir compte.

« Et estoit commune renommée, dit-il, que ce » n'estoit pas pour cause qu'il eust esté consentant » des séditions et commotions qui avoient couru, » car elles lui étoient moult déplaisantes et y eust » volontiers mis remède, mais es brouillis et diffé-

» rence qui avoient esté entre le roy de Sicile (duc
» d'Anjou), cuidant bien et loyaument faire, les
» ducs de Berry et de Bourgogne avoient conçu
» grande haine contre luy ; et luy imposa-t-on qu'il
» avoit esté comme des dites séditions. »

Quoi qu'il en soit, Jehan Desmarets marcha au supplice avec le courage d'un héros et avec la résignation d'un martyr du bien public. Ne voyant que des bourreaux auprès de lui sur la terre, il adressait la prière suivante au juge suprême qui est dans le ciel : *Judica me, Deus!* En le voyant debout sur la fatale charrette et entouré de douze autres bourgeois que l'on conduisait également à la mort, le peuple de Paris ne put contenir ses larmes ni ses sanglots, qu'en lui disant d'une voix suppliante :

« — Maistre Jehan, criez au roy qu'il vous par-
» donne. »

Et lui, de répondre :

« — J'ay servi au roy Philippe, son grand aïeul,
» au roy Jehan et au roi Charles, son père, bien et
» loyaument, ne oncques ces trois rois ne me sçu-
» rent que demander, et aussi ne feroit cestuy s'il
» avoit connaissance d'homme : à Dieu seul veux
» crier mercy. »

L'histoire a recueilli ces fières paroles de Jehan Desmarets, parce qu'elles renferment, pour ainsi dire, son testament politique. Déclaré coupable par un régime qui innocentait les plus monstrueuses iniquités, ce magistrat vertueux resta fidèle aux sentiments de la justice et aux opinions libérales, jusque sur l'échafaud. Il y tomba plutôt qu'il n'y mourut ; *c'était*, dit un éloquent historien, *finir noblement une vie pleine de gloire.* (1)

Le corps de Jehan Desmarets, après son supplice, ne subit aucune profanation. Une honnête famille de bourgeois le recueillit en secret et le conserva pieusement durant vingt-quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au jour où Paris tout entier, assistant à de magnifiques funérailles, put le voir ensevelir dans l'église Sainte-Catherine du Val-des-Escoliers.

Jehan Demarets fut, durant l'une des époques les plus douloureusement critiques de notre histoire, le type du véritable citoyen, dans l'acception auguste que le christianisme donne à ce mot. Précurseur de Michel de l'Hospital, de Christophe de Thou, d'Achille de Harlay, de Mathieu Molé

(1) M. Laurentie, *Hist. de France*, tom, IV, pag. 89.

et de mille autres, avec lui commence, au milieu de la Bourgeoisie de Paris, cette longue génération de grands hommes qui traversa plusieurs âges de notre ancienne monarchie et qui finit avec d'Aguesseau, presqu'à l'origine de notre société nouvelle. C'est en prenant pour exemple cette vie d'abnégation personnelle et de patriotisme que la magistrature française détermina, peu à peu, le développement progressif de nos destinées politiques et nationales. Organes du droit commun, tant d'officiers royaux n'ont acquis l'immortalité dans la conscience des peuples, que pour avoir tous protesté, avec la même intelligence, sinon avec la même destinée, contre le despotisme des princes et contre celui de la multitude, en faveur de la liberté : fille de la civilisation chrétienne et mère de notre patrie!

SIMONET CABOCHE.

1407. — 1419.

Le despotisme n'a jamais porté bonheur à la société française, parce qu'il a toujours exprimé la négation absolue du noble but que notre nation doit poursuivre sur la terre. Or, ce but consiste dans la conquête du vrai par l'autorité, au moyen de son enthousiasme pour le bien qui est le caractère providentiel de la liberté, et la justification même de ce beau nom de France: joie, orgueil, espoir et triomphe de la civilisation moderne!

Un poète, se faisant l'écho du sentiment national, a donc eu raison de dire :

L'air de la servitude est mortel aux Français!

Et ce vers est d'autant plus remarquable dans la bouche d'Alexandre Soumet (1) que, refusant de

(1) *Jeanne d'Arc*, pag. 501.

participer aux événements politiques ou aux luttes des partis, il ne professa que des principes d'ordre, pour prévenir le retour de l'anarchie, sachant très-bien qu'elle est toujours grosse d'un despotisme, comme le despotisme est gros d'une anarchie plus ou moins immédiate.

Certes, jamais pareille assertion ne fut mieux justifiée qu'au commencement du xv[e] siècle ! Une démence cruelle régnait dans les conseils de la couronne ; et Charles VI, le roi fou, était sans doute plus sensé que son conseil de Régence. Le monarque avait, de temps en temps, quelques lueurs de raison, tandis que ses tuteurs persévéraient sans relâche dans leurs complots liberticides. En l'absence de tout principe d'autorité dans le monde politique, une dictature sanglante écrasait les forces morales du pays et ne lui offrait aucune chance de salut.

On l'a déjà vu : d'effroyables proscriptions suivirent le triomphe de l'armée royale. Maintenant, par une réaction inévitable désormais, des proscriptions encore plus barbares vont signaler le triomphe d'une faction populaire, à laquelle Simonet Caboche donnera son nom. Tous les historiens, s'accordent à le dire : « la Bourgeoisie

» avait été décimée et ruinée ; on ne voyait plus à
» Paris ces riches marchands, dont l'esprit était
» développé par l'habitude des grandes affaires,
» dont l'indépendance était garantie par une for-
» tune égale à celle des seigneurs, dont la réputa-
» tion était un patrimoine précieux qu'ils voulaient
» léguer à leurs enfants. Les chefs du peuple étaient
» maintenant des bouchers, riches il est vrai, mais
» grossiers et brutaux, qui donnaient aux insurrec-
» tions un caractère féroce, et qui ne pouvaient
» s'élever à une politique libérale et éclairée. Ils
» s'étaient encore associés avec des docteurs en
» théologie qui se présentaient habituellement
» comme les orateurs du parti, et les rédacteurs
» des Mémoires qu'il adressait aux princes. »

Ainsi, le mouvement politique et social se faisait en allant d'une dictature à une autre dictature, de la terreur sanglante à la barbarie féroce. Les ducs de Berry et de Bourgogne avaient exprimé la première avec une égale conformité de tyrannie, de cruauté, de cynisme, lorsque le duc d'Orléans et Jehan-sans-Peur essayèrent de se disputer la seconde au moyen de la guerre civile. Celui-ci croit rester maître de Paris et de toute la France, après avoir fait immoler celui-là ; mais

la tombe du duc d'Orléans, chef de l'aristocratie en tant que frère du roi, devient bientôt le berceau politique de Simonet Caboche : valet ou garçon écorcheur de bêtes qui fit tomber les hommes et la civilisation dans les embûches de sa barbarie.

« Depuis la punition des *Maillotins*, et leur dé- » sarmement, dit M. Michelet, les seuls des habi- » tants qui eussent le fer en main et l'assurance » que donne le maniement du fer, c'étaient les bou- » chers ; les autres avaient refusé de reprendre leurs » centeniers de crainte de porter les armes. Les gen- » tilshommes du comte de Saint-Pol n'auraient pas » suffi, ils auraient même été bientôt suspects si » on les eût vus toujours à côté d'une milice bru- » tale, il est vrai, violente, mais après tout pari- » sienne et intéressée à défendre Paris du pillage. » Quelque peur qu'on eût des bouchers, on avait » bien autrement peur des innombrables pillards » qui venaient jusqu'aux portes observer, tâter la » ville, et qui auraient fort bien pu, si elle n'eût » pris garde à elle, l'enlever par un coup de main.

» C'était une chose terrible pour la gent inno- » cente et pacifique des bourgeois, de voir du haut » de leurs clochers le double flot du *Midi* et du *Nord* » qui battait leurs rues, on eût dit que les pro-

» vinces extrêmes du royaume, longtemps sacrifiées
» au centre, prenaient leur revanche. La Flandre
» se souvenait de sa défaite de Roosebeke. Le
» Languedoc n'avait pas oublié les guerres des
» Albigeois, encore moins les exactions récentes
» des ducs d'Anjou et de Berry. Ce que le centre
» avait gagné par l'attraction monarchique, il le
» rendit avec usure. Le Nord, le Midi, l'Ouest, en-
» voyèrent ici tout ce qu'ils avaient de bandits (1). »

La bonne ville de Paris était devenue, après tant d'événements transformateurs, une sanglante arène où se débattaient les destinées critiques de la civilisation. Pour l'asservir, chaque parti désirait s'emparer de la Bastille et du poste militaire de Charenton, qui assurait les arrivages de la Haute-Seine et, par suite, les approvisionnements. Des Essarts venait de l'occuper au nom du Dauphin. Il pouvait donc affamer Paris, si les bourgeois de cette ville refusaient de se déclarer contre Jehan-sans-Peur.

Puisque le parti conservateur levait son drapeau avec une audace inaccoutumée, le duc de Bourgogne qui, d'ordinaire, ne reculait devant au-

(1) *Hist. de Franee*, tom. IV, pag. 197-198.

cune extrémité, devait planter le sien propre au milieu du parti révolutionnaire. Bientôt un immense flot de peuple soulevé par lui, se heurta aux portes de l'Hôtel-de-Ville, exigeant, à grands cris, l'étendard de la Commune pour aller attaquer Des Essarts et délivrer Paris d'une menace aussi formidable que celle de la famine. *Grant foison de ce populaire*, qui sortait des boucheries et des échorceries, pénétra dans l'Hôtel-de-Ville; mais on s'arrêta devant la résistance courageuse *du clerc*. Il n'en fut pas ainsi le lendemain, car les partisans du duc de Bourgogne étant revenus à la charge, la foule plus nombreuse prit l'étendard et se rua sur la Bastille.

Laissons encore la parole à M. Michelet. Quoique nous ne partagions nullement les opinions de cet historien, il faut pourtant reconnaître, en toute bonne foi, qu'il a souvent jugé avec beaucoup de sagacité les événements révolutionnaires du xve siècle et les motifs qui portèrent les bouchers de Paris à venir assiéger la Bastille. « Ils auraient eu peine à la forcer, dit-il, mais » le duc de Borgogne aida. Il décida Des Essarts » effrayé à sortir, lui répondant de la vie : il lui fit » une croix sur le dos de sa main et jura dessus.

» Le duc croyait mener le peuple, il vit bientôt » qu'il le suivait.

» Ceux qui venaient de planter l'étendard de la » Commune contre une forteresse royale, n'étaient » pourtant pas, autant qu'on pourrait croire, » des ennemis de l'ordre. Ils ne mirent pas la main » sur Des Essarts, ne lui firent aucun mal ; ils vou- » laient qu'on lui fît son procès. Ils le menèrent au » château du Louvre, et lui donnèrent une garde » demi-bourgeoise et demi-royale.

» Ces hommes modérés dans la violence même, » n'étaient pas des gens de la bonne Bourgeoisie de » Paris, de celle qui fournissait les échevins, les » cinquanteniers. Cette Bourgeoisie avait parlé » par l'organe de Benoît Gentien, parlé modéré- » ment, vaguement; elle était incapable d'agir. Les » cinquanteniers avaient fait ce qu'ils avaient pu » pour empêcher qu'on ne marchât sur la Bastille. » Il y avait des gens plus forts qu'eux, et que la » foule suivait plus volontiers, gens riches, mais » qui, par leur position, leur métier et leurs habi- » tudes, se rapprochaient du petit peuple. C'étaient » les maîtres bouchers, maîtres héréditaires des » étaux de la Grande-Boucherie et de la Boucherie » Sainte-Geneviève. Ces étaux passaient, comme

» des fiefs, d'hoir en hoir, et toujours aux mâles. » Les mêmes familles les ont possédés pendant » plusieurs siècles. Ainsi les Saint-Yon et les Thi- » bert, déjà importants sous Charles V (1376), — comme les Gentien dans la haute Bourgeoisie — » subsistaient encore au dernier siècle. Ce qui, » malgré leur richesse, leur conservait encore les » habitudes énergiques de leur métier, c'est qu'il » leur était enjoint d'exercer eux-mêmes, de sorte » que, tout riches qu'ils pouvaient être, ces sei- » gneurs bouchers restaient de vrais bouchers, » tuant, saignant et détaillant la viande.

» C'étaient, du reste, des gens rangés, réguliers, » et souvent dévôts. Ceux de la Grande-Boucherie » étaient fort affectionnés à leur paroisse. Vilain, » dans son *Histoire de Saint-Jacques de la Boucherie*, » cite le boucher Alain, qui y acheta une lucarne » pour voir la messe de chez lui, et le boucher » Haussecul, une clef de l'église pour y faire à toute » heure ses dévotions.

» Dans cette classe honnête, mais grossière et » violente, les plus violents étaient les bouchers de » la Boucherie Sainte-Geneviève, les Legoix sur- » tout. Ceux-ci, anciens vassaux de l'abbaye, vécu- » rent assez mal avec elle. Ils s'obstinaient, malgré

» l'abbé, à vendre de la viande les jours maigres,
» et, de plus, à fondre leur suif chez eux, au risque
» de brûler le quartier. Établis au milieu des éco-
» les et des disputes, ils participaient à l'exaltation
» des écoliers. La Boucherie Sainte-Geneviève était
» justement près de la *Croix des Carmes*, et, par
» conséquent, à la porte du couvent des Carmes ;
» les Legoix étaient aussi voisins, amis sans doute,
» de ce violent moine Eustache de Pavilly, le ha-
» rangueur de l'Université, grand dénonciateur
» des hommes de son temps.

» La force des maîtres bouchers, c'était une ar-
» mée de garçons, de valets, tueurs, assommeurs,
» écorcheurs, dont ils disposaient. Il y avait, parmi
» les garçons, des hommes remarquables par leur
» audace brutale, deux surtout : *l'écorcheur Cabo-*
» *che*, et *le fils d'une tripière*. C'étaient des gens
» terribles dans une émeute ; mais leurs maîtres,
» qui les lançaient, croyaient toujours pouvoir les
» rappeler. — Il était curieux de voir les maîtres
» bouchers, ayant un moment Paris entre les mains,
» Paris, le roi, la reine, le Dauphin, comment ils
» useraient de ce grand pouvoir. Ces gens, *honnêtes*
» *au fond*, religieux et loyaux, regardaient tous les
» maux du royaume comme la suite du mal du roi,

» et ce mal lui-même, comme une punition de
» Dieu ; Dieu avait frappé, pour leurs péchés, le
» roi et le duc d'Orléans son frère. Restait le jeune
» Dauphin. Ils mettaient en lui leur espoir. Toute
» leur crainte était que la punition ne s'étendît
» jusqu'à celui-ci, qu'il ne ressemblât à son père.
» Ce prince, tout jeune qu'il était, leur donnait,
» sous ce rapport, bien des inquiétudes. Il était
» dépensier, n'aimait que les beaux habits ; ses ha-
» bitudes étaient toutes contraires à celles des bour-
» geois rangés. Ces gens, qui se couchaient de
» bonne heure, entendaient, toute la nuit, la musi-
» que du Dauphin ; il lui fallait des orgues, des
» enfants de chœur pour ses fêtes mondaines. Tout
» le monde en était scandalisé. — Ils avisèrent, dans
» leur sagesse, qu'ils devaient, pour réformer le
» royaume, réformer d'abord l'héritier du royaume,
» éloigner de lui ceux qui le perdaient, veiller à sa
» santé corporelle et spirituelle. »

Si nous reproduisons ce long fragment où le scepticisme révolutionnaire, se mêlant à quelques aperçus très-ingénieux, essaie de justifier les crimes des hommes et ceux des partis, c'est pour mieux faire connaître l'origine et la tendance de la faction des écorcheurs, à laquelle M. Michelet prétend don-

ner un but civilisateur. Elle ne servit positivement que les passions des hommes les plus féroces parmi lesquels on distinguait le chirurgien Jehan de Troyes, Denis Chaumont, les trois fils du boucher Legoix et le bourreau Capeluche : tous lieutenants du valet Simonet Caboche, qui faisait trembler les princes et les bourgeois depuis qu'il était devenu l'ordonnateur suprême des insurrections.

Dès le principe de cette crise, le duc Jehan-sans-Peur dirigeait la populace; peu de temps après, il la suivit. A ses yeux, son plus redoutable adversaire était le Dauphin, car il exprimait, pendant la démence du roi son père,la véritable autorité politique. Le Bourguignon, ne pouvant lui contester le droit, lui opposa un fait révolutionnaire. C'est dans ce but qu'il souleva le peuple contre ce prince, en le menaçant ainsi dans son existence comme dans sa liberté.

Pendant que les masses populaires assiégeaient encore la Bastille, les bouchers et les écorcheurs, ayant à leur tête Simonet Caboche, homme d'action brutale, et Jehan de Troyes, grand orateur de carrefour, se dirigèrent vers l'hôtel Saint-Paul. Le duc de Bourgogne les y attendait. D'après son

conseil, le jeune duc de Guienne (Dauphin), que la populace ameutée appelait à grands cris, parut au balcon de l'hôtel; et le vieux chirurgien lui tint ce langage :

« Monseigneur, vous voyez vos très-humbles » sujets, les bourgeois de Paris, en armes devant » vous. Ils veulent seulement vous montrer par là » qu'ils ne craindroient pas d'exposer leur vie pour » votre service, comme ils l'ont déjà su faire; tout » leur déplaisir est que votre royale jeunesse ne » brille pas à l'égal de vos ancêtres, et que vous » soyez détourné de suivre leurs traces par les » traîtres qui vous obsèdent et vous gouvernent. » Chacun sait qu'ils prennent à tâche de corrompre » vos bonnes mœurs et de vous jeter dans le dé- » règlement. Nous n'ignorons pas que notre bonne » reine, votre mère, en est fort mal contente; les » princes de votre sang eux-mêmes craignent que, » lorsque vous serez en âge de régner, votre mau- » vaise éducation ne vous en rende incapable. La » juste aversion que nous avons contre des hommes » si dignes de châtiment, nous a fait solliciter as- » sez souvent qu'on les ôtât de votre service. Nous » sommes résolus de tirer aujourd'hui vengeance

» de leur trahison, et nous vous demandons de les
» mettre entre nos mains (1). »

Ces paroles, atrocement significatives, furent accueillies par la populace avec des applaudissements frénétiques;le Dauphin sut y répondre avec beaucoup de calme et de fermeté :

« Messieurs les bons Bourgeois, je vous prie de
» retourner à vos mestiers et de ne point montrer
» cette furieuse animosité contre des serviteurs qui
» me sont attachés. »

» Si vous connaissez des traîtres, ajouta le chan-
» celier du Dauphin, on les punira; nommez-
» les!... »

» Vous, d'abord! » lui crient à la fois Jehan de Troyes, les Legoix et Simonet Caboche, qui enfoncent les portes de l'hôtel, envahissent les appartements, remettent entre les mains du chancelier une liste d'officiers royaux qu'ils ont proscrits, et veulent les prendre sur-le-champ, même dans le palais du roi, où nul ne saurait désormais trouver asile.

Dans cette liste de proscription remise au chan-

(1) M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.* Traduction des Religieux de Saint-Denis.

celier du Dauphin, le nom de cet officier avait été inscrit le premier.

Cependant, le Dauphin s'adresse vivement à Jehan-sans-Peur. « Beau-père, dit-il, cet outrage » m'est fait par vostre conseil, et ne vous en pou- » vez excuser, car gens de vostre hostel sont les » principaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous » en repentirez, et il n'ira pas toujours ainsi la be- » sogne, à vostre plaisir. » Loin de se justifier, le duc de Bourgogne court vers la populace comme pour l'apaiser; puis il revient auprès du Dauphin lui jurer, sur la croix d'or que portait sa femme, qu'il n'arriverait malheur à aucun de ses officiers. Ce serment n'empêcha point les cabochiens d'en égorger un certain nombre.

Le lendemain, Simonet Caboche conduisit les écorcheurs à l'Hôtel-de-Ville, où les échevins et les gros bourgeois se trouvaient réunis; et il leur fit désigner quelques-uns d'entre eux, pour accompagner plusieurs docteurs de l'Université auprès des princes, et pour leur dire que tout s'était passé *de bonne intention.* Les bourgeois avaient cédé; le Dauphin seul résista et ne craignit pas d'écrire aux princes une lettre par laquelle il les invitait hautement à venir le délivrer. Les cabo-

chiens redoublèrent alors de surveillance et à l'hôtel Saint-Paul, dont Jehan de Troyes fut nommé concierge, et aux portes de la ville, tandis que Denisot commandait le fort de Saint-Cloud et Simonet Caboche celui de Charenton, « poste le plus dan-» gereux, le plus fortifié, le plus important. »

« Garder son roi et l'héritier du royaume, dit » M. Michelet, les tenir en geôle, c'était une situa-» tion nouvelle, étrange, et qui devait étonner les » bouchers eux-mêmes ; mais quand ils se seraient » repentis, ils n'étaient plus maîtres. Les héros du » parti étaient les écorcheurs, le fils de la tripière, » Caboche et Denisot. Ils avaient pour capitaine un » chevalier bourguignon, Hélion de Jacqueville, » aussi brutal qu'eux. La garde des deux postes de » confiance, Charenton et Saint-Cloud, les écor-» cheurs se l'étaient réservée à eux-mêmes. Appa-» remment les maîtres bouchers n'étaient plus ju-» gés assez sûrs. »

En effet, la question politique ne se débattait plus entre le roi et la Bourgeoisie ou le vrai peuple, mais bien entre la populace et le Dauphin. Simonet Caboche, désigné, par son audace brutale, comme le héros du mouvement insurrectionnel, essaya de renouer la tradition révolutionnaire en

arborant le *blanc chaperon de Gand*, que Paris avait adopté pour la première fois lors de la révolte des *Maillotins*. Le roi et les princes, l'Université et le Parlement, tout le monde fut contraint de le porter, comme, plus tard, on porta le bonnet rouge au temps de la Terreur. « Et en preindrent hommes » d'Église et femmes d'onneur, marchandes, qui à » tous vendoient les denrées (1). » Malheur à qui» conque l'aurait mis de travers ; le duc de Guienne » ayant tiré en bas une corne de son chaperon pour » qu'il figurât une *bande* (signe des Armagnacs), les » cabochiens s'écrièrent aussitôt : « Regardez ce » bon enfant de Dauphin, il en fera tant qu'il nous » mettra en colère (2).

Simonet Caboche poursuivait sa fortune au milieu des catastrophes publiques ; chaque jour augmentait sa puissance formidable parce qu'il ne rencontrait aucun obstacle. Ses ordres, quels qu'ils fussent, étaient exécutés sur l'heure. C'est ainsi qu'ayant besoin d'argent pour l'entretien de sa faction, il fit prendre et rançonner soixante Bourgeois désignés parmi les plus riches et les plus modérés, et qui, à ce double titre, étaient doublement sus-

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, pag. 183, édit. Buchon.
(2) Juvénal des Ursins, pag. 253, *ibid.*

pects aux yeux de cet implacable dictateur.

Laissons encore la parole à M. Michelet, car le panégyrique du pillage, dans la bouche de cet historien, est d'autant plus digne d'être remarqué, selon nous, qu'il exprime l'opinion de tout un parti.

« On avait commencé, dit-il, par emprisonner les » courtisans, les seigneurs. Déjà, on en venait aux » bourgeois. On ne pouvait deviner où s'arrêteraient » les violences. Les petites gens prenaient peu à » peu goût au désordre, ils ne voulaient plus rien » faire que courir les rues avec le chaperon blanc; » *ne gagnant plus il fallait bien qu'ils prissent.* » » Le pillage pouvait commencer d'un moment à » l'autre.

» Les gens de l'Université, qui avaient mis tout » en mouvement, sans savoir ce qu'ils faisaient, » n'étaient pas les moins effrayés. Ils avaient cru » réformer le royaume en compagnie du duc de » Bourgogne, du corps de ville et des bourgeois les » plus honorables, et voilà qu'il ne leur restait que » les bouchers, les valets des boucheries, les écor» cheurs. Ils frémissaient de se rencontrer dans les » rues avec ces nouveaux frères et amis qu'ils » voyaient pour la première fois, sales, sanglants,

» manches retroussées, menaçant tout le monde,
» hurlant le meurtre. »

Pour rompre une aussi monstrueuse alliance qui subordonnait les docteurs aux assommeurs de bœufs, puisque Simonet Caboche restait le maître de la situation, les gens de l'Université se réunirent au couvent des Carmes (situé à la place Maubert), sous la présidence d'Eustache Pavilly, orateur des cabochiens à l'église et aux États-Généraux. Ce moine leur avait offert sa cellule. Après une discussion préalable, plus ou moins longue, plus ou moins calme et plus ou moins orageuse, ne sachant en réalité quel parti prendre, ces pauvres docteurs résolurent de consulter des femmes *visionnaires*.

L'une d'elles prétendit avoir vu trois soleils dans le ciel ; une seconde voyait flotter sur Paris de sanglantes nuées, tandis qu'il « faisait beau au midi, vers les marches de Berry et d'Orléans. » Voici le dire d'une troisième : « Je vois le roy d'Angleterre
» en grand orgueil au haut des tours Notre-Dame,
» il excommunie sire le roy de France, et le roy,
» entouré de gens en noir, est assis humble-
» ment sur une pierre dans le parvis. »

Ces visions étaient donc terrifiantes pour l'avenir ; aussi les docteurs songèrent-ils à consul-

ter, de guerre lasse, Juvénal des Ursins, ancien garde de la prévôté des marchands, homme de paix et de conciliation. Celui-ci voulait qu'on priât les princes, dont la division, alors comme toujours, était si fatale à la société, de s'unir d'intérêt et de sentiment patriotique. Tout le monde applaudit à ce noble conseil qui exprimait positivement le désir des esprits honnêtes; Pavilly seul, prêtre impitoyable et mauvais citoyen, déclara qu'il resterait toujours avec la populace dans la voie révolutionnaire, et qu'il ne se soumettrait jamais aux princes.

En sortant de cette conférence, il alla trouver le prévôt des marchands et les échevins, tous cabochiens déterminés, et les entraîna suivi, par *grant foison* de partisans, jusqu'à l'hôtel Saint-Paul où il devait prêcher devant le roi. Voici le langage abominable qu'il osa tenir en pleine chaire :

« Il y a encore au jardin du roy et de la reine, » très-mauvaises herbes et périlleuses, c'est à savoir quelques serviteurs et servantes, qu'il falloit » sarcler et oster; la bonne ville de Paris, comme » un sage jardinier doit oster ces herbes funestes, » qui étoufferoient les lis. »

A peine eut-il fini cet étrange sermon que le chancelier de France lui demanda au nom de qui

il venait de parler. Le Carme lui répondit qu'il agissait au nom de la ville de Paris ; et le prévôt des marchands ni les échevins, la plupart bouchers ou écorcheurs, n'étaient point hommes à le désavouer, surtout en présence de Jehan-Sans-Peur. Le chancelier observa que cette députation était trop peu nombreuse pour représenter toute la Bourgeoisie de Paris ; mais les *cabochiens*, qui faisaient marcher de force avec eux les plus notables de la ville, en appelèrent quelques-uns. Ceux-ci étaient jusque-là restés dans la cour du palais, tremblant de peur et de honte. Lorsqu'ils se virent en présence du roi, ils se mirent à genoux, et, par leur humble contenance, protestèrent hautement contre la brutalité des meneurs.

Cependant, Jehan-sans-Peur, voyant la populace furieuse augmenter autour des princes, commence à s'épouvanter des propres desseins de ses *alliez*. Il leur dit que tant de tumulte peut nuire à la santé de Charles VI, et les engage à s'en aller, puisqu'ils ne veulent que son bien. Mais Jean de Troyes, le farouche lieutenant de Caboche, refuse de donner le signal de la retraite, avant d'avoir accompli un grand acte révolutionnaire. Il exhibe alors une nouvelle liste de proscription, où le nom de Louis

de Bavière, frère de la reine, se trouve en tête. Jehan-sans-Peur implore pour lui ; Isabeau, femme de Charles VI, verse des larmes ; Louis de Bavière, qui va se marier, demande qu'on lui laisse encore huit jours d'existence, promettant de marcher à la mort au bout de ce temps : les *cabochiens* sont inflexibles. Ils prennent, l'un après l'autre, tous les proscrits, et emmènent également avec eux treize dames attachées au service de la reine ou de la dauphine (24 mai 1413).

Le duc de Berry et les parents des prisonniers s'adressent aussitôt à l'Université pour qu'elle intervienne en leur faveur ; mais ce corps illustre, manquant de courage civil au milieu de cette crise, qui était en partie son ouvrage, répondit « que de » ce elle ne vouloit en rien s'entremettre, ni empé- » chier. » A peine les docteurs, appartenant au conseil du roi, osèrent-ils déclarer « que la chose » ne leur plaisoit pas. » Le crime triomphe dans toute sa barbarie ; les princes sont contraints d'approuver les excès de la populace ; ils font signer au roi un décret qui amnistie les assassins et les proscripteurs. Le jour d'après, on lisait solennellement, devant la cour et devant tous les ordres réunis, « une grande ordonnance de réforme » qui

transformait l'administration générale du royaume au point de vue démocratique. Pour servir les intérêts de l'anarchie, « tous les partis y ont pris » part, dit M. Michelet : les violents ont exigé et » quelquefois dicté; les modérés ont écrit. »

En parlant ainsi, M. Michelet attribue à la société du XV[e] siècle ce qui est seulement l'œuvre de Simonet Caboche et de sa troupe. Nous trouvons dans un excellent article de la *Biographie Universelle*, écrit par M. Laurentie, la remarque suivante : « C'était » Simonet Caboche qui dirigeait ces atrocités. Il avait » arraché au Dauphin le commandement des ponts » de Charenton, de Saint-Cloud, et il était resté maî» tre absolu de la capitale. Non content de ce rôle, » il voulut être législateur, et obtint des États-Gé» néraux, réunis par ses ordres, la sanction d'une or» donnance qui est restée comme une flétrissure » dans nos archives historiques, sous le nom d'*or*» *donnance cabochienne*.

Pour s'ériger en législateur, Simonet Caboche fit compiler tous les anciens règlements et refondre d'un seul jet les diverses administrations du royaume, sous prétexte de donner un but entière-

ment démocratique à l'état monarchique. Remontant jusqu'à Estienne Marcel afin de formuler une sorte de droit révolutionnaire appuyé sur la tradition, il recueillit dans ses *ordonnances*, de l'aveu même de M. Michelet, une foule *d'articles hostiles aux individus* et peu favorables à la société. Néanmoins, les princes, prélats, barons et bourgeois durent lever la main; et le roi déclara que cette constitution serait désormais *obligatoire, inviolable.* Elle le fut pendant trois mois, c'est-à-dire tant que les *cabochiens* purent en surveiller l'exécution.

Maîtres de la commune de Paris, où l'échevinage, plein des Sainct-Yon, des Denis de Chammont, des Jehan de Troyes, fonctionnait, à cette époque, sous les ordres de Simonet Caboche, ils écrasent d'impôts les honnêtes bourgeois avant de les rançonner. Les gens d'Église et les conseillers du Parlement ayant refusé de payer les contributions exorbitantes que la faction voulait prélever sur eux, virent, en quelque sorte, le pillage de leurs propriétés particulières s'élever à l'état d'institution politique. La maison de Gerson, chancelier de Notre-Dame, fut pillée en même temps que celle de Juvénal des Ursins; et ce dernier personnage se laissa emprisonner plutôt que de contri-

buer, pour une part quelconque, et en quoi que ce fût, à l'établissement ou au maintien de ce régime brutal et sauvage, fondé sur la puissance dictatoriale d'un écorcheur !

Plus heureux que Juvénal des Ursins, le vénérable Gerson put se dérober aux fureurs de Simonet Caboche en se cachant dans les voûtes de Notre-Dame. Mais déjà l'Université, dont cet ecclésiastique devait fonder la gloire, ayant pris une noble initiative, contraignait les *cabochiens*, qui avaient fait main-basse sur l'argent de la foire du Landit bien qu'il appartînt aux moines de Saint-Denis, à rembourser celui qu'ils avaient prélevé sur quelques-uns de ses suppôts. Obligés de s'exécuter de bonne grâce, parce que l'opinion publique désapprouvait hautement leurs pilleries et leur brigandage, les partisans de Caboche résolurent de hâter le supplice de leurs prisonniers. Une commission fut instituée pour donner une apparence de justice à ce qui ne pouvait être, en réalité, que le résultat d'une vengeance. Parmi les premiers suppliciés se trouvait Des Essarts : on le traîna en place de Grève. « Depuis qu'il fust mis sur la claye jusques à sa » mort, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, il ne » faisoit toujours que rire. » Quoique les condam-

nations allassent grand train, Simonet Caboche trouva que les juges n'opéraient pas assez vite, et le supplice juridique fut remplacé par l'assassinat. Un tel expédient plaisait infiniment mieux à la main exercée des écorcheurs, qui allèrent chercher leurs victimes jusque dans le palais de Charles VI.

« Cette violation de l'hôtel du roi, dit M. Mi» chelet, détacha bien des gens de ce parti, qui ne » respectait rien. La religion de la royauté était » encore entière. Les bons bourgeois assurèrent le » Dauphin de leur douleur et de leur dévoue» ment. Les bouchers avaient lassé tout le monde. » Les artisans même, *les derniers du peuple*, com» mençaient à en avoir assez. Plus de commerce, » plus d'ouvrage; ils étaient sans cesse appelés à » faire le guet, excédés de gardes, de rondes et de » veilles. » Une réaction était donc inévitable; elle eut lieu. Comme le peuple paraissait très-content d'être délivré de Simonet Caboche et de tous les écorcheurs, les princes profitèrent de cette disposition de l'esprit public pour déposer les armes; et le Dauphin, chef naturel du parti conciliateur, ayant fait des propositions pacifiques à l'Université, au Parlement et à tous les grands corps de

l'État, eut la joie de les voir adoptées, malgré les menaces furieuses des bouchers.

Il fut décidé qu'on tiendrait une grande conférence à laquelle tous les princes assisteraient, et que toutes les questions, générales et particulières, y seraient résolues pour le bien du pays. Afin d'empêcher cet accommodement qui anéantissait sa détestable fortune, Simonet Caboche jura, devant ses partisans, « par le sang distillé goutte à goutte » de Jésus-Christ, qu'il tiendroit pour ennemis de » la bonne ville de Paris quiconque recevroit ceste » paix fourrée, couverte de peaux de brebis. » Cependant, ajoute M. Michelet, « l'éloquence de Ca- » boche, qui pérora dans un brillant costume de » chevalier, ne persuada personne; ses menaces » eurent peu de succès. » Jehan de Troyes, les Sainct-Yon et les Legoix applaudirent, il est vrai, lorsqu'il les requit de voir les articles du projet d'accommodement, et d'assembler « sur iceux ceux » de la ville, car la chose, dit Juvénal des Ursins, » les touchoit grandement; toutefois, il fust res- » pondu, que le Roy vouloit la paix, et qu'ils en- » tendroient lire les articles, s'ils vouloient, mais » qu'ils n'en auroient aucune copie. »

Le premier échec subi par Caboche devait por-

ter un dernier coup à sa puissance révolutionnaire. C'est ce qui eut lieu le lendemain, 1er août 1413. Dès la veille, les juges-commissaires, qui jugeaient les seigneurs renfermés au Louvre, suspendirent leurs condamnations, tandis que le Parlement enregistrait comme « juste, saint et nécessaire, » le projet de pacification que l'on devait discuter, le lendemain (2 août), dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, en séance publique. L'avocat Jehan Rapiot, « bien notable homme, qui avoit belle parole et » haute, » osa dire, en cette assemblée, que le prévôt des marchands et tous les échevins désiraient la paix; mais les cabochiens, au dire de Juvénal des Ursins, répondirent « qu'il estoit bon que, » préalablement, voire nécessaire, qu'on montrast » aux seigneurs d'Orléans, Bourbon et Alençon, les » mauvaistiez et trahisons qu'ils avoient fait et » voulu faire, afin qu'ils cogneussent quelle grâce » on leur feroit d'avoir paix à eux. Et aussi qu'on » leur montrast et leust les articles au dit lieu. » « Et les tenoit, » ajoute le même chroniqueur, qui fut l'un des acteurs les plus énergiques de cette grande scène, « et les tenoit maistre Je- » han de Troyes, — l'un des échevins, — en une » feuille de papier en sa main. Lors, il fut, par un

» de la ville, dit : Que la matière estoit grande et » haute, et que la meilleure seroit que le lende» main, qui estoit jeudy, les quarteniers, qui es» toient présents, assemblassent les quartiers, et » que là pourroit-on lire ce que tenoit le dit de » Troyes au lieu où les assemblées des quartiers se » faisoient. »

Aussitôt, chacun s'écrie : *Aux quartiers*! Simonet Caboche repousse cette proposition, parce qu'il comprend que son parti, si puissant par la terreur qu'il inspire, mais si faible par le nombre, car il ne renferme qu'une petite minorité du peuple parisien, disparaîtrait devant la première manifestation du suffrage universel. Pour empêcher leur éparpillement dans les quartiers, Caboche s'adresse aux écorcheurs en ces termes : « Il y en » a ici qui ont trop de sang ; ils ont besoin qu'on » leur en tire ; il en faudra venir aux couteaux..... » La chose se décidera en place de Grève. »

Un charpentier, encore inconnu, mais qui devait s'illustrer dans les fonctions d'échevin et de prévôt des marchands, répondit à cette menace furieuse, avec un admirable sang-froid. « Nous » verrons bien, dit-il, s'il y a à Paris autant de » frappeurs de cognée que d'assommeurs de bœufs. »

Simonet Caboche, frémissant de rage, se vit obligé de subir ce qu'il ne pouvait empêcher. Malgré ses efforts pour terrifier la Bourgeoisie, le projet de pacification fut adopté par tous les quartiers, sauf celui des Halles et de l'Hôtel-de-Ville, que le duc de Bourgogne habitait. La réaction anti-cabochienne était si complète, que les bouchers ne purent pas même agiter la question d'amnistie, quoique Juvénal des Ursins eût dit, dans le quartier de la Cité : « Le roy veut que toutes choses dictes ou » faictes aux temps passés, soient abolies de part et » d'autre, et que rien ne puisse les rappeler. »

Au reste, nulle résistance, ni matérielle ni morale, n'était possible ce jour-là, car « les bons » bourgeois, dit Félibien, se mirent sous les armes » toute la nuit, firent des feux dans tous les quar» tiers, et crioient qu'ils vouloient la paix. Les ca» bochiens, au désespoir, assemblèrent quatre cents » hommes armez, avec une nombreuse suite d'ar» balestriers, et, la nuit, s'emparèrent de l'Hostel» de-Ville, résolus de s'y bien défendre (1). » Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne courut au quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, où les bourgeois armés se réunissaient autour de Pierre Au-

(1) *Hist. de Paris*, liv. XV, pag. 769.

gier, homme d'ordre et de patriotisme. Il les exhorta vainement à rentrer dans leurs foyers, mais il ne parvint à convaincre personne : tout le monde était déjà prêt, soit pour le vote, soit pour une bataille.

Le duc se rendit aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, et annonça aux cabochiens que la résistance était inutile, puisque la Bourgeoisie entière venait de se prononcer de la manière la plus énergique ; et que, en outre, le Dauphin, à la tête de trente mille Parisiens armés, et revêtu de sa cotte de mailles, marchait vers le Louvre pour délivrer les prisonniers. Simonet Caboche n'était pas homme à céder le terrain à ses ennemis, sans vouloir le leur disputer. Il fit descendre les écorcheurs sur la place de Grève, et leur cria : « Que ceux qui veulent la paix passent » à droite ! » Il ne resta presque personne à gauche, dit M. Michelet. Chacun s'éloignait du chef de parti pour aller grossir le cortége du Dauphin, chef légitime de la société. Ceux devant qui tout tremblait hier dans Paris, s'effraient aujourd'hui pour eux-mêmes. Un des Troyes et deux bouchers, qui avaient trop joué de leurs couteaux pendant les massacres, furent condamnés à mort. Simonet Caboche et ses féroces compagnons auraient subi,

sans doute, la même destinée, s'ils n'eussent pris la fuite dès le début de cette réaction. Leurs maisons furent pillées; on y trouva une liste de quatre cents personnes, dont les noms étaient marqués d'un T, d'un B ou d'un R, ce qui voulait dire : *tué, banni* ou *rançonné.* La Bourgeoisie et les classes populaires, heureuses d'être enfin rendues à elles-mêmes, assistèrent à une procession générale, allant de Notre-Dame à l'église Saint-Martin-des-Champs, pour remercier Dieu de leur délivrance, qui pouvait être définitive, mais qui ne fut pas de longue durée!

Paris n'échappait au despotisme de Jehan-sans-Peur, ou mieux, à la dictature de Simonet Caboche et aux violences des écorcheurs, que pour tomber, après la mort du Dauphin survenue dans cet instant critique, sous celles du comte d'Armagnac et de six mille Gascons, qui formaient son armée. Nous avons caractérisé ailleurs (1) les actes de ce fier connétable. Il perdit la monarchie française en voulant la rendre trop autocratique, si l'on peut ainsi parler; tandis qu'il l'aurait sauvée, en dégageant de l'anarchie les élé-

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. Ier. Chap. VIII, pag. 502 et suiv.

ments de véritable liberté, nécessaires à l'existence de tout État chrétien.

Trois à quatre cents bourgeois de Paris ayant été bannis, allèrent aussitôt reconstituer le parti de Simonet Caboche dans le camp même du duc de Bourgogne. Jehan-sans-Peur, entouré des écorcheurs et des Anglais, marcha contre la capitale, et mit son avant-garde sous les ordres de Caboche, qui eut encore pour lieutenants les Jacqueville, les Chaumont, les Legoix et les Sainct-Yon. Pendant que ceux-ci guerroyaient ouvertement aux portes de Paris, les débris de leur ancienne faction se réorganisaient, dans la ville, en sociétés secrètes. Le comte d'Armagnac eut donc à se défendre contre deux adversaires également terribles : la guerre et la conspiration. Il crut qu'il les écraserait à la fois par les proscriptions, par les supplices, par la force, en épouvantant tout le monde; mais il ne fit que favoriser l'exécrable trahison de Perrinet-le-Clerc, qui livra Paris au couteau des cabochiens et aux lances anglaises.

Il y eut, dans cette occasion fatale, plus de massacres que l'histoire n'en peut raconter. « Sous pré» texte de juger à Paris les prisonniers qui étaient » dans le château de Vincennes, dit M. Laurentie,

» on les mit dans des voitures, et des assassins » apostés les égorgèrent sur la route. A Paris, on » tuait dans les rues, pêle-mêle, femmes, enfants, » vieillards ; les femmes enceintes n'étaient pas » même épargnées, et, selon l'expression des histo- » riens, les cabochiens, prenant plaisir à les éven- » trer, disaient : — Voyez ces petits chiens qui re- » muent! (*Biographie universelle, art.* CABOCHE.) »

Pour compléter ce tableau esquissé de main de maître, il nous suffira de dire que seize cents personnes furent égorgées en un seul jour. Les enfants jouaient dans les rues avec de grands cadavres laissés sans sépulture ; quelque temps après, on les jeta pêle-mêle dans une immense fosse, qui resta ouverte au Marché-aux-Pourceaux. Nul ne songeait encore à la recouvrir, lorsque plusieurs épidémies éclatèrent dans Paris et dans la banlieue. Dès lors, un abattement universel succède aux fureurs de la faction; la mortalité humaine devient plus grande que les assassinats politiques ne l'ont jamais faite. L'heure de l'expiation a sonné pour tous; chacun interroge sa propre conscience avec anxiété. « Les meurtriers surtout, dit M. Mi- » chelet, ne résistèrent pas ; ils repoussaient les » consolations, les sacrements; sept à huit cents

» moururent à l'Hôtel-Dieu désespérés. On en » vit un courir les rues en criant : *je suis damné* ! » et il se jeta dans un puits, la tête la pre» mière (1). »

L'alternative des massacres et de l'épidémie dure depuis trois mois environ ; et pourtant les chefs des cabochiens trouvent que la mortalité n'est pas suffisante ou *qu'on n'en a pas tué assez.* Ils recommencent leurs tueries. Le 21 août, un rassemblement formidable se dirigea vers les prisons toujours pleines, jamais vides, quel que fût d'ailleurs le nombre des personnes déjà égorgées. On attaqua d'abord le Grand-Châtelet ; mais les prisonniers, encouragés par leurs propres geôliers, s'y défendirent avec un acharnement admirable ; ils eussent même repoussé leurs assaillants s'ils n'avaient pénétré dans cette prison par le toit. Prisonniers et geôliers furent immolés, selon l'ordre de Capeluche, bourreau de Paris qui conduisit ensuite les assassins au Petit-Châtelet, aux prisons du Temple, de Saint-Éloy, de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs et à la Bastille, où la

(1) *Hist. de France*, tom. IV, pag. 339.

même scène se renouvela successivement, mais avec des épisodes différents. Le duc de Bourgogne, qui avait eu le triste courage de fraterniser avec Capeluche, lors des premiers massacres, tenta vainement de lui disputer quelques victimes, en cette dernière occasion. Tous les prisonniers furent massacrés : aussi trouva-t-il que *ce misérable allait trop loin*!

Jehan-sans-Peur comprenait, mais trop tard pour sa fortune, la répulsion morale que son parti et lui-même inspiraient à la société : il s'en épouvanta. Désirant rompre son alliance avec les écorcheurs et renouer des relations politiques avec la Bourgeoisie proprement dite, il lui rendit ses armes et ses priviléges, afin d'obtenir son estime. Après s'être débarrassé de ses ennemis. sa première pensée fut de se débarrasser de ses amis, dont la férocité compromettait l'avenir de son gouvernement. Il en détacha un corps considérable qu'il lança sur les partisans du duc d'Orléans, qui venaient faire des reconnaissances militaires jusque sous les murs de Paris ; mais les cabochiens, plus habiles à l'assassinat qu'à la bataille, furent mis en déroute. Rentrés dans la ville, ils crièrent à la trahison, en accusèrent leurs chefs et les

égorgèrent. « Ce massacre, dit Anquetil, dé-
» barrassa le duc des plus dangereux. Sous le
» même prétexte d'aller affronter les Orléanais, il
» en fit sortir encore six mille. Ils furent aussi bat-
» tus, et s'enfuirent; mais quand ils voulurent
» rentrer dans Paris, ils trouvèrent les portes fer-
» mées. Alors, ils se dispersèrent dans la campa-
» gne; les troupes bourguignonnes, qui avaient des
» ordres, les poursuivirent comme des bêtes féro-
» ces, et en tuèrent un grand nombre. Capeluche
» lui-même fut jugé par le duc propre à servir
» d'exemple avec plusieurs de ses principaux
» complices. L'exécution eut lieu aux Halles, en
» présence d'un peuple nombreux qui ne fit pas
» même entendre un murmure. Il s'y passa une
» chose que l'histoire ne doit pas omettre, quoi-
» qu'elle regarde un personnage avili. Le valet de
» Capeluche, devenu son successeur, devait lui
» trancher la tête. Comme il n'avait pas encore
» fait d'exécution, son maître lui fit la leçon sur
» l'échafaud, lui enseigna les mesures à prendre
» pour ne pas le manquer, se mit à genoux, et re-
» çut le coup sans avoir laissé échapper le moindre
» indice d'émotion. Ce fut le dernier acte de la
» tragédie auquel on peut cependant ajouter la

» peste. En trois mois de temps, de la Nativité de » la Vierge à la Conception, la contagion enleva » dans Paris cent mille personnes des deux sexes, » dans toute la vigueur de l'âge; et ses ravages » comblèrent les malheurs du peuple, toujours vic- » time de la séduction et puni de sa crédulité. »

Mais que devient Simonet Caboche au milieu des réactions qui ruinent son parti?

A cet égard, l'histoire et la biographie restent également muettes. Nous savons néanmoins qu'il sauvegarda sa vie et sa fortune, acquise par tant de catastrophes sociales, pendant que le duc de Bourgogne essayait de rétablir un gouvernement régulier sur les débris de sa propre faction. Il nous est même permis de croire que Jehan-sans-Peur, voyant, avec une inquiétude profonde, que les seigneurs, les magistrats et les riches bourgeois de Paris, échappés aux massacres, et qui tous avaient à lui reprocher l'assassinat d'un parent ou d'un ami, se groupaient autour du Dauphin, comprit la nécessité de conserver autour de sa personne les chefs les plus habiles, fussent-ils les plus compromis. D'ailleurs, il en avait laissé périr assez

pour que les bourgeois et les principaux artisans, auxquels il assurait le travail et la tranquillité, lui pardonnassent la présence dans leur ville de quelques anciens fauteurs d'anarchie, devenus subitement les serviteurs actifs du nouvel ordre de choses.

Quoi qu'il en soit, le parti *cabochien*, et Simonet Caboche lui-même, qui s'étaient élevés sous les pas redoutables de Jehan-sans-Peur, devaient rester, en quelque sorte, debout aussi longtemps que la cause bourguignonne. Il est donc vrai de dire que ce parti féroce ne succomba pas à Paris sous la politique de ce prince, mais bien à Montereau, de la propre main de Tannegui-Duchâtel, anéanti par le coup de hache qui terrassa Jehan-sans-Peur. En effet, à la suite de cet événement, les derniers chefs des écorcheurs, « mis en jugement, dit M. Laurentie, furent pendus ; et Caboche périt du même supplice, laissant dans l'histoire un exemple frappant de la justice céleste, et un nom digne d'être opposé à celui des plus cruels de nos démagogues. »

En écrivant cette notice, nous n'avons pas eu la prétention d'esquisser la biographie d'un homme dont le nom est justement voué à l'exécration de

l'histoire ; mais nous avons voulu tracer la biographie d'un parti qui, après avoir d'abord anéanti la société, eut le fatal privilége de porter un coup mortel à la nationalité française, au xve siècle ; d'arrêter la marche de la civilisation, au moyen d'une vaste boucherie humaine, et de transformer enfin Paris, centre de la vie publique ou politique, en un immense abattoir !

NICOLAS FLAMEL.

1359 — 1418.

Entre tous les bourgeois célèbres de Paris, il n'en est pas dont le nom soit plus populaire que celui de Nicolas Flamel, parce qu'il n'en est pas dont le nom ait été plus discuté, sinon durant sa vie, du moins après sa mort.

Pendant plusieurs siècles, en effet, ce grand alchimiste a eu le privilége de partager l'opinion des hommes qui se sont occupés de lui, pour apprécier son caractère, sous le rapport de la science et sous le rapport de la vertu. Ceux-ci n'ont vu dans Nicolas Flamel qu'un véritable sage ; ceux-là, qu'un véritable fou. Les uns en parlent comme si c'eût été un homme de haute spéculation ; les autres, comme s'il ne se fût livré qu'aux passions les plus basses et les plus sordides. Là, on prétend qu'il sut acquérir positivement, au moyen de la

pierre philosophale, une fortune presque imaginaire, tant elle était prodigieuse; ici, au contraire, on prétend que ce fut un mauvais riche, et que cette fortune, acquise par la fraude ou par de honteuses délations, était fondée sur la ruine d'une quantité de dupes et de victimes. Si les partisans de l'illustre souffleur défendaient sa mémoire en montrant son nom et son portrait représentés dans une foule d'inscriptions ou de bas-reliefs, pour attester la popularité dont il jouissait même de son vivant, ses adversaires se hâtaient de répondre que ces sculptures, bien loin d'être un titre de gloire en faveur de Nicolas Flamel, ne pouvaient exprimer que sa vanité personnelle, et qu'elles cachaient mal son amour pour la *réclame*, — si l'on peut ainsi parler, — dans un temps où l'imprimerie était encore à découvrir.

En vérité, nous ne saurions aujourd'hui quel parti prendre, à l'égard de cet étrange philosophe, si le *journal chrétien*, qui se publiait durant la première moitié du XVIIIe siècle, n'eût inséré les lignes suivantes : « On justifie Nicolas Flamel au » sujet des accusations portées contre lui ; il paraît » que ce bourgeois fut un honnête homme qui ne » fut pas si riche qu'on l'a dit plusieurs fois. » Sa

réputation se trouve ainsi rétablie aux dépens de sa fortune; mais n'importe, cela nous suffit, car nous pouvons être bienveillants pour le disciple d'Hermès en toute sûreté de conscience.

Un de nos plus charmants écrivains a esquissé naguère le portrait de Nicolas Flamel, « natif de » Pontoise et bourgeois de Paris, poète, philosophe » et surtout grand alchimiste, » avec tant de bonheur que nous devons le reproduire, quoiqu'il n'exprime point toute notre opinion.

« La figure de Nicolas Flamel tranche vivement, dit-il, avec les types profonds et grandioses des alchimistes du moyen-âge que nous avons déjà évoqués. C'est un honnête et simple écrivain public, travailleur, économe, pieux et rangé. Il jouit dans son corps d'état et dans sa paroisse de la meilleure réputation ; il est bon époux, bon chrétien et fidèle sujet. Ce n'est plus là le moine ou le docteur ardent et exalté, qui, du fond d'une cellule ou d'un laboratoire, penché sur des fourneaux inextinguibles, observe avec angoisse les transformations du magistère et découvre un à un tous les acides, les iodures et les sulfates qui font la richesse de la chimie moderne. Ce n'est plus l'infatigable alchimiste altéré de science, qui interroge, pour trou-

ver l'absolu, la terre et le soleil, et ne pose jamais de point d'arrêt à sa course vers l'inconnu. Nicolas Flamel est enfanté par un tout autre ordre d'idées que celui qui produisit Albert-le-Grand, Roger Bacon, Arnaud-de-Villeneuve, ou Raymond Lulle. C'est tout simplement le bourgeois de Paris du XIVe siècle. Il cherche la transmutation métallique patiemment, sans abandonner son état de libraire et d'écrivain. Il la désire, non par amour de la science, mais par amour de la richesse et de la longue vie. Il voit dans la pierre philosophale le moyen de créer assez de livres et de sols parisis pour compter parmi les notables de sa bonne ville, acheter des maisons, doter des couvents et des hôpitaux, fonder des rentes, faire construire des églises et des hôtelleries, où il pourra se faire portraire dans toutes les attitudes, accompagné de sa femme, voire même de sa servante » (1).

Nicolas Flamel naquit vers le milieu du XIVe siècle. En sa qualité d'*escrivain public à Paris*, il consacra les premières années de sa jeunesse, ou mieux de son âge mûr, à copier les manuscrits en même temps que les *enquestes* et les *requestes;* car

(1) *Les Chercheurs d'or au moyen-âge*, par M. Claude Vignon. Voir l'*Assemblée Nationale* du 30 décembre 1851.

cette profession était alors identique à celle du notaire actuel. C'est ainsi qu'il acquit peu à peu « des » biens immeubles avant son mariage et durant » icelui, et eust sa vie honnestement selon son » estat. »

On le sait : Nicolas Flamel habitait une petite maison à l'extrémité de la rue des *Escrivains*, où il s'établit définitivement dès qu'il eut obtenu le privilége de *libraire juré de l'Université de Paris*. Ce *mestier*, plus ou moins productif, le rendit, moyennant deux florins, possesseur d'un livre mystérieux que les Juifs avaient laissé dans Paris, lors de leur dernière expulsion de cette ville, et Nicolas Flamel put croire que Dieu, *par un effet de sa grâce infinie*, voulait développer en lui un ardent amour des sciences occultes et révéler son génie à toute la terre.

L'authenticité de ce fait nous est garantie par Jacques Gohorry, dit *le Parisien;* et le livre lui-même existe encore, à l'état de copie, dans la bibliothèque de certains antiquaires. « Les feuillets » en estoient d'écorces d'arbres, gravées d'une très » grante industrie et escrites avec une pointe de » fer ; l'escripture latine, belle, nette et colorée. » Il était symboliquement divisé *en trois fois sept*

feuillets, plusieurs d'entr'eux contenaient de superbes figures enluminées. La couverture, de *cuivre bien ouvragé*, formait deux carrés bien faits, et chargés de caractères mystérieux et d'hiéroglyphes égyptiens, à l'instar de la table emblématique d'Isis. Entr'autres symboles, on y remarquait trois mains réunies, dont l'une était noire; un bœuf égaré dans un champ semé de caractères hébraïques, éthiopiens, arabes ou grecs; et enfin, deux anges prosternés devant une croix, signe de rédemption et de salut qu'il fallait adopter avec ferveur, si l'on voulait échapper aux sataniques influences de la cabale.

Sous cette couverture, dont la copie exacte nous a été transmise par Nicolas Flamel, et sur le frontispice du livre, on lisait :

« — Habraham, juif, prêtre, lévite, astrologue » et philosophe, à la nation des juifs que l'ère de » Dieu a dispersés dans les Gaules, salut! »

Ce livre ne renfermait pas seulement des consolations dictées par le ciel à ce peuple sur qui retombent toutes les abominations de la terre; il contenait aussi quelques instructions de l'ordre le plus élevé sur la transmutation des métaux. Mais l'auteur de ce chef-d'œuvre avait omis d'énoncer

en paroles vulgaires, le corps ou l'esprit qui devait servir d'agent ou de principe à cette transmutation.

Un pareil oubli semblait rendre à jamais impossible la conquête du savoir hermétique, tant sollicité par toutes les intelligences aventureuses; aussi Nicolas Flamel, qui eût été si heureux de l'accomplir à lui seul, vivait-il dans une affliction profonde. Écoutons ses naïves lamentations.

« Ayant chez moi, dit-il, ce beau livre, je ne faisois nuict et jour qu'y étudier, ne sachant point » avec qu'elle matière il falloit commencer, ce qui » me causoit une grande tristesse, me tenoit solitaire, et me faisoit soupirer à tout moment. Ma » femme Pernelle, laquelle j'avois épousée depuis » peu, estoit toute estonnée de cela, me consolant » et me demandant de tout son courage, si elle pourroit me délivrer de fâcherie. Je ne pus tenir » ma langue que ne lui disse tout. Je lui découvris » les belles couvertures, graveures, images et pourtraicts: elle en fust autant amoureuse que moimesme. Ensuite, je les montray à plusieurs grands » clercs, la plupart d'iceux se moquèrent de » moi. »

Or, Nicolas Flamel vécut, durant *vingt-un ans*,

dans cette continuelle contemplation des hiéroglyphes d'Abraham, tantôt priant, tantôt pleurant, et travaillant toujours sur les métaux, mais inutilement, hélas ! car il ignorait le principe qui avait la puissance de les transformer. N'espérant jamais acquérir de lui-même cette science, « il fit un vœu à Dieu, et à monsieur Saint-Jacques de Gallicie, » d'aller à Compostelle s'instruire auprès de *quelque juif.* Il partit, en effet ; et parvenu au terme de son pèlerinage scientifique, il s'agenouilla fort dévotement devant l'image de Saint-Jacques pour adresser au ciel cette prière célèbre, devenue depuis l'acte et le symbole des alchimistes.

« — Dieu tout puissant, laissez-moi connoistre, » je vous prie, vostre éternelle sagesse qui régit les » arts célestes et occultes ; que par elle, je possède » tout sçavoir : que, par votre esprit, j'aye la véri» table intelligence ; que je procède infailliblement » dans l'art noble auquel je me suis consacré, dans » la recherche de la bénite pierre des sages que » vous cachez au monde, mais que vous descouvrez » à vos eslus. Que ce grand œuvre que j'ay à faire » ici-bas, je le commence, je le poursuive et je l'a» chève heureusement. Que content, j'en jouisse à » toujours. Je vous demande par Jésus-Chrit, la

» pierre céleste, angulaire, miraculeuse et fondée
» de toute éternité. »

La prière de Nicolas Flamel fut exaucée, puisque en revenant de Compostelle, il fit à Léon, ville des Asturies, la rencontre de maistre Canches, médecin juif, « fort savant en sciences sublimes et » emporté de grande ardeur et joie, » qui lui expliqua les principaux hiéroglyphes de son livre, sans le voir ; et qui consentit à venir avec lui à Paris pour y dissiper les dernières ténèbres de son intelligence avec les clartés du chandelier à sept branches. Mais hélas! encore hélas! trois fois hélas! maistre Canches tomba malade à Orléans et y mourut, avant d'avoir fait parcourir à son adepte les autres degrés de l'initiation.

On ne saurait comparer la douleur de Flamel, en cette circonstance, qu'à la joie qu'il éprouva le jour où il revit Claude Pernelle, « sa femme, laquelle il aimait autant que lui-même. — Qui voudra voir l'estat de mon arrivée, dit-il, qu'il » nous contemple tous deux en ceste ville de Paris, » sur la porte de la chapelle Saint-Jacques-de-la-Boucherie, du costé et tout auprès de ma maison » où nous sommes peints, » c'est-à-dire, sculptés. Après avoir rempli ses devoirs d'époux, il ne son-

gea plus qu'à remplir ses devoirs de savant. Les premières connaissances qu'il avait acquises de Canches, pouvaient être suffisantes pour qu'il acquît de lui-même, les dernières et les plus hautes: à cet effet, il se renferma dans son laboratoire avec la pensée de n'en sortir que lorsqu'il aurait accompli *le grand œuvre.*

C'est ainsi que Nicolas Flamel parvint à découvrir les *profondités de tous les secrets.*

« Tant il y a que par l'intercession de la benoîte » Vierge Marie, dit-il, je sçus ce que je désirois, » c'est-à-dire, les premiers principes, non toutes fois » leur première préparation qui est une chose fort » difficile sur toutes celles du monde, mais je l'eus » encore à la fin, après les longues erreurs de *trois* » *ans* ou environ, pendant lesquels ne faisois qu'étu» dier, travailler, prier Dieu le chapelet à la main, » lire attentivement, essayer diverses opérations. » Finalement je trouvay ce que je désirois. La pre» mière fois que je fis la projection, ce fut sur du » mercure dont je convertis demi-livre ou environ » en pur argent meilleur que celui de la Minière. » Ce fut le 17 janvier, un *lundi*, environ midi, en ma » maison, présente Pernelle seule, l'an de la restitu» tion de l'humain lignage, 1382. »

Cette première projection produisit de l'argent, parce que Flamel l'avait faite un *lundi :* jour consacré à la *lune.* Mais la création de l'argent n'était point le véritable but de la philosophie hermétique. Pour l'atteindre, il fallait, de toute nécessité, produire de l'or, c'est-à-dire, prendre souverainement possession de l'univers, car l'or est en tous lieux la représentation la plus complète de la jouissance et du bien-être dans la vie humaine. Mais pour faire de l'or, il était nécessaire d'agir sous l'influence du soleil. Nicolas Flamel n'opéra cette découverte qu'après *cent trois jours* d'expériences nouvelles. « En présence de Pernelle seule, dit-il, en la » même maison, le vingt-cinq avril suivant de la » même année, sur les cinq heures du soir, je » transmuay véritablement en quasi autant d'or » pur, meilleur que l'or commun, semblable quan- » tité de mercure. »

Dès qu'il eut réussi, tous les mystères de la création lui furent dévoilés. N'ayant désormais plus rien à conquérir dans le domaine hermétique, Flamel voulut consacrer ses triomphes par des monuments remarquables et il fit élever deux arcades du charnier des Innocents, un tombeau pour sa femme, le petit portail de l'église Saint-Jacques-de-la-Bou-

cherie, celui de Sainte-Geneviève-des-Ardents, et celui de la chapelle de Saint-Gervais, pendant qu'il essayait de dissiper les dernières ténèbres de l'esprit humain en écrivant « le grand éclaircissement » de la pierre philosophale, et la vraie pratique de » la noble science d'Alquimie. »

Les sculptures du célèbre alchimiste, à la deuxième arche qu'il bâtit au charnier des Innocents, ont été l'objet de bien des controverses mystiques parmi les savants ; Pierre Arnaud publia lui-même en 1612, un travail sur « les figures hiéroglyphi- » ques de Nicolas Flamel avec l'explication d'ycelles » par icelui» qui s'y était fait représenter, ainsi que sa femme Pernelle, à toutes les époques de leur vie. Les uns ne veulent voir, dans ces groupes, que Jésus-Christ, bénissant l'humanité de sa main droite et portant le globe dans sa main gauche ; saint Pierre, saint Paul, quelques anges et la résurrection des morts ; les autres, au contraire, n'y trouvent « qu'un homme tout noir, emblême de » Saturne, voyant merveille, » c'est-à-dire, la transmutation des métaux. L'écritoire de Nicolas Flamel, ciselée sous la corniche, a été aussi le sujet des plus graves discussions. Ceux-ci l'ont prise pour des armoiries insignifiantes ; ceux-là veulent,

au contraire, qu'elle représente un vase emblématique, ayant trois parties distinctes et ne formant qu'un seul tout, comme la Trinité, expression d'un seul Dieu !

En réalité, ce symbolisme se retrouve généralement dans les ouvrages qui ont la prétention de résumer toutes les fictions de la science hermétique. Chaque chercheur du *grand secret* étant obligé de se réfugier, en quelque sorte, dans l'allégorie, afin d'échapper aux foudres de l'Église qui l'accusait de compromettre la vérité, leurs révélations ne pouvaient se produire qu'à l'état d'énigmes. Ainsi fit Nicolas Flamel pour qui « les sciences » n'avaient rien de si caché qui ne lui fust manifeste. »

« Cependant, dit M. Claude Vignon, le bruit de » la fortune et des acquisitions de Flamel parvint » jusqu'à la cour. On était alors au temps le plus » critique du règne désastreux de Charles VI, et » plus d'une fois les gens du roi furent obligés de » mettre à contribution les plus riches bourgeois. » Comme on le pense bien, Flamel ne fut pas oublié, et messire Cramoisy, maître des requêtes, » vint lui demander un riche denier. Cette demande » se renouvela, dit-on, plusieurs fois, et ce ne fut

» qu'avec grand'peine et beaucoup de pétitions et » de remontrances que l'adepte conserva son repos » jusqu'à sa mort, arrivée le 2 mars 1418. »

Claude Pernelle, deux fois veuve avant d'épouser maistre Nicolas Flamel, était défunte depuis longtemps (11 septembre 1397), lorsque notre illustre alchimiste passa de vie à trépas, il mourut avec la piété d'un chrétien et il octroya, par testament, force legs à des abbayes, églises et hôpitaux ou force rentes, afin que l'on y célébrât des prières à perpétuité pour le repos de son âme. Nous lisons dans un livre publié en 1578, sur les fondations de Saint-Jacques-la-Boucherie, que l'on célébrait encore à cette époque, en son honneur, douze grand'messes par an, et que les Quinze-Vingts se rendaient, le 2 janvier de chaque année, » à un obit de vigile à trois leçons, une messe haute » de *requiem*, à diacre et sous-diacre, où assistent » M. le curé, son vicaire et quatre grands chapelains, le chefvecier et les deux clercs; et ils doivent réunir treize pauvres aveugles de l'hôpital » des Quinze-Vingts de cette ville, accompagnés » d'un chapelain et d'un clerc dudit hôpital, lequel » chapelain pendant ladite messe haute dira sa » messe basse de *requiem* en ladite église Saint-

» Jacques, et les dits aveugles iront à l'offrande et » donneront un denier de leur argent, le tout sui- » vant la fondation de Nicolas Flamel, du 21 no- » vembre 1416. »

Nicolas Flamel fut enterré à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, avec Claude Pernelle qui avait été premièrement inhumée au Charnier des Innocents. On sculpta leurs deux portraits en plusieurs endroits de l'église, notamment sur la porte qui s'ouvrait au bas de la tour carrée, en face de la rue des Écrivains. Cette porte fut murée en 1781, les figures et les sculptures disparurent ; mais on pouvait lire encore sur la nef, l'inscription suivante :

« Feu Nicolas Flamel, jadis escrivain, a laissé » par son testament, à l'œuvre de cette église, cer- » taines rentes et maisons, qu'il a acquestées et » achetées de son vivant, pour faire certain service » divin et distribution d'argent, chascun an par au- » mosne, touchant les Quinze-Vingts, Hôtel-Dieu » et autres églises de Paris. »

Pour être alchimiste, c'est-à-dire chrétien réfractaire, Nicolas Flamel n'en était pas moins l'un des membres les plus assidus de neuf confréries. Il faisait publiqueuent des actes de foi, mais, en secret, il doutait de tout, sauf des sciences occul-

tes. Quoiqu'il ne reculât devant aucune audace de la pensée, il ne s'occupait exclusivement que de la pierre philosophale; en un mot, il cherchait, avec une ardeur qui le fit mourir d'épuisement, l'agent universel de la vie humaine, pour obtenir l'immortalité sur la terre, et, par conséquent, pour émanciper l'humanité vis-à-vis de Dieu. Mais il fallait bien se garder de publier cette doctrine sous l'œil sévère de la papauté; bien des hérétiques avaient péri sur un bûcher pour moins que cela. Aussi Nicolas Flamel, ce philosophe qui imposa la livrée de l'hérésie à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, fut-il l'un des principaux bienfaiteurs de cette paroisse, afin de se préserver personnellement des foudres et des anathèmes de l'Église.

Quoi qu'il en soit, Nicolas Flamel et Claude Pernelle, n'eurent rien à démêler avec l'autorité ecclésiastique. On s'étonnera, peut-être, de nous entendre parler de la femme, à propos des actes du mari; mais nous ne pouvons séparer leur mémoire, puisqu'une légende merveilleuse, attribuant à tous deux la même destinée, prétend que ni l'un ni l'autre ne sont morts, et que seulement ils ont disparu.

Cette version paraîtra peu vraisemblable par le

temps d'incrédulite qui court. Pour notre part, nous n'oserions pas exprimer ici le moindre doute, car il est de croyance parmi les adeptes, — et leur nombre est aujourd'hui même plus considérable qu'on ne le pense, — que Pernelle et Flamel vivent encore. L'histoire hermétique fourmille à ce sujet de témoignages plus ou moins sérieux et de raisons plus ou moins plausibles.

D'ailleurs, pendant que les astrologues et les souffleurs de tous les pays visitaient mélancoliquement les tombeaux de Nicolas Flamel et de Claude Pernelle, l'un et l'autre faisaient le tour du monde en menant joyeuse vie. Selon la légende, ils quittèrent chacun secrètement la France, le jour même de leur enterrement ; et l'on inhuma, par deux fois, une *bûche*, au lieu d'un cadavre. La femme attendit patiemment *son seigneur et mari*, en Suisse, pendant vingt-un ans : laps de temps qui s'écoula entre la prétendue mort de l'un et celle de l'autre ; mais ils ne se sont plus quittés, depuis qu'ils se sont rejoints.

Paul Lucas, antiquaire de Louis XIV, *les a rencontrés dans son voyage en Grèce*. Ce savant apprit, de leur propre bouche, comment ils avaient été rajeunis en pleine vieillesse et guéris en pleine

agonie, par l'usage de l'*élixir parfait ou médecine de l'ordre supérieur*. Pour récompenser en eux tant de science réunie à tant de piété, dit-il, Dieu a voulu qu'ils vécussent aussi longtemps qu'Abraham.

Depuis lors, nul ne les a revus ici-bas; mais à ce compte, ceux qui nient leur mort ont certes bien le droit d'affirmer que Nicolas Flamel et Claude Pernelle doivent avoir encore positivement plus de cinq siècles d'existence.

NICOLAS POULAIN.

1585 — 1588.

Après le règne de Charles VI et avant le règne de Louis XVI, il n'y en a pas, dans notre histoire, de plus malheureux que celui de Henri III ; mais il est vrai de dire que chacun de ces trois règnes exprime une des phases les plus critiques des sociétés humaines : la chute du Moyen-âge, le conflit prolongé du Catholicisme et du Protestantisme, la Révolution française.

La Bourgeoisie de Paris opposa une longue résistance aux envahissements du Protestantisme, en adhérant à la Ligue : association longtemps secrète, dont la première pensée fut conçue par le cardinal de Lorraine en 1562, et dont Henri de Guise fut le véritable chef en 1576, époque où elle devint publique, sans perdre néanmoins son caractère de conspiration.

« Un de ses chauds partisans, » dit M. Vitet dans l'introduction de son beau livre sur les *Barricades*, « le sieur de Humières, riche et puissant » seigneur de Picardie, convoqua à Péronne presque tous les nobles et les magistrats de cette province, et leur donna lecture d'un traité en douze » articles fait au nom de la Très-Sainte Trinité..... » Tous les seigneurs et magistrats donnèrent leur » signature. De Péronne l'acte de la nouvelle association se répandit dans toute la Picardie. On en » fit passer des copies en Champagne, en Brie, » dans la Bourgogne, dans le Lyonnais et jusque » dans le Haut-Poitou.

» A Paris, on choisit pour solliciter les signatures » un bourgeois nommé la Roche-Blond, qu'on savait tout dévoué à la maison de Guise... La Roche-Blond s'associa Pierre Labruyère, parfumeur, et » Mathieu Labruyère, son fils, conseiller au Châtelet. Ils eurent grand succès auprès des docteurs, » prêtres et prédicateurs.. En moins de huit jours » tous les curés de Paris leur avaient donné parole. » Ils enrôlèrent aussi bon nombre de gens de petite » condition ; mais ils trouvèrent moins de zèle » parmi les riches bourgeois... » Le but des confédérés était religieux en apparence et révolution-

naire dans le fond, car Henri de Guise voulait que l'on déposât le roi de France et qu'on lui offrît la couronne.

Pour faire avorter le projet des factieux, Henri III s'étant déclaré le chef de la Ligue, et le pape Grégoire XIII ayant refusé d'en sanctionner les principes parce qu'ils étaient subversifs de l'autorité monarchique, il ne fut plus question de cette sainte union depuis 1577 jusqu'en 1585, époque où la mort du duc d'Anjou rendait Henri de Navarre, huguenot, successeur présomptif du roi très-chrétien.

L'appréhension de voir un jour le trône de France entre les mains du Béarnais devint si grande, parmi les catholiques zélés, que la Ligue, morte depuis huit ans, ressuscita en une semaine dans tout le royaume. Les enrôlements, les assemblées et les comités se réorganisèrent avec une ardeur incroyable, sous l'influence des prédicateurs, des confesseurs et des docteurs : acteurs véhéments de ce drame. Animés tous d'une seule idée, celle d'enlever la couronne de France au roi de Navarre pour la donner au duc de Guise, ils avaient besoin de recevoir une impulsion unique. A cet effet, un aide-de-camp du Balafré, le gentil-

homme de Mayneville, s'entendit avec six bourgeois entreprenants : Charles Hottman, receveur de l'évêché de Paris; Jean Bussy-le-Clerc, *qui, de maître en fait d'armes, était devenu procureur;* La Chapelle-Marteau, maître aux comptes, Crucé, ancien avocat, si célèbre depuis la Saint-Barthémy; et Compan, simple marchand, fondateur du comité des *Seize.*

A peine ce comité était-il organisé que Bussy-le-Clerc y proposa l'admission d'un nouveau membre, le lieutenant de la prévôté, nommé Nicolas Poulain, qui fut agréé. Ce personnage, dont le rôle sera bientôt caractérisé, nous a transmis un « Procez-verbal qui contient l'histoire de » la Ligue, depuis le 2 janvier 1585 iusques au iour » des barricades, escheües le 12 may 1588. » Laissons-le raconter lui-même la manière dont il fut initié aux projets des ligueurs.

« L'an 1582, le 2, iour de ianvier, furent à moy » Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de » l'Isle de France, natif de Saint-Denis en France, » envoyez de la part du party de messieurs de la » Ligue de Paris : Maistre Jean le Clerc, procureur » en la cour de Parlement, et Georges Michelet, » sergent à verge au Châtelet de Paris, qui me

» cognoissoient de vingt ans et plus, et avec les-
» quels i'avois ordinairement fréquenté. Et après
» m'avoir parlé de plusieurs affaires, me firent en-
» tendre qu'il se présentoit une belle occasion, où
» si ie voulois il y auroit moyen de gaigner une
» bonne somme de deniers pour se mettre à son
» ayse, avec la faveur de plusieurs grands seigneurs
» et personnages de la ville de Paris : Et d'ailleurs,
» qui avoient moyen de me faire advancer, pour-
» veu que ie leur fusse fidèle en ce qui me seroit
» donné par eux en charge, qui n'estoit sinon
» pour la conservation de la foy catholique, apos-
» tolique et romaine. Ce que ie leur juray et promis
» faire. Et sur cette asseurance il me fust donné jour
» par le dict le Clerc le lendemain en son logis, et
» le dict iour du lendemain 3, du dict mois, sur les
» huit heures du matin, me serois transporté au
» logis du dict le Clerc, où estoient aucuns des ha-
» bitants de la dicte ville, qui estoient du party, et
» avec eux un gentilhomme nommé le seigneur de
» Mayneville, qui leur estoit envoyé (comme ils
» disoient) par le duc de Guise, pour leur commu-
» niquer de leurs affaires et entreprises ; en la pré-
» sence duquel me fust dict par le dict le Clerc,
» que la religion catholique estoit perdüe, si on n'y

» donnoit ordre et prompt secours, pour empêcher
» ce qui se préparoit pour la ruyner, et qu'il y au-
» roit plus de dix mil Huguenots aux faux-bourgs
» Saint-Germain, qui vouloient couper la gorge
» aux catholiques, pour faire avoir la Couronne au
» roy de Navarre, et qu'il y en avoit plusieurs tant
» aux faux-bourgs que dedans la ville, attiltrés, qui
» tenoient son party, moitié huguenots, moitié po-
» litiques : Que plusieurs du conseil et de la cour
» de Parlement favorisoient le roy de Navarre, à
» quoy il estoit besoin de pourvoir ; mais aussi
» qu'il estoit très-nécessaire que les bons Catholi-
» ques prissent les armes secrètement, pour se
» rendre les plus forts et empêcher telles entrepri-
» ses... Qu'il y avoit desia un bon nombre d'hom-
» mes secrètement pratiquez dans Paris qui avoient
» tous iuré de mourir plutost que de l'endurer : Ce
» qui leur seroit facile, car ils n'avoient affaire
» qu'à rompre et ruyner les forces que le roy avoit
» dans Paris, qui estoient faibles et en petit nom-
» bre, asçavoir deux ou trois cents de ses gardes
» qu'on mettoit en garde au Louvre, le prévost de
» l'hostel et ses archers et le prévost Hardy, qui
» estoient toutes les forces dont le roy se pouvoit
» ayder dans Paris. Et quant au prévost Hardy qui

» estoit vieil, ils sçavoient qu'il ne faisoit les exécu- » tions des mandements qui luy estoient donnez et » qu'il les renvoyoit à moy ; et que si ie voulois » estre de leur party auquel ie pouvois servir, ie ne » manquerois de moyens. Ce que ie leur iuray et » promis. »

Une fois enrôlé sous la bannière de la Sainte-Union, Nicolas Poulain eut des relations suivies avec les autres membres du comité, tant anciens que nouveaux, car les ligueurs faisaient force recrues. En sa qualité de prévôt, Poulain paraissait devoir leur être d'un secours précieux pour acheter des mousquets, des piques, des hallebardes. Cet achat aurait donné l'éveil à l'autorité, si tout autre en avait été chargé, « d'autant que le roy, » dit-il, avoit faict défenses à tous Quinqualliers et » Armuriers de Paris de vendre aucunes armes ou » cuirasses, sans sçavoir à qui ; et me donnèrent un » prétexte pour acheter les dictes armes : à sçavoir » de dire, au cas que ie vinsse à estre descouvert, » que c'estoit pour aller en une commission se- » crette en une maison forte, où il estoit besoin me- » ner quantité d'hommes ; et me donnèrent des mé- » moires, où eux-mêmes sçavoient qu'il y avoit des » armes et des gens attiltrez par eux, qui faisoient

» semblant de les vendre secrettement. Et toutes fois » ie faisois le prix des dictes armes sans dispute, et » les faisois payer soubs main par un autre, et les » faisois porter la nuit en certaines maisons, qui » estoient l'hôtel de Guise, du Clerc, Compan, » Commissaire Lombart de Bart, Rolland, Crucé, et » autres lieux en tous les quartiers de la ville. Et » en fust par moy achepté en six mois six mil » escus suivant l'arrest qu'ils en avoient faict : Et » comme ie m'enquerois un iour du dit le Clerc, qui » bailleroit l'argent pour payer les dictes armes, il » me respondit que c'estoient tous gens de bien qui » ne se vouloient déclarer qu'au besoin, crainte » d'estre descouverts : Et toutes fois il m'en nomma » plusieurs, et entre autres, un seigneur de Paris, » duquel ie tairay le nom, qui avoit baillé des pre- » miers dix mil livres, avec d'autres encores qu'il » voulust déclarer. »

Cependant, les autres membres du comité, non moins actifs que Poulain, pratiquaient les enrôlements. La Chapelle-Marteau recruta ses confrères de la Cour des Comptes ; le président Lemaistre, tous les conseillers au Parlement ; Bussy-le-Clerc, tous les procureurs; Senaut, tous les clercs du greffe de la Cour ; le Leu, huissier, tous les huis-

siefs; Choulier, tous les clercs; Roland, tous les généraux des monnaies; Mathieu Labruyère, tous les conseillers au Châtelet; Crucé, tous les avocats et une grande partie de l'Université : soit écoliers, soit professeurs; de Bart et Michelet, sergents à verges, tous les mariniers et *garçons de rivière,* francs vauriens, dont le nombre s'élevait à près de six cents; le charcutier Gilbert, tous les bouchers et charcutiers de la ville et des faubourgs, s'élevant à près de quinze cents; et, enfin, le commissaire Louchart, tous les marchands et courtiers de chevaux, qui formaient un autre groupe de près de six cents : « A tous les quels l'on » faisoit entendre que les Huguenots vouloient » couper la gorge aux Catholiques, et faire venir le » roi de Navarre à la Couronne. » En moins d'un an, les deux tiers des bourgeois de Paris se trouvaient engagés dans la Ligue.

Dès que le comité se vit, en quelque sorte, maître de la capitale, il tourna ses efforts vers *les meilleures villes du royaume.* On expédia plusieurs de ses membres en Beauce, en Touraine, en Bourgogne, dans le Maine, etc., afin d'organiser les ligueurs de province à l'instar de ceux de Paris et

d'établir avec eux des correspondances directes (1). Les frais de voyage furent couverts par des quêtes. « Les ligueurs n'osant déclarer ouver- » tement à quelle fin ils faisoient leurs questes, dit » l'Estoile, avoient des moyens assez ingénieux d'en » cacher le motif et mesme le montant : ils escri- » voient en teste du rolle, *pour les boues de la* » *ville;* et ceux qui se taxoient à trente escus, par » exemple, ne portoient que trente sols; ceux qui » donnoient six escus, six sols, et ainsi de suite, » afin que la somme ne fust pas disproportionnée » au but supposé. »

Poulain certifie le témoignage de l'Estoile, en disant : « Riches et pauvres saignèrent leur bourse : » à Paris seulement, il fust baillé, en plusieurs » fois, trois cent mille escus (2). » De son côté, le roi d'Espagne n'épargnait pas ses doublons : l'argent s'accumulait donc avec abondance dans les coffres de la Ligue. Bientôt on fut obligé d'instituer un payeur dans chaque quartier de Paris pour solder, semaine par semaine, tous ceux du peuple qu'elle avait besoin de tenir en haleine jusqu'à l'heure décisive.

(1) M. L. Vitet, *les Barricades. Introd.*, pag. XXIX.

(2) *Journal de l'Estoile. Procès-verbal de Poulain*, deux publications réunies en un volume.

« Toutefois, » observe très-judicieusement M. L. Vitet, dont les études historiques ont jeté un si grand jour sur les intrigues de cette époque, « toutefois, » comme en les enrôlant on leur avait promis un » moyen plus prompt de s'enrichir, le pillage des » maisons des politiques, les plus impatients ne » tardèrent pas à murmurer, disant que la catas» trophe se faisait trop attendre. Le comité fut » forcé de leur remontrer que la précipitation » pourrait tout perdre ; que les chefs n'étaient pas » encore prêts, et qu'il fallait donner le temps aux » provinces de s'organiser ; mais ils répondaient » que si on ne se battait, ils finiraient par être » découverts et que le roi les ferait tous pendre. »

Cet argument parut assez plausible au comité, qui bientôt perdit lui-même patience. Le duc de Guise résista prudemment à l'ardeur de ses partisans afin de ne point compromettre sa fortune. Ce ne fut que longtemps après qu'il répondit aux sommations itératives des ligueurs, en leur envoyant son frère, le duc de Mayenne, qui devait tâter le terrain et sonder l'opinion publique.

Dès son arrivée à Paris, Mayenne eut une conférence avec les meneurs. Nicolas Poulain, s'y trouvait et il en parle en ces termes : « Les

» principaux de la Ligue le furent trouver à
» dix heures du soir en l'hostel de Sainct-Denys, où
» il estoit logé, mais en petite compagnie, luy com-
» muniquèrent leurs desseins ; et comme le duc de
» Guise son frère leur avoit promis de les assister
» et ne les abandonner point : mais qu'ils crai-
» gnoient en cela la longueur et d'estre descou-
» verts par le Roy, qui les pourroit surprendre si
» on n'y donnoit ordre promptement. Lequel Duc
» de Mayenne trouva bon, et leur promit assistance
» de sa vie et de ses moyens mesmes, sur la plainte
» qu'ils luy firent d'un des leurs, nommé la Mor-
» lière, prisonnier en l'Hostel-de-Ville, par le com-
» mandement du Roy, pour avoir usé de quelques
» menaces. Et fust luy-même chez le prévost des
» marchands, Perreuse, et l'intimida tellement
» qu'il fust contraint le mesme iour mettre la Mor-
» lière en liberté.

» Depuis le temps fust advisé entre eux du
» moyen qu'ils devoient tenir pour se saisir des
» places fortes de la ville : en premier lieu, pour
» avoir la Bastille, ils devoient aller sur la mi-
» nuit au logis du Chevalier du Guet, à la Cousture
» Saincte-Catherine, lieu fort écarté, et là faire heur-
» ter un homme à la porte, qui demanderoit à par-

» ler à luy de la part du Roy, ce qui lui seroit rap-
» porté par un de ses Archers, pratiqué de leur in-
» telligence, qui luy diroit que le Roy le mandoit,
» comme il faisoit souvent, et leur feroit ouvrir la
» porte, où estans entrez au nombre de cent ou six-
» vingts, monteroient et se feroient ouvrir soubs
» espérances de grandes récompenses et d'avoir la
» vie sauve. Ce qui estant accomply, ils lui coupe-
» roient la gorge. Autant en devoient-ils faire à
» Monsieur le premier Président, au Chancelier, au
» Procureur-Général, à messieurs de la Guesle
» et plusieurs autres, lesquels ils devoient faire
» mourir et pillier tout leur bien.

» Pour le regard de l'Arsenal, ils s'en assureroient
» par le moyen d'un fondeur qui estoit dedans, et
» quelques autres pour eux. Touchant le grand et
» petit Chastelet qui leur estoit nécessaire, ils les
» devoient surprendre par des commissaires et ser-
» gens qui feindroient y mener de nuit des prison-
» niers. Quant au Palais, ils trouvoient aisé de le
» prendre à l'ouverture d'iceluy. Le Temple et
» l'Hostel-de-Ville de mesme façon. Mais quant au
» Louvre qu'ils trouvoient un peu plus malaisé, ils le
» devoient assiéger et bloquer par les avenues des
» rues, puis deffaire les gardes du Roy, ou les affa-

» mer afin de se saisir de Sa Majesté, et de ceux » qui seroient dedans le Louvre.

» Sur quoy il leur fust remontré qu'il y avoit » dans la ville une grande quantité de voleurs et » de gens méchaniques, qui passoient le nombre » de six, voire de sept mille qui n'estoient advertis » de l'entreprise, lesquels il seroit mal-aisé de re- » tenir, s'estant une fois mis à piller, que leur » bande seroit une pelote de neige, qui grossiroit » tousiours et apporteroit enfin ruine et confusion » totale à l'entreprise et aux entrepreneurs.

» Sur cest advis, qui sembla considérable, et » très pertinent, fust proposée l'invention des bar- » ricades, suivies et approuvées, finalement con- » clües, asçavoir que joignant chacune chaîne, il » seroit mis des tonneaux pleins de terre pour em- » pescher le passage : et que si tost que le mot se- » roit donné, nul ne pourroit passer par les rües, » que ceux qui auroient *le mot et la marque*, pour » passer. Et que chacun en son quartier feroit la bar- » ricade suivant les mémoires qu'on leur enverroit. » Seulement quatre mil hommes passeroient par les » dites barricades, tant pour aller au Louvre rom- » pre les gardes du Roy, qu'ès autres lieux où il y

» auroit des forces pour Sa Majesté, par le moyen » desquelles barricades ils empescheroient aussi » que la noblesse, qui estoit logée en divers quar- » tiers ne luy pourroient donner secours, auxquels » on devoit couper la gorge, et à tous les politiques » qui tenoient le party du Roy, spécialement aux » suspects de la religion.

» Cela faict, on devoit crier par les rües, *vive la* » *Messe* ; et ce afin d'inviter tous les bons Catholi- » ques à prendre les armes : Aussi qu'au mesme iour » toutes les villes du party seroient adverties de » faire le semblable. Qu'aussitost qu'ils se seroient » rendus maistres du Roy et du Louvre, ils tüe- » roient son conseil, et luy en donneroient un au- » tre à leur dévotion, suivant sa personne, à la » charge qu'il ne se mesleroit d'aucunes affaires. » Et quant à l'armée qui venoit d'Espagne, elle » seroit envoyée avec autres forces en Gascogne, » pour faire la guerre au roy de Navarre et aux Hé- » rétiques, iusques à ce qu'ils les eussent rognez » et exterminez du tout. Bref, chacun se délibe- » roit de meurtrir, piller, et se vanger à toutes res- » tes, *et s'enrichir du bien de son voisin.* Les princi- » paux se promettoient le premiers estats et digni- » tez de la République, au moyen des confiscations

» qui proviendroient des massacres des premiers » Officiers du Roy. »

Rentré en son logis, au sortir de cette conférence tenue, comme tant d'autres, à l'hôtel Saint-Denis, centre de tous les conciliabules, Nicolas Poulain fit les réflexions suivantes sur ce qu'il venait d'entendre :

« Après avoir longuement considéré ceste mes- » chante et danmable entreprise et que ce n'estoit » qu'une pure volerie : aussi que les Princes et les » grands faisoient jouer ce jeu par le petit peuple, » pour déposséder le Roy de sa couronne, et en in- » vestir ceux de Lorraine, après avoir coupé la » gorge aux vrais héritiers d'icelle, et aux princi- » paux membres et Officiers de ceste couronne. » L'horreur de ceste entreprise m'estonna, et tant » de sang qui se devoit espandre se representant » continuellement à mes yeux, et mesmes quand ie » pensois prendre mon repos, m'effroya tellement » et me donna une si grande appréhension, inquié- » tude, et remords de consciance, que ie pensois » dès lors à bon escient de me tirer de la Ligue » et compagnie..... de tels meschans : me pro- » posant en moy mesme que si ie pouvois avec la » grâce de Dieu estre cause d'empescher un si

» grand carnage de gens de bien, qui estoit la » ruyne et dissipation de cest Estat, ie ferois une » bonne œuvre, aussi bien que les grandes riches- » ses qui m'estoient promises par tels voleurs et » rebelles, ne profiteroient en rien. Que ie pouvois » mourir, et au partir de là aller doit en enfer, qui » estoit le grand chemin de la Ligue. Ie remettois » après devant les yeux, que moy qui estois Fran- » çois naturel, de la première ville de France, où » mon roy souverain avoit pris sa couronne, et que » ie luy aurois presté le serment de fidélité, mes- » mes lorsque ie fus receu en l'Estat de lieutenant » de la prévosté de l'Isle-de-France. Tellement que » s'il se brassoit quelque chose contre son Estat, » i'étois tenu soubs peine de crime de leze Majesté » l'en advertir. Ioint que ie vivois des gages et » proffits que me donnoit Sa Majesté. Toutes ces » considérations, dis-je, jointes ensemble, me tou- » chèrent tellement le cœur, qu'après avoir invo- » qué Dieu à mon ayde ie pris la résolution d'en » advertir le roy : mais m'en proposant la manière, » ie me trouvay si fort perplex et troublé sur les » dificultez qui s'y présentoient, outre la peur que » i'avois d'estre descouvert par les conspirateurs, » que ie demeuray tout court...

» Il me souvenoit d'ailleurs, qu'on en avoit faist
» mourir tout plein pour avoir dit la vérité, et que
» i'avois affaire à des Princes et à une maison de
» Guyse, contre laquelle les plus grands n'osoient
» parler. Et ainsi ie demeurois entre deux selles le
» cul à terre : ne scachant à quoy me résoudre :
» mais enfin une nuit que ie me mis à prier Dieu,
» le priant de me vouloir bien conseiller et forti-
» fier, ie me senty tellement résolu en mon esprit,
» qu'il me tardoit grandement qu'il ne fust jour,
» pour en advertir Sa Majesté. »

Dès que le jour parut, Nicolas Poulain, reprenant tout son courage, alla trouver le chancelier et lui déclara qu'il avait « une affaire de consé-
» quence à luy dire, qui concernoit l'Estat et la
» personne du roy, la vie de luy et de tous les siens
» et de plusieurs autres. » M. de Chiverny, alors attendu au conseil, ne put l'écouter ; mais il lui *donna heure au lendemain matin.* Poulain écrivit au chancelier ce qu'il n'avait pu lui dire ; il ajouta qu'il fallait le mettre en prison, et puis, le faire *mener le soir en son logis* par le commissaire Chambon, et cinq ou six sergents : ce qui eut lieu. Avant la nuit, Poulain était introduit chez le chancelier. Il « luy fit entendre bien au long tout ce

» qui se passoit, » et le pria de lui administrer quelques réprimandes en présence du commissaire Chambon, afin que celui-ci ne se doutât point du sujet de sa visite.

En effet, le chancelier, en le remettant entre les mains de Chambon, dit sévèrement à Nicolas Poulain :

— Vous avez commis une grande faute en » vostre estat, vous deviez informer du faict de la » commission qui vous avoit esté donnée, ou bien » faire bons et suffisants procès verbaux. Le roy » est courroucé contre vous. Il faust résoluement » que vous vous défassiez de votre office, ou autre-» ment on vous le fera perdre. »

Et Nicolas Poulain de répondre à M. de Chiverny :

— Il me faudra faire premièrement mon procès.

Le lendemain, Bussy-le-Clerc, La Chapelle et quelques autres ligueurs vinrent le visiter au Châtelet et lui demander la cause de son emprisonnement. Ils voulaient savoir surtout ce qui s'était passé dans le cabinet du chancelier ; mais la *grâce de Dieu ne laissa jamais* Nicolas Poulain *despourveu de response.* Bussy-le-Clerc, quelqu'intelligent et

diplomate qu'il fût, se laissa prendre au piége.

« Patience et courage, s'écria-t-il, devant qu'il » ne soit quatre ou cinq iours nous l'empescherons » bien qu'on ne t'enlève ton office. Et nous te vien- » drons quérir en bonne compagnie. »

En parlant ainsi, maître Bussy-le-Clerc faisait allusion à l'accomplissement de leur entreprise. Poulain en écrivit sur-le-champ à M. de Chiverny, qui l'envoya prendre par le commissaire Colletet, après le coucher du soleil, pour le conduire chez le roi afin qu'il lui dénoncât de vive voix les dangers auxquels il était exposé.

Henri III « n'y fit pas grande attention, dit » M. L. Vitet, non par fanfaronnade de bravoure, » mais parce qu'il donnait ce soir-là un bal de cour » auquel il tenait beaucoup. Néanmoins, pendant » qu'il dansait, son chapelet de têtes de mort et son » fouet de pénitent au côté, ses conseillers faisaient » renforcer les gardes, lever les ponts-levis et dou- » bler les patrouilles par toute la ville (1). »

Au point du jour, les portes de Paris, le grand et le petit Châtelet, l'Arsenal, Saint-Cloud, Charenton et Saint-Denis, tous les postes enfin, étaient

(1) *Les Barricades. Introd.*, pag. XXXV.

remplis de troupes, « *dont ceux de la Ligue se trou-*
» *vèrent étonnés.* » « Et craignoient si fort, dit Pou-
» lain, que le roy ne les fist pendre et punir, ne
» sachant le moyen par lequel ils avoient esté
» descouverts. Or avoient-ils opinion sur La
» Bruyère le père, pour ce que le roy l'avoit envoyé
» quérir.

» Sur ces entrefaictes, ie sortis de prison, pour-
» suit-il, sur une simple requeste que ie présentay à
» M. le lieutenant civil, pour estre amené par la ville
» à mes affaires, à la charge de retourner coucher
» chacun iour à la prison, et par ce moyen ie de-
» meuray libre iusques à ce que ie sortis de Paris. »

Le duc de Mayenne, qui n'avait point paru au Louvre depuis plus d'un mois, alla voir le roi et soutint son rôle jusqu'au bout. Il prétendit qu'il n'y avait rien de vrai dans tout ce que l'on disait à la cour et prit congé de Henri III. Avant de quitter Paris, il revint à son hôtel où les principaux ligueurs l'attendaient. Après les avoir priés d'être patients et de ne rien brusquer pendant qu'il allait aviser, avec son frère, sur ce qu'il y avait à faire desormais, il les engagea toutefois à tenter fortune de leur côté. Il s'agissait de s'entendre avec les officiers lorrains qui resteraient dans la

ville et d'enlever le roi lorsqu'il irait dîner à l'Abbaye, ou à la foire de Saint-Germain. Mais Poulain en ayant donné avis, le roi ne se rendit nulle part. Le duc d'Épernon, qu'il fit sortir à sa place, fut insulté par une bande d'écoliers et de sorbonnistes. Quant aux ligueurs, furieux de ce nouveau désappointement, ils se bornèrent à afficher des placards contre le roi ou à écrire des vers satiriques à l'adresse du premier président, Achille de Harlay, et contre tous les politiques.

En voyant échouer successivement toutes les entreprises, « les conspirateurs, se sentant frustrer, » furent contraints de renvoyer leurs capitaines, » ausquels fust à chacun d'eux baillé argent pour » se retirer secrètement et à petit bruit. » Mais quelques mois après, le duc de Guise, qui tenait la campagne dans le Gatinais, ayant remporté deux succès considérables sur les Allemands, aussitôt, les ligueurs reprirent de l'audace. « Continuant » donc en leur rébellion, dit Poulain, ils dressèrent » une nouvelle entreprise, que Sa Majesté, le iour » du Carême-Prenant, alloit en masque par la ville » comme de coustume, ils se jetteroient sur luy et » sur le duc d'Épernon et sa troupe : ce qu'ils trou» voient plus aisé en un tel iour qu'en un autre.

» De quoy il fist advertir incontinent Sa Majesté
» (pour ce qu'il ne m'estoit possible ce jour-là d'al-
» ler au Louvre) qu'il ne sortist point ce jour-là. »

Plus que jamais découragés et « croignant d'es-» tre prévenus par le Roy », les membres du comité écrivirent au duc de Guise pour le prier de tenir ses promesses et de ne point *différer davantage*, attendu que : « leurs gens estoient prêts, » forts, et en bon nombre, et que rien ne leur » manquoit que sa présence. » Le duc, dans sa réponse, leur dit qu'ils eussent à savoir positivement quel était leur nombre ; qu'ils organisassent leurs quartiers ; et qu'ils « ne se souciassent de demeu-» rant, car tout iroit bien. »

C'était vers les premiers jours d'avril 1588 ; tout semblait annoncer un conflit prochain entre les deux partis qui se trouvaient en présence. Les plus impatients, parmi les ligueurs, pensaient que la crise aurait lieu durant les derniers jours du mois. Leur comité se réunit aussitôt, non plus comme cela se pratiquait ordinairement, chez les jésuites de la rue Saint-Antoine, ou chez le curé de Saint-Benoît, ou chez le prieur des Jacobins, ou dans le cabaret de Sanchez, espion de l'ambassadeur d'Espagne ; mais bien au logis de

Santeuil, vis-à-vis l'église Saint-Gervais. La séance fut ouverte, en présence de Bussy-le-Clerc, Nicolas Poulain, La Chapelle-Marteau, Crucé, Compar, Hottman, Roland et plusieurs autres, par la lecture de la lettre du duc de Guise. Ensuite, La Chapelle-Marteau prit la parole, disant, selon Nicolas Poulain, « qu'il fallait se diviser les quartiers, et, » dans chaque quartier, nommer un colonel et » quatre capitaines, afin qu'en l'exécution de leur » entreprise, il n'y eust aucune confusion. » A l'instant il sortit de sa poche un plan de Paris et de ses faubourgs, et, sur sa proposition, il fut convenu que la ville serait partagée en cinq quartiers, au lieu de seize. On nomma, séance tenante, les cinq colonels et les vingt capitaines ; on leur remit des *mémoires* où se trouvait écrit ce que chacun d'eux aurait à faire, et où l'on désignait également les lieux qui servaient de dépôts d'armes pour en remettre à ceux qui en avaient besoin. Ensuite, on fit le dénombrement général des forces de la Ligue, et l'on put répondre au duc de Guise que le parti disposait positivement de trente mille hommes armés, n'attendant que le signal de l'insurrection.

Quelques jours après, 15 avril, Nicolas Poulain

se rendit au logis de Bussy-le-Clerc qui avait reçu des nouvelles du duc de Guise, et il apprit non-seulement que ce dernier « estoit en bonne délibé-» ration de les assister bientôt », mais encore que l'on avait résolu de tenter un coup de main. Il s'agissait cette fois de faire entrer, durant la nuit du dimanche de *Quasimodo*, les cavaliers du duc d'Aumale par la porte Saint-Denis dont ils avaient les clés; de tomber sur le duc d'Épernon qui faisait ordinairement sa ronde habituelle depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin; de le laisser se débattre avec deux de ses gens payés pour l'assassiner; de marcher droit au Louvre; d'y passer au fil de l'épée tous les gardes qui prendraient les armes; de s'emparer d'abord du château et de la personne du roi, ensuite de tout Paris; et de barricader les rues pendant que ledit Bussy-le-Clerc « meneroit trois mil hommes par » la ville pour aller aux bonnes et fortes mai-» sons. »

Nicolas Poulain se hâta d'en avertir Henri III, qui le manda au Louvre et le fit monter dans son cabinet, le vendredi 22 avril, à cinq heures du matin, sans qu'il fût vu de personne. « Sitôt que le » Roy m'aperceut, dit-il dans son *Procès-verbal*, il

» appela monsieur d'O, et lui dit : Voilà celuy » qui m'a donné tous les advis de ce que ceux de » la Ligue font contre moy... Vrayement, Sire, il » mérite bien une bonne récompense. Le Roy dist » qu'il m'avoit promis vingt mil escus, et qu'il me » les feroit bailler avec le temps ; puis, me de- » manda ce qui se passoit. Incontinent, ie luy fis » entendre tout ce que le Clerc m'avoit dit... Il me » commanda de le rédiger par escrit, et le bailler à » monsieur d'O le plus promptement qu'il me se- » roit possible...

» Et après m'avoir licencié, ie sortis du dict ca- » binet sans estre aperceu d'aucun ; mais estant » dans la cour du Louvre, ie trouvay cinq à six es- » pions de la Ligue, qui me demandèrent d'où je » venois. Ie leur fis response que ie venois de voir » si ie pourrois donner une requeste à cet homme » de bien d'O, pour présenter au conseil, afin d'avoir » mes gages, qu'on avoit saisi comme on avoit faict » à tous ceux des prévosts des Mareschaux. Laquelle » requeste i'avois en main pour excuse, leur disant » que le dict d'O estoit entré au cabinet, et qu'il » me faudroit retourner après dîner : ce que i'au- » rois fait, et aurois baillé le mémoire à monsieur » d'O, que le Roy m'avoit commandé le matin en

» la présence de quatre ou cinq de la Ligue, qui » estoient là, ce que i'avois fait tout exprès. Car » baillant le dit mémoire, ils pensoient que ce fust » ma requeste. Aussi, ie dis à monsieur d'O (qui » entendit incontinent mon jargon), que c'estoit » une petite requeste pour avoir mes gages, et que » je le suppliois d'avoir pitié de moy. Il me fist res- » ponse qu'on me feroit justice. »

Le lendemain, Henri III envoya prendre à l'Arsenal une grande quantité d'armes et de cuirasses. Nicolas Poulain en fit avertir Bussy-le-Clerc qui vint le rejoindre au Louvre, sur le soir et le *trouva encore aux escoutes.* Ils se séparèrent assez tard, pour se retrouver de bon matin. Bussy était consterné par l'arrivée de quatre mille Suisses et par le départ du duc de Guise, venu jusqu'à Gonesse, mais reparti aussitôt pour Soissons :

« — Tout est descouvert, mon cher Nicolas, » s'écriait-il ; il y a quelque traistre qui a tout dé- » célé. Ie n'en puis soupçonner que le Comte » (échevin) lequel a refusé les clefs de la porte » Saint-Martin. Ie m'en vais au Conseil au logis de » La Chapelle adviser ce que nous aurons à faire. » Ie t'en prie, viens me voir après disner. »

Aussitôt, Poulain en avertit le roi, « espérant

» qu'il les feroit prendre ; » mais Henri III ne voulut pas agir. Il envoya dire à Poulain « qu'il » eust à descouvrir seulement » ce que Bussy-le-Clerc et La Chapelle-Marteau « auroient arresté en » leur conseil. » A cet effet, il se promena auprès de ce logis, afin qu'en sortant ses compagnons le trouvassent là. Bussy-le-Clerc vint bientôt lui confirmer son premier dire et lui annonça que La Chapelle « s'en alloit vers » le duc de Guise pour aviser à la situation critique de la Ligue, car le peuple murmurait contre ses meneurs dont les projets, avortant sans cesse, n'excitaient plus le moindre enthousiasme parmi les hommes d'action, souvent découragés au moindre insuccès. D'ailleurs, le duc de Guise éprouvait lui-même des revers aux siéges de Sédan et de Jamets ; aussi les plus ardents ligueurs, loin de penser à quelque entreprise nouvelle, ne songeaient-ils plus qu'à prendre le chemin des Pays-Bas pour échapper aux légitimes vengeances de Henri III.

Cependant, de semblables projets étaient loin de préoccuper l'esprit du roi, en l'absence de d'Épernon, seul homme d'énergie d'une cour vouée à la mollesse. Après le départ de d'Épernon, qui était allé prendre possession de son gouvernement de Nor-

mandie, entre tous les courtisans, celui que Henri III écoutait le plus volontiers, c'était Rénée de Villequier, gouverneur de Paris, « vendu à tous » les partis, dit M. L. Vitet, et dévoué à la mai- » son de Lorraine. » Profitant de ce secours inespéré, les ligueurs relevèrent fièrement la tête et écrivirent au duc de Guise une lettre impérative, afin qu'il vînt les secourir, *s'il étoit prince de foi.*

Déjà les complots reprennent leur train; mais Nicolas Poulain poursuit ses révélations. Un jour la duchesse de Montpensier avait imaginé de donner « à disner à cinq ou six cuirasses, » dans une maison située hors la porte Saint-Antoine, pour surprendre le roi venant du bois de Vincennes, sans gardes, et seulement accompagné de quatre ou cinq laquais. Il s'agissait de l'enlever et de répandre, à Paris et partout, le bruit que les huguenots l'avaient pris et voulaient lui couper la gorge, « afin d'avoir l'occasion de se ruer chau- » dement sur les politiques, comme ils eussent » fait, les massacrant et tous ceux du party du roy » non-seulement à Paris, mais par toutes les vil- » les liguées, auxquelles on avoit donné le mot. »

Bussy-le-Clerc apprit ce complot à Poulain en

lui recommandant le plus grand secret ; mais celui-ci ne perdit pas un moment : il accourut à Vincennes, avertit le roi du guet-à-pens qu'on lui tendait et ruina ainsi, une dernière fois, le cruel espoir des conspirateurs. Je dis une dernière fois, car, dès lors, Catherine de Médicis et Villequier s'entendirent pour forcer Nicolas Poulain à sortir de Paris, au moment où le duc de Guise allait y rentrer. Le prévôt Hardy, créature du gouverneur, *envoya quérir* Poulain ; il lui dit qu'on avait « trouvé ses » mémoires et qu'il seroit pendu avant qu'il fust » trois jours. » Celui-ci vit bien « qu'il parloit à la » traverse. » Néanmoins, craignant d'avoir été découvert, Poulain resta deux jours sans voir Busssy-le-Clerc. « Mais le mardy au soir, dit-il, sur les six » à sept heures je trouvay un mémoire, par lequel il » me mandoit que je ne fisse faute le lendemain au » soir, qui estoit le mercredy, veille des barrica- » des, de le venir trouver avec la compagnie que » je leur avois promise.

» Ce même jour, comme je revenois du Louvre, » je trouvay La Chapelle qui me voulut mener » faire la révérence au duc de Guise, de quoy je » m'excusay fort bien craignant un coup de poi- » gnard. Et le lendemain voyant que je ne pouvois

» satisfaire à la demande du Clerc, et par ce moyen
» je demeurois tout-à-faict descouvert, je fus trou-
» ver monsieur d'O, auquel je fis sçavoir tout ce
» que je savois, qui me fit response qu'il y donne-
» roit bon ordre. Après laquelle response je sortis
» de la ville, et gagnay les champs, attendant les
» nouvelles qui demeureroit le plus fort.

» Les barricades achevées, qui réussirent à la fin
» que chacun sçait, ceux de la Ligue voyant que je
» n'avois satisfoit à ma promese, ils se doubtèrent
» que je les avois descouverts, et furent en mon lo-
» gis saisir mes papiers, et y pillèrent ce que bon
» leur sembla : mais ils ne trouvèrent rien des mé-
» moires qu'ils cherchoient. En vengeance de quoy
» ils mirent ma femme prisonnière : De sorte que
» depuis mon départ de la ville de Paris, j'ay tou-
» jours suivy Sa Majesté selon son commande-
» ment.

» Mais je loüe Dieu, et luy rends grâces de ce
» qu'il m'a toujours assisté en un si bon œuvre,
» préservé des mains de tous ces meurtriers et vo-
» leurs, et m'a fait la grâce d'avoir donné des avis
» si à propos à Sa Majesté, qu'ils ont sauvé la vie à
» beaucoup de gens de bien, de ses serviteurs, et
» subjets, m'estimant plus heureux d'estre pauvre

» pour le service de mon roy et du public, que le
» premier et le plus riche de la terre, en donnant
» contentement à une si malheureuse entreprise,
» et ne désespère point que quelque jour mes ser-
» vices ne soient reconnus du roy et des gens de
» bien. »

On le voit : Nicolas Poulain se donne, dans son *Procès-verbal*, pour le plus vertueux et le plus honnête homme du monde. Nous n'avons pas voulu le contredire, afin de ne point interrompre son curieux récit, qui renferme tant d'anecdotes relatives à la biographie de ses *compagnons*. Maintenant, après l'avoir lu ou entendu et avant de lui dire adieu, on nous permettra de croire, avec le savant M. L. Vitet, « que l'amour du gain le fit parler
» pour le moins autant que sa vertu. Néanmoins il
» s'acquitte de son métier d'espion avec adresse et
» parfois avec courage. »

CRUCÉ.

1562 — 1592.

Nous voilà complétement initiés aux complots des *Seize*, grâce au Procès-verbal de Nicolas Poulain ; il ne nous reste plus maintenant qu'à étudier le caractère des principaux ligueurs pour apprendre quel était le mobile de leurs entreprises.

Le plus remarquable de tous, par son âge, par son activité fiévreuse, par son audace, par ses tristes exploits, c'est Crucé, avocat et *tireur d'or*, devenu procureur au Châtelet. Il fut surnommé le *Résolu*. Comparés à cet homme, la plupart des Seize paraissent insignifiants. Rolland, avocat lui aussi et général des monnaies, est sans doute plein de feu, de bonne volonté; mais il n'a pas l'œil vif, cruel et menaçant de Crucé.

Le premier aime son état : il plaide avec passion, parce qu'il croit en la puissance de la parole ; et

ce n'est pas sans raison, car il a gagné force procès. Toutes les fois qu'en sa qualité de capitaine en second de la compagnie de la place Saint-Michel, Rolland veut conduire les bourgeois armés à une entreprise quelconque, il n'a qu'à les haranguer, et tout le monde le suit : aussi est-il très-précieux à la Ligue.

Le second, au contraire, aime trop l'action pour perdre son temps à méditer ses causes ou à pérorer. Homme à tête grise, mais dont les cheveux se tiennent encore droits, quoiqu'il ait près de soixante ans, il ne sait pas encore ce qu'il préfère : ou de la bonne Vierge qu'il invoque sans cesse, ou de la Sainte-Union à laquelle il voue toute sa sauvage énergie. Une seule passion domine sa vie, *c'est la chasse aux Huguenots* et aux Politiques. Il a commencé par là et il finira de la même manière.

En effet, Crucé fit presque simultanément ses premières armes au Palais, comme avocat, et dans le parti des Guises, en qualité de *massacreur*. Il tua de sa propre main bon nombre de Huguenots, en 1562, à Vassy, d'où partit le signal des guerres civiles et des guerres religieuses qui désolèrent la France durant presque toute la dernière moitié du XVI[e] siècle.

Crucé ne marche qu'entouré de solides *compagnons,* afin de mener à bien, avec eux, ses plus exécrables projets.

Sévère dans son costume, il n'a adopté ni pourpoint à manches bouffantes, ni haut-de-chausses noirs, comme ceux qui sont gens de robe ; mais il porte le col rabattu en guise de fraise, un chapelet par-dessus, et un grand manteau de serge brune ou bleue. Il recrute sa troupe indomptable parmi les écoliers de l'Université. On sait combien elle se distingua durant les massacres de la Saint-Barthélemy : eh bien ! Crucé fit à lui seul plus de besogne que tous les siens. Il put se vanter d'avoir égorgé *quatre cents personnes*, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil !

Nous l'avons vu à l'œuvre (1) pendant quatre jours et quatre nuits, vêtu d'un mauvais manteau bleu, portant deux poignards à sa ceinture, une dague à chaque main, la double croix de Lorraine (2) sur

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris,* tome II, chap. 3, pag. 146.

(2) Cette croix donna lieu au quatrain suivant :

Mais, dites-moi, que signifie
Que les ligueurs ont double croix ?
— C'est qu'en la Ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois.

sa poitrine et sur ses épaules, s'arrêtant à peine dans la rue pour manger un morceau de pain trempé de sang, et souriant à la voix de ses compagnons qui criaient autour de lui : *voilà Crucé*!

On comprend qu'avec un caractère semblable, il soit peu fait pour les intrigues et les temporisations recommandées par les Guises, après la formation de la Ligue jusqu'à la journée des barricades. S'il est tout fier de ses propres exploits, il est plein de mépris pour ces expédients. A son avis les catholiques ont dégénéré depuis le 24 août 1572; « ils ont perdu les bonnes traditions; ils passent » leur temps en fadaises politiques,qui ne vont pas » au fait : (1) » mais vienne une occasion solennelle, une heure de branle-bas général, et Crucé prouvera certainement à ses confrères du Comité, que, malgré les vingt ans qu'il a de plus qu'eux, son bras ni son cœur ne se sont affaiblis ; car il fera, au moment voulu, et pour rien, s'il le faut, autant de besogne que *vingt Lorrains payés à triple solde.*

Le duc de Guise, qui se connaissait en hommes d'exécution, lui confia le soin de donner le signal de l'insurrection, lorsqu'elle eut été résolue pour

(1) *Les Barricades*, par M. L. Vitet. *Introd.*, pag. LX-LXI.

le 12 mai 1588. Voici comment notre ligueur frénétique organisa le premier soulèvement de la journée des barricades, qui *fust appelée depuis l'esmeute de Crucé.*

« Sur les quatre heures et demi du matin, dit » Palma Cayet, dans sa *Chronologie Novenaire*, Crucé » fait sortir trois garsons de sa maison, sans man- » teau , lesquels allèrent par toute l'Université » criant : *alarme! alarme!* Les bourgeois qui n'es- » toient de la faction des *Seize* leur demandoient » que c'estoit : — *C'est Chastillon*, respondoient-ils, » *avec ses Huguenots, qui est dans le faubourg Saint-* » *Germain* — et sans s'arrester continuoient leur » cry : *alarme! alarme*! Tous ceux de c'este faction » sortirent incontinent avec leurs armes ; chacun » se rend au corps-de-garde de son quartier , » suyvant la résolution qu'ils avoient prise entre » eux plus d'un an auparavant (1). »

Crucé contribua puissamment au triomphe de l'insurrection qui consacra la défaite définitive de la monarchie des Valois au sein de la Bourgeoisie de Paris. A dater de ce jour, il quitta le poignard pour reprendre la parole. Devenu échevin, il ne se

(1) *Collection des mém. relat. à l'Hist. de France*, par M. Petitot. Tom. XXXVIII, page 352-353.

fit remarquer, en effet, que par ses motions démagogiques à l'Hôtel-de-Ville ou par force patenôtres dans les diverses processions de la Ligue. Nous le retrouvons pourtant, encore une fois, au Petit-Châtelet en compagnie de Bussy-le-Clerc : il y vient lire au président Barnabé Brisson, à Larcher et à Tardif, une prétendue sentence qui déclare ces magistrats coupables de lèse-majesté divine et humaine, et qui les condamne à être pendus pour avoir acquitté Brigart en appliquant les principes de la justice.

Après avoir lu cette abominable sentence, Crucé la fit exécuter. Ce fut l'un des derniers actes de sa vie publique, commencée par un massacre et finie par un triple assassinat.

BRIGART.

1576 — 1592.

Il n'y avait pas seulement que des gens de robe dans le comité des Seize; on y distinguait aussi de simples marchands et boutiquiers. Sans faire grande figure, ils jouèrent pourtant un certain rôle sur le théâtre de la Ligue.

Si nous omettons Charles Hotteman, qui n'appartenait ni à la robe ni à la marchandise, mais qui, en sa qualité de receveur de l'archevêché, ou mieux, de Monsieur de Paris, préférait les doublons aux pratiques de la Sainte-Union; au moins faut-il tenir compte de Compan : homme grand et maigre, devenu échevin, comme Crucé, après la journée des barricades. Avant le 12 mai 1588, il était fort suspect à Bussy-le-Clerc, parce qu'il le savait sans caractère. C'est pour cela, peut-être, qu'il le crut capable de marcher sur les brisées de

Nicolas Poulain, en cumulant le métier d'espion avec son état de marchand mercier qu'il exerçait dans la rue Grenelle.

Le petit Brigart est marchand aussi; mais il a sur Compan un avantage énorme : celui d'être cousin de Bussy-le-Clerc et presque aussi ardent dans ses opinions de ligueur, que cet ancien maître en fait d'armes. « Sa boutique, dit M. L. Vitet, » est à l'angle de la rue Aubry-le-Boucher ; ceux de » l'Union n'ont qu'à y aller demander de la canelle, » du piment, de l'eau-de-vie, de l'herbe à la reine » (aujourd'hui du tabac), etc., ils auront un rabais » d'environ trente deniers par livre. Brigart, dans » les réunions du Comité est un peu en sous-ordre. » Ces messieurs de robe en usent cavalièrement » avec les boutiquiers, ils leur font faire leurs com- » misions. »

— Au reste, l'épicier Brigart n'est devenu célèbre dans son quartier et homme politique à l'Hôtel-de-Ville, que parce qu'il était parent de Bussy-le-Clerc. Il partagea longtemps toutes les illusions du Comité, dont il était membre; mais lorsqu'il vit la peste dans Paris, son commerce perdu, sa boutique vide de chalands et de marchandises, et la famine à son propre foyer : ces

cruelles réalités lui suggérèrent bien des réflexions qui ne furent pas du goût de ses *compagnons*. Accusé d'avoir écrit une lettre à Saint-Denis, pendant que le Béarnais en faisait le centre de ses opérations militaires, Bussy-le-Clerc, *nonobstant son cousinage*, l'arrêta, l'enferma à la Bastille et ordonna qu'on informât contre lui. Brigart fut acquitté. C'est alors que Bussy prononça publiquement ces paroles sinistres : *les juges en mourront*. On sait qu'ils furent égorgés le 15 novembre 1591, pour avoir sauvé la vie à Brigart !

Cet illustre épicier doit, à l'assassinat de ses propres libérateurs, l'immortalité dont il jouit depuis plusieurs siècles; mais il n'est entré dans l'histoire que par ricochet.

JEAN BUSSY-LE-CLERC.

1566 — 1592.

Maître Bussy-le-Clerc fut réellement le héros de la Ligue, par son activité, par son intelligence politique et par la manière habile avec laquelle il conduisit les hommes de son parti ; j'allais presque dire : les événements.

Bussy vécut, durant les dix premières années de sa jeunesse, en donnant des leçons d'escrime aux recrues des régiments de Lorraine ; mais comme cette profession était au-dessous de ses facultés et qu'il se sentait, d'ailleurs, un goût très-prononcé pour l'intrigue, il renonça à sa maîtrise en fait d'armes et devint procureur.

C'est seulement vers l'an 1576 que nous le voyons entrer dans la Ligue. Peu à peu il y déploya un rare esprit diplomatique, soit en maniant les conjurés à sa guise, soit en dirigeant leurs en-

treprises générales, en les faisant toujours tourner à son avantage personnel. En 1585, il était déjà un des meneurs du Comité, où il introduisit Nicolas Poulain, son ami depuis vingt ans.

« Grâce à son esprit remuant, dit M. L. Vitet, » il se fit remarquer à l'hôtel Montpensier : on lui » confia des secrets, et bientôt il fut le *factotum* de » la duchesse et l'agent particulier de M. de Guise. » A l'exemple des aides-de-camp du duc et, en gé» néral, de tous les ligueurs du parti de Lorraine, » il était peu fanatique, mais néanmoins plus exact » qu'un vrai dévot à remplir ses moindres devoirs » et à entendre, chaque jour, la messe au Petit» Saint-Antoine, sa paroisse. »

Nous ne répèterons pas les détails biographiques que nous avons publiés ailleurs, dans notre notice sur Nicolas Poulain et dans le deuxième volume de cet ouvrage : il ne s'agit ici que de les compléter. Nos lecteurs savent qu'après la journée des barricades, pendant que le comité des *Seize* s'installait souverainement à l'Hôtel-de-Ville, Bussy-le-Clerc prit le commandement de la Bastille ; il y vécut, sans faire trop le méchant, assure-t-on, jusqu'à la mort du duc de Guise, qui précipita les catastrophes.

Paris, en pleine rébellion, avait détrôné Henri III, au moyen d'un décret de la Faculté de théologie, qui, après *une délibération dans la forme ordinaire*, et sur la proposition du comité des Seize agissant *sous le nom de Messieurs de la ville*, déclarait *que Henry de Valois, naguères roy de France, estoit deschu de la couronne* (7 janvier 1589). Cependant, après un premier moment d'effervescence, le peuple ne prenait plus au sérieux ce décret illégal des sorbonnistes : aussi, les gens de bien, ayant les parlementaires, hommes de la légalité, pour chefs naturels, commençaient-ils à reprendre courage. La situation se présentant sous un mauvais aspect aux yeux des Seize, ils résolurent de frapper un grand coup sur le Parlement, centre de l'opinion royaliste, afin de mettre le peuple en haleine révolutionnaire.

Les ligueurs les plus audacieux approuvaient cette mesure; mais ils reculaient devant son exécution, car il ne s'agissait de rien moins que de dissoudre le Parlement et de mettre en prison ses principaux membres. Bussy-le-Clerc s'offrit pour mener à bien cette entreprise, qui, jusqu'à nos jours, n'avait pas eu d'analogue dans notre histoire.

La compagnie de Compan s'assemblait ordinairement dans la cour du Palais, d'où elle se rendait ensuite à ses divers postes. Or, ce jour-là, 16 janvier, elle ne sort pas de la cour. Les conseillers demandent, en arrivant, pourquoi tant d'hommes armés réunis à pareille heure ; et, comme on leur répond qu'ils attendent Compan, ces magistrats vont siéger tranquillement dans leurs chambres respectives.

Vers les huit heures, Bussy-le-Clerc arrive. Quelques instants après, il entre dans la grand'-chambre dorée, « accompagné, dit l'Estoile, de » vingt-cinq ou trente coquins, tous, comme luy, » armez de leurs cuirasses, ayant la pistole en la » main, et dit haut et clair : — « *Vous, tels et tels* » *qu'ils nomma, suivez-moy, venez en l'Hostel-de-la-* » *Ville, où l'on a quelque chose à vous dire.* » — Et » au premier président et autres, qui luy voulurent » demander de par qui et en quelle puissance il » vouloit faire cest exploit, il respondit qu'ils se » hastassent seulement, et se contentassent d'aller » avec luy ; et que, s'ils le contraignoient d'user de » puissance, *quelqu'un d'eux s'en pourroit mal trou-* » *ver.* » A ces mots, Bussy-le-Clerc, tirant de sa poche une longue liste de noms, s'apprêtait à en

donner lecture, lorsque, d'un mouvement unanime, tous les conseillers se levèrent, *disant qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines.*

« Marchant le premier, ajoute l'Estoile, il
» (Bussy-le-Clerc) les mena sur les dix heures du
» matin par le Pont-au-Change, comme en mons-
» tre et triomphe, jusques en la place de Grève, où
» se voulant arrester pour entrer en l'Hostel-de-
» Ville, suivant la proposition de maistre Jean le
» Clerc, en furent empeschez, et contraints par luy
» de passer outre, et menez en la Bastille Saint-An-
» toine tout au travers des rues pleines de peuple,
» qui espandu par icelles les armes au poing, et les
» boutiques fermées, pour les veoir, les lardoient
» de mille brocards et vilenies. »

Il nous est impossible de ne pas rapprocher cet événement révolutionnaire de celui qui s'est accompli naguère sous nos yeux : on en appréciera les différences et les similitudes.

La Bourgeoisie venait d'apprendre avec stupeur, le 2 décembre au matin, que le Président de la République avait dissous le pouvoir législatif et que Paris était mis en état de siége. La majorité des représentants du peuple, fidèle à ses devoirs

jusqu'au bout, voulut se réunir au lieu ordinaire de ses assemblées pour protester contre l'oppression et maintenir les droits qu'elle tenait du pays pour garantir sa liberté ; mais la force armée, qui occupait le Palais-Bourbon, lui en défendit l'approche. Une heure après, les diverses nuances du grand parti de l'ordre, au nombre de trois cent cinquante environ, délibéraient à la mairie du dixième arrondissement, sous la présidence de MM. Benoist d'Azy et L. Vitet, et sous l'autorité morale de nos plus illustres orateurs : MM. Berryer, Falloux, Dufaure, Odilon Barrot, etc. Tout-à-coup la mairie se trouve investie par un régiment de chasseurs de Vincennes, ayant à sa tête M. le général Forey. Celui-ci, n'osant pas agir à la façon de Bussy-le-Clerc, reste dans la cour et fait monter un lieutenant, qui somme les représentants du peuple de cesser leurs délibérations et de se disperser. Après un ou plusieurs colloques entre le président de l'assemblée et cet officier, la police intervient pour appréhender au corps les chefs du pouvoir législatif. Le général Forey put conduire alors seulement, précédées et suivies par des agents de police et entre une haie de simples soldats, toutes nos gloires parlementaires, d'abord à la ca-

serne du quai d'Orsay, ensuite au fort du Mont-Valérien.

Ce n'est pas ici le lieu de juger l'acte du 2 décembre 1851 : revenons à la journée du 16 janvier 1589, qui valut à Bussy-le-Clerc le surnom de *grand pénitencier du Parlement.* Nous avons dit ailleurs (1) de quelle manière il rançonna ses prisonniers, exigeant d'eux trois, quatre et cinq écus *pour leur dépense*, *quoique fort maigre*, sans compter « perles et chaînes d'or à madame, vaisselle » d'argent et autres deniers comptant à monsieur, » tant qu'ils restèrent à la Bastille.

Chez Bussy-le-Clerc, depuis les derniers événements, la soif du pouvoir était aussi ardente que la soif des richesses. « Parmi les Seize, dit M. L. » Vitet, la toute-puissance était tombée aux mains » de ceux que le peuple appelait ses amis, tels que » Crucé, surnommé le Résolu, Louchard le Roto- » montadier, ainsi surnommé pour son bavardage » et son ton fanfaron ; Sénault le Madré, mauvais » greffier, criblé de dettes : tous gens sans aveu, » mais hommes d'intrigue et de résolution, qui s'é- » taient faits à dessein les compagnons et les fami-

(1) *Hist. de la Bourgeoisie de Paris*, tom. II. Chap, IV, pag. 202.

» liers des artisans et des portefaix (1). » Le coup de main contre le Parlement, si hardiment exécuté par Bussy-le-Clerc, tourna toutes les têtes les plus exaltées en sa faveur. Il jouit alors de cette effroyable popularité qu'il sut transformer en dictature horrible et sanglante, sous prétexte de *contrefaire*, avec les *Seize*, le *Conseil de quelque république* (2).

La Bourgeoisie de Paris, naguère si dévouée aux principes d'ordre et de liberté, accepta lâchement l'autorité de cet individu, comme elle a souvent accepté celle de tant d'autres, quoiqu'elle n'exprimât que le despotisme ou l'anarchie. Malheur à quiconque sera soupçonné d'hostilité à son égard! Il périra sous les coups de sa propre dague, toujours ruisselante de sang; ou bien Bussy-le-Clerc s'emparera lui-même de sa fortune et de sa personne, pour la livrer à des juges, moins courageux que ceux de son cousin Brigart.

On le sait : en apprenant l'acquittement de ce dernier, Bussy-le-Clerc s'écria d'une voix féroce : « Il faut épurer à fond le Parlement; il faut jouer

(1) *Hist. de la Ligue*, pag. 283.

(2) *Le Manifeste de la France aux Parisiens et à tout le peuple françois*, M. D. LXXXIX.

» aux couteaux ; les juges de Brigart en mourront. » Le président Barnabé Brisson et les conseillers Larcher et Tardif moururent, en effet, par ses ordres, dans le Petit-Châtelet ; un plus grand nombre de personnages, choisis parmi *les politiques parlementaires*, auraient subi le même sort, si Mayenne ne fût entré dans Paris avec une armée considérable, pour y accomplir le coup d'État libérateur du 4 décembre 1591. Ses troupes prirent position dans tous les carrefours, dès quatre heures du matin. Plusieurs membres du Comité, notamment Auroux et Louchard, furent pris dans leurs lits, avant le jour, puis étranglés et pendus à la salle basse du Louvre : mais tous les autres purent se sauver par la fuite.

Bussy-le-Clerc disparut avec eux. Il avait rendu trop de services à la maison de Lorraine, durant sa vie, pour que Mayenne désirât sa mort. Au lieu de le livrer à la justice prévôtale, ce prince le conduisit lui-même sur le chemin de Bruxelles, où il alla reprendre son ancien métier de maître en fait d'armes. On trouva chez lui des richesses immenses : toutes acquises par le meurtre, l'extorsion et la spoliation.

[illegible]

[illegible]

MICHEL LA CHAPELLE-MARTEAU.

1576 — 1591.

C'est un joyeux compère, en de certaines heures, que Michel La Chapelle-Marteau, descendant d'Estienne Marcel, maître des comptes et gendre du président de Neuilly ! Qui le voit, surtout lorsqu'il vient de toucher sa *paie*, faire le prodigue, au cabaret de Sanchez, avec les doublons de l'ambassadeur d'Espagne, ou ailleurs, avec les écus de M. de Guise, ne peut pas le prendre pour un méchant homme. Vivant dans l'intimité de Bussy-le-Clerc, son cher camarade, ils ne visent ensemble qu'un seul but, la fortune; et, naturellement, ils veulent y parvenir, l'un et l'autre, par les mêmes moyens, c'est-à-dire avec la Ligue qui leur permettra de pêcher en eau trouble.

Bussy-le-Clerc est un avare plein de scrupules religieux, et Marteau un dissipateur né pour la

débauche. Le premier remplit ses poches aussi bien que ses devoirs de chrétien; le second est toujours à court d'argent et de prières. L'un a l'esprit subtil et marche résolument en avant, soit dans la conspiration, soit dans le crime et la spoliation manifeste; l'autre n'a pas la moindre clairvoyance, et comme il se laisse toujours aller où le flot des événements l'emporte, il est tantôt ombrageux, tantôt plein d'abandon, selon les circonstances: aussi le voit-on passer de *l'excès de confiance à l'excès de découragement* (1). Le seul trait d'union de ces deux caractères si disparates, c'est leur mutuel amour de l'or. Soyez sûr qu'ils se montreront bientôt plus favorables aux prétentions du roi d'Espagne qu'à celles du duc de Guise, parce qu'ils auront lieu de savoir que les coffres du Lorrain sont moins bien garnis que ceux de l'Infante.

Michel La Chapelle-Marteau, comme on sait, fut un des premiers fondateurs du Comité occulte dont nous connaissons les œuvres publiques. Il se chargea d'entraîner, dans le parti de l'Union, tous les membres de la Chambre des comptes; réunit souvent les conjurés en son logis, et assista

(1) M. L. Vitet. *Les Barricades. Introd.*, pag. LX.

très - assidûment aux assemblées qui avaient lieu ailleurs, sans jamais oublier de passer, au jour dit, chez *ceux qui faisoient la paie de la Ligue.* Le 23 avril 1588, il fut envoyé par le Comité auprès du duc de Guise, pour le supplier de venir au plus vite, car le roi, qui savait tout, *estoit grandement animé.* Il en revint deux jours après, et rassura ses complices, en leur disant : *qu'ils verroient le prince plus tost qu'ils ne pensoient.*

Après la journée des barricades, le comité des Seize s'étant emparé de l'Hôtel-de-Ville, Michel La Chapelle-Marteau devint prévôt des marchands. C'est à ce titre qu'il fut président de la chambre du Tiers aux États-Généraux de Blois, et qu'il en dirigea les séances de manière *à aplanir le chemin,* dit Pasquier, *en tout ce qui se présentoit contre le roy.* Devant tant d'ennemis, Henri III ne pouvait mieux faire que de gagner du temps en louvoyant ; mais il avait l'arrière-pensée de frapper un grand coup à la manière des hommes faibles, c'est-à-dire, en employant la trahison.

Un jour qu'il dînait avec M. de Guise, il lui demanda à qui ils boiraient.

— A qui il vous plaira, Sire, répondit le duc ; c'est à Votre Majesté d'en ordonner.

— Mon cousin, buvons à nos bons amis les huguenots.

— C'est bien dit, Sire.

— Et à tous nos bons barricadeurs de Paris, reprit le roi en riant; buvons aussi à eux, et ne les oublions pas. « A quoi, dit l'Estoile, le duc de » Guise se prit à sous-rire, mais d'un ris qui ne » passoit point le nœud de la gorge. » Il avait raison, car Henri III *qui n'osait lui donner des juges*, selon les belles paroles de M. F. Barrière, *arma contre lui des assassins* (1). On sait qu'après le double meurtre du duc de Guise et du cardinal de Bourbon, le prévôt de France entra, avec ses archers, dans la salle des États, et, par ordre du roi, fit prisonniers La Chapelle-Marteau et les autres principaux ligueurs, députés comme lui de l'Église, de la Noblesse ou du Tiers. Presque tous furent transférés au château d'Amboise et confiés à Dugart, capitaine des archers de l'hôtel, qui négocia, avec les ligueurs de Paris, la reddition de l'archevêque de Lyon, de La Chapelle-Marteau et du président de Neuilly, dont, au dire de Pasquier, le roi lui

(1) *Journal des Débats*, 17 février 1852.

« avoit foit présent pour en tirer telle rançon qu'il » pourroit (1). »

Rentré dans Paris, après être sorti de prison, La Chapelle-Marteau reprit sa place dans l'Hôtel-de-Ville. Il y vécut assez bien avec les écus de la maison de Lorraine, et, mieux encore, avec les doublons de Mendoza, ambassadeur d'Espagne, en travaillant tantôt pour la cour de Madrid, tantôt pour les Guises; mais il vint un jour où ni écus ni doublons ne purent lui servir à grand chose.

La famine et la disette régnaient alors dans Paris assiégé. Les bourgeois mouraient de faim au coin des rues; et La Chapelle-Marteau, ce joyeux viveur d'autrefois, dépérissait avec tristesse, ne trouvant pas même, en ce moment, dans toute la ville, une seule cervelle de chien pour faire du bouillon à un de ses parents qui allait trépasser. Il tomba aussitôt dans un découragement profond; et il eût crié, sans aucun doute, comme tant d'autres vieux ligueurs : « *du pain ou la paix !* » s'il n'avait eu peur de se compromettre auprès de Bussy-le-Clerc et de Crucé; car ils auraient pu lui fermer la bouche à grands coups de dague.

(1) *Lettres*, liv. XIII. *Lettre* X.

Quoi qu'il en soit : Michel La Chapelle-Marteau conserva la prévôté des marchands jusqu'au 4 décembre 1591. Obligé de fuir, à cette époque, pour ne point partager le sort de Nicolas Hameline, avocat au Châtelet ; de Jean Aymont, procureur au Parlement ; de Barthélemy Auroux et de Louchart, qui furent pendus au Louvre, il alla vivre dans la retraite et l'obscurité ; mais il mourut dès lors pour l'histoire.

BARNABÉ BRISSON.

1533 — 1591.

Parmi les meneurs de la Ligue, nous n'avons distingué que des gens sans aveu, presque tous flétris par les passions les plus basses et par un sordide égoïsme; en revanche, nous ne trouverions, parmi les vrais parlementaires, que de très-honorables gens, tous considérables et considérés également pour la beauté de leur caractère ou pour la grandeur de leur patriotisme.

Il nous faudrait plusieurs volumes, si nous voulions étudier, à la manière de Plutarque, les faits et gestes de ces hommes illustres qui, au péril de leur vie, se tinrent noblement à l'écart de la lutte ardente des factions, et qui proclamèrent bien haut, mais avec beaucoup de calme, le respect dû à la loi, pour mieux flétrir les illégalités et les voies-de-fait déjà si fréquentes à cette époque.

C'est qu'ils savaient que chaque acte immoral, ou chaque idée perverse, est toujours le germe d'une catastrophe.

Puisque nous ne pouvons faire entrer dans le cadre de notre livre la plupart de ces figures splendides, on nous permettra du moins de mentionner, spécialement et avec amour, celle d'Achille de Harlay : gendre et successeur du premier président Christophe de Thou ; car l'histoire impartiale nous le présente comme le type du *politique* honnête homme.

Autour de lui se groupaient Auguste de Thou, l'historien, Jean Bodin, Pithou, Étienne Pasquier, et plusieurs autres magistrats ou avocats au Parlement : hommes de science et de transaction, mais royalistes « par principes, par conscience, » selon M. L. Vitet, ou, d'après une expression du temps, conservée par l'Estoile, ayant « les fleurs de lys » gravées bien avant dans le cœur. » Après avoir souffert, dans leurs personnes et dans leurs biens, aussi longtemps que dura la Ligue, ils eurent le bonheur de contribuer à la restauration de la société française, comme à la popularité que le beau règne de Henri IV garde encore dans les souvenirs de la France monarchique.

Il n'en fut pas ainsi de Barnabé Brisson, quoiqu'il « eût peut-être plus de savoir qu'eux tous, » dit encore M. L. Vitet ; « mais il avait l'âme moins » ferme et le cœur moins droit. Il n'avait pas le » courage de rester dans les rangs des vaincus. » C'est toujours une grande faute pour les hommes de valeur, qui se rapetissent ou se dégradent en devenant les très-humbles serviteurs des événements et des partis, qu'ils devraient dominer plutôt de toute la hauteur de leur raison et de leur intelligence. Brisson fit cette chute dont il ne se releva jamais. Achille de Harlay, qui avait déjà le droit d'être sévère à l'égard de ses collègues, l'appelait *Barrabas*, au lieu de *Barnabas*.

Malheureusement pour cette époque et, disons-le aussi, pour d'autres époques analogues, « on » comptait dans le Parlement et parmi les riches » bourgeois de Paris plus de Brisson que de Harlay » et de Pithou : (1), » —braves gens d'ailleurs, mais peu soucieux du bien public, pourvu que leur ambition fût assouvie, faisant taire la voix de leur conscience afin de mieux entendre celle de leur intérêt personnel, ne rompant avec aucun parti

(1) M. L. Vitet, *les Barricades. Introd.*, pag. LIV.

afin de rester en commerce avec tous, et jetant déjà les premiers principes d'une science qui, depuis, s'est tant perfectionnée à l'usage des hommes que les partis prennent pour girouettes et non pour drapeaux !

Considérez maintenant « le naturel, la vie et les » faits de Messire Barnabé Brisson que je vous pré- sente ; » ils sont extraits d'un *Discours* pindarique, publié à Paris, en 1595, sur la mort tragique du premier président du Parlement de la Ligue, par Denyse de Vigny, sa veuve.

« Messire Barnabé Brisson, chevalier, conseiller » du roy en son conseil d'Estat et privé, président » en sa Court de Parlement de Paris, estoit natif de » la ville de Fontenay en Poictou, ville qui a nourry » d'aussi grands esprits qu'aucune du royaume, et » principalement en ce dernier siècle, auquel elle » a fait voir comme flambeaux lumineux, desquels » la clarté rayonne en tous les endroits de la France.

» Maistre François Brisson, son père, estoit as- » sesseur de Fontenay. Homme fort iudicieux qui » ayant remarqué aux petites estincelles du bon » naturel et inclination de Messire Barnabé Brisson, » que Dieu l'auoit doué d'un esprit capable des » sciences les plus hautes, à fin de ne laisser ceste

» bonne terre infertile, à faute de labour et culture » luy voir produire des espines et des ronces, il le » ietta aux collèges dès l'aage de sept ans, où comme » cher nourrisson des Muses, il fut recueilly de ces » Vierges immortelles. Il repeut si bien son esprit » de ce doux nectar, qu'en peu de temps avant » temps et aage, il emporta le dessus et deuança » tous ceux de son exercice : Esprit rare et beau » duquel la promptitude indéfatigable parcourut » en un moment tous les arts et les sciences, si que » s'estant arresté à la Iurisprudence, à laquelle il se » plaisoit comme digne de retenir un grand cer- » veau, un ferme et entier jugement, en l'aage de » 24 ans, il montra le premier fruit d'une si bonne » culture, et fit imprimer les deux premiers livres » *Selectarum ex jure civili antiquitatum* (pour prou- » ver qu'on pouvait emprunter beaucoup de lumière » de l'antiquité. Puis l'autre livre même matière » *ad legem juliam de adulteris* et trois livres *de solu-* » *tionibus et liberationibus*, digne des grands chefs- » d'œuvre qu'il vous a fait voir depuis en la ma- » turité de son aage.)

» Estant continuellement occupé des affaires du » public en l'exercice du Palais, auquel il se don- » noit si assiduellement et si dignement, il pouvoit

» desrober du loisir pour composer de si parfaicts » ouvrages... Toutes affaires luy estoient agrées, » les plus difficiles esquelles il se plaisoit le plus, » comme un bon atlethe, lequel méprise les moins » forts, et ne fait estat de luyter que contre les » plus roides, estimant les débiles indignes de son » occupation. Car, dès son commencement au bu- » reau de la Court de Parlement de Paris, les affai- » res lui vindrent en affluence, et pour la bonne » opinion qu'un chacun avoit de sa suffisance, non- » seulement les particuliers, mais aussi les princes » et grands seigneurs le recherchoyent, et fut prié » se charger et prendre le soin de la maison et des » affaires de grande importance de M. le prince de » la Roche-Guiyon, et de celles de M. de Soubize.

» — Le jour ne lui estoit assez pour son estude ; » la nuit, le repos des autres estoit son travail, tant » il prenoit de plaisir à juger les discours les mieux » polis des anciens, des opinions plus sérieuses et » graves des jurisconsultes. Aussi, fit-il inconti- » nent éclore ce grand labeur, et, fruit de ses veil- » les, les Commentaires *de Verborum significatione,* » œuvre autant beau et parfait, que l'antiquité en » aye laissé, et que la postérité en recommandera, » qui cache plus de richesses que le front et le

» tiltre du livre n'en descouvre. Parcourant tous » ces beaux escrits, il prit plaisir en la recherche » des façons et coustumes des anciens, au faict des » nopces et du mariage, et désirant nous faire part » de sa curieuse observation en l'an 1563, estimé » dès-lors un des plus fameux advocats, il fit im» primer deux Traictez *de ritu nuptiarum* et *de* » *jure connubiorum*, et n'estoit alors aagé que de » vingt-huit à trente ans. »

Au mois de janvier 1574, « il pleut au roy » Charles l'honorer du titre de l'un de ses advo» cats, charge laquelle il a exercée non-seulement » au contentement du roy, mais de tout le peuple, » si dignement que la mémoire en sera immortelle. » Cet honneur ne fut qu'un degré d'une plus grande » gloire qu'il reçut six ans après qu'il pleut à Sa » Majesté, en récompense de tant de bons et agréa» bles services qu'il avoit faicts en la charge d'ad» vocat-général, l'honorer de la dignité de Président » en sa Court de Parlement. »

Interrompons un instant ce curieux panégyrique pour dire que Brisson fut le premier avocat-général qui vendit sa charge, en cette dernière circonstance (1583). Aussi, a-t-on eu quelque raison de l'accuser d'avarice, de vénalité, et surtout

d'ingratitude envers Henri III, dont il obtint des faveurs sans nombre, et qui prétendait « qu'il n'y avoit » aucun prince dans le monde qui pût se vanter d'a- » voir un homme aussi savant que son Brisson. »

Laissons la parole à sa veuve :

« Mais ce n'estoit pas assez que cet esprit parût » en la seule France, c'eust esté envier le bonheur » des nations estrangères, et principalement des » alliez. Si on ne leur eust donné subiect de se » resiouir avec nous et nous congratuler de ce di- » vin esprit... Sa Maiesté le députa en Angleterre, » pour y accompagner MM. les princes qui s'y » acheminoient par son commandement, et leur » assister de son conseil. Là il acquit tant de répu- » tation et d'honneur, que l'Angleterre depuis ce » voyage l'a estimé l'un des plus accomplis person- » nages de l'Europe; un Brisson seul effaçoit le re- » nom des plus grands esprits, Brisson seul estoit » nommé entre eux, Brisson l'honneur des beaux- » esprits, l'ornement de la France, n'eût-on pas » pensé qu'au milieu de tant d'affaires d'Estat, des » quelles il estoit chargé, comme celuy sur lequel » on se reposoit du tout, il eust oublié ses muses? » Non, non, il desroboit ses nuicts au sommeil pour » les donner au public, l'utilité duquel, et le prouf-

» fit, il se mettoit tousiours devant les yeux. Il em-
» ploya ses veilles en la composition de ce tant ad-
» mirable ouvrage *de Formulis*, qu'il fit imprimer
» en l'an 1583, œuvre qui véritablement sent son
» huile, œuvre qui ne montre rien de précipité,
» ains toute maturité.

» Le roy dernier deffunct, de très-heureuse mé-
» moire, et tout son conseil le choisirent entre tant
» d'hommes de la France, comme le plus capable
» pour rédiger, à la façon du Code Justinien, les
» ordonnances de nos rois, ce qu'il exécuta si
» promptement, qu'en l'an 1587 il feut imprimé. Il
» n'eut plus guère de repos ez années suivantes.
» Les clairons, les trompettes et tabours effraioient
» de leur son ses pacificques muses. Toy peuple de
» Paris tu courois aux armes sans raison. *Arma*
» *currens poscis nec sat rationis in armis*, tu te sous-
» lève contre ton prince, tu le chasse de la ville,
» tu mets la main sur son Sénat, sur sa Court de
» Parlement? Aveuglé, qui te laisse conduire à
» l'ambition des plus factieux, de ceux qui te pré-
» cipitent en ruine, pour d'icelle bastir et relever
» leur fortune au plus haut. Néanmoins parmy cest
» orage de la guerre civille, vray pillotte et sage
» conducteur, il n'abandonne le vaisseau à la mercy

» des ondes, il retient ferme le gouvernail, et cher-
» che le moyen de sauver du naufrage cest Estat
» misérable. Il revoit et lit diligemment les an-
» ciennes monarchies, considère leur commence-
» ment, leur accroissement, et les suit iusques à leur
» fin : de la mieux policée, et de celle qui a eu vé-
» ritablement le nom de monarchie, la Persienne,
» il en composa un formulaire *de regno et statu Per-*
» *sarum*, auquel il donne à voir les uz et coustumes,
» la façon de gouverner des Perses, et il le met en
» lumière en 1591. Et prévoyant revenir le calme
» que les vents de la tempeste civile commençoient
» à s'apaiser, et nostre France remonstrer la teste
» au-dessus des ondes, vray Halcyone, il se remit
» au travail de son estude, revit et augmenta son
» livre *de Verborum significatione*, qu'il a si exacte-
» ment reveu, et s'est tellement pleu à l'embellir
» de nouvelles et rares recherches, qu'il en faisoit
» un œuvre du tout divers et dissemblable du pre-
» mier, luy donnant une autre forme, et l'aug-
» mentant de si beaux membres, qu'il sembloit
» que le premier ne feut qu'un proiect et formu-
» laire du second, comme les premiers et rudes
» crayons de ce beau chef-d'œuvre, auquel non plus
» qu'au tableau d'Appelles n'auseroit apporter la

» dernière main, tant ces rudes crayons, au juge-
» ment de l'ouvrier, sont de parfaicts linéamens.

Sans partager ce naïf enthousiasme de madame Denyse de Vigny pour les œuvres de son défunt mari, nous devons cependant adopter l'opinion générale relativement aux écrits de ce grand jurisconsulte ; mais nous ajouterons avec Dreux-de-Bordier : « Les livres de Brisson ressemblent » à ces garde-meubles où l'on trouve de quoi orner » des palais, et où l'on ne trouve pas un endroit où » passer un instant agréable. »

Si nul ne conteste le mérite scientifique de Barnabé Brisson, en revanche, tout le monde s'élève contre la conduite qu'il tint après la journée des Barricades. Il n'était encore que président à mortier, et il convoitait depuis longtemps la charge de premier président qu'occupait alors avec tant de noblesse le vénérable Achille de Harlay, successeur de son beau-père Christophe de Thou. Averti sans doute de ce qui devait se passer le 16 janvier janvier 1589, Barnabé Brisson ne se rendit pas au Palais ce jour-là ; mais il s'y présenta le lendemain, « nonobstant l'empressement des » plus saines et meilleures parties de la Cour, » dit l'Estoile, « et fut tenue l'audience par lui, qui com-

» bien qu'il fût des plus suspects par quelque » promesse aux Seize, se garantit et sauva des pri- » sons, et demeura toujours en la Cour, exerçant de » faict l'estat de premier président. »

Toutefois, s'entendant accuser, par tous les gens de bien, d'avoir indirectement contribué à la captivité d'Achille de Harlay, dans le seul but de s'emparer de sa charge ; se voyant contraint, après une défection aussi honteuse qui le rendait *premier président de la Ligue*, d'autoriser par sa présence tant d'iniquités à l'égard du roi son protecteur, et craignant surtout, dit l'Estoile, « une catastro- » phe de trajédie à ruine de lui et de sa maison, » il ne trouva rien de mieux, pour tranquilliser ses intérêts et sa conscience, que de protester, dans les termes suivants, non pas de manière à ce que la société tout entière pût l'entendre, mais par-devant deux notaires :

« Je soussigné, déclare qu'ayant consulté et » tenté tous les moyens à moi possibles pour sortir » de cette ville, afin de m'exempter de faire ou dire » quelque chose qui pût offenser mon Roy et sou- » verain seigneur, lequel je veux servir, respecter » et reconnoître toute ma vie, et persévérer en la » fidélité que je dois, détestant toute rébellion con-

» tre luy, il m'a été impossible de me retirer et
» sauver, pour être mes pas observez de toutes per-
» sonnes, guettez et gardez, et que d'ailleurs on a
» emprisonné le général Lecomte, mon gendre,
» saisi sa maison et dénié l'entrée dicelle à ma
» fille, qui a été contrainte de se réfugier chez ses
» amys, à raison de quoy étant contraint de de-
» meurer en cette ville et adhérer ès délibérations
» aux quelles le peuple nous force d'entrer, je pro-
» teste devant Dieu que tout ce que j'ay fait, dit
» et délibéré en la cour de Parlement, et ce que je
» feray, diray et délibéreray, jugeray et signeray
» ci-après, a été et sera contre mon gré et volonté,
» par force et contrainte, y violenté par la terreur
» des armées et licence populaire qui règne à pré-
» sent en cette ville, et aussi par le conseil des
» gens de bien et d'honneur, bons et fidèles servi-
» teurs du Roy, exposés à mêmes périls et injures,
» qui me conseillent et exhortent de temporiser et
» m'accommoder au désir et vouloir du peuple,
» quoy qu'ils soient injustes et déraisonnables et
» contre le devoir des sujets, et ce, tant pour sauver
» ma vie et ma femme et enfans, que seroient en
» péril et danger indubitables, et nos biens en
» proye, que pour tâcher, avec le temps, de profi-

» ter quelque chose pour la réconcilation et réduc-
» tion dudit peuple avec le Roy, quand l'occasion
» se pourra présenter d'en parler, dont à présent
» on n'oseroit ouvrir la bouche à peine de hasarder
» sa vie, et afin qu'à l'avenir ma demeure et rési-
» dence en cette ville et mes actions et départe-
» ments ne me soient imputés à blâme, dont j'ap-
» pelle Dieu à témoin, qui connoît la pureté de
» mon cœur et la candeur intérieure, et la sincé-
» rité de ma conscience, j'ai écrit et signé la pré-
» sente protestation, en continuant la précédente
» jà par moi faite, voulant que la présente serve,
» une fois pour toutes, pour tout le temps fu-
» tur.

» Fait à Paris le 21 janvier 1589.

» Signé Brisson. »

Et plus bas on lit :

« Aujourd'hui, messire Barnabé Brisson, sei-
» gneur de Granville, conseiller du Roy, et prési-
» dent en sa cour de Parlement, a reconnu et dé-
» claré avoir écrit et signé de sa main la disposi-
» tion et ordonnance de dernière volonté cy-dessus
» et de l'autre part contenue, qu'il veut et entend
» sortir son plein et entier effet, selon la forme et

» teneur ; dont il a requis le présent acte à lui déli-
» vré. Fut fait à Paris, après midi, en la maison
» dudit sieur président, l'an 1589, ce 22e jour de
» janvier, et a signé BRISSON, signé aussi LUSSON et
» LE NOIR, notaires. »

Grâce à cet acte notarié, prenant l'air d'une victime qui a dû céder aux violences les plus pénibles, mais qui reste constante dans ses opinions, Barnabé Brisson changeait de camp et de drapeau et faisait librement ses affaires, tandis que tous ses collègues et les politiques de marque étaient en prison ou quittaient Paris ; car les amis de l'ordre étaient obligés de chercher leur salut bien loin de ce foyer d'anarchie. Une occasion solennelle s'offrit bientôt à Brisson de prouver au roi qu'il n'avait renoncé à aucun de ses anciens attachements, pour en contracter de nouveaux avec la Ligue. Henri III, au mois de février suivant, après avoir enjoint aux « officiers et juges royaux de ne plus exercer aucune juridiction », transféra le Parlement à Tours. Les magistrats les plus distingués et les plus honnêtes s'y rendirent ; mais ceux qui avaient brûlé leurs vaisseaux restèrent à Paris. Barnabé Brisson fut de ce nombre. Il est vrai qu'il n'avait plus be-

soin d'être circonspect dans ses allures, puisqu'en vertu de son acte notarié, *ses déportements* ne pouvaient *lui être imputés à blâme.*

Croyant, sans doute, que cette voie de retour lui restera toujours ouverte, Brisson ne craint pas de se la fermer, en ordonnant une information « contre les meurtriers et assassinateurs de MM. les » cardinal et duc de Guise, et tous ceux qui se trou» veront chargés et coupables, et leur chef, Henri » de Valois ; » et en donnant à cette ordonnance le titre suivant : *Arrest de la cour souveraine des Pairs de France,* qui attribue au Parlement l'exercice de la souveraineté nationale contre la Royauté.

Après avoir fait cette incroyable concession à la fraction démocratique de la Ligue dont la violence était extrême, Barnabé Brisson essaya de la contenir en groupant les gens considérables de ce parti autour de Mayenne qui allait prendre le titre de lieutenant-général de l'*État royal et couronne de France.* Les vieux parlementaires objectaient à Brisson, l'inventeur de cette singulière dignité, « qu'on peut bien être lieutenant d'une personne, » mais non d'une chose ; » néanmoins ils se rangèrent à son avis lorsqu'il leur eut dit que ce titre vague était d'autant plus avantageux à l'autorité

royale, qu'il exprimait une sorte d'hommage métaphysique à la personne du roi. « Mayenne, dit » M. L. Vitet, y voyant un hommage bien réel à » sa propre personne, approuva la rédaction (1) » et prit le titre. Les lettres en furent enregistrées au Parlement le 14 mars 1589 ; et cinq jours après, le « lieutenant-général de l'État, » introduit avec pompe dans la grand'chambre, prêtait serment entre les mains du président Brisson qui passa, dès lors, pour être vendu à Mayenne.

Nous ne signalerons pas, une à une, les volte-faces consécutives de Barnabé Brisson, car nous avouons notre impuissance à opérer ce dénombrement du genre homérique. En effet, il servit Mayenne, comme il avait servi tour-à-tour le parti démocratique et Henri III, c'est-à-dire sans dignité, sans conscience, afin de sauvegarder ses intérêts personnels, et non en vue du bien public. Aussi, lorsque les partisans de Henri IV eurent acquis une certaine prépondérance au sein de la Bourgeoisie de Paris, il demanda l'un des premiers « qu'une assemblée eût lieu pour advi- » ser aux affaires et remontrer à M. de Mayenne ce

(1) *Hist. de la Ligue*, pag. 296.

» qui serait jugé plus expédient. » L'assemblée fut tenue. On y reconnut qu'il était indispensable au roi de Navarre de se faire catholique s'il voulait devenir roi de France ; mais à cette manifestation noble et calme de l'opinion royaliste, Mayenne opposa une nouvelle explosion des fureurs démagogiques : elle devait être fatale à Barnabé Brisson.

Jean Bussy-le-Clerc envahit brutalement la scène politique ; et Mayenne se retire pour lui laisser le champ libre, quitte à le lui reprendre plus tard. Le meurtre règne dans Paris où la chasse aux politiques remplace la chasse aux huguenots. Jamais circonstances plus sinistres. Bussy-le-Clerc renvoie son cousin Brigart devant le Parlement pour qu'il soit condamné. Brisson qui veut plaire au Béarnais, acquitte l'ancien ligueur. Dès ce moment, Bussy-le-Clerc prit ses mesures pour se débarrasser du premier président de la Ligue, parce qu'il tournait au véritable royalisme.

Nos lecteurs connaissent tous les détails de la journée du 15 novembre 1591 qui éclaira cette atroce vengeance (1). Barnabé Brisson demande

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. II, chap. V, pag. 226-227.

à ses bourreaux le temps d'achever un livre sur l'instruction de la jeunesse, qu'il a commencé avec amour; le haineux Bussy-le-Clerc ne lui laisse que le temps de se confesser. Ce magistrat, dont la vie fut pleine de faiblesses, voulut montrer quelqu'énergie en face de la mort; mais il lui prit une telle sueur, lorsqu'il sentit s'appesantir la main du bourreau sur ses épaules, que sa chemise en fut toute mouillée, comme si on l'eût trempée dans l'eau. S'accusant néanmoins, à cette heure suprême, de n'avoir pas rempli les devoirs de sa haute magistrature avec une conscience irréprochable, il se mit pieusement à genoux et s'écria : « O Dieu! que tes jugements sont grands! »

Pendant trois jours, son cadavre, ainsi que ceux de Larcher et de Tardif, magistrats assassinés avec lui et pour la même cause, furent pendus à la place de Grève, ayant chacun un écriteau.

Le sort tragique de Barnabé Brisson produisit une sensation pénible parmi les bourgeois de Paris; toutefois il fut peu regretté dans le monde politique. En parlant de sa mort, Mézerai se borne à dire : « Cette catastrophe était indigne d'un homme

» si docte et si excellent; mais elle est ordinaire à » ceux qui pensent nager entre deux partis. »

Quoique Mayenne eût vengé Barnabé Brisson, en faisant pendre quatre de ses meurtriers, Denyse de Vigny, sa veuve, n'en obtint pas moins plusieurs arrêts contre certaines personnes « qui avoient » aidé et assisté les massacreurs. » Ces arrêts se trouvent reproduits dans son « Discours sur la mort » du président Brisson » dont nous avons cité de longs fragments.

Il faut juger maintenant cet homme sans foi religieuse ni politique, partant sans moralité, qui criait un jour : *Vive le roi*! un autre jour : *Vive la Ligue*! et qui allait chaque matin à la messe, chaque soir au prêche.

Barnabé Brisson, en occupant la place du premier-président au Parlement de Paris pour le compte d'une faction, mit le trouble et la honte dans le corps le plus honorable et le seul régulier de l'État; mais nous devons reconnaître qu'il racheta par sa mort tous les scandales de sa vie. Revenus de leurs faiblesses et de leurs erreurs, après cet événement tragique, les parlementaires de la Ligue ne suivirent plus désormais que les conseils

d'Achille de Harlay, qui, prisonnier ou libre, n'avait jamais cessé d'être le véritable chef de la magistrature. Sous cette influence morale et, par conséquent, régénératrice, le Parlement reconquit son ancien lustre et une prépondérance décisive sur la société : c'est ainsi qu'il devint à la fois l'axe et le pivot d'une nouvelle civilisation monarchique.

Durant les plus beaux jours de son règne, Henri IV avait bien raison de dire : « — Ces robins, » avec leurs bonnets carrés, m'ont été plus utiles » que mes soldats. »

FRANÇOIS MIRON.

1594 — 1609.

Au nombre des statues que l'on remarque sur la façade principale de l'Hôtel-de-Ville, se trouve celle de François Miron, lieutenant civil et prévôt des marchands sous Henri IV. Un pareil honneur lui était bien dû, puisque le cardinal de Retz le range parmi « ces martyrs de l'État qui ont le » plus dissipé de factions, par leurs bonnes et » saines maximes, que l'or d'Espagne et d'Angle- » terre en a fait naître. »

Issu d'une maison bourgeoise du Roussillon, mais originaire de Catalogne, qui avait fourni, depuis Charles VIII, à tous les rois de France, leurs premiers médecins, François Miron continua la célébrité de sa famille et la rendit encore plus éclatante, lorsqu'il fut choisi pour être le premier magistrat de la Bourgeoisie de Paris.

L'Hôtel-de-Ville était de nouveau rentré en jouissance de toutes ses anciennes franchises. Henri IV, à peine installé au Louvre, avait déchiré les lettres-patentes du mois de mai 1589, par lesquelles son prédécesseur révoquait tous droits et priviléges octroyés par ses ancêtres. En outre, il avait supprimé les impôts excessifs établis par Mayenne sur le débit du vin dans Paris et sur les autres denrées. Non content de signaler sa reconnaissance pour les services à lui rendus avant la pacification générale, en nommant président de la Chambre des comptes, Jean Lhuillier, prévôt des marchands, le roi avait encore multiplié ses bienfaits au milieu des Parisiens, afin de réparer, autant que possible, les immenses dévastations qui avaient eu lieu, durant la guerre civile, dans son principal foyer.

C'est ainsi que le 28 septembre 1594, il défendit aux gens de guerre de se loger dans Paris, ou aux environs, à moins de sept lieues ; et qu'au mois d'octobre 1595, il abandonna aux officiers municipaux, la moitié des amendes et des confiscations qui étaient dues à la couronne depuis 1586, en ne leur imposant d'autres conditions que celles de réparer, de fortifier et d'embellir sa bonne ville de

Paris. Ces vastes travaux s'accomplirent sous la direction habile de François Miron.

Considéré sous ce rapport, le règne de Henri IV présente des analogies frappantes avec celui de Charles V. L'œuvre de François Miron ressemble également à celle de Hugues Aubriot; mais la destinée du prévôt des marchands fut bien différente de celle du prévôt de Paris. En effet, Hugues Aubriot a élevé dans notre capitale, durant sa longue magistrature, des constructions et des monuments qui durent encore ; et il y consacra la troisième partie des subsides de la couronne. François Miron, prévôt des marchands, en 1604 et en 1605, fit construire durant ces deux années, les quais, les ports, une grande quantité de places publiques et la belle façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris, avec la remise des amendes que la municipalité devait à la libéralité royale, et aussi par pure générosité , car il y consacra tous les émoluments de sa charge. Hugues Aubriot tomba victime d'une intrigue universitaire, pour avoir voulu réprimer les séditions du Pré-aux-Clers ; François Miron s'est élevé au plus haut degré de la popularité , pour avoir maintenu la meilleure police dans Paris, en temps de trou-

bles, et pour avoir résisté à tous les empiétements de l'autorité royale, en faisant triompher le principe de la liberté civile.

« Henri IV, qui ne se défiait pas des lois, dit le car- » dinal de Retz, parce qu'il se fiait en lui-même, mar- » qua combien il les estimait, par la considération » qu'il eut pour les remontrances très-hardies de » Miron, touchant les rentes de l'Hôtel-de-Ville. » Il est surtout curieux de voir aujourd'hui, par le temps de servilisme et d'abaissement intellectuel qui court, avec quelle indépendance et quelle haute fierté François Miron parlait à son roi :

« Sire, s'écriait-il, cette plainte est pour les » rentes de la ville de Paris, qui par divers recule- » ments et autres articles, sont en effet ôtées à vos » pauvres sujets innocents et fidèles à Votre Ma- » jesté, qui n'ont rien mérité de vous que leur con- » servation en leurs biens, pour laquelle Dieu vous » a couronné le front de cette souveraine puissance » que vous avez.

» ... Par infinies difficultés et peines, on les lasse » tous les jours en la demande de leur bien ; de » paroles, on le leur accorde; en effet, on leur re-

» fuse: et enfin ils voient des commissaires pour » retrancher ou abolir leurs rentes. Il faut laisser » ces façons aux mauvais garnements, qui enlèvent » par tromperies interposées, de l'argent, et après » avoir fait un trou à la nuit, se plaignent de leur » propre malice.

» Prenez garde, Sire, que tant de veux et de prières » faites à Dieu pour vous, par tant de personnes » innocentes, ne se changent en prières contre vous, » en exécrations et imprécations, que Dieu ne mé- » prise point lorsqu'elles sortent de la bouche de » l'innocent en oppression. Ces gens ne ressemblent » point aux assassins qui frappent les Roys d'un » glaive meurtrier. Vostre Personne est assurée » contre leurs mains : mais ils frappent le ciel de » leurs cris, et le contre-coup du ciel est plus dan- » gereux contre votre tête, que toutes les mains des » hommes conjurés contre vous.

» Sire, ces plaintes sortent de la bouche des ha- » bitants de votre ville Capitale; que pourront espé- » rer vos peuples éloignez? Si au cœur du royaume » ils voient un tel traitement, combien plus redou- » bleront-ils leurs cris, quand ils sauront que dans » Paris il se fait une si juste plainte, à la quelle, si » vos oreilles sont sourdes, ils n'espèreront pas

» qu'il se puisse plus trouver de soulagement pour » eux.

» Quand l'Empire Romain était une protection » plutôt qu'une domination, c'était honneur pour » tout le monde que d'être dit Romain ; quand par » les surcharges et rigueurs, il fut proche de sa » dissipation, c'était un grand avantage d'être Bar- » bare, et les sujets de cet Empire que l'on nom- » mait Romain, ou appelaient les Barbares, ou » allaient demeurer sous eux. Autrefois le nom de » Français était un nom si doux que les étrangers » y désiraient avoir part ; maintenant les soupirs » enfermés dans l'estomac des Français, le font être » un nom d'opprobre et de la honte qu'ils portent » sur le front (1). »

Ces énergiques remontrances de François Miron, adressées au Roi en 1605, exprimaient l'état réel de l'opinion publique touchant la réduction des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Henri IV ne voulut

(1) Ces remontrances, présentées sous forme de requête, ont été publiées, avec tout ce qui est relatif à cette grave question historique et financière, dans les *Œuvres* de Jacques Leschassier, parisien, avocat au Parlement. Paris, M. DC. XLIX, pag. 241.

pas assumer sur sa tête la responsabilité d'une pareille mesure, parce que les magistrats municipaux la considéraient comme essentiellement contraire au droit et à l'équité. S'il ne se plaignit point de la sévérité de langage que le prévôt des marchand avait tenue à son égard, c'est qu'il connaissait assez l'illustre magistrat pour savoir que la vivacité de son opposition, en cette circonstance, était motivée par un impérieux besoin de rectifier les projets du gouvernement.

D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit (1), en sa qualité de prévôt des marchands, François Miron était le conservateur naturel des rentes de l'Hôtel-de-Ville que Henri IV voulait supprimer. Cette spoliation inique eût consacré un véritable abus de pouvoir et une tyrannie incompatible avec les mœurs libérales de la Bourgeoisie. Voilà ce qu'il fallait faire ressortir avec force : aussi trouve-t-on, dans les remontrances de François Miron, quelques allusions à Néron, preuve irrécusable de la crise qui existait alors. Il appartenait au monarque populaire de la conjurer en protégeant les intérêts

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. II, chap. V, pag. 259.

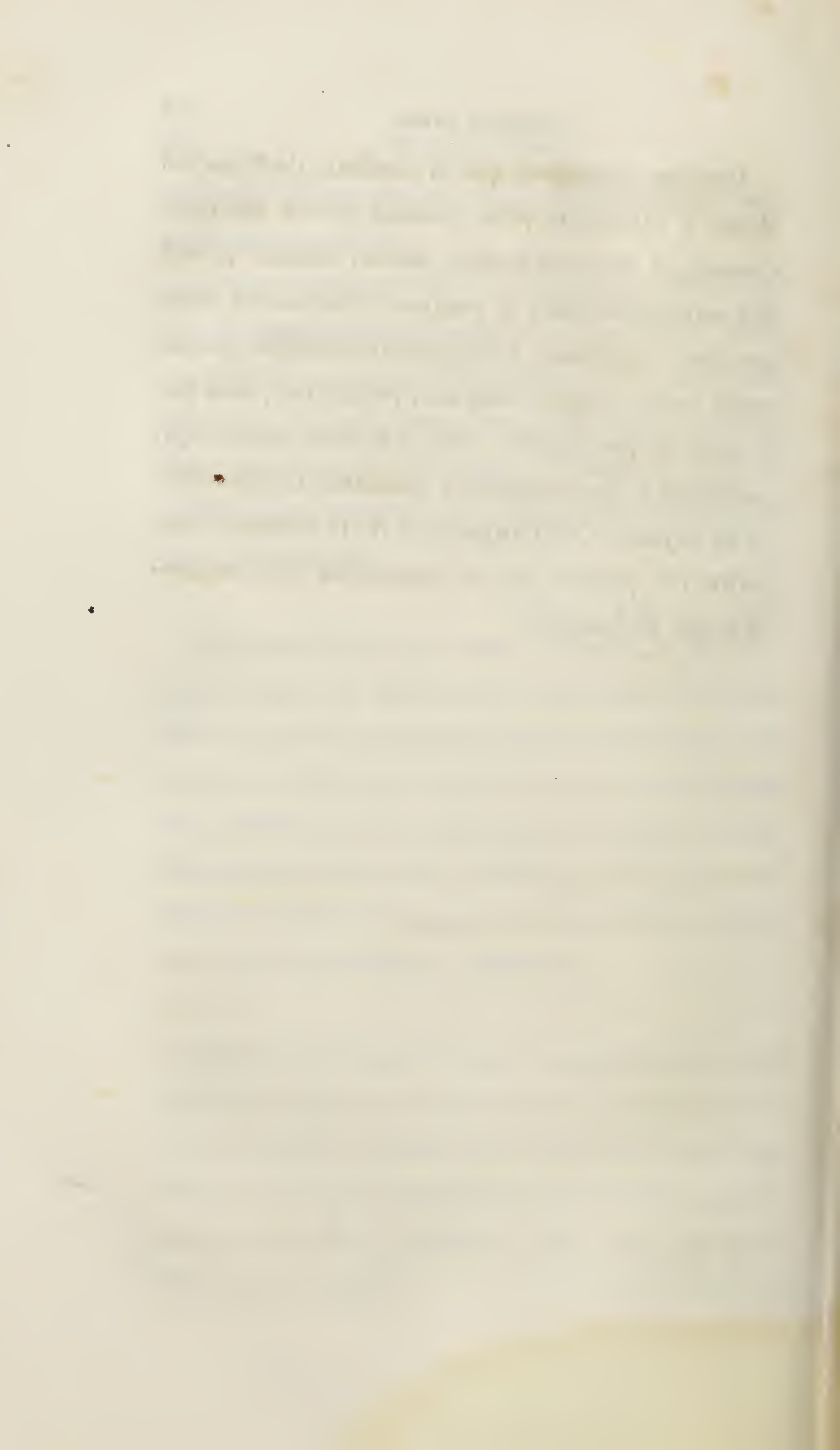
moraux et matériels qu'il avait alarmés d'une manière intempestive.

Lorsque François Miron eut rempli ses deux années de magistrature municipale, il sortit de l'Hôtel-de-Ville ; mais il n'en conserva pas moins ses entrées à la cour, jusqu'au 4 juin 1609, c'est-à-dire, jusqu'au jour de sa mort. Il emporta dans la tombe, avec l'estime du roi, l'affection du peuple et de la Bourgeoisie.

Quelques années plus tard, le suffrage des Parisiens donna la prévôté des marchands à Robert Miron, son frère : magistrat également illustre qui présida le Tiers aux États-Généraux de 1614, et qui, en rédigeant le programme réformiste de la Bourgeoisie dans cette assemblée, eut la gloire de révéler à l'esprit humain tous les principes généraux du droit politique moderne.

Nous avons consacré, dans le second volume du présent ouvrage, un long chapitre à l'analyse de ce travail précieux, parce qu'il caractérise l'une des époques les plus remarquables de l'histoire politique du Tiers-État : il nous suffira donc d'y renvoyer nos lecteurs.

Ajoutons seulement que la conduite de François Miron à l'Hôtel-de-Ville, comme prévôt des marchands, et celle de Robert Miron, comme prévôt des marchands aussi et comme président du Tiers aux États-Généraux, n'expriment ensemble qu'une seule pensée, qu'un seul but, particulier, non pas à cette illustre famille, mais à la Bourgeoisie, qui sollicitait le développement simultané du bien-être et de la justice, de l'autorité et de la liberté; c'est-à-dire : le progrès par la monarchie et la monarchie par le progrès!



PIERRE BROUSSEL.

1637 — 1661.

Si, en retraçant les caractères et les portraits des hommes célèbres de l'ancienne Bourgeoisie de Paris, nous nous proposions de flatter et non de redresser les travers d'esprit de notre temps, il nous serait facile d'attaquer, à l'occasion de Pierre Broussel, toutes les assemblées délibérantes. Mais, en conscience, trop de gens se sont chargés d'un pareil soin pour qu'il nous offre le moindre attrait. D'ailleurs, — faut-il le dire? — il est triste de voir une foule de prétendus hommes d'État, qui ont voulu se distinguer durant notre dernière monarchie, en se faisant les chefs de l'opposition parlementaire et en propageant la licence, à pleins discours, sous prétexte de servir la liberté, vouloir aujourd'hui, les premiers et sans pudeur aucune, exalter le despotisme à haute

voix, parce que la tribune française a présentement disparu dans une éclipse !

Laissons-les donc ramper tout à leur aise, puisqu'ils ne peuvent plus se tenir debout. Quant à nous, poursuivons notre œuvre d'historien-biographe, et tâchons de séparer la cause d'un brouillon niais et ridicule de celle d'une de nos plus puissantes institutions politiques.

Quelque burlesque qu'elle paraisse, la Fronde eut un grave motif : c'était le soulèvement d'un grand peuple qui cherchait à reconquérir ses libertés. Il faut entendre le cardinal de Retz s'expliquer à ce sujet :

« Il y a plus de douze cents ans que la France a des » rois ; mais ces rois n'ont pas toujours été absolus » au point où ils le sont aujourd'hui (1). Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des rois » d'Angleterre et d'Aragon, par des lois écrites ; » elle a seulement été tempérée par des coutumes » reçues et comme mises en dépôt, au commence» ment dans les mains des États-Généraux, et de-

(1) *Mémoires*, liv. II, pag. 121 et suiv. N'oublions pas que Retz écrivait ces pages sous le règne de Louis XIV.

» puis dans celles des Parlements. Les enregistre-
» ments des traités faits entre les couronnes et les
» vérifications des édits, pour les levées d'argent,
» sont des images effacées de ce sage milieu que
» nos pères avaient trouvé entre la licence des rois
» et le libertinage des peuples. Ce milieu a été con-
» sidéré par les sages et les bons princes comme un
» assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même
» pour les faire goûter aux sujets : il a été regardé
» par les mal-habiles et les mal-intentionnés comme
» un obstacle à leurs dérèglements et à leurs ca-
» prices.

» Le renversement des anciennes lois, l'anéan-
» tissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les
» rois et les peuples, l'établissement de l'autorité
» purement et absolument despotique, sont ceux
» qui ont jeté originairement la France dans ces
» convulsions dans lesquelles nos pères l'ont vue. »

Nous connaissons le caractère général de la Fronde : étudions maintenant le caractère particulier de Pierre Broussel, qui en représente le côté simplement bourgeois.

Dans toutes les pages de ses *Mémoires*, le cardinal de Retz ne le désigne que sous le nom de *bonhomme Broussel*. Conseiller au Parlement depuis

l'année 1637, perdu pour ainsi dire au milieu d'une compagnie qui se composait de plus de deux cents magistrats et qui agissait de concert avec trois autres compagnies, où il y avait *presque une fois autant d'officiers*, qui donc eût pu croire, avant la Fronde, qu'on trouverait un jour Broussel sur le chemin de la célébrité?

Esprit étroit et presque timide, mais conscience intègre, il semblait destiné à ne jamais se compromettre, lui magistrat-bourgeois ou bourgeois-magistrat, dans les cabales et les intrigues de tant de princes rebelles. C'est ce qui eut lieu pourtant : il est vrai qu'on lui donna un parti à conduire, parce qu'il avait lui-même besoin d'être dirigé.

Remarquons-le tout de suite : l'honneur même du Parlement était en jeu dès le début de la Fronde, car Mazarin procédait ou voulait procéder à l'assiette et à la levée des impôts par des moyens indignes et que la conscience publique repoussait. Les bourgeois de Paris avaient couru aux armes après la publication de l'édit suranné, mais remis à neuf pour les besoins de la Régence, qui leur défendait de bâtir des maisons dans les faubourgs de la capitale, « à peine de démolition des-

» dites maisons, confiscation des matériaux et amen-
» des arbitraires, si mieux n'aimaient payer une
» taxe calculée par chaque toise de construction »
faite depuis près d'un siècle. L'opposition de la grand'chambre contre cet acte du gouvernement, outre qu'elle était conforme au véritable esprit de justice, avait pour but d'éviter l'effusion du sang et d'empêcher peut-être une révolution.

En des circonstances analogues, quiconque agit avec le plus de force et de liberté dans le vrai sens de l'opinion qui réprouve, quel qu'il soit d'ailleurs, est désigné sur-le-champ à la reconnaissance publique et devient un héros pour le peuple. Autrement, qu'auraient pu faire, dans une compagnie remplie d'hommes supérieurs par leur intelligence autant que par leur patriotisme, Broussel et Viole, c'est-à-dire, selon l'observation profonde et originale du cardinal de Retz : *deux des plus simples et des plus communes têtes de tout le corps?*

« Le président Viole, » ajoute le même auteur, qui fut l'un des acteurs de ce drame sanglant et burlesque, « avait été toute sa vie un homme de
» plaisir et de nulle application de son métier. Le
» bonhomme Broussel avait vieilli entre les sacs,
» dans la poudre de la grand'chambre, avec plus

» de réputation d'intégrité que de capacité. Vous » jugez bien que s'il y avait eu de la cabale dans la » compagnie, l'on n'eût pas été choisir des cervel- » les de ce caractère au milieu de tant d'autres qui » avaient, sans comparaison, plus de poids ; et que » ce n'est pas sans sujet que je vous ai dit que l'on » ne doit rechercher la cause de la révolution que » je décris que dans le dérangement des lois, qui a » causé insensiblement celui des esprits et qui fit » qu'avant que l'on se fût presque aperçu du chan- » gement, il y avait déjà un parti. Il est constant » qu'il n'y avait pas un de tous ceux qui opinèrent » dans le cours de cette année (1645) au Parlement » et dans les autres compagnies souveraines, qui » eût la moindre vue, je ne dis pas seulement de ce » qui s'en est suivi, mais de ce qui en pouvait sui- » vre (1). »

Pierre Broussel, « tout simple qu'il était, même » en vérité jusqu'à l'innocence, et facile comme un » enfant, » donna le signal de cette opposition, repoussa énergiquement les édits fiscaux, surtout celui qui établissait un nouveau droit sur toutes les denrées nécessaires à l'approvisionnement de

(1) *Mémoires*, tom. 1er., liv. II, pag. 196-197.

Paris, et, devenu l'idole de la Bourgeoisie frondeuse ou militante, se laissa faire grand homme. Sa popularité n'eut bientôt plus de bornes, car l'on mettait sur son propre compte les audaces de la chambre de Saint-Louis, qui s'arrogeait le droit de limiter la puissance royale au moyen d'un édit sous forme de loi, et qui exprimait une coalition de toute la magistrature. Anne d'Autriche espéra sortir de cette situation pleine de périls pour le gouvernement, en faisant arrêter Broussel et les autres chefs de l'opposition. Comminges, lieutenant des gardes de la reine, se présenta chez le vieux conseiller, et le prit au moment où il allait se mettre à table pour dîner. Sa servante descendit aussitôt dans la rue et fit attrouper le peuple, pendant que Comminges conduisait son maître à la prison de Madrid, dans un carrosse. Chemin faisant, le carrosse, par deux fois, se rompit ; les bourgeois, qui reconnurent Broussel, s'écrièrent avec rage : « On nous enlève notre dé» fenseur, notre père ! »

« Je ne puis, dit le cardinal de Retz, vous expri» mer la consternation qui parut dans Paris le pre» mier quart d'heure de l'enlèvement de Broussel, et » le mouvement qui s'y fit le second. La tristesse ou

» plutôt l'abattement, saisit jusqu'aux enfants. L'on » se regardait et l'on ne se disait rien. On éclata » tout d'un coup, on s'émut, on courut, on cria, » et l'on ferma les boutiques. » Mille attroupements se formaient en divers quartiers ; ils se dirigèrent, comme d'un commun accord, vers le Palais-Royal et ne prononcèrent que ce double cri : — *Broussel et liberté!* Cette émeute, premier signal d'une insurrection qui devait être générale, fut dispersée avant la nuit ; mais le lendemain le peuple prit sa revanche. Dès lors, « ce mouvement, dit » le cardinal de Retz, fut comme un incendie subit » et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. » Tout le monde sans exception prit les armes. » L'on voyait les enfants de cinq et six ans, le poi- » gnard à la main ; on voyait les mères qui les » leur apportaient elles-mêmes. Il y eut dans Paris » plus de deux cents barricades en moins de deux » heures, bordées de drapeaux et de toutes les ar- » mes que la Ligue avait laissées entières. »

Cependant le Parlement, réuni le lendemain matin, délibère sur les événements qui ont eu lieu la veille au soir, car Anne d'Autriche a fait arrêter deux présidents et trois autres conseillers, en même temps que Broussel. Après une longue discussion,

il est arrêté que les magistrats iront en corps et en habit, au Palais-Royal, redemander les prisonniers; qu'il sera décrété contre Comminges; qu'il sera défendu à tous gens de guerre, sous peine de la vie, de prendre des commissions pareilles et qu'il sera informé contre ceux qui ont conseillé l'arrestation de Broussel et autres « comme contre des pertur- » bateurs du repos public. » Cet arrêt fut exécuté sur l'heure. Le Parlement sortit avec solennité; on l'accueillit dans toutes les rues « avec des ac- » clamations et des applaudissements incroyables ; » mais, arrivé au Palais-Royal, Anne d'Autriche le reçut « avec un ton de fureur plutôt que de colère. » Elle répondit à Mathieu Molé, premier président, qui venait de lui représenter « toute l'horreur de Pa- » ris, armé et enragé, » par ces paroles menaçantes : « Je sais bien qu'il y a du bruit dans la ville ; mais » vous m'en répondrez, messieurs du Parlement, » vous, vos femmes et vos enfants. »

« Le Parlement étant sorti du Palais-Royal, ajoute » le cardinal de Retz, et ne disant rien de la liberté » de Broussel, ne trouva d'abord qu'un morne si- » lence au lieu des acclammations passées. Comme il » fut à la barrière des Sergents, où était la première » barricade, il y rencontra du murmure, qu'il appaisa

» en assurant que la reine lui avait promis satisfac-
» tion. Les menaces de la seconde furent éludées par
» le même moyen. La troisième, qui était à la Croix
» du Trahoir, ne voulut pas se payer de cette mon-
» naie, et un garçon rôtisseur, s'avançant avec deux
» cents hommes, et mettant la hallebarde dans le
» ventre du premier président ; lui dit : « tourne,
» traitre ; et si tu ne veux être massacré toi-même,
» ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chan-
» celier en ôtage. » Vous ne doutez pas, à mon opi-
» nion, ni de la confusion, ni de la terreur qui sai-
» sissait presque tous les assistants. Cinq présidents
» à mortier, et plus de vingt conseillers se jetèrent
» dans la foule pour s'échapper. Le seul premier
» président, le plus intrépide homme à mon sens,
» qui ait paru dans son siècle, demeura ferme et
» inébranlable. Il se donna le temps de rallier ce
» qu'il put de la compagnie, il conserva la dignité
» de la magistrature et dans ses paroles et dans
» ses démarches, et il revint au Palais-Royal au
» petit pas, dans le feu des injures, des menaces,
» des exécrations et des blasphêmes. »

Mazarin et toute la cour était d'avis qu'il fallait céder ; mais Anne d'Autriche restait encore inflexible. On ne put arracher que cette parole de sa

bouche : « Hé bien, messieurs du Parlement, voyez » donc ce qu'il est à propos de faire. » — Après » une courte délibération, l'on donna arrêt par le- » quel il fut ordonné que la reine serait remerciée » de la liberté accordée aux prisonniers. Aussitôt » que l'arrêt fut rendu, on expédia des lettres de » cachet. Le premier président montra au peuple » les copies qu'il avait prises en forme de l'un et de » l'autre, mais l'on ne voulut pas quitter les armes » que l'effet ne s'en fût suivi. Le Parlement même » ne donna point d'arrêt de les faire poser qu'il » n'eût vu Broussel dans sa place. Il y revint le » lendemain, ou plutôt il y fut porté à la tête du » peuple avec des acclamations incroyables ; l'on » rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques, et » en moins de deux heures, Paris parut plus tranquille » que je ne l'ai jamais vu un Vendredi-Saint (1). »

Cette opinion d'un frondeur ne peut pas être acceptée par l'histoire. En effet, dès que Broussel fut rentré au Parlement, Anne d'Autriche sortit de la ville et porta sa cour à Saint-Germain, attendant une meilleure occasion de négocier avec la révolte triomphante, ou bien d'en finir avec elle. Il y eut

(1) *Mémoires*, tom. 1er, liv. II, pag. 191-193.

transaction. La cour revint à Paris en octobre; mais elle fut contrainte d'en repartir : ce qui eut lieu à minuit, le jour des rois (1649) : elle fuyait devant une autre insurrection. Les bourgeois, commandés par des princes et par des magistrats rebelles, s'emparèrent de la Bastille, dont Broussel devint gouverneur. Prenant au sérieux la comédie tristement bouffonne qu'on lui faisait jouer, notre bonhomme exigea que le héraut, envoyé par la cour avec des propositions pacifiques, fût renvoyé sans avoir pu rien obtenir.

Jusqu'à présent Pierre Broussel a entraîné, pour ainsi dire, le Parlement après lui; et Mathieu Molé s'est vu contraint de suivre ce pauvre hère, lui qui était né pour diriger toute son époque. Mais homme d'énergie et surtout homme du devoir, à peine eut-il reconnu le péril que courait la monarchie, en apprenant la mort de Charles Ier condamné par un parlement régicide, qu'il eut honte d'être le premier président d'un autre parlement révolté. Molé traite aussitôt avec la Régente; il sacrifie les prétentions de son parti pour sauver toute la société. La magistrature approuve entièrement sa conduite patriotique, à l'exception de Broussel, qui se sépare de ses collègues, et se réunit au coadjuteur

et au duc de Beaufort, pour jouer, au sein de la haute aristocratie de cette époque, le même rôle que le marquis de Lafayette remplissait, il y a vingt ans, au sein de la petite Bourgeoisie.

Cette alliance ne lui porta pas bonheur, car il fut impliqué, de même que le duc de Beaufort et le coadjuteur, dans une accusation de tentative d'assassinat dirigée contre le prince de Condé. Sur la plainte de ce dernier, le Parlement évoqua l'affaire. Le duc de Beaufort, Broussel et le coadjuteur, comparurent donc devant cette cour. Le coadjuteur porta la parole pour tous les trois ; mais il parla plutôt en accusateur qu'en accusé.

« M. le cardinal Mazarin, dit-il, qui ne recon- » naît (en fait de lois) que la vengeance qu'il mé- » dite contre les défenseurs de la liberté publique, » a forcé M. Le Tellier, secrétaire d'État, d'écrire » des brevets infâmes pour nous accuser. Nous en » demandons justice; mais nous ne vous la deman- » dons qu'après vous avoir très-humblement sup- » pliés de la faire à nous-mêmes la plus rigoureuse » que les ordonnances les plus sévères prescrivent » contre les révoltés, s'il se trouve que nous ayons » directement ou indirectement contribué à ce qui » a excité ce dernier mouvement. Est-il possible,

» messieurs, qu'un petit-fils de Henri-le-Grand, » qu'un sénateur de l'âge et de la probité de » M. Broussel, qu'un coadjuteur de Paris, soient » seulement soupçonnés d'une sédition où l'on n'a » vu qu'un écervelé à la tête de quinze misérables » de la lie du peuple? Je serais honteux de m'éten- » dre sur ce sujet. »

La *sainte cohue des enquêtes* couvrit l'habile orateur de mille applaudissements; mais elle faillit étouffer le premier président, lorsqu'on l'entendit s'écrier : « Patience, messieurs, allons avec ordre. » MM. de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, vous » êtes accusés ; il y a des conclusions contre vous : » sortez de vos places. » Le duc de Beaufort et le coadjuteur s'étaient déjà levés ; Broussel les pria de se rasseoir. « Nous ne devons sortir, messieurs, » dit-il, ni vous ni moi, jusqu'à ce que la compa- » gnie l'ordonne. M. le premier président, que » tout le monde sait être de notre partie, doit sor- » tir si nous sortons. » Puis se tournant aussitôt du côté de Mathieu Molé, dont la figure calme contrastait avec l'animation générale, car le feu était *monté au visage de tout le monde*, le bonhomme Broussel l'attaque aussitôt avec un emportement sans exemple. De l'aveu même du car-

dinal de Retz : « le premier président répondit très-
» sagement à toutes les paroles les plus piquantes
» qui lui firent dites, et les souffrit avec une pa-
» tience incroyable, croyant, avec raison, que nous
» eussions été bien aises de l'obliger à quelque
» départie qui eût pu fonder ou appuyer une ré-
» cusation. » Les trois accusés furent seuls récusés, et Broussel dut renoncer à sa vengeance contre Mathieu Molé. D'ailleurs, il pouvait bien encore exercer quelque influence dans la rue et auprès des bons bourgeois de Paris ; mais il n'en exerçait plus désormais au sein du Parlement.

Quelque temps après, Mazarin sortait du ministère, et le Parlement enregistrait une déclaration portant que tous les étrangers seraient exclus des conseils ; lorsque le bonhomme Broussel, « qui allait toujours plus loin que les autres », dit le cardinal de Retz, ajouta dans son opinion : « Et tous les cardinaux, parce qu'ils font serment
» au pape. Le premier président, s'imaginant qu'il
» me ferait grand déplaisir, admira le *bon sens de*
» *Broussel*, et approuva son sentiment. »

Par ce dernier trait, on peut juger de la considération morale dont Broussel jouissait dans le Parlement et dans le monde politique. Amis comme

ennemis, chacun connaissait le faible poids que pesait dans la balance des idées et des événements, sa médiocrité turbulente et sa ridicule popularité. Donnant aveuglément dans chaque panneau qu'on lui tendait, il était toujours prêt à prendre quelque qualité ou quelque titre qu'on lui offrît ; car il avait la prétention du commandement ; mais il ne fut que le jouet des princes et le ridicule instrument de leurs complots ou de leurs soumissions intéressées !

A la suite du sac de l'Hôtel-de-Ville, s'étant laissé nommer prévôt des marchands en 1652, Broussel croyait être, en toute réalité, le chef d'un gouvernement démocratique, à l'instar d'Estienne Marcel, tandis que le prince de Condé cherchait à établir, dans Paris subjugué, couvert de sang, jonché de ruines, sa dictature personnelle, avec le concours de l'anarchie. Mais l'excès du mal produisit une réaction salutaire et une tendance décisive vers le bien. La société, lasse de troubles, cherchait un sauveur. Louis XIV, majeur, se présenta pour mettre fin aux bouleversements ; et tout rentra dans l'ordre aux applaudissements de la civilisation.

Pierre Broussel, que tous les biographes ont

surnommé *le patriarche de la Fronde*, quitta aussitôt l'Hôtel-de-Ville ainsi que la Prévôté des marchands. Ayant vainement essayé de faire de l'opposition, au Palais, contre les édits royaux, il se réfugia dans le Marais, asile toujours ouvert aux rancunes parlementaires. Notre frondeur y resta tranquille, mais tout-à-fait oublié des Parisiens. Quoiqu'ils l'eussent longtemps aimé jusqu'à en devenir idolâtres, pour les turbulences de sa vie, ils n'en reçurent pas moins, bientôt après, la nouvelle de sa mort avec la plus complète indifférence.

Cette popularité, avouons-le, était bien justifiée par le caractère propre de Pierre Broussel, qui fut, au XVIIe siècle, l'expression absolue du bourgeois de Paris, simple, naïf, crédule, agitateur sans but reconnu, et jouant, comme un enfant terrible qu'il est, avec le feu des révolutions au risque d'incendier l'univers ! Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher le vrai type du parlementaire, j'ai presque dit de l'homme d'État ; mais bien parmi les rangs de ses adversaires, groupés autour du magistrat courageux qui porte dans l'histoire le grand nom de Mathieu Molé ! Voilà, sans contredit, l'homme

de sagesse, de raison et d'autorité; l'homme-institution, si l'on osait parler de la sorte. Celui-là du moins traversera la guerre civile comme Bayard traversait les phalanges ennemies, en restant sans peur et sans reproche, parce qu'il n'a d'autre prétention que celle d'élever ses droits à la hauteur de ses devoirs et ses devoirs à la hauteur de ses droits : but sublime, vers lequel il marche sûrement, l'œil toujours fixé en avant, jamais en arrière, car il sait qu'on ne trouve les traces du progrès de l'espèce humaine que sur le chemin qui conduit à la liberté!

Mathieu Molé restera, pour ainsi dire, l'homme de tous les temps. Pierre Broussel, au contraire, est passé avec la Fronde. Pourquoi donc a-t-on essayé de le ressusciter d'entre les morts vulgaires, cet homme des agitations stériles? Aurait-on, par hasard, l'intention de travestir notre histoire parlementaire, le plus beau monument des temps modernes, en quelque chose de mesquin, de burlesque, d'odieux, afin de mieux tarir, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, cette source providentielle de notre indépendance politique et de notre grande civilisation?

Puisse un pareil but ne prévaloir jamais dans

le monde, car ce serait un signe infaillible de l'abrutissement des générations humaines et d'une chute irréparable pour elles, puisqu'il ne leur resterait aucun moyen de salut. Privés, sous tous les rapports, de notre libre arbitre, après en avoir trop abusé, sans doute, il nous faudrait nous-mêmes accepter, comme un devoir moral et absolument obligatoire, les rudes épreuves de la tyrannie; et nous n'aurions alors qu'un seul droit, celui de dire, avec le cardinal de Retz : « L'habitude » qui a eu la force, en quelques pays, d'accoutu-» mer les hommes au feu, nous a endurcis à des » choses que nos pères ont appréhendées plus que » le feu même. Nous ne sentons plus la servitude » qu'ils ont détestée. »

BLAISE PASCAL.

1623 — 1662.

Qu'on ne s'étonne point de voir Blaise Pascal figurer parmi les bourgeois célèbres de Paris, quoiqu'il n'ait été ni prévôt des marchands, ni président de Chambre au Parlement, ni ministre d'État. S'il passa toute sa vie loin du monde civil ou politique pacifié, c'était pour mieux se livrer à l'étude des sciences et conquérir le monde religieux, après y avoir soulevé les plus violentes tempêtes. Mais il n'en a pas moins fourni son principal argument à l'un des deux grands partis sociaux qui, sous les noms de parti du droit divin et parti du droit humain, expriment, en fait et en principe, l'antagonisme actuel des sociétés européennes, et sont appelés, en vertu de cet antagonisme, à concourir, dans leurs vues respectives, aux développements généraux de l'humanité.

Considéré sous ce rapport, Blaise Pascal représente parmi nous tout un côté de la civilisation.

Telle est, sans nul doute, l'opinion de M. A.-S. de Montferrier, lorsque, dans son grand ouvrage, il juge les travaux de cet illustre écrivain avec toute l'indépendance de sa raison.

« La haute opinion qu'on s'est faite de Pascal, » dit-il, aussi bien comme philosophe et géomètre, » que comme littérateur et apologiste de la religion » chrétienne, est tellement accréditée, qu'il peut » paraître audacieux d'examiner sur quels fondemens elle repose. La plupart de ses biographes, » même ceux qui, sous quelques rapports, se sont » montrés des adversaires implacables de ses opinions, n'hésitent pas à lui assigner dans l'histoire de la science une des places les plus éminentes où le génie puisse aspirer. Il y a plus de » sentiment que de raison dans ce jugement. Sans » doute, cette noble et pure intelligence dans ce » corps frêle et souffrant, cette rare fermeté unie à » tant de douceur et de bienveillance, ce talent fier » et élevé qui semblait vouloir se dévouer aux applaudissements de la foule en s'enveloppant de » tant de modestie et de simplicité, cette merveilleuse enfance, cette jeunesse si active et labo-

» rieuse, cette tristesse rêveuse qui domine le cours » sitôt arrêté de cette vie vouée au travail et à la » souffrance, enfin tout ce qu'il y a de beau, d'ex- » traordinaire, de touchant dans le caractère, l'or- » ganisation et le génie de Pascal sera toujours » digne du plus vif intérêt, de l'attention la plus » sérieuse. Cependant, quand on ne craint pas de » comparer Pascal à notre grand Descartes, de l'as- » similer aux hommes qui, comme lui, ont ouvert » à l'esprit humain la carrière sans limites où il » est aujourd'hui engagé, on s'exagère évidemment » l'importance réelle des travaux de cet illustre » écrivain. Nous ne venons pas toutefois chercher » à rabaisser cette renommée si belle et si natio- » nale; mais les intérêts de la vérité nous parais- » sent supérieurs à toutes les considérations qui » auraient pu nous faire accepter sans examen les » jugements dont les productions du génie de Pas- » cal ont été l'objet (1). »

Nous sommes d'autant plus heureux de reproduire cette belle et large appréciation du caractère et des travaux de Blaise Pascal, qu'il n'entre point

(1) *Dictionnaire des Sciences Mathématiques*. Art. *Pascal*, tom. II, pag. 282.

dans notre pensée de les analyser longuement; nous ne voulons que les résumer. Il y avait deux hommes en lui : le géomètre et le chrétien. Nous parlerons peu du premier, afin de pouvoir davantage en dire sur le second.

Blaise Pascal naquit, le 19 juin 1623, à Clermont, capitale de la province d'Auvergne. Il était fils unique d'Estienne Pascal, homme d'un rare mérite, président et conseiller du roi à la Cour des Aides en cette ville. Blaise montra une si grande intelligence, dès son plus bas âge, que son père vendit sa charge en 1631, et vint se fixer à Paris afin de mieux diriger son éducation. Ayant reconnu son aptitude pour les mathématiques, et craignant surtout que de trop fortes études n'altérassent sa faible santé, il dut lui interdire l'usage des livres qui traitaient de cette branche du savoir. Si l'on ajoutait foi à un récit apocryphe, il faudrait dire que le jeune Pascal n'en consacra pas moins ses loisirs à poursuivre ces études, et qu'il parvint à découvrir de lui-même la trente-deuxième proposition d'Euclide, démontrant que la somme des trois angles d'un triangle est égale à deux droits. Son père l'ayant surpris, dit-on, au milieu de ces étonnantes investigations, céda à son

penchant irrésistible, et lui donna des maîtres après lui avoir rendu ses livres.

A l'âge de seize ans, Blaise Pascal écrivait son Traité des Coniques; à dix-neuf ans, il inventait une *machine,* à l'aide de laquelle on peut faire toutes sortes de supputations sans connaître aucune règle arithmétique. Plus tard, en 1654, il publia son *Triangle arithmétique,* premier fondement du *calcul des probabilités.* Ce travail lui fut inspiré par les combinaisons auxquelles il dut s'appliquer avant d'écrire son *Histoire de la roulette appelée autrement trochoïde ou cycloïde.*

Tout le monde connaît la fameuse expérience relative au vide que Pascal fit, en 1648, sur le Puy-de-Dôme, pour constater la théorie de la pesanteur de l'air émise par Toricelli ; on sait aussi que Descartes écrivit à cette occasion, afin de réclamer la priorité de cette expérience dont les résultats ultérieurs ont tant influé sur les progrès de nos sciences physiques.

Bien qu'il n'ait jamais opéré aucune des ces découvertes qui font époque dans l'humanité, Blaise Pascal était déjà un grand mathématicien et un grand physicien, lorsqu'il aborda les questions métaphysiques. Nous avons parlé ailleurs de ses

relations avec Port-Royal (1), et nous y reviendrons lorsqu'il s'agira d'aborder l'examen de ses ouvrages. On assure qu'entraîné par des chevaux fougueux sur le pont de Neuilly, il faillit mourir dans la Seine où sa voiture fut précipitée, et que, depuis cet accident, il crut voir sans cesse un précipice à ses côtés. Cela ne l'empêcha point de se mettre à la tête d'une affaire industrielle, devenue populaire sous le nom de *carrosses à cinq sous.*

M. de Montmerqué, très-érudit membre de l'Institut, a écrit, sur *les carrosses à cinq sous*, une notice extrêmement intéressante; et M. Édouard Fournier, écrivain plein d'avenir, en a fait une analyse remarquable dont nous citerons les passages suivants :

« Le XVIIe siècle, dit-il, qui nous a légué les
» fiacres, eut aussi des *omnibus;* on les appelait les
» *carrosses à cinq sous.* L'invention en était due,
» suivant Sauval, à l'illustre Pascal, aidé des con-
» seils et de l'argent de son ami le duc de Roannez,
» et le privilége en avait été accordé par le roi, le
» 7 février 1622, à ce même duc de Roannez, en

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, tom. II, chap. VII, pag. 392 et suiv.

» société avec le marquis de Sourches et le mar-
» quis de Crénan, grand échanson de France. Ces
» carrosses établis *à l'instar des coches de la cam-*
» *pagne,* dit l'ordonnance, *pour faire tous les jours*
» *les mesmes trajets dans Paris d'un quartier à l'au-*
» *tre,* se mirent en marche, pour la première fois,
» le samedi 18 mars 1662, à 7 heures du matin. Ils
» étaient au nombre de sept, chiffre bientôt trouvé
» insuffisant; et leur ligne de trajet, commençant à la
» porte Saint-Antoine, aboutissait au Luxembourg,
» en passant par la porte Saint-Merri, dans la rue
» de la Verrerie.

» Chaque carrosse contenait d'abord six, puis
» huit personnes à l'aise. Les cochers étaient vêtus
» de casaques bleues, armoriées sur l'estomac en
» broderies aux armes du roi et de la ville. Sur les
» traverses soutenant la voiture, au lieu de numé-
» ros, étaient apposées par une, deux, trois, etc...
» selon le nombre de carrosses de la route, des
» fleurs de lys d'or à fond d'azur. Aux deux ex-
» trémités du trajet se trouvait un bureau où
» des commis étaient prêts à recevoir les ré-
» clamations et les plaintes. Le prix de la route,
» comme l'indique le nom de ces voitures, était
» de cinq sous marqués; mais, selon l'ordonnance

» royale, « pour empêcher les longueurs des chan-
» gements de monnaie, » défense était faite aux
» cochers d'accepter de l'or. Quant à la forme
» de ces voitures, M. de Montmerqué, qui a écrit
» sur elles une si curieuse notice, ne l'indique
» pas, faute de dessins et de gravures du temps.
» Nous croyons pourtant l'avoir trouvée précisée
» dans un passage du P. Labat, qu'on applique
» trop souvent à la description de nos anciens fiacres,
» quoiqu'il n'y soit positivement parlé que des *car-*
» *rosses à cinq sous.* « Six personnes pouvaient y
» être, dit-il, parce qu'il y avait des portières qui
» se baissaient comme on en avait aux coches et
» aux carrosses de voiture. Le carrosse avait une
» lanterne placée sur une verge de fer, au coin de
» l'impériale, sur la gauche du cocher (1). »

L'entreprise des *carrosses à cinq sous* obtint, dès le premier jour, un tel succès que chaque rue de Paris, tant soit peu considérable, voulut être comprise, ou dans la deuxième ligne qui fut créée le 11 avril suivant, pour aller, disait l'ordonnance, « de la
» rue Saint-Antoine, vis-à-vis la Place-Royale, jus-
» qu'à la rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'église Saint-

(1) *Encyclopédie du XIX*^e^ *siècle*. Art. *Omnibus*, tom. XVII, pag. 634-636.

» Roch ; » ou dans la troisième ligne, qui fut également créée le 22 mai suivant, pour aller du carrefour de la rue Neuve Saint-Eustache jusqu'au Luxembourg en passant par la rue Coquillière, la Croix-du-Trahoir, le pont Saint-Michel, la rue de la Harpe, etc.

A l'origine, il s'écoulait une demi-heure entre le départ de chaque carrosse ; mais, après la création de ces deux nouvelles lignes, il y eut plus de célérité, car le nombre des voitures s'étant accru, il ne s'écoula plus qu'un demi-quart d'heure entre le départ et l'arrivée de chacune ; et les voyageurs étaient libres de descendre ou de monter, en tel lieu de la route qu'ils le désiraient.

Il ne faut pas croire cependant qu'il fût permis à tout le monde, indistinctement, de faire usage des *carrosses à cinq sous.* Le Parlement rendit, en cette occurrence, un arrêt de vérification dont la teneur suit : « Défenses sont faites à tous sol» dats, pages, laquais, à tous gens de livrée, man» œuvres, et gens de bras d'y entrer, pour la plus » grande liberté des bourgeois. »

La magistrature rendait cet arrêt, disait-elle, dans l'intérêt de la bourgeoisie parisienne; mais il paraît avoir été dicté par un sentiment plus égoïste,

car s'il faut en croire M. Édouard Fournier : « Grâce à ces exclusions, *les carrosses à cinq sous* » ne furent guère employés que par les gens de » robe, les auditeurs et maîtres des comptes, les » conseillers du Châtelet et de la Cour, souvent » même par les grands seigneurs, le duc d'Enghien » entre autres, qui, suivant Sauval, s'en servit par » occasion. Cette noble clientelle fit qu'on put sans » peine augmenter d'un sol le prix des places, » en le portant au taux de six sous, ce qui donne » à nos omnibus une ressemblance de plus avec » eux. »

Quoi qu'il en soit, le succès des *carrosses à cinq sous* fut d'abord immense, comme le prouvent une lettre de madame Périer, sœur de Pascal, adressée à M. Arnault de Pomponne, et recueillie par M. de Montmerqué ; un fragment de la Muse historique de Loret et un passage de Sauval ; il fut néanmoins de courte durée. La mort de Blaise Pascal étant survenue le 19 août 1662, c'est-à-dire cinq mois après la fondation de cette entreprise, à partir de cette époque, elle périclita de jour en jour pour disparaître complétement deux ans après. Elle reparut un long siècle et demi plus tard, en 1828, non plus sous la direction d'un

homme de génie, mais sous le patronage de Son Altesse Royale madame la duchesse de Berry qui parcourut la ligne des boulevards avec toute sa suite, dans un *omnibus*, pour en inaugurer l'établissement.

Paris doit donc ses omnibus au génie de Blaise Pascal. Il est curieux de voir l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées sur la Religion* se transformer en directeur des *carrosses à cinq sous*, et le plus mystique de nos philosophes se doubler, pour ainsi dire, d'un industriel. Néanmoins, celui-ci n'exerça aucune influence positive sur celui-là, soit qu'il travaillât à son grand ouvrage dont on parlera toujours; soit qu'il écrivît son pamphlet contre les jésuites, dont on a beaucoup trop parlé.

M. A.-S. de Montferrier apprécie admirablement le rôle que Pascal joua dans la querelle du jansénisme et du molinisme : « Quoique tous les » écrits publiés par Pascal, dit-il, sur les matières » théologiques qu'il eut alors à traiter, lui aient » acquis la plus brillante renommée, nous n'hési» terons pas à dire que la vérité n'était nullement » intéressée dans cette discussion puérile, malgré » son caractère religieux, et qu'on doit gémir de » l'entraînement qui arracha Pascal à la science

» pour le jeter dans cette polémique qui serait ou- » bliée depuis longtemps, s'il n'était venu lui prê- » ter l'appui de son éloquence (1). »

Après le polémiste vient le philosophe; mais nous ne rencontrons, à vrai dire, qu'un mystique enthousiaste. En effet, ouvrez son beau livre des *Pensées*, vous n'y trouverez, comme le remarque très-judicieusement le célèbre M. Victor Cousin, que « le travail douloureux de son âme... » oui, c'est par l'âme que Pascal est grand, et » comme homme et comme écrivain (2). » N'est-il pas étrange de voir ce puissant enfant qui s'élevait, dit-on, à la systématisation des mathématiques, avant même de les connaître, tomber dans le mysticisme, faute de pouvoir systématiser la morale d'une manière scientifique et conforme à la raison, dès qu'il est parvenu à un âge mûr? Si Blaise Pascal a tant déclamé sur *la vanité des sciences*, c'est qu'il n'embrassait que le côté passif de son vaste problème, au lieu d'en considérer, simultanément, le côté actif, c'est-à-dire, d'en embrasser tous les côtés à la fois.

(1) *Dictionnaire des Sciences Mathématiques*. Art. *Pascal*, tom. II, pag. 183-184.

(2) *Des Pensées de Pascal*, avant-propos, pag. VI-VII.

Le livre des *Pensées* parut après la mort de Pascal, sous le patronage de Port-Royal, ou mieux, d'Arnauld, de Nicole, de l'abbé Périer et du duc de Roannez, qui lui firent subir des altérations de tout genre, ainsi que M. Victor Cousin l'a démontré dans un de ses meilleurs ouvrages. Il s'agissait, pour eux, d'opposer au Vatican, c'est-à-dire, au centre même de l'activité catholique, la doctrine passive et mystique du jansénisme, en l'établissant sur cet argument de Pascal :

« L'homme, dans son état de péché originel, est » incapable de concevoir, hors de la révélation, » aucune vérité, et cette incapacité absolue constitue, dans ce monde, son expiation du péché originel. »

Depuis lors, cette doctrine absurde, qui, selon la critique transcendante de Hoëné Wronski, *se détruit par elle-même, et forme ainsi un véritable* ANTI-PHILOSOPHISME RELIGIEUX, a prévalu en France, où il a eu pour effet : premièrement, de faire dégénérer le parti du droit divin, qui se croit destiné à formuler souverainement, dans l'humanité, la loi générale de la stabilité religieuse, sociale et politique, par l'affirmation seule de la

foi, après avoir pris pour principe inconditionnel l'impuissance absolue de la raison ; secondement, de faire dégénérer le parti du droit humain, qui se croit destiné à formuler souverainement, dans l'humanité, la loi générale du progrès, en affirmant la virtualité créatrice de la raison, et en niant la virtualité créatrice de la foi : doctrine stupide, qui, selon les magnifiques paroles de M. Hoëné Wronski, *porte une atteinte manifeste à la religion, et forme ainsi une véritable* ANTI-RELIGIOSITÉ PHILOSOPHIQUE (1).

Comprend-on maintenant pourquoi tous les plus illustres prélats de l'Église de France, au XVIIe, au XVIIIe et même au XIXe siècle, Bossuet, Fénelon, Polignac, Gerdil et Frayssinous, l'Oratoire et Saint-Sulpice, les grandes congrégations religieuses comme les grands hommes, ont combattu l'argument janséniste de Blaise Pascal? Mais, hélas! rien n'a pu empêcher le développement de cette doctrine funeste, en vertu de laquelle une foule d'écrivains, rangés sous l'unique bannière de la foi, déclarent une guerre implacable à toute raison et croient servir les intérêts suprêmes de la

(1) *Métapolitique*, chap. Ier, pag. 35-36.

Religion, en se livrant aux dernières violences contre la philosophie.

Voilà pourtant ce qui se passe aujourd'hui même sous nos yeux ! Pendant que toutes les intelligences de l'Europe savante et les rares cerveaux créés pour résoudre les hauts problèmes de la destinée humaine, interrogent l'avenir avec anxiété, quoique sans découragement, une multitude de mystiques ne regardent que le passé. A l'heure où l'homme d'État et le penseur poussent l'humanité en avant, et, pilotes valeureux, lèvent l'ancre, ne craignant pas de doubler le cap des Tempêtes, parce qu'ils ont la certitude morale de maîtriser les vagues révolutionnaires qui menacent d'engloutir le navire social, je ne sais quel parti aveugle s'écrie autour de nous : *Rebroussons chemin, car le salut est en arrière* !

En vérité, nous avions cru ces idées mortes depuis le xve siècle; mais elles ressuscitent de nos jours, prenant corps et âme dans un groupe d'individus qui se donnent pour mission de reconstituer une autorité quelconque sur la ruine de toutes les institutions créées par le génie de la liberté !

Ne leur parlez pas des grands noms scientifiques dont l'humanité s'honore, parce qu'ils l'ont faite ce

qu'elle est; car ils les exècrent à ce point qu'ils les voueraient au bûcher, si la flamme terrestre et mortelle pouvait atteindre leurs idées : cette flamme céleste qui donna et donne encore la chaleur et la vie à tant de générations! Pontifes d'un nouveau genre, bien que Dieu ne les ait jamais inspirés, ils transforment leurs rêves mystiques en une sorte de Pathmos, promontoire satanique des hauteurs duquel ils excommunient tous les penseurs plus ou moins libres : Descartes et Malebranche, Bossuet et Leibnitz, Kant et tant d'autres intelligences grosses d'un monde né ou à naître!

Ne leur parlez pas davantage de la restauration progressive de notre société, si complétement bouleversée par des doctrines fatales et par de sanglantes catastrophes qu'on ne peut en cicatriser les plaies profondes qu'au moyen d'un principe supérieur, universel, absolu, proclamé comme garantie positive de la vérité ; comme détermination péremptoire du but de l'homme sur la terre! Ils ne vous répondront qu'avec l'absurde argument de Pascal, espérant arrêter ainsi l'essor de la raison universelle dans la passivité de leur propre foi ou guérir nos angoisses morales avec des amulettes! Situation inextricable! Dédale sans issue, et dont il

faut que l'humanité sorte pourtant, serait-ce au moyen des catastrophes!

Ce péril existe depuis que l'erreur a pris possession de l'univers; il ne cessera positivement qu'après le triomphe absolu de la vérité : jusqu'à présent, ni le parti du droit divin, ni le parti du droit humain, tout en prétendant être son organe exclusif, n'a pu rien énoncer de mieux que cette monstrueuse proposition de Pascal : *vérité en deçà des Pyrénées*, *mensonge au delà*! donc, la vérité, telle que nous devons la comprendre, c'est-à-dire : universelle, ne saurait exister pour ces deux grands partis qui résument la civilisation, ni pour la civilisation elle-même!

Or, les sociétés vouées à l'erreur tombent ou périssent; celles, au contraire, qui se dévouent à la vérité, vivent et prospèrent. Sa recherche devient donc pour nous une nécessité morale et, par conséquent, obligatoire désormais, si nous voulons dissiper toutes les épouvantes du monde contemporain, en lui révélant ses destinées immortelles!

FRANÇOIS QUESNAY.

1694 — 1774.

Les doctrines jansénistes, fondées sur le principe attribué à Pascal et en vertu duquel tout un parti prétend que l'homme ne peut acquérir la science ici-bas qu'au moyen d'une communication surnaturelle, c'est-à-dire, d'une révélation, avaient conquis le sentiment de la Bourgeoisie de Paris ; elles déterminaient déjà sa tendance relative, lorsqu'un autre parti, s'emparant du libre arbitre des sociétés humaines, se leva pour combattre et annihiler cette tendance, prétendant, à son tour et contradictoirement, que l'homme peut acquérir toute connaissance par le seul exercice de ses propres facultés ou de ses sens.

Ces deux partis, vivant dans un état de négation réciproque, et désignés sous les noms de *parti du droit divin* et de *parti du droit humain*, ont cons-

tamment essayé de s'entre-détruire, quelquefois par les moyens intellectuels, d'autres fois par des moyens physiques plus ou moins barbares; mais, quelque nombreuses et violentes qu'aient été leurs luttes et leurs réactions, elles n'ont prouvé qu'une seule chose, c'est-à-dire : que celui-ci ne pourrait jamais avoir raison de celui-là, ni celui-là de celui-ci, d'une manière définitive.

La première manifestation historique de ces deux oppositions constituées à l'état de partis politiques, également en opposition, et par la manière dont ils envisagent leurs intérêts terrestres ou droits sociaux, et par la manière dont ils comprennent leurs intérêts célestes ou devoirs religieux, appartient à l'Angleterre qui, lors de sa Révolution, se partagea en deux vastes camps où se groupèrent, d'un côté les whigs, de l'autre côté les torys (1). Ce dualisme ne se produisit en France qu'après les événements de 1789.

Le jansénisme avait donné son argument générateur au parti du droit divin; l'économie politique, ou mieux *la physiocratie*, donna le sien au parti du droit humain. Le premier choisit le nom

(1) Voir notre *Préface*.

de Pascal pour drapeau ; le second choisit le nom de Quesnay.

L'empirisme couvre de son ombre le berceau de l'école physiocratique qui reçut le jour sur les genoux de madame de Pompadour, et dont François Quesnay, médecin de Louis XV, fut le père. Cet homme, voué, comme la plupart des médecins et chirurgiens du XVIIIe siècle, au culte du matérialisme, est beaucoup plus célèbre par ses livres et ses articles insérés dans l'*Encyclopédie* que par ses cures ou ses découvertes intellectuelles. Né à Mérey, près Montfort-l'Amaury, le 4 juin 1694, il vint à Paris faire ses études médicales qu'il termina en 1718. Au début de sa carrière, Quesnay exerça la chirurgie à Mantes ; il y resta jusqu'en 1737, époque où il obtint la charge de chirurgien ordinaire du roi en la prévôté de l'hôtel, et le brevet de professeur royal des écoles pour la partie des médicaments chirurgicaux.

Peu de temps après, il fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie fondée par La Peyronie, premier chirurgien de Louis XV. Il suivit Sa Majesté à Metz, pendant la campagne de 1744, et acheta, dès son retour, la survivance de la charge de premier médecin ordinaire du roi ;

mais il la changea plus tard contre celle de premier médecin consultant, qu'il devait garder jusqu'à sa mort.

Quesnay mourut octogénaire le 16 décembre 1774; il avait donc vécu assez longtemps, lui, créateur de la secte physiocratique, pour assister au triomphe de sa doctrine qui prévalut dans le gouvernement sous le règne de Louis XVI, par le ministère de Turgot, porté au pouvoir par les Économistes et les Encyclopédistes.

Un dernier mot sur l'homme, avant d'examiner sa doctrine.

Quoique François Quesnay logeât dans le palais même de Louis XV, il se montra toujours indépendant et ne compromit jamais la dignité de son caractère en se mêlant d'intrigues politiques ou autres. Marmontel lui rend cette justice dans ses *Mémoires*. « Tandis que les orages, dit-il, se for-
» maient et se dissipaient au-dessous de l'entresol
» du docteur, celui-ci griffonnait ses axiômes et
» ses calculs d'économie rustique, aussi tran-
» quille, aussi indifférent à ces mouvements de la
» cour que s'il en eût été à cent lieues de distance. »

Un autre écrivain, M. Eugène Daire, qui a écrit non-seulement une *introduction sur la doctrine des*

physiocrates, mais encore *des commentaires et des notices historiques* sur chacun d'entre eux, s'exprime en ces termes dans la biographie qu'il consacre à la mémoire de leur chef :

« Quesnay apportait, dans le commerce du » monde, une conversation instructive, piquante, » une humeur toujours égale et beaucoup d'en» jouement ; il était petit de taille et d'une figure » peu avantageuse. Un contemporain lui attribue » le masque de Socrate. Cette allégation ne s'ac» corde pas avec le témoignage des artistes qui ont » reproduit les traits de cet homme célèbre, et qui » lui donnent une ressemblance beaucoup plus » marquée avec le buste de Voltaire. Mais, que le » médecin de Louis XV ressemblât à Socrate ou au » patriarche de Ferney, il est certain, et plusieurs » anecdotes le prouvent, qu'il lui arrivait souvent » de manier l'ironie avec autant de succès que l'un » et l'autre.

» Ainsi, lors des disputes du clergé et du Parle» ment, il se rencontra, dans le salon de madame » de Pompadour, avec un homme en place qui, » voyant combien ces démêlés fatiguaient le mo» narque, proposait des moyens violents et disait : » — *C'est la hallebarde qui mène un royaume.*

» — *Et qui est-ce qui mène la hallebarde, mon-»sieur?* répliqua Quesnay. On attendait, il déve-»loppa sa pensée : — *C'est l'opinion, c'est donc sur »l'opinion qu'il faut travailler,* ajouta-t-il (1). »

Oui, sans doute, Quesnay avait raison, en s'exprimant de la sorte : c'est toujours sur l'opinion qu'on doit agir, si l'on veut diriger les hommes, et, par conséquent les sociétés, vers tel but ou vers tel autre, pour les conduire à leurs destinées providentielles ou pour les en détourner d'une manière fatale, comme il le fit lui-même par l'établissement de l'école physiocratique. Après s'être assuré le concours des Encyclopédistes, François Quesnay groupa, autour de son idée, Mirabeau le père, Baudeau, Mercier de la Rivière, Turgot, Malesherbes, Lavoisier, Condorcet, Condillac, Raynal, Dupont de Nemours, Morellet, etc., qui travaillèrent ensemble à matérialiser l'esprit humain et à détruire tout ordre moral, sous prétexte de créer une *science nouvelle* en l'honneur de notre ancienne civilisation.

Les ennemis de la philosophie disaient, avec Pascal, que « l'homme, dans son état de péché

(1) *Collection des Économistes*, publiée par Guillaumin, tom. I[er], pag. 16.

» originel, est incapable de concevoir, hors de la » révélation, aucune vérité, et que cette incapacité » absolue constitue, dans ce monde, son expiation » du péché originel. » Les Encyclopédistes et les Physiocrates leur répondaient, avec Quesnay, que « tout ce qui est inintelligible pour l'homme, » c'est-à-dire insaisissable par les sens, est une » absurdité ou du moins une chimère qui n'a point » de réalité (1). » Les premiers faisaient dégénérer le parti du droit divin, commme on l'a déjà vu, en « un véritable anti-philosophisme religieux ; » les seconds faisaient dégénérer le parti du droit humain en « une véritable anti-religiosité philoso- » phique ; » de sorte que ceux-ci compromettaient les intérêts de la raison et ceux-là les intérêts de la foi. Ces deux tendances diverses étaient donc également funestes, puisqu'elles anéantissaient, en pleine civilisation, le type générateur et régénérateur de l'unité !

Les doctrines de Quesnay se trouvent éparses dans quatre écrits qu'il a intitulés : *Le Droit naturel*, — *Analyse du tableau économique*, — *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume*

(1) Hoëné Wronski. Voir tous ses grands ouvrages.

agricole, — *Dialogue sur le commerce et les travaux des artisans* ; mais on peut les résumer dans un seul argument : celui que nous avons déjà reproduit en regard de l'argument de Pascal, dont il forme l'antithèse. L'école physiocratique n'exprime, en effet, dans le domaine des faits politiques et sociaux comme dans le domaine purement philosophique et religieux, que la réaction fatale de l'ordre matériel contre l'ordre moral. C'est ce qui donne une si épouvantable physionomie au XVIIIe siècle. L'humanité expie encore aujourd'hui l'erreur capitale de cette époque dont le but sinistre fut de renverser, dans la religion, dans la politique, dans la philosophie, enfin dans chaque science, tout ce qui avait la moindre apparence de la vérité. Les savants, ou mieux les hommes réputés savants, se chargèrent de réaliser cette confusion universelle des idées et des faits ; ils n'y parvinrent que trop en surexcitant les appétits matériels de l'individu et des sociétés, et en bouleversant les conditions morales du monde civilisé.

Que si l'on essayait de justifier ce parti pris de Quesnay, sous prétexte que ses intentions étaient honnêtes, il nous suffirait alors de répondre avec Dupont de Nemours, l'un de ses plus puissants col-

laborateurs : « Il y a *un ordre* essentiel et général,
» qui renferme les lois constitutives et fondamen-
» tales de toutes les sociétés ; un ordre duquel les
» sociétés ne peuvent s'écarter *sans être moins so-
» ciétés*, sans que l'état politique ait moins de con-
» sistance, sans que ses membres se trouvent plus
» ou moins *désunis* et dans une *situation violente* ;
» un ordre qu'on ne pourrait abandonner entière-
» ment sans opérer la dissolution de la société, et
» bientôt la destruction absolue de l'espèce hu-
» maine (1). »

Impossible de résumer en termes plus précis en les condamnant avec plus de justice et d'autorité, toutes les voies-de-fait dont les Physiocrates se sont rendus coupables envers la pensée humaine et la civilisation. Ils ont cru que non-seulement le christianisme était désormais frappé d'impuissance, parce qu'il ne pouvait se manifester en dehors des lois morales ; mais encore que l'heure était venue de réagir contre lui pour résoudre physiquement, et à cet unique point de vue matérialiste, le problème fondamental des sociétés modernes qui im-

(1) *Collection des Économistes*, publiée par Guillaumin, partie 1re, tom. II, pag. 332-333.

plique finalement la vocation suprême de l'homme sur la terre.

Or, le principe de la satisfaction absolue des jouissances matérielles ou appétits du corps, ne pouvait exprimer formellement que la défaite temporaire du principe de renoncement ou de sacrifice, qui est l'âme du christianisme et qui sert de levier à l'esprit humain. Ce renversement formidable de toutes les croyances et de toutes les réalités, symboles de foi et de raison, ouvrit, en pleine Europe, l'ère sinistre des révolutions, qu'il nous importe de fermer. Puisqu'on dénaturait, au nom d'une science entièrement fausse, la destination réelle de l'homme, il devait arriver logiquement une époque fatale où les événements humains dénatureraient à leur tour la destination positive des empires.

Dès l'origine, François Quesnay fonda, sur cette base révolutionnaire, son système gouvernemental, devenu populaire sous le nom d'*Économie politique*. « Plus tard », dit M. Eugène Daire, pour mieux caractériser encore la doctrine de son maître, et indiquer qu'elle reposait sur l'observation, « Dupont » de Nemours employa le terme de *Physiocratie*,

» qui veut dire : *Gouvernement de la nature des* » *choses.* »

Avions-nous tort de dire que l'empirisme couvrait de son ombre le berceau de cette prétendue science ? Il est vrai qu'elle n'avait pas besoin de lumière, puisqu'il ne s'agissait pour elle que de discerner le côté physique de l'humanité, sans tenir compte de son côté moral.

Qu'en est-il résulté ?

Depuis que l'Économie politique, ainsi définie par les sectes empiriques et matérialistes, se trouve admise, comme science et comme doctrine sociale, à exercer une action directe et à peu près exclusive sur la destinée des peuples, il s'est fait dans l'esprit humain une éclipse totale de vérité.

Non contents de réduire aux misérables proportions d'une théorie des intérêts matériels le but sublime de l'homme ici-bas, quelques idéologues se mirent à la recherche du bonheur absolu qu'ils espéraient fonder sur les conditions physiques de l'individu et des sociétés ; par suite, en dehors des conditions morales de toute civilisation. Les principes les plus chimériques, les plus contradictoires et les plus mensongers, dont on ne prévoyait pas encore les conséquences désastreuses,

furent substitués à la raison et à la foi ! Avant cette heure sinistre, l'humanité s'élevait à Dieu sur les ailes du progrès. A dater de ce jour rétrograde, l'humanité descendit au niveau de la bête, puisqu'elle n'eut plus d'autre souci que de satisfaire ses appétits physiques au nom d'une doctrine qui gaspillait les richesses morales des nations, sous le vain prétexte de systématiser et de distribuer avec équité leurs richesses matérielles.

Telle fut l'œuvre des Économistes ou Physiocrates au XVIII[e] siècle! Ils niaient toutes les réalités humaines pour mieux affirmer leurs utopies ; si bien qu'aidés par les Encyclopédistes, ces réfractaires des lois divines parvinrent à déplacer l'axe du monde civilisé. Grâce à leurs efforts sataniques, le génie du Mal et du Faux eut assez d'empire pour empêcher le développement du Bien et du Vrai sur la terre. Il dénatura la conscience humaine en la démoralisant; il suscita une réaction temporelle du paganisme contre dix-huit siècles de christianisme; il fit, en quelque sorte, rétrograder le temps jusque derrière la Croix, pour mieux anéantir cette conquête de l'éternité! Bref, ignorant la voie des principes, car il exprime leur négation absolue, il réalisa, au nom de l'homme

perverti, cette longue série de révolutions qui ont bouleversé toutes les sociétés, parce qu'elles sont autant de voies-de-fait monstrueuses dirigées contre Dieu !

En présence d'une crise morale et matérielle aussi profondément critique, les derniers disciples de Quesnay reculent d'épouvante. On est allé si loin dans l'absurde et dans l'impiété, que nous nous trouvons face à face avec le néant ! La Fatalité inexorable pousse les peuples vers leur destruction avec une vitesse telle que ceux-là mêmes qui les ont dépouillés, en quelque sorte, de leur libre arbitre, se retournent vers la Providence. Elle seule, en effet, par un miracle de sa grâce, peut provoquer le mérite de l'homme et sauver la civilisation des embûches sanglantes de la barbarie.

Pour hâter cette régénération salutaire, il faut rompre ouvertement avec le passé et se dévouer, dès à présent, aux nobles conquêtes de l'avenir. Constituée en état d'hostilité à l'égard des principes chrétiens, l'Économie politique de Quesnay devait être frappée d'impuissance rationnelle, parce qu'elle ne reposait pas sur la vérité absolue, symbole de l'alliance des deux natures : la nature

physique et la nature morale. Cette alliance emblématique du Bien et du Vrai, servant d'expression à l'unité universelle, il est nécessaire maintenant d'en faire l'unique base de tous nos travaux, si nous voulons faire cesser les divisions antinomiques du parti du droit divin et du parti du droit commun qui compromettent l'existence du monde actuel. En procédant de la sorte, nous aurons la satisfaction d'accomplir une réforme générale du savoir humain. Cette réforme peut seule donner une position inexpugnable à l'ordre social, et assurer positivement le salut de l'humanité, rendue à ses destinées providentielles, malgré les clameurs fatales du socialisme et de l'utopie !

ANNE-ROBERT-JACQUES TURGOT.

1727 — 1781.

Ce ne fut pas sans une certaine crainte, que nous appréciâmes pour la première fois, il y a trois ans, le caractère de Turgot (1), avec l'intention de résumer et de juger en lui, tout l'ensemble systématique de ce qu'on désigne, depuis près d'un siècle, sous le nom de science économique. Turgot avait été jusqu'alors l'objet de tant d'éloges, et nous devions lui adresser tant de blâmes; il exprimait encore, aux yeux d'un si grand nombre de personnes, la vérité absolue en matière administrative, politique et gouvernementale, et nous avions, pour notre compte, à lui reprocher des erreurs si profondes sur toutes ces hautes

(1) Une grande partie de cette étude a été publiée dans l'*Assemblée nationale* des 4 et 6 septembre 1849.

questions, que nous eûmes peur d'être généralement accusé de manquer de respect à l'égard d'une grande mémoire !

Le moyen, je vous prie, d'échapper à cette sorte d'appréhension, lorsqu'on ne peut faire un pas dans Paris, sans voir une école fondée sous les auspices de Turgot ; sans se heurter contre un de ses portraits ou une de ses statues, dans les rues et dans les salons, car nous ne parlerons pas du buste qui décore la façade de l'Hôtel-de-Ville ; enfin, sans courir le risque d'être écrasé soi-même sous le poids de cette immense popularité ?

Force nous fut néanmoins de prendre notre courage à deux mains, car nous ne pouvions dire, avec M. Eugène Daire, l'apologiste presque officiel de tous les Économistes :

« La philosophie et l'économie sociale comptent
» Turgot parmi leurs disciples les plus sages ; l'ad-
» ministration n'a jamais eu de représentant plus
» moral et plus habile, et la politique doit le pla-
» cer en tête des hommes d'État qui ont dévoué leur
» existence au bonheur des peuples et au progrès
» général de la civilisation. (1) »

(1) *Collection des Économistes*, t. III, préf. édit. Guillaumin.

Certes, les héritiers légitimes des Encyclopédistes devaient bien ce triste hommage à la mémoire de l'ancien ministre de Louis XVI, qui ne remplit une aussi haute magistrature sous les yeux de ce monarque infortuné, qu'en s'efforçant de constituer la société à l'état de bâtardise, c'est-à-dire, en dehors des lois traditionnelles, et d'affaiblir le pouvoir qu'il avait mission de fortifier, dans le seul but de bouleverser toutes les réalités humaines au nom d'un progrès chimérique. Malheureux homme, qui posa le problème de la liberté illimitée et crut agrandir la destinée des peuples en tuant le principe d'autorité, âme du corps social et première condition de son existence !

Si nous voulons apprécier d'une manière exacte le degré d'influence que Turgot exerça au XVIIIe siècle, il est nécessaire de l'étudier sous divers aspects. Son nom appartient moins à un homme qu'à une doctrine : aussi, nous est-il impossible de séparer le ministre d'État de l'économiste ; l'utopiste du réalisateur. L'un et l'autre se complètent mutuellement; ils forment ensemble une individualité révolutionnaire, rêveuse, matérialiste et mystique, dont on chercherait vai-

nement le type dans la vieille société européenne, et qu'il était malheureusement réservé à notre époque de prendre pour modèle.

Anne-Robert-Jacques Turgot fut le troisième fils de Michel-Étienne Turgot, ancien prévôt des marchands sous Louis XV. Dès son enfance, il avait été destiné à l'état ecclésiastique. Longtemps il porta le froc; mais il lui préféra la robe, afin de réaliser, disait-il, d'après le témoignage de Dupont de Nemours, *ses beaux rêves d'administration.* D'ailleurs, il n'était pas encore sorti du collége du Plessis ou de celui de la Sorbonne, qu'il était déjà entré dans la doctrine enseignée par nos divers sectaires, et qu'il avait entièrement fait ses études philosophiques et ses études sociales, avec les livres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. La foi avait donc abandonné l'âme du jeune Turgot, avant même qu'il pût se livrer aux premiers exercices de la raison !

Dès à présent nous pouvons pressentir quelle sera sa fortune dans le monde, où il se présente en parfaite communion d'opinions et de sentiments avec les héros de la destruction moderne, qui ont commencé leur œuvre satanique. Nous le trouvons déjà dans le salon de madame Geoffrin, en compa-

gnie de Dalembert, d'Helvétius, de d'Holbach, de Raynal, de Quesnay ; c'est là qu'il s'incorpore leurs idées subversives sur les droits de l'homme et sur le principe des sociétés, sur Dieu et sur l'esprit humain, sur les constitutions politiques et sur l'ordre général de l'univers. Cette âme douce et fière, en même temps active pour certaines choses et passive pour beaucoup d'autres, acceptait tout, mais ne donnait rien. Toujours en contact avec ces esprits désordonnés qui passaient pour maîtres en fait de science, Turgot se résignait au rôle de disciple, qu'il joua sa vie durant sur la scène politique du monde. Pourquoi donc a-t-on essayé de le représenter comme un chef d'école? Sans doute, parce qu'il a tant agi dans le domaine des connaissances matérielles, qu'il ne se donna pas seulement le temps de penser !

Le mysticisme négatif ou révolutionnaire, exprimé généralement par toutes les doctrines de cette civilisation, convenait à merveille au caractère de Turgot, car il cherchait sans relâche, soit dans la philosophie sensualiste de Locke, soit dans la physiocratie de Quesnay, « une science de prévoir les » progrès de l'espèce humaine, de les diriger et de » les accélérer. » Au lieu d'être national, il s'efforça

d'être *humanitaire.* Pour marcher plus sûrement à la conquête de cette idée fixe et chimérique, cet amant platonique de la liberté se laissa subjuger par les plus étranges réformateurs, qui le firent travailler à la propagation de leurs systèmes extravagants; mais il était loin de se douter que ces utopies sur le bonheur humain se traduiraient bientôt en révolutions et en catastrophes!

L'heure vint pourtant où Turgot dut s'éloigner de ses maîtres et de ses amis; il venait d'obtenir l''intendance de Limoges. Voltaire, en apprenant sa nomination, lui adressa ces lignes significativement remarquables : « Un de vos confrères m'écrit » qu'un intendant n'est propre qu'à faire du mal : » j'espère que vous prouverez qu'il peut faire beau- » coup de bien. »

On le voit: Turgot appartenait corps et âme aux Encyclopédistes, qui savaient parfaitement que cette intelligence pacifique, mais sans prévision, deviendrait, entre leurs mains, un admirable instrument de guerre contre la société. Au lieu de se livrer entièrement à l'exercice de l'autorité, dans le but de sauvegarder les intérêts généraux de la civilisation, l'intendant de Limoges se livra donc au parti révolutionnaire : il est vrai que ce parti, au-

quel il obéissait passivement, se préparait à le faire entrer dans les conseils de la couronne.

La coalition des Économistes et des Encyclopédistes fit tour-à-tour de Turgot : un prieur de la Sorbonne en 1751, un conseiller au Parlement en 1752, un maître des requêtes en 1753 et un intendant de Limoges en 1761. On lui avait même accordé, en 1762, l'intendance de Lyon, mais il la refusa, parce qu'il attendait mieux du temps et de son parti, auquel il avait raison d'abandonner le soin de sa propre fortune. N'avait-il pas été résolu, depuis longtemps, de transformer le simple administrateur de Limoges en un grand homme d'État ?

Lorsque Turgot accepta les fonctions de contrôleur-général, Louis XVI venait de monter sur le trône. La situation était grave et triste pour tout le monde. On entendait au loin le frémissement sourd de l'esprit humain qui annonçait le prochain renversement de toutes les institutions qui servent de principe et de base à l'ordre social. La civilisation voguait à pleines voiles sur une mer orageuse ; et, comme l'observe admirablement M. de Falloux, dans un de ses beaux livres (1), la voix

(1) *Louis XVI.*

de la justice elle-même était altérée, puisque le procureur-général de Montélard disait au sein du Parlement : « — Les grandes idées d'obéissance » font frémir ! »

Ce résultat funeste était l'œuvre des Économistes et des Encyclopédistes, tous collaborateurs de Turgot. Le génie de la destruction lui avait donc ouvert la carrière politique. On le faisait ministre, de peur qu'une volonté plus ferme et plus éclairée que la sienne, surtout plus active, ne s'empressât de fermer aux sectes conjurées la voie sinistre où elles voulaient précipiter le genre humain. C'est ainsi que le ministre ne put exercer, en quelque sorte, le commandement suprême qu'à la condition d'obéir.

L'importance historique de son ministère, en effet, consiste seulement dans la manière avec laquelle ses actes reproduisent les sophismes des écoles encyclopédiques et économiques, dont il réalisa les principales idées.

Parce qu'il avait examiné, dans son traité *de la Formation et de la Distribution des richesses*, les diverses questions relatives à la prééminence de l'agriculture, à la nature et à l'origine du *produit net* au sein de la société, aux capitaux en général,

au revenu de l'argent en particulier, et à la circulation des valeurs de toute sorte; parce qu'il avait attaqué l'abbé Terrasson, dans sa lettre à l'abbé Cicé sur le *papier suppléé à la monnaie*, où Turgot fait dire à Law que l'on *crée* une valeur par cela seul qu'on émet du papier, comme si le célèbre financier écossais n'avait jamais connu la fonction de la lettre de change dans le système des banques; parce qu'il avait étudié d'autres questions spéciales, telles que les prêts d'argent pour définir l'usure, le commerce des grains, la marque des fers et les impositions; en un mot, parce qu'il avait enregistré, dans quelques écrits, les principes généraux des Économistes et des Encyclopédistes, après s'être inspiré, soit de leur amour, soit de leur répulsion pour tel et tel fait ou telle et telle opinion, Turgot pouvait être ministre; mais il ne pouvait nullement devenir homme d'État. Il connaissait très-bien le matérialisme de la politique, et ne savait rien de ce qui constitue le gouvernement de l'opinion (1).

Si toute la science politique et sociale consistait à classifier les événements, et non à les diriger ou

(1) *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, t. III, chap. III, pag. 112 et suiv.

à les produire, Turgot, avons-nous dit ailleurs, serait véritablement une intelligence remarquable, un philosophe profond, un homme d'État habile. Il ne fut rien de tout cela, parce qu'il se mit à la remorque des idées. Soyons juste pourtant, il fit quelque bien, puisqu'il proposa à Louis XVI, durant son ministère, de réaliser dans la société le véritable principe de l'impôt, celui de la liberté des consciences et des cultes, celui de l'unité des poids et mesures, etc.; mais son passage au pouvoir n'en fut pas moins marqué par des décombres, et, sous ce rapport, redisons-le, il a fait à la sociabilité humaine un mal qui n'est pas encore réparé.

Homme à grandes convictions, mais à petites vues, Turgot croyait assurer le bien-être de l'homme, parce qu'il lui donnait pour unique but la satisfaction des jouissances physiques; il accomplit,au contraire,l'appauvrissement absolu de l'humanité, en lui suggérant cette vocation exclusive et fatale, qui devait lui faire perdre, d'un seul coup, la noblesse de son origine, la dignité de sa condition et la grandeur de sa destinée. Appelé au pouvoir afin de réformer les abus et d'améliorer la condition générale des classes populaires,

il ne sut pas distinguer, dans la constitution de l'État, ce qu'il doit y avoir nécessairement d'immuable et de progressif. Aussi le vit-on ébranler, bouleverser, détruire lui-même, et systématiquement, quoique ministre, non-seulement les principes inconditionnels de nos institutions publiques, mais encore le fait essentiel de l'association, servant de base à toute société. Louis XVI cherchait un réparateur, il trouva un démolisseur !

Nous l'avons dit souvent, et nous avons encore besoin de le répéter : ayant conçu l'État révolutionnairement, c'est-à-dire, de manière à le sacrifier aux penchants égoïstes de l'individu, Turgot ne poursuivait qu'un seul but, la désorganisation sociale. A l'avénement de Louis XVI, la Bourgeoisie et les classes populaires demandaient la destruction immédiate des abus signalés depuis longtemps au sein des corporations de métiers et leur émancipation la plus complète, fondée sur le principe du contrat mutuel et volontaire entre ouvriers et riches marchands ou chefs de fabriques. On réclamait donc, pour tout homme, le libre exercice de son travail dans les arts et métiers, et la faculté d'obtenir sans frais la maîtrise. Le rôle de Tur-

got pouvait être admirable, puisqu'il s'agissait d'affranchir les classes laborieuses du régime tyrannique des jurandes; mais il ne comprit pas sa mission. Au lieu de réformer les corps de métiers en les constituant selon les principes du droit commun, il s'empressa de rédiger un édit de suppression : premier essai de l'individualisme gouvernemental qui devait, tôt ou tard et par voie de réaction infaillible, aboutir à un premier essai du communisme, dernière conséquence d'un pareil système. Le ministre utopiste rejetait donc la société française en dehors de toutes les traditions positives des peuples. Passant brusquement d'un régime tyrannique à la pratique de la liberté illimitée, Turgot, qui était responsable de l'ordre social, ne travailla qu'en faveur de l'anarchie. Sous prétexte de réconcilier les ouvriers et les chefs d'ateliers, il établit lui-même la concurrence du capital et du travail, c'est-à-dire,l'antagonisme du *prolétaire* et du *bourgeois*, parce qu'il ne voyait et ne voulait voir qu'un misérable conflit d'égoïsme individuel, dans la situation générale de son époque où il y avait une lutte d'humanité.

Le Parlement refusa d'enregistrer l'édit relatif à la suppression des jurandes, et Turgot fut

obligé d'avoir recours à un lit de justice pour faire cesser l'opposition de la magistrature. Toutefois, celle-ci ne se tut qu'après avoir prédit au roi, par la bouche du premier président, la ruine de l'État et celle de la société, comme conséquence fatale de cette législation qui détruisait l'ordre providentiel du pays.

Turgot triomphait; mais la société était défaite. D'immenses clameurs s'élevèrent de toutes parts contre le ministre démolisseur. Louis XVI, épouvanté, dut se séparer de Turgot et de ses idées. Les corporations industrielles furent rétablies. Elles existèrent légalement jusqu'au 30 décembre 1791, époque à laquelle on vit les Économistes, vaincus dans le gouvernement régulier, prendre leur revanche dans l'opposition révolutionnaire de l'Assemblée Constituante. Le contrôleur-général des Encyclopédistes et des Économistes, après avoir cédé son portefeuille à Necker, dut se résigner à la retraite. Bien qu'il soit mort le 20 mars 1781, dix ans avant que son parti ne triomphât d'une manière définitive, pour le malheur de notre nation, Turgot existe positivement parmi nous, puisqu'il vit encore dans la pensée de l'époque actuelle. C'est ainsi qu'il a siégé suc-

cessivement, à la Constituante de 1791, à l'Assemblée législative, à la Convention et à toutes les Assemblées parlementaires où le génie révolutionnaire s'est manifesté si souvent, pour faire de notre belle France le pays des expériences politiques et sociales les plus profondément sinistres, au point de vue du présent comme au point de vue de l'avenir.

Ces expériences, il est temps qu'elles finissent, car l'existence physique et morale de notre illustre patrie se trouve essentiellement compromise, depuis qu'elles ont commencé à se produire, c'est-à-dire,depuis que les idées de Turgot ont prévalu en matière de gouvernement.

Pour hâter, autant que possible, l'heure d'une grande réaction sociale, et, sans nous exagérer en rien l'importance de ce point de vue historique et pratique, nous avons osé demander la reconstitution des corps de métiers, non pas tels qu'ils étaient autrefois dans notre ancien régime politique, mais tels qu'ils peuvent et doivent être, selon nous, dans notre régime politique nouveau. Puisque chacun semble comprendre, par le temps de divisions qui court, l'impérieux besoin qu'il y a de ré-

tablir l'unité dans la vie publique, nous pensions que cette idée, si elle n'était pas admise par tout le monde, aurait au moins l'avantage de n'effrayer personne.

D'ailleurs, avouons-le : après les tentatives ridicules et fatales d'*Organisation du travail,* qui se produisirent le lendemain de la catastrophe de février, et qui furent, selon l'observation pleine de justesse d'un jeune écrivain, M. S. Laurentie, « l'expres-
» sion faussée de cet instinct d'association, toujours
» vivant au sein des masses, » en même temps que l'effort tenté par toute la société pour revenir à l'ordre en pleine révolution, nous avions le droit de croire que la réorganisation des corps de métiers, loin d'être le produit de l'ignorance et de la routine, selon l'opinion des Économistes ou utopistes contemporains, était, en toute réalité, le résultat pratique du progrès de l'humanité sur la terre.

Telle était, du moins, notre certitude personnelle, lorsque nous entendîmes un écrivain sérieux, M. Rapetti, suppléant de M. Lerminier, ancien professeur des législations comparées au Collége de France, protester contre notre doctrine, dans une critique d'ailleurs bienveillante,

mais générale, de l'*Histoire de la Bourgeoisie de Paris* (1).

Après nous avoir adressé quelques reproches plus ou moins fondés sur certains détails de notre ouvrage, M. Rapetti poursuit en ces termes :

« Mais nous n'insisterons pas sur les points que nous venons de signaler, pour dire quelques mots d'une conclusion de M. Francis Lacombe, touchant la nécessité de pourvoir à la réorganisation de la Bourgeoisie par le rétablissement des corporations.

» M. Francis Lacombe nous paraît appartenir à une école politique qui est, à coup sûr, animée des intentions les plus élevées et les plus généreuses, mais qui ne se fait pas une idée claire des obstacles, des possibilités, des besoins réels de la civilisation moderne. Par suite d'une fausse appréciation de l'état de notre temps, l'école dont nous parlons s'expose à être elle-même l'instrument à la faveur duquel ce qu'elle veut sera définitivement ruiné, et ce qu'elle ne veut pas se trouvera irrémissiblement établi.

» M. Lacombe et ses amis aspirent à une recon-

(1) Voir le journal l'*Ordre*, du 23 septembre 1851.

stitution monarchique. Au nom de l'imprescriptible liberté de la théorie, dans la région de laquelle nous sommes réfugiés, nous nous permettrons de déclarer que le vœu d'une reconstitution monarchique est parfaitement licite. Mais ce qui ne l'est point, devant la raison, bien entendu, c'est de demander en même temps que le *rétablissement de la monarchie, un ensemble d'institutions qui doivent avoir pour effet de rendre la monarchie impossible.*

» Nous nous expliquons. Quelle est la difficulté sérieuse, nous oserons dire toute notre pensée, quelle est la difficulté invincible qui s'oppose, dans l'état présent, à la fondation de la République? C'est le système de gouvernement, ou mieux de coexistence sociale en vertu duquel les diverses activités dont se compose la société ne se régissant pas par elles-mêmes dans des organisations distinctes et propres, dépendent, pour leur conservation comme pour leur développement, de l'exercice d'une autorité unique et supérieure. La France moderne est devenue monarchique et elle n'est point républicaine malgré la contradiction des événements, parce que, depuis trois siècles, la royauté a réussi à

subalterniser, arrêter, annuler toutes les formes d'organisation spéciale, pour les soumettre toutes à sa surveillance, à sa direction, pour leur substituer à toutes l'action de son gouvernement.

»La Révolution, en achevant de détruire toutes les classifications de lieux, de fonctions, de personnes, a eu pour effet, contre toutes ses prévisions, de fonder, d'une manière irrévocable, la nécessité de la monarchie. Essayez de livrer aux intermittences, aux conflits, aux vicissitudes de l'élection ce pouvoir suprême de l'État qui est devenu l'*organum* indispensable, incessant de l'ordre, de la vie de tout un peuple! A une pareille tentative, il y aura dans la société entière la résistance, l'effroi de l'instinct de la conservation devant l'imminence de la dissolution et de la mort.

»Mais voulez-vous réellement établir à la place de la nécessité de la monarchie la possibilité du régime républicain? Voici la conduite qu'il vous convient de suivre. D'abord, pour capter la confiance, pour être dans le cours de la faveur du public, vous crierez bien haut que vous voulez la monarchie, toute la monarchie, rien que la monarchie. Vous poserez fièrement ces chevaliers aux devises royales en face d'une légalité vainement gon-

flée de courroux contre votre audace. Mais après ces bagatelles démonstratives, en gens habiles, vous songerez à mettre la main sur quelque expédient efficace. Au nom de la liberté, que vos adversaires ne désavouent pas, vous demanderez, vous obtiendrez la reconstitution de quelques-unes de ces organisation spéciales par lesquelles on s'est gouverné dans l'ancien temps ; seulement vous emploierez à cette reconstitution la puissance de vues et de procédés qui manque à l'ancien temps, et qui est l'apanage du nôtre.

» Rien n'est prompt à s'éveiller comme l'esprit d'association ; rien ne pullule comme le désir, l'ambition, l'espoir de devenir centre, d'exercer autour de soi, dans son monde distinct, une influence certaine. Au bout de quelques efforts, vous aurez accompli votre œuvre : le travail, le crédit, l'administration des communes et des départements, tout se trouvera réorganisé dans des agrégations spéciales ; tout sera local ; chaque force vivra dans son centre propre ; tout sera indépendant de l'État. Mais, relativement à la politique générale, qu'aurez-vous fait? Le voici : le pouvoir de l'État sera désormais, sinon inutile, du moins d'une utilité intermittente, bornée, très-peu sen-

tie ; la nécessité, la possibilité de la monarchie auront cessé d'être ; à leur place, vous aurez institué la possibilité, la nécessité du régime républicain.

» Certes, nous ne prétendons pas que les publicistes auxquels nous nous adressons n'apportent pas, dans l'égarement dont ils font preuve, la plus complète sincérité et l'ignorance la plus loyale. Ils veulent bien établir la monarchie, et ils ne veulent pas établir la république, c'est entendu ; mais, sans le vouloir et sans le savoir, ils s'apprêtent à aboutir à des résultats diamétralement opposés à ceux qu'ils appelaient dans leur ardeur. Qu'il nous soit permis de le dire, sans faire à M. Francis Lacombe une application spéciale de nos paroles, pour se mêler, sinon avec importance, du moins avec innocuité, au terrible drame qui se joue en ce moment, il faut aborder sans dénigrement, sans désir de plaire, sans souci de déplaire, avec l'unique passion du bien public et de la vérité, les redoutables problèmes de la politique. Il faut se rendre compte de ce qu'il y a de nécessaire et de providentiel dans l'ordre institué par la Révolution ; il faut comprendre pourquoi rien n'est à changer et tout est à conserver dans cette création, où la puissance de l'État s'est substituée à

l'action spontanée des associations particulières; il faut découvrir, il faut signaler les conditions auxquelles le maintien de cette création moderne est possible. Il est, en effet, dans la nature du nouvel ordre social d'imposer aux gouvernants des devoirs immenses, et de produire dans les gouvernés le besoin d'un agrandissement continu de liberté. Rendre active, féconde la puissance directrice de l'État, faire servir l'activité de cette puissance à l'élévation incessante de la liberté : là est la double fonction de l'État moderne, et les agitations éclatent alors seulement qu'il y a interruption dans l'une ou l'autre de ces deux fonctions également nécessaires. »

Quoique toutes ces objections aient été, en partie, prévues et réfutées par avance dans le cours de notre ouvrage, nous voudrions bien répondre à M. Rapetti, mais nous n'en avons ici ni le temps, ni l'espace. Il nous permettra néanmoins de lui adresser deux questions :

En premier lieu, comment peut-il se faire que « le rétablissement d'un ensemble d'institutions » monarchiques et chrétiennes, nationales et universelles qui ont traversé tous les siècles sous la même forme, sinon dans le même esprit, « doive avoir

» pour effet de rendre la monarchie impossible? »

En second lieu, pourquoi « rien n'est-il à changer et tout est-il à conserver dans l'ordre institué » par la Révolution? »

Ce n'est pas nous assurément qui nierons la nécessité qu'il y a de donner un but nouveau et une forme nouvelle à l'État, pour exprimer la vie civile et politique de la France contemporaine; mais encore faut-il préalablement apprendre ce que les partis ignorent encore, savoir : la signification propre et morale que la Révolution française doit garder dans l'histoire générale de l'humanité. Soixante années de désordre, sinon permanent, intermittent du moins, leur ont prouvé que la Révolution ne peut encore avoir aucun but véritablement moral, puisqu'elle n'a suivi jusqu'à présent qu'une marche absolument subversive et fatale, comme si elle ne voulait qu'anéantir l'ordre providentiel de l'univers. Évidemment elle a été détournée de ses fins augustes et civilisatrices; en effet, la décadence dont elle frappe maintenant les peuples, ne saurait nous faire oublier que dès son origine, elle se produisit dans le monde sous la forme du Progrès.

Quant au problème de l'État moderne, dont

M. Rapetti nous parlait tout-à-l'heure, ce n'est pas la Révolution qui doit le poser ; on ne doit pas, non plus, le résoudre en son nom ; dans l'un ou l'autre cas, les conséquences seraient trop désastreuses ; notre société n'aurait à choisir qu'entre une dictature et l'anachie en fait de gouvernement. Quoi qu'en dise M. Rapetti, il n'y a donc rien à prendre dans tout ce que nous offre la Révolution ; il n'y a même que peu de chose à garder de tout ce que nous lui avons pris. Aimant mieux détruire que créer, dans son passage sur la terre, elle a démoli bien des institutions qu'il nous faut reconstruire au plus vite : les corporations sont de ce nombre.

Dans tous les pays et à toutes les époques, la société, quelle qu'elle fût, n'a pu formellement vivre que par l'association légitime et légale des travailleurs, expression de l'ordre public. Appartient-il à notre société contemporaine de protester par le désordre et l'anarchie, résultats de l'individualisme, contre la constitution générale de l'Univers ?

La révolution française a tranché cette question dans le sens donné par Turgot : mais elle ne l'a pas

résolue; disons mieux, elle ne pouvait pas la résoudre, attendu que ce problème intéresse à la fois l'ordre humain et l'ordre divin. La suppression des corporations, considérée à ce double point de vue, fut un acte de lèze-humanité et de lèze-divinité. L'esprit révolutionnaire s'attaquait à ces institutions, parce qu'elles appartenaient à la tradition universelle et qu'elles exprimaient, pour ainsi dire, matériellement, l'esprit même du catholicisme que les Encyclopédistes voulaient terrasser à tout prix, sous les coups du sarcasme d'abord, ensuite par l'échafaud !

On sait ce qui en résulta. L'Assemblée constituante et la Convention eurent beau frapper de mort la société générale aussi bien que les individus, il arriva tout le contraire de ce que Turgot et ses adhérents avaient sans doute prévu. Les associations populaires, au lieu de disparaître entièrement, se transformèrent selon les passions révolutionnaires du moment. Leur constitution primitive était entièrement industrielle et commerciale, elle devint purement politique; et l'Hôtel-de-Ville qui avait, à toutes les époques, exprimé par la prévôté des marchands tous les côtés de la démocratie, conserva ce privilége, mais changea

de titre et prit le nom formidable de *Commune de Paris* !

Depuis lors, la situation politique s'est souvent transformée ; mais la situation sociale est restée la même. Par suite du triomphe des idées économiques sorties du cerveau de Quesnay, la société française est toujours sous le coup de la terreur passée et sous le coup d'une terreur prochaine. Si aucune loi nouvelle, nous l'avons dit et nous le redirons sans cesse, ne détruit pas l'antagonisme des hommes entre eux, résultat de l'individualisme, pour les faire vivre en communion de raison et de foi, croit-on que la société puisse exister longtemps entre une coalition d'ouvriers qui finit et une sédition qui commence ?

Nous sommes en pleine désorganisation morale et matérielle, parce que les Économistes et nos législateurs modernes ont voulu constituer la société par l'éparpillement humain. Il faut que cette épreuve cruelle, immorale, anarchique, cesse, ou bien : place à la barbarie, c'en est fait de la civilisation ! Mais alors résignons-nous à mourir, puisqu'on nous dénie le principe de l'existence universelle !

Que tout s'en aille encore de l'individu à l'in-

dividu, rien d'un corps à l'État; que l'on crie bien haut : — Liberté ! — pour nous étourdir sur notre propre esclavage. Combien de temps cela peut-il durer ?... le temps qu'il faut aux socialistes pour appeler dans les corporations secrètes et révolutionnaires, les classes ouvrières que nos gouvernants n'ont pas voulu appeler à l'organisation, à l'industrie corporative, à la religion sociale : seules institutions capables de soustraire l'individu à l'action individuelle, toujours fatale quand elle n'a pas son mobile dans la généralité !

Quiconque ferme les yeux à ce désordre sinistre, renonce, de gaîté de cœur, à voir jamais se réaliser absolument toute restauration de l'ordre public au sein de notre malheureuse patrie (1).

Telle est pourtant, dans son entière gravité, la situation qui nous a été imposée par Turgot et par les Économistes. Ils ont effacé brutalement, du livre de nos constitutions religieuses et politiques, le dogme essentiel de la sociabilité humaine, en supprimant le principe et le fait de l'asso-

(1) *Études sur les Socialistes*, par M. Francis Lacombe, 3e partie, pag. 481-486.

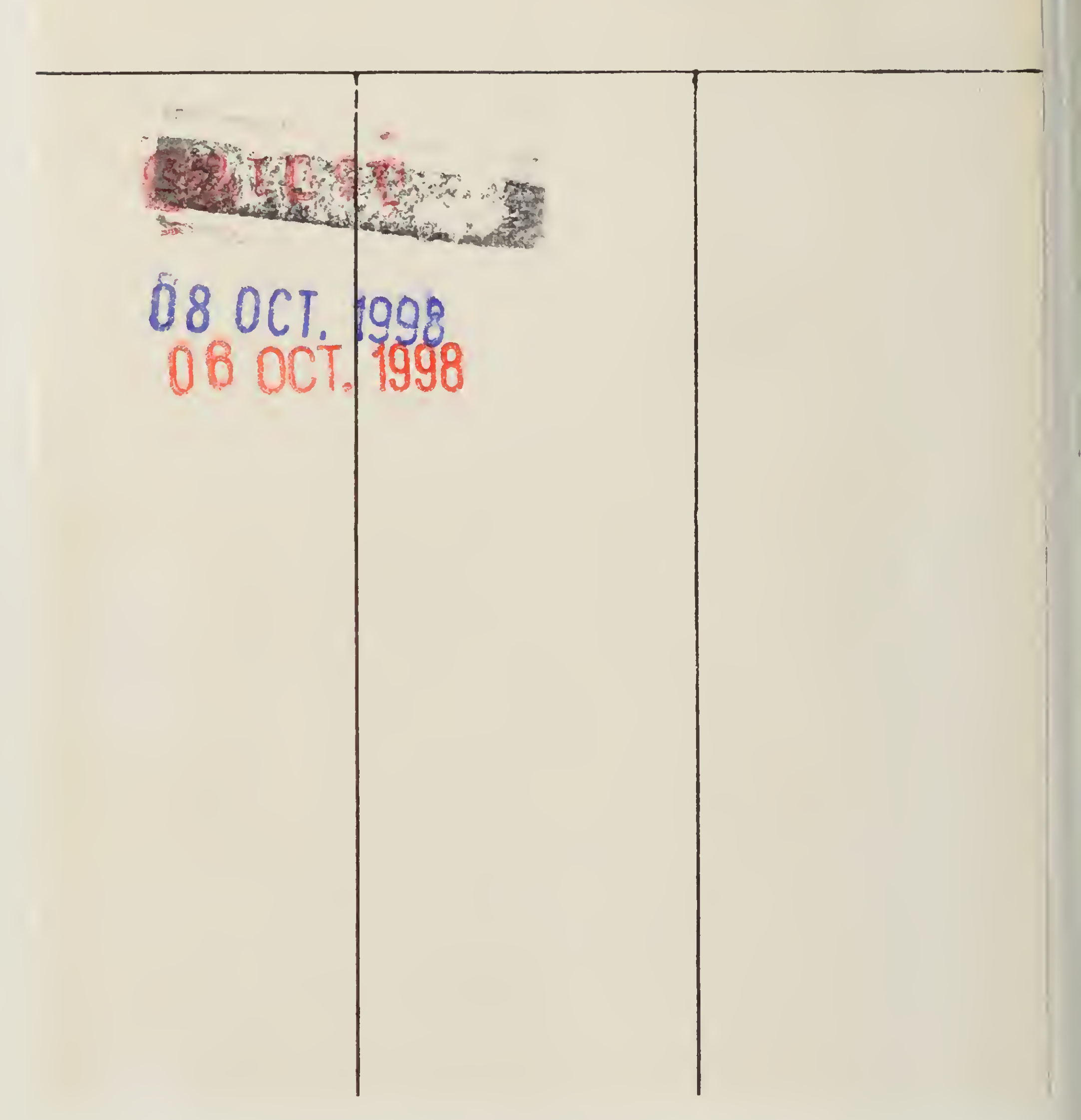
ciation. L'histoire nous a prouvé que l'organisation de la famille des travailleurs se trouvait, malgré la différence des opinions et des mœurs, toujours foncièrement semblable à elle-même. Depuis l'avénement de l'économie politique, à la direction des affaires publiques, cette ressemblance a cessé tout-à-coup. Le travail de l'homme, qui avait autrefois une existence corporative ou collective, n'a plus qu'une existence individuelle ; il y a bien des artisans et des ouvriers, puisqu'il y a un peuple ; — mais il n'y a pas de société.

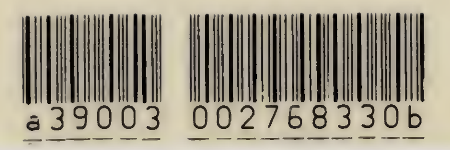
FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Coulommiers. — Imprimerie de A. Moussin.


08 OCT. 1998
06 OCT. 1998


a39003 002768330b